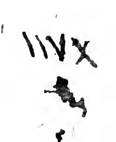


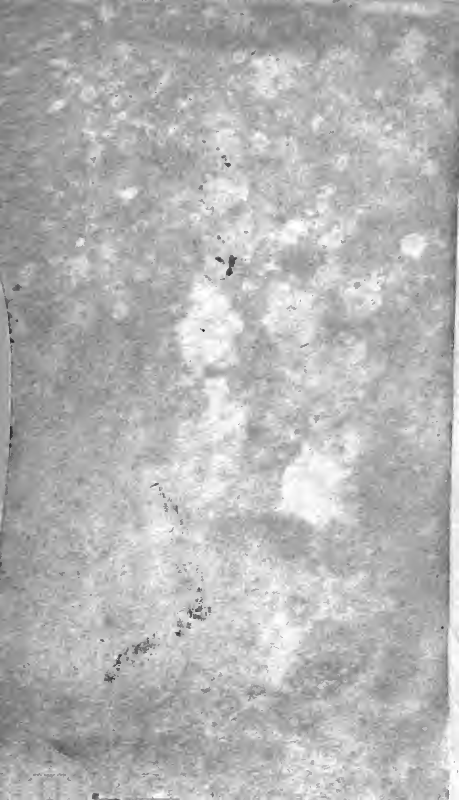
SSER WYNE AB OAN

Ex libris Iacobi Iosephi Comitis de Mahony

oparuli Sculp.







MEMOIRES D'ÉTAT.

MEMOIRES D'ÉTAT,

PAR

M^R DE VILLEROY,

Conſeiller d'État, & Secretaire des Commandemens des Rois Charles IX. Henri III. Henri IV. & de Loüis XIII.

TOME TROISIÉME.



A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXXIII.





MEMOIRES D'ÉTAT.

✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠

LETTRE ECRITE PAR Monſieur du Freſne, narrative d'un diſcours tenu en la preſence du Roi de Navarre, entre Monſieur de Roquelaure, le Miniſtre Marmet & Monſieur de Ferrier.

MONSIEUR,

Ayant ſçû que ce Courrier étoit dépêché vers ſa Majeſté, pour lui donner avis de l'entretenuë de Monſieur le Duc d'Eſpernon avec le Roi notre Maître; je n'ai voulu faillir de vous faire la preſente, & vous avertir des nouvelles de deçà, qui ſont en ſomme, que ledit ſieur Duc y a reçu toute la bonne chere & tout l'honneur qu'il eût ſçû deſirer; tellement qu'à ſon retour il pourra aſſûrer ſa Majeſté, que le Roi notre Maître veut honorer & aimer ceux qui ont part à ſon amitié. Je ne vous déduirai par le menu tout ce qui s'eſt

s'eſt paſſé ici depuis ſon arrivée, car vous le pourrez apprendre de Monſieur de Villeroi, auquel j'en écris fort amplement : mais étant aſſûré de la fidelité de ce porteur, je vous reciterai un diſcours que peu de gens peuvent ſçavoir, vous priant auſſi de le tenir ſecret comme étant écrit à vous ſeul.

Le quatriéme jour après l'arrivée dudit ſieur Duc, le Roi notre Maître ſe retira incontinent après dîner en ſon cabinet contre ſa coûtume, & Meſſieurs du Ferrier, de Roquelaure & Marmet étant entrez avec lui, il me commanda de fermer la porte, & fut long-tems à ſe promener à grands pas, ſans dire mot, tant que le ſieur de Roquelaure le voyant ainſi penſif commença à lui dire : He ! Sire, d'où vient cette triſte nouvelle ? Eſt-il poſſible qu'ayant tant d'aſſûrance de la volonté du Roi que vous avez toûjours tant deſirée, vous puiſſiez avoir ſujet quelconque de fâcherie, même maintenant que toute la France court à vous pour vous adorer comme un Soleil levant ? Voulez-vous rabattre la joye de vos ſerviteurs par un exterieur plus morne que je vous aye vû au milieu de vos plus grandes adverſitez ? Mais voyant que pour tout cela le Roi notre Maître continuoit

tinuoit en ſes penſées ſans répondre : Je me doute bien que c'eſt (dit-il) : vous deliberez ſi vous embraſſerez votre bonne fortune ſuivant le bon conſeil de Monſieur d'Eſpernon , ou ſi vous la refuſerez pour complaire à votre Miniſtre que voilà , & autres de ſon humeur, qui vous conſeillent pour votre commodité & paſſion particuliere ſans aucun reſpect de votre ſervice ni du public. Sur ce le ſieur Marmet l'interrompant : Si c'eſt à moi (dit-il) que votre propos s'adreſſe , vous avez tort , Monſieur de Roquelaure : car quand le Roi notre Maître m'a fait cet honneur de vouloir avoir mon avis en ſes affaires , je lui ai donné avec telle fidelité , qu'il m'a toujours rendu témoignage d'en être ſatisfait; & attendu le jugement de Dieu ſur ma tête, ſi j'ai jamais regardé à mon particulier , quand il a été queſtion du public. Mais depuis l'arrivée de Monſieur d'Eſpernon , le Roi ne m'a communiqué affaires quelconques , & ne me ſuis auſſi ingeré de lui en parler ; tant s'en faut que je lui aye dit choſe qui vous puiſſe occaſionner de me tenir ce langage. Monſieur Marmet (dit Roquelaure) je ſuis votre ami en particulier; mais où il y va du ſervice de mon Maître, je ne puis aimer ceux qui ſont d'autre

avis que moi, pource que je croi que s'ils l'aimoient d'aussi franche volonté que je fais, ils seroient de même avis en toutes choses comme moi. La consequence n'en est pas necessaire, dit Marmet: Mais pourquoi dites-vous que je ne suis pas de votre opinion, vû que je ne sçai pas encore de quoi vous parlez: Je vous dirai en peu de mots (dit Roquelaure) c'est un choix que le Roi notre Maître doit faire. Car d'un côté, on lui propose la grace & amitié du Roi son frere, & la faveur de toute la France; de l'autre, le courroux du Roi avec la haine de tout le Royaume: d'un côté, la puissance de réduire tous ses ennemis à tel point qu'il lui plaira; de l'autre, la necessité d'être reduit sous leur misericorde: d'un côté la Couronne de France; de l'autre une paire de Pseaumes, lequel doit-il choisir à votre avis? Si vous ne m'éclaircissez votre demande, il est impossible d'y repondre (dit Marmet) & semble que concluez votre avis avant que l'avoir proposé; il est aisé de dire qu'il n'y a point de choix entre la grace & le courroux du Roi, entre la faveur & haine du peuple. Mais pourquoi le Roi ne peut-il pas porter la Couronne sur sa tête & les Pseaumes en sa main, ou plûtôt en son cœur? Cela ne

ne me semble pas fort incompatible, & ne puis entendre où vous en voulez venir, si vous ne reprenez votre discours de plus haut. Vous faites l'ignorant, Monsieur, Marmet (dit Roquelaure); vous sçavez aussi bien comme moi que Monsieur d'Espernon continuant l'affection qu'il a de tout tems portée au Roi notre Maître, voyant combien il lui importe de s'entretenir aux bonnes graces du Roi son frere & obvier aux entreprises des Etrangers, qui ne se promettent rien moins que d'occuper la place des enfans de la maison, il lui conseille de s'accommoder à la Religion de tous se predecesseurs, & quitter celle que lui avez apprise qui l'empêchera de jamais joüir paisiblement de l'heur que Dieu lui presente, & se retirer au plûtôt près de sa Majesté pour lui rendre tout devoir de très-bon frere & fidele serviteur: ce faisant, j'assûre que le Roi lui sera frere & pere, & l'établira en telle sorte qu'il fera évanoüir toutes les entreprises de ses ennemis. Au contraire, persistant en la façon de vivre qu'il a suivie par ci-devant, lui dit, en un mot, Que le Roi ne le pouvant avoir pour ami, l'aura pour ennemi. Voilà la proposition; dites maintenant ce qu'il vous en semble. Et si vous conseillez le Roi librement, &

ſans conſideration de votre qualité de Miniſtre, je ſuis prêt de reconnoître que j'ai eu tort de dire ce que j'ai tantôt dit. Et de moi (dit Marmet) je ne dis jamais que ce que je penſe, & ne ſe peut faire que n'ayez eu tort; mais parce que dès le commencement vos raiſons me font paroître la verité & certitude de votre concluſion, très-volontiers (dit Roquelaure) à la charge qu'en m'écoutant vous apporterez une affection de vous perſuader & condeſcendre à mon opinion, qui n'a autre but que la grandeur & proſperité du Roi notre Maître, non point un eſprit de contradiction pour faire preuve de votre bien dire, qui ne m'eſt que par trop connu, la moitié au préjudice du ſervice que devez à notre Maître, & au malheur de toute la France. Ce n'eſt pas de cette heure que je ſçai ce que ſçavez dire & médire (dit Marmet); paſſons outre.

Puis que par le decès de feu Monſieur frere du Roi (dit Roquelaure) le Roi notre Maître eſt la premiere perſonne de cet Etat après le Roi, & eſt le ſeul & certain heritier de cette Couronne, car avenant que Dieu ne donne lignée au Roi, il faut que ſes ſerviteurs & amis lui conſeillent de conduire ſes affaires; enſorte que comme

comme Dieu l'appelle à cette belle ſucceſſion, ou quoi que ce ſoit aux principales charges de l'adminiſtration de cette Republique: auſſi de ſon côté il s'en montre digne & capable, & donne ordre que ſon bon droit ſoit aſſiſté de telles forces, que nul ne s'y puiſſe oppoſer: car comme les particuliers ſont contraints de garder & défendre le bien avec beaucoup de procès & querelles; ainſi avient-il ſouvent que les Rois ſont contraints de défendre leur Couronne par guerres & ſanglantes batailles, tellement que la force & prudence leur ſont infiniment neceſſaires; témoin un Roi de Portugal legitimement élû, privé de ſa Couronne devant nos yeux; témoin un Roi de Navarre que nos peres ont vû ſpolier de ſon Etat, à faute d'avoir aviſé de bonne heure à ce qui le pouvoit aſſurer ou ébranler.

C'eſt pourquoi Monſieur d'Eſpernon reconnoiſſant la nourriture qu'il a reçuë du Roi notre Maître, ayant éventé les menées & pratiques qui ſe dreſſent contre lui, lui remontre que tant pour ſon bien & ſureté particuliere, que pour le repos de toute la France, il eſt neceſſaire qu'il s'approche près du Roi, qu'il s'accommode à toutes ſes volontez, & faſſe paroître à tout le monde qu'il a une telle

intelligence & union entr'eux, qu'en vain les ennemis du repos public s'efforceront d'y mettre la division ; le bien qui leur en reviendra est manifeste ; car le Roi de son propre mouvement ne cherchera qu'à le gratifier, le voyant tel en son endroit comme il le pourroit desirer ; il prendra un singulier plaisir à chercher toute occasion de le maintenir près de soi en cette bonne volonté, pour l'opposer à tous les ennemis de cet Etat, & pour son établissement renverser les desseins de ceux qui tant par la recherche de leur genealogie divulguée & imprimée publiquement, que par je ne sçai quelle populaire piaffe, & tous autres moyens pratiquent des serviteurs, ou plûtôt des armées pour parachever les entreprises que leur pere & oncle leur ont laissées par testament. La France d'autre côté se voyant délivrée des maux & miseres qu'elle souffriroit, s'il falloit qu'un jour la succession se disputât par les armes entre les vrais & legitimes heritiers, & ceux qui à la faveur des troubles se sont saisis des principales forces, & tiennent quasi les quatre bouts de la courroye : toute la France, dis-je, apportera tous ses moyens pour entretenir & augmenter cette sainte Union ; de sorte

ſorte qu'en un moment vous verriez toutes défiances éteintes, toutes pratiques contraires diſſipées, & la paix ainſi établie demeurer, ſi que nous aurions tantôt trouvé le chemin de Portugal & des Indes, ou plûtôt encore le Païs-bas & le Royaume de Navarre : bref, comme nos diſſenſions nous ont apporté une infinité de maux, ainſi la concorde nous comblera de tous biens, & n'eſt pas beſoin que je m'étende davantage ſur ce propos. Non (dit Marmet) car je vous accorde qu'il n'y a rien plus plaiſant devant Dieu, ni plus agreable aux hommes, que l'accord & bonne amitié des freres, & principalement entre Rois, qui ne peuvent être diviſez qu'ils ne ſoient ruinez. Puis que j'ai gagné ce point ſur vous (dit Roquelaure) j'eſpere que nous ſerons bien-tôt d'accord du reſte : car puis que vous m'avoüez que le plus grand heur que puiſſe ſouhaiter le Roi notre Maître, c'eſt de s'entretenir en telle intelligence avec le Roi, que ce ne ſoit qu'un cœur & qu'une volonté : il faut conſequemment que m'accordiez qu'il faut rechercher tous moyens pour rétablir cette ſainte Union, & fuïr au contraire & exterminer tout ce qui la peut empêcher. Cela eſt vrai (dit Marmet.) Pour

donc rétablir cette ſainte Concorde (dit Roquelaure) vous m'accorderez que le plus prompt moyen & le plus expedient eſt, que ſuivant le bon & ſaint avis de Monſieur d'Eſpernon, notre Maître ſe retire au plûtôt vers le Roi, & ne l'abandonne jamais que de ſon conſentement & commandement : car le proverbe eſt très-veritable, loin de l'œil, loin du cœur, & eſt impoſſible que le Roi ne pratiquant avec notre Maître que par Ambaſſades & perſonnes interpoſées, comme avec un Prince étranger, qu'il lui puiſſe jamais porter telle amitié & affection que s'il l'avoit près de ſoi. La raiſon eſt manifeſte, car la défiance a été cauſe de l'abſence, & tant que l'abſence continuëra, vous ne me perſuaderez jamais que la défiance ne continuë auſſi ; mais la cauſe ceſſant, l'effet ceſſera auſſi-tôt : or la défiance & l'amitié ſont incompatibles. Avant donc que parvenir à notre Union, le premier eſt de ſe dépoüiller de toute défiance entierement. Ce que notre Maître fera & donnera à connoître à toute la France la grande aſſurance de l'amitié du Roi, en l'allant trouver au plûtôt pour ne l'abandonner jamais ; ou ſi cela ne ſe peut faire, ne parlons plus de vraye reconciliation,

ion, & nous deliberons de mourir à petit
eu, & ſous le maſque d'une feinte paix,
preparer une guerre ſi ſanglante qu'elle
ne prenne fin que par une extrême ruïne
de nous & de nos diſſenſions. Tout beau,
Monſieur de Roquelaure (dit Marmet)
vous vous courroucez à votre ombre, &
ſi perſonne ne vous contredit. Je vous
accorde que le vrai moyen d'établir une
bonne paix en France, & parvenir à cette
Union tant deſirée, c'eſt d'ôter toute
défiance de part & d'autre, & non ſeulement
l'ôter du cœur, mais auſſi de l'apparence
exterieure. Je vous accorde pareillement
que quand on verra notre Maître
près du Roi, ce ſera un témoignage d'une
vraye & non feinte reconciliation. Mais
pardonnez-moi ſi je romps le fil de votre
diſcours, pour vous prier de me reſoudre
un ſcrupule que j'ai en ma conſcience:
Vous ne me nierez pas que notre Maître
n'ait eu de très-juſtes & neceſſaires
occaſions de ſe retirer de la Cour; vous
voulez qu'il y retourne, quelles cautions
aurez-vous qu'il y puiſſe demeurer avec
plus de ſureté que quand il en eſt parti;
que ſes ſerviteurs ne ſoient plus maſſacrez,
que ſes fenêtres ne ſoient plus grillées,
que ſes ennemis ne le bravent plus,
& qu'il y puiſſe tenir le lieu & rang qui

lui appartient ? Monsieur Marmet (dit Roquelaure) je doute fort qu'ayant fait semblant d'entrée de table de desirer la paix, vous ne corniez la guerre à bon écient à l'issuë de votre propos : car pourquoi mettez-vous la main à ses vielles playes qui se consolident d'elles-mêmes ? Prenez-vous plaisir à rafraîchir le sentiment des douleurs passées, & nous ôter toute esperance de sortir jamais de nos mal-heurs ? Certes vous avez tort, car vous sçavez bien que le Roi n'a éte ni auteur ni executeur de toutes les cruautez passées, & si alors vous en avez quelque opinion, la clemence qu'avez pû remarquer depuis dix ans, vous témoigne assez qu'il n'est point homme de sang : car je puis dire en passant qu'il a autant eu d'occasion d'être cruel qu'aucun de ses predecesseurs, & neanmoins vous avez vû qu'il s'est toûjours contenté de découvrir la conspiration,& les prevenir:& quant aux conspirateurs, après leur avoir rogné les ongles, il n'a laissé de leur faire le traitement accoûtumé, chose certes qui le rendra immortel à la posterité ; car s'il eût été autre, je croi qu'il n'y auroit plus aujourd'hui de Royaume en France. Or quant aux cautions que vous demandez, je

je vous réponds que votre demande eſt impertinente : car vû que pour negocier avec un ennemi , pour retirer un priſonnier , pour aſſurer la paix , on baille quelquefois des ôtages & autres ſuretez ; mais entre freres, entre amis, la paix étant publiée & établie , je croi que c'eſt choſe inoüye de demander cautions. Mais ſi vous êtes de ſi difficile nature, quelle plus ſure caution voulez-vous que les lettres que ſa Majeſté a écrites à notre Maître , par leſquelles il lui témoigne la conſolation qu'il a en l'affliction qu'il a reçuë du decès de feu Monſeigneur ſon frere, d'avoir encore un ſucceſſeur ſi genereux, & qui le touche de ſi près , le deſir qu'il a d'oublier toutes choſes paſſées, & lui être d'orénavant pere & frere. Si cela ne vous ſuffit, dites-moi, je vous prie, quel bien, quelle commodité vous eſtimez le Roi pouvoir recevoir de la ruine de notre Maître : car vous m'accorderez qu'on ne fait jamais une méchanceté pour rien & ſans eſperance de s'en ſervir. Si vous doutez donc que le Roi ſoit autre envers notre Maître que ne contiennent ſes lettres, cottez-moi quelque raiſon & quelque ſujet apparent , autrement la pieté à laquelle le Roi eſt du tout adon-
né,

né, la justice de laquelle il est infiniment zelateur, la douceur naturelle, la bonté & clemence qui reluit en toutes ses actions, feront toûjours estimer votre crainte, ou vaine ou malicieuse. Qui me pourrez-vous nommer de tous ceux qui peuvent aspirer à la Couronne, lequel le Roi doive plus desirer laisser successeur que le Roi notre Maître ? Il le connoît dès le berceau, il l'a nourri presque continuellement près de soi, il est bien assuré qu'il n'entreprendra jamais rien contre l'Etat pour l'interêt qu'il y a, ni contre sa personne pour le support qu'il en reçoit, & pour l'honneur qu'il a de lui appartenir de si près, & sçait bien qu'il ne reçoit point de pension d'Espagne, voire qu'il a toûjours refusé les moyens que l'on lui a presentez de faire la guerre ; il sçait bien qu'il n'a ligue offensive ni défensive avec Prince étranger quelconque ; car quant à l'argent qu'il a envoyé en Allemagne, le Roi sçait les justes occasions qu'il a euës de ce faire, & queç'a été pour sa conservation, & non point pour endommager autrui ; & y a été comme forcé & contraint, pource qu'un Prince de ce Royaume, duquel il avoit quelque défiance, en avoit envoyé deux fois au-

tant :

tant : n'y ayant doncques ſujet aucun de ſoupçon, ni jalouſie entr'eux, pourquoi y voulez-vous imaginer de la défiance, diſſimulation, ou mauvaiſe volonté ? Car de dire, ils ſe ſont fait la guerre, & par conſequent il n'y a point de ſureté en la reconciliation, & le deſir de vengeance ne mourra jamais au cœur d'un Prince une fois irrité, vous vous trompez, c'eſt une maxime Italienne. Les Rois de France ont le cœur tout autre que les tiranneaux de ce païs-là, témoin celui qui fit une brave réponſe, qu'il n'appartenoit au Roi de vanger la querelle d'un Duc d'Orleans. Réponſe vraiment digne d'un Roi de France ; ce qui eſt ſuffiſant pour répondre à votre maxime Machiavelique. Ne penſez point auſſi que le Roi ſoit tellement tranſporté du zele de ſa Religion, qu'il voulût renverſer les loix de nature, & faire tort à ſon propre ſang, comme il l'a bien montré à ceux qui ſe vouloient ſervir du nom de Monſieur le Cardinal, pour faire declarer le vrai & legitime heritier indigne & incapable d'aſpiter à la Couronne, tant pour ſa Religion, que pource qu'on a voulu dire du mariage de la feuë Reine de Navarre. A quoi tant s'en faut que le Roi ait voulu prêter l'oreil-
le,

le, qu'au contraire il a bien ſçu découvrir d'où ce vent venoit, & où il tiroit ; vous m'entendez à demi-mot. Or quand vous conſidererez toutes ces raiſons, vous trouverez qu'elles ſont cautions plus que ſuffiſantes du bon traittement que notre Maître recevra en Cour. Mais je paſſe outre, & vous dis que tant s'en faut que le Roi ait occaſion ni volonté quelconque de ruiner notre Maître, qu'au contraire il a un notable interêt à ſa conſervation : car ſi d'avanture il étoit aſſailli par un ennemi étranger, comme nous en ſommes à la veille, à quoi voulez-vous qu'il baille la conduite de ſes forces ? A ces pretendus Carliens ? à ceux qui ſous le nom d'une ſainte ligue ont été à un doigt près de lui pour lui ôter la Couronne ? Il ne le fera pas ; mais quant à Monſeigneur notre Maître, il eſt aſſuré qu'il en ſera toûjours fidellement ſervi, & qu'il n'abuſera jamais de la puiſſance qu'il lui mettra en main. Car étant né Roi, il ſçait de quelle fidelité les Rois veulent être ſervis, & rendra à ſon Seigneur le devoir qu'il attend de ſes ſujets. Outre tout cela, vous m'accorderez que le François n'a aujourd'hui à ſe plaindre d'aucuns de ſes voiſins que de l'Eſpagnol, & qui a plus d'interêt d'ar-
rêter

rêter le cours de ses victoires, & chercher les moyens de sapper cette trop grande grandeur, qu'un Roi de Navarre. Quant aux guerres civiles, nous sommes tous d'un avis qui est très-veritable, qu'il ne faut point penser qu'elles soient éteintes tout-à-fait, tant que notre Maître & les autres Princes du Sang ayent repris le lieu & rang qui leur appartient en l'administration de cet Etat. Car il faut confesser que les contentions qu'ils ont euës avec la maison de Guise, & la difficulté qu'on leur a faite sur leurs prééminences & dignitez, a bien servi à entretenir nos dissensions. Tenant donc pour indubitable, comme nous devons par l'experience du passé, que le Roi veut la paix & la desire; il faut aussi tenir pour certain qu'il ne mécontentera jamais le Roi notre Maître, ni les autres Pinces de sa Maison, qu'il n'en ait de bien grandes occasions. Certes (dit Marmet) vous avez beaucoup de belles & bonnes raisons; mais un chat échaudé craint l'eau froide, comme on dit: & combien que je ne puisse répondre à tant d'argumens, si vous dirai-je qu'ils ne m'ont point tant assuré que la seule apprehension d'aller en Cour ne me fasse presque mourir de peur; car il me semble proprement qu'on

qu'on me ramene aux nôces. Vous avez le cœur merveilleusement hardi & resolu (dit Roquelaure) mais que faudroit-il pour vous assurer ? Je vous l'aurois bien-tôt dit, si vous le pouviez aussi-tôt faire accorder par sa Majesté (dit Marmet :) Je voudrois que le Roi revoquât Monsieur le Maréchal de Matignon ; qu'en l'absence de notre Maître Monsieur le Prince de Condé fût établi son Lieutenant en toute la Guyenne. Et pour montrer que le Roi veut pour jamais mettre fin aux guerres de la Religion : Que par Edit solemnellement émologué en tous les Parlemens, il declare qu'il veut & entend que l'exercice des deux Religions soit libre indifferemment par tout ce Royaume. Qu'il soit permis à toutes personnes de faire prêcher en tout lieu public ou privé ; & aux sieurs & Gentils-hommes de la Religion d'appliquer les dixmes & autres revenus Ecclesiastiques de leurs terres & seigneuries à l'entretenement des Ministres. Et pour purger la France de la honte & vergongne qui lui demeureroit envers tout le monde, pour n'avoir fait aucune punition des massacres de la saint Barthelemi, & détourner l'ire de Dieu qui demande vengeance de tant de sang épan-

du.

du. Qu'en chacune Ville où on a massacré, l'on choisisse un ou deux des plus sanglans bouchers & vrais bourreaux, à la nomination de ceux de la Religion desdites Villes, dont les peres, meres, femmes ou enfans auroient été massacrez pour en faire un sacrifice très-agreable à Dieu, & à tous amateurs du repos & honneur de la France. Cela fait, ne doutez point que je ne mette toute crainte sous le pied, & je croi que Monseigneur pourra avec toute sureté s'acheminer en Cour. Pendant que Monsieur Marmet parloit, le Roi notre Maître se prit à sourire sans autrement dire mot; & ledit Sieur de Roquelaure se doutant qu'il se mocquoit des belles assurances qu'avoit demandées ledit Sieur Marmet, reprenant le propos: Monsieur Marmet, mon ami, dit-il, je vous dirois volontiers un mot de l'Evangile, vous ne sçavez ce que vous demandez, & est bon à voir que vous parlez plus de zele que de science. Je ne suis pas homme d'Etat, dit Marmet, mais si me semble-t'il que si le Roi vouloit accorder mes demandes, il y auroit grande apparence de s'y fier. Je vous dis encore un coup que vous ne sçavez ce que vous demandez, dit Roquelaure, comme je vous montrerai

rai en peu de mots. Premierement, quant au gouvernement de Guyenne, si le Roi en laisse la libre disposition à notre Maître, pour y mettre qui bon lui semblera, voire personne s'il ne veut, fera-t-il pas autant ou plus pour lui que s'il lui donne Monsieur le Prince de Condé pour son Lieutenant ? Joint que Monseigneur étant en Cour, il faut penser qu'il feroit aussi-tôt retourner mondit Seigneur le Prince en son gouvernement de Picardie, & lui donneroit des forces pour munir la frontiere, contre cette grande armée Espagnole, qui seroit trop plus honorable pour lui, & plus avantageux pour ceux de la Religion, que tout ce que vous demandez. Mais puis que vous dites que vous n'êtes pas homme d'Etat, je passerai ce premier point pour venir aux autres, lesquels je pense qu'affectionnez davantage, qui sont en un mot l'établissement de la Religion & la punition de la saint Barthelemi. Voilà les deux colonnes où vous fondez, comme sur un rocher, l'assurance de notre Maître en Cour. Et moi tout au rebours, j'estime que ce soit le moyen de le perdre, & lui ôter toute esperance de joüir jamais de la fortune qui le regarde de si près. Mais avant que

passer outre, dites-moi de grace encore un coup, si c'est pour votre considération que vous demandez ces assurances, ou si c'est comme serviteur de Monseigneur pour son bien & pour sa sureté. Car si c'est pour vous, je ne veux pas entrer plus avant en propos. Je vous declare (dit Marmet) que ce que j'en dis, n'est point pour mon particulier, n'ayant non plus d'occasion d'avoir crainte de ma personne que le moindre de la Religion qui soit en France. Mais je vous ai dit librement mon avis des suretez sous lesquelles Monseigneur peut retourner en Cour. C'est assez (dit Roquelaure) vous me mettez en beau chemin, car pour votre regard & ceux de votre robbe, je trouverois bien quelque apparence à vos cautions : mais quant à Monseigneur, je vous ferai avoüer que vous demandez sa ruïne, & pour le vous montrer, demeurons premierement d'accord de ce que nous cherchons, & du but de nos intentions, afin que cela passé nous découvrions plus aisément qui y visera le mieux. Notre intention commune à tous deux, comme je croi, est d'ouvrir les moyens, par lesquels Monseigneur peut surement retourner en Cour, vivre en vraye & bonne amitié avec

avec le Roi, pacifier les troubles, & s'asſurer de l'Etat, ſi paravanture Dieu veut qu'il ſurvive le Roi. C'eſt vrayement ce que nous cherchons (dit Marmet) examinons maintenant votre conſeil (dit Roquelaure) & puis je paracheverai le mien, lequel j'euſſe déja conclu, ſi ne m'euſſiez interrompu : Si vous aviez reçû quelque affront en quelque lieu, ou qu'euſſiez des ennemis, vous deliberant d'y aller, ne tâcheriez-vous pas de vous accompagner & fortifier de telle ſorte, que fuſſiez hors de danger d'être bravé, voire qu'euſſiez moyen de tirer vengeance du tort qui vous auroit été fait ? Vous dites, & eſt vrai que Monſeigneur a été maltraitté en Cour : s'il eſt donc expédient, voire neceſſaire, qu'il y retourne pour les raiſons que nous avons deduites, vous m'accorderez qu'il doit rendre ſon parti le plus fort qu'il pourra, car s'il n'a les plus forts de ſon côté, il ſera perpetuellement en danger. Maintenant, Monſieur Marmet, dites-moi en conſcience, qui penſez-vous être les plus forts, des Catholiques ou des Huguenots ? Certes il n'y a pas beaucoup à ſonger, car quand vous auriez mis tous les Huguenots de France enſemble dans Paris, à peine fourniroient-ils le nom-

nombre des Parroissiens de saint Eustache, & faites tout ce que vous voudrez, vous n'y en menerez jamais tant, ni de si braves & resolus que ceux qui y étoient à la saint Barthelemi, & si vous sçavez comme tout cela fut fricassé en moins d'un tourne-main, & quand l'on eût prêché à la place Maubert, & en pleine Halle, à votre avis en eussent-ils été plus assurez? Je vous dirai à quoi vos assurances sont bonnes, pour assurer toute la France que votre cœur est plein jusques au comble du desir de vengeance. Que si jamais vous êtes les plus forts, vous rendrez le centuple de ce qu'on vous aura prêté. Que vous ne desirez qu'exterminer la Religion Catholique, & qu'il ne faut point que ceux qui la tiennent esperent de vous meilleur traittement que les Huguenots l'ont eu par le passé. Et de cela qu'aviendra-t-il? tout le rebours de ce que vous pensez, car les Catholiques vous voyant de cette façon en Cour, & de là pronostiquant l'avenir, ils auront tantôt trouvé les moyens de renverser vos beaux desseins, & si il ne leur coûtera pas beaucoup; les crocheteurs de Paris tous seuls seront suffisans pour joüer le jeu. Quoi? entrer dans Paris après y avoir mis le Prêche!
Certes

Certes il y feroit beau. Mais comment est-il possible qu'ayant si fraîche memoire de la saint Barthelemi, vous osiez encore ouvrir la bouche de prêcher dans Paris? Monsieur Marmet, vous en parlez bien à votre aise dans Nerac: mais je m'assure que si le tireur d'or, & deux ou trois autres que vous sçavez, vous étoient apparus en songe seulement, vous n'y penseriez jamais. Laissons là cette fureur populaire. Et les Evêques, les Prelats, le Chapitre, les Chevaliers du saint Esprit, les Capitaines & Garnisons des Places fortes, les Cours souveraines consentiront incontinent à vos demandes; il y a grande apparence qu'en frappant du pied contre terre, vous fassiez naître des armées pour reduire tout cela à votre volonté, ou que vous serez plus docte & plus éloquent qu'un Beze, qu'un Chandiu, un Perocelli & un la Riviere pour les convertir; car s'il n'est possible de les amener à vouloir ce que vous voulez, ni par amour, ni par force, il faut que vous m'accordiez que demeurans du parti contraire, & étant les plus forts ils vous battront, ils vous chasseront, ils vous extermineront. Vous avez experimenté avec quelle opiniâtreté ils vous persecutent depuis

depuis vingt-cinq ans ; pour vous faire renoncer votre Religion, & maintenant en un tour de main de persecutez vous voulez devenir persecuteurs ; vous voulez renverser leur marmite pour engraisser la vôtre ; vous voulez qu'ils punissent & châtient ceux qu'ils adorent pour s'être montrez si ardens zelateurs de leur Religion. Lors que les Huguenots étoient cent fois plus forts qu'ils ne sont, qu'ils avoient plus de Capitaines qu'ils n'ont de soldats, qu'ils tenoient quasi toutes les meilleures Villes de France, qu'ils avoient l'Allemagne à leur devotion, que le Roi étoit pupille, tout ce qu'ils ont pû faire, ç'a été d'éteindre les feux où on les brûloit, & impetrer la liberté de leurs consciences, laquelle neanmoins ils ont plus en papier que par effet : car tous les Parlemens par un retenton enregistré en leurs registres secrets declarent tous les Edits, Edits de paix, Edits du tems, Edits extorquez par force & violence, Edits qu'ils garderont, tant que la commodité de les revoquer se presentera ; & maintenant qu'ils sont si bas de poil que c'est pitié, qu'ils ont été tant battus qu'ils n'en peuvent plus, qu'ils n'ont credit aucun envers les Etrangers, ni intelligence entr'eux, vous vou-

lez que les Catholiques leur viennent baiser les pieds par maniere de dire, & leur mettre l'épée à la main pour se venger d'eux à leur discretion : cela possible se peut souhaitter par quelque esprit furieux, & peut-être comme jadis les Juifs se promettoient un Messias qui les feroit tous Rois & Monarques ; ainsi y a-t-il des Huguenots qui attendent un Roi qui les fasse tous riches, & les recompense de toutes leurs pertes aux dépens des Catholiques ; mais j'espere qu'ils attendront aussi long-tems les uns comme les autres. Apprenez donc de moi que l'établissement de votre Religion, & la punition de la saint Barthelemi ne peut apporter aucune sureté à Monseigneur, au contraire aigrira infiniment les Catholiques, c'est à dire toute la France, & le rendra odieux à jamais, tant à la Noblesse qu'au peuple. Avisez combien vous êtes bien loin de votre compte : c'est pourquoi reprenant mon discours que j'avois laissé pour répondre à vos difficultez, je vous dis en un mot, que je suis tout de contraire avis au vôtre, car je persiste en la maxime que j'ai presupposée ci-devant, & que je tiens pour indubitable : Que le seul moyen par lequel Monseigneur sera

ſurement en Cour & par tout le Royaume, c'eſt qu'il mette la force de ſon côté. Je voi bien que cela vous fâche, Monſieur Marmet, mais écoutez-moi patiemment, & je vous promets de vous rendre la pareille; je ne veux pas que Monſeigneur faſſe la guerre à votre Religion, comme on a fait par le paſſé, au contraire je ne cherche que la paix & bien public. Je laiſſe à part la diſpute de la Religion, juſques à ce que l'on y puiſſe remedier par un Concile bien & legitimement aſſemblé: mais je dis que pour le bien de cet Etat, que tous bons François & les Princes principalement, la doivent preferer à leur vie; & pour le bien particulier de Monſeigneur, il eſt neceſſaire qu'il s'accommode à faire profeſſion publique de l'ancienne Religion de tous ſes predeceſſeurs, & s'il n'y croit en ſon courage, pour le moins il contente le peuple d'un beau ſemblant; car je mettrai ma tête, ſi-tôt qu'on aura oüi dire que le Roi de Navarre aura oüi une Meſſe, vous verrez en un inſtant toute la France accourir pour lui offrir ſes forces, ſes richeſſes, tous ſes moyens, pour en diſpoſer comme bon lui ſemblera, & vous verrez le Roi ſi content d'être hors des reproches dont on lui bat les

oreilles jour & nuit, qu'il laiſſera ſa place à un Heretique, qu'il n'aura plus grand plaiſir au monde, que de le gratifier de tout ce qu'il lui voudra demander. D'autre côté, Meſſieurs de Guiſe qui verront que d'orénavant la partie ſeroit mal faite, proteſteront que jamais ils ne lui ont fait la guerre, mais ſeulement à ſa Religion, & ſeront les premiers à s'inſinuer en ſa grace, les Parlemens, le Clergé, le Pape même n'ayant que dire que le legitime heritier ne ſoit connu, ſe perſuaderont aiſément, que ce qu'il aura fait par le paſſé aura été pour quelque neceſſité & pour ſa conſervation. Devinez ſi ayant tout cela de ſon côté, il aura occaſion d'être aſſuré. Car quant aux Huguenots, je vous dis derechef que mon avis n'eſt point qu'il les force en leur conſcience, ains au contraire qu'il les faſſe pleinement joüir des Edits de Pacification, tant que par ſon exemple & autres bons moyens il les ait reduits à ſa Religion, afin qu'ils n'ayent occaſion quelconque de ſe departir du ſervice qu'ils lui ont voüé, recevans autant, voire plus de ſupport de lui par ce moyen que s'il perſeveroit en cette Religion. Uſant de cette prudence, vous ôtez la racine de toute défiance, vous

vous établissez la paix tant desirée, colloquez notre Maître en la plus heureuse fortune qu'il est possible de souhaitter : & suis content de confesser que je suis aveugle d'entendement, si vous me cottez un seul inconvenient que puissiez douter en suivant mon conseil, si ce n'est peut être que vous fassiez difficulté sur ce que j'ai dit, qu'encore que le Roi notre Maître ne fût Catholique au cœur, il le doit être à la bouche, & à l'exterieur. Ce que j'ai avancé, non que je ne fusse trop plus aise de le voir Catholique tout-à-fait ; mais pource que si j'eusse entrepris cela, vous m'eussiez quant & quant enclos dans la dispute de la Religion, qui est un labyrinthe d'où on ne sort jamais, outre ce qu'il n'appartient qu'à Dieu seul à toucher les cœurs. Voilà pourquoi j'ai seulement parlé de l'exterieur, suivant en cela l'exemple de beaucoup de grands Politiques de tous siecles, lesquels ont donné plusieurs preceptes aux Rois & Princes de s'accommoder par une apparence exterieure à ce qu'ils voyent être plausible aux yeux du peuple. Or si en chose du monde il est permis & aisé à s'accommoder, je croi de ma part que c'est au differend de la Religion ; que

nous n'avons point à disputer que contre les Turcs, les Arriens & autres qui nient les principes de notre Foi. Nous avons tous un même Symbole, nous sommes tous baptisez au Sang de Jesus-Christ, nous participons tous à son Corps; nos disputes, à proprement parler, sont disputes d'écoliers en Theologie, ou plûtôt sont témoignages de l'ire de Dieu sur nous pour notre trop grande curiosité. Si vous qui êtes versé aux histoires, voulez vous ressouvenir du passé, vous y trouverez de très grands & très-vertueux Princes qui n'ont fait difficulté de dissimuler leur Religion quand ils ont vû que leur grandeur & le bien de leur Etat le requeroit. Constantin le Grand, tant celebre par les Historiens Ecclesiastiques, étoit fils d'un pere qui avoit toûjours favorisé les Chrétiens, & se servoit plus volontiers d'eux que d'autres, & avoit été nourri dès son enfance par une mere très-Sainte & très-Chrétienne; tellement qu'il suçça le lait de la Religion dès le berceau: toutefois il la sçût bien dissimuler, jusques à ce qu'il fût pleinement établi en son Empire, & ne se découvrit point tout-à-fait être Chrétien, que fort peu de jours avant sa mort, & ne voulut point

point être baptisé qu'il ne se vît près du cercueil. Cela n'empêchoit pas qu'il ne fût bien resolu en la Religion : mais pource qu'il estimoit que Dieu ne lui avoit revelé sa connoissance pour perdre son Etat, & que les actions d'un Prince ne peuvent être mauvaises, quand elles tendent au repos de leurs sujets. Tellement que les Histoires nous témoignent qu'il consacra Constantin son pere, & le mit au nombre des Dieux à la mode des Payens. Qu'il épousa la fille de Maximian très-grand persecuteur des Chrétiens, & fit tout autre exercice de la Religion & profession d'homme Payen, & regna fort long-tems sans faire autre chose pour les Chrétiens, sinon qu'il deffendit de les persecuter, & leur permit la liberté de leur conscience & l'exercice de leur Religion. Et combien que Dieu lui eût montré au Ciel la Croix de notre Seigneur, lui promettant qu'en ce signe-là il seroit victorieux de Maxence son ennemi, & pour cette occasion il la fit representer en ses banderolles & drapeaux ; si est-ce que de peur d'irriter les Payens, il la déguisoit le plus artificieusement qu'il pouvoit, & n'écrivoit pas le nom de notre Seigneur tout au long, mais seulement par deux lettres Grec-

ques P. X. & quelque grande connoiſſance qu'il ait euë du Paganiſme, ſi ne permit-il jamais qu'on ruinât les Temples des Idoles, ni qu'on touchât au revenu des Prêtres & Sacrificateurs de ſes faux Dieux; ſçachant que quand par la predication de l'Evangile l'idolatrie ſeroit abattuë du cœur du peuple, elle ſeroit fort aiſée à chaſſer des Temples. Et de fait, ſa prudence a été tant agreable à ceux de ſon tems & à toute la poſterité, qu'il a été reveré par les Eccleſiaſtiques comme un Apôtre. Combien que ſi vous épluchez ſa vie, vous y pourrez remarquer des traits auſſi violens & tiranniques qu'en autre Empereur Romain, mais cette ſeule prudence au fait de la Religion eſt cauſe de toute ſa reputation: car les Chrétiens ayant été délivrez par lui des barbares & cruelles perſecutions qui les avoient affligez juſques à ſon avenement, ont employé tout leur entendement à le mettre au-deſſus des nuës, & les Payens voyant qu'il n'avoit aucunement touché à leurs ceremonies, & même qu'en ſon exterieur il s'accommodoit à eux, ils n'avoient garde d'en médire, de peur de lui donner occaſion d'être tel en leur endroit, qu'ils l'euſſent pû deſirer envers les Chrétiens.

Je

Je propose donc l'exemple de ce grand Empereur au Roi notre Maître, pour être successeur de sa reputation, laquelle sera d'autant plus signalée en lui, que l'inimitié qui a été jusques ici entre les Huguenots & les Papistes est trop plus violente qu'elle ne fut jamais entre les Chrétiens & les Payens, encore que nos differends soient moins que rien au prix de ceux-là, & se puissent aisément concilier, usans de la prudence dudit Constantin : car si le Roi notre Maître, pour avoir été nourri dès sa jeunesse à votre Religion, y a quelque devotion particuliere, je n'empêche point qu'il ne la garde en son cœur, qu'il maintienne l'exercice au lieu où les Edits qui sont déja reçûs le permettent : qu'il assemble force Deputez, Colloques & Synodes. Mais comme Constantin se garda bien de faire provision ouverte de la Religion Chrétienne tant qu'il eut établi son Empire en toute sureté, tant à soi qu'à sa posterité : aussi faut-il que le Roi notre Maître couvre par une sage prudence le desir qu'il peut avoir de ne changer sa Religion ; qu'il se garde soigneusement de toucher au revenu de l'Eglise ; & si Dieu veut qu'il parvienne à la Couronne, qu'il la reçoive avec toutes les ceremonies

accoûtumées; bref, qu'étant Roi, ou en l'esperance de l'être, il honore la Religion, qu'a si long-tems gardé cette Couronne contre tous ses ennemis; & s'il faut par nos pechez qu'elle soit changée, que cela se fasse avec tel laps de tems que la nouveauté ne puisse aucunement troubler ni alterer l'Etat. Car si Eusebe & tant d'autres saints Personnages n'ont laissé d'exalter Constantin jusques au tiers ciel, encore qu'il ait toûjours été Payen presque jusques à sa mort, les Catholiques auront aussi dequoi se contenter, voyans qu'en toutes actions publiques il sera comme ses predecesseurs. Cependant le tems qui guerit toutes choses nous reünira, voire plûtôt, Dieu aidant, que nous ne pensons. Mais pour témoigner davantage ce que je disois tantôt, qu'il ne faut pas tant faire de scrupule de s'accommoder en matiere de Religion; je vous amene l'exemple du défunt Empereur Maximilian dernier decedé, qui a été tenu pour Prince autant accompli en prudence & sagesse, & en la connoissance d'infinies langues & sciences que Prince de notre âge. Chacun sçait que du vivant de l'Empereur Ferdinand son pere il faisoit profession de la Religion des Protestans, jusques-

Jusques-là qu'il reçût un soufflet dudit Empereur son pere en presence de toute sa Cour, pour ne vouloir entrer avec lui dans l'Eglise. Mais quand il fut question d'être Empereur, il ne fit plus de difficulté de suivre la Religion des Empereurs, au moins exterieurement. Vrai est qu'en son ame il a toujours été Protestant, & nonobstant les remontrances de Gourdon son Confesseur, c'est chose sûre qu'il mourut Protestant. Tant y a que par cette prudence politique il a gouverné un Empire bigarré d'une infinité de Religions avec telle union & concorde, qu'il est aujourd'hui également regretté de tous. En voilà deux qui ont changé leur Religion en mieux; je vous en amenerai un qui l'a changée en pis, non que je ne condamne son apostasie, mais seulement pour montrer que les grands Princes ont toujours preferé leur Etat à l'exercice public de leur Religion. L'Empereur Julian, si nous en voulons parler sans passion, ores qu'il ait été mauvais Chrétien, si a-t-il été des plus celebres & des plus grands Empereurs qui furent oncques, soit au fait des armes, soit pour la grande connoissance qu'il avoit de toutes sciences. Il fut dès sa jeunesse écolier d'un Libanius & autres grands So-

phiſtes qui l'enſorcelerent tellement, qu'il ne put jamais goûter la Religion Chrétienne, & ne fut jamais ſi jeune qu'il n'eût le Paganiſme imprimé au cœur. Mais ſçachant que s'il ſe découvroit, il ſe rendroit incapable de jamais aſpirer à l'Empire, duquel les Chrétiens étoient en pleine poſſeſſion depuis Conſtantin le Grand ſon ayeul, il contrefit tellement le Chrétien, qu'il liſoit même la parole de Dieu publiquement aux Egliſes, & continua en cette diſſimulation tant qu'il ſe vit Empereur abſolu, & qu'il eut donné ordre que pour changer de Religion, ſon Etat n'en recevroit aucune mutation. Car alors il ſe montra tel par dehors qu'il avoit toujours été au cœur, & ſi pour cela il ne laiſſa d'être fidellement obéï tant des Chrétiens que des Payens ; tellement qu'il vint à bout de toutes ſes entrepriſes, & mourut victorieux en une grande bataille qu'il donna aux Perſes au milieu de leur Royaume. Mais pource que ſon apoſtaſie eſt à bon droit haïe d'un chacun, je n'inſiſterai davantage, & me contenterai des deux precedens, leſquels dès leur vivant ont été très-heureux, & après leur mort joüiſſent encore d'une plus heureuſe memoire, jaçoit qu'ils ayent été tous deux

deux grands dissimulateurs au fait de la Religion. Et de là je conclus que le Roi notre Maître ne doit point faire plus de difficulté qu'ils ont fait de leur tems, de s'accommoder à la plus commune & plus ancienne Religion, d'entretenir les ceremonies qui maintiennent ce Royaume, & l'ont rendu florissant l'espace de douze cens ans & plus, & de laisser (comme l'on dit) le moutier où il est: car si les Ministres d'Allemagne dispensent bien les Electeurs Protestans d'oüir la moitié d'une Messe pour élire un Roi des Romains ou un Empereur; pourquoi vous & les autres Ministres de France refuserez-vous de dispenser le Roi notre Maître d'oüir une Messe toute entiere pour être Roi d'un si puissant Royaume? Je laisse aux Theologiens de se resoudre des points desquels on dispute en France il y a cinquante ans; je ne parle que de ce qui touche à l'Etat, sçavoir est de l'exterieur, lequel est fort peu de chose devant Dieu, & neanmoins est le principal devant les hommes: car ne doutez aucunement que si le Roi notre Maître ne contente les Catholiques de cet exterieur pour le moins, que ne voyiez d'étranges tragedies en France. Et quand vous haïriez le Pape & la Messe cent fois

plus

plus que vous ne faites, ſi eſt-ce que ſi vous avez tant ſoit peu d'humanité au cœur, vous m'accorderez qu'il vaudroit mieux oüir cinq cens Meſſes tous les jours, que d'allumer une guerre civile, mettre le feu dans un Etat ſi beau & floriſſant que cettui-ci, & expoſer ſa patrie à la merci de tous ſes ennemis. Certes je perds tout uſage de raiſon quand je viens à apprehender les calamitez dont notre opiniâtreté nous menace, & n'ai autre conſolation que prier Dieu qu'il m'envoye la mort avant que je voye les effets des malignes influences qui roulent déja ſur nos têtes. Et cependant qu'avons tant d'avis, je vous donne le conſeil qu'on donnoit jadis aux Atheniens qui refuſoient de dreſſer des Autels à Alexandre : *Aviſons qu'étant trop curieux des Cieux, nous perdions la terre.* Prenons garde que penſans avancer quelque peu notre chemin pour aller en Paradis, nous ne nous precipitions en un enfer de miſeres & calamitez. Croyez, Monſieur Marmet, qu'il y a des Catholiques qui ont d'étranges deſſeins en la cervelle, & s'ils ne ſont gagnez par quelque prudence & douceur, on leur fera faire des choſes à quoi la plûpart ne penſent pas:car qui ne ſçait ce qu'entre-

prend

prend un peuple abusé du masque & pretexte de Religion ? L'Italie & l'Espagne ne manqueront pas de boute-feux pour rallumer le brasier de nos dissensions civiles, si on leur en baille tant soit peu de commodité. Et quelle plus belle commodité sçauroient-ils desirer que de corner aux oreilles d'un peuple qu'il est damné s'il obeït à un Roi huguenot ? qu'il s'en ira tout droit en Paradis s'il secouë le joug de son obeïssance ? O Dieu quelles tragedies d'ailleurs ! Venez-ça, parlons françois ; Pensez-vous que la maison des Capets, quand elle fut premierement appellée à la Couronne, qu'elle fût plus puissante en France qu'est aujourd'hui la maison de Guise ? Pensez-vous qu'elle fût plus aimée du peuple, qu'elle eût plus de freres bien unis ? tenoit-elle plus d'Etat & de Gouvernement ? avoit-elle plus de Capitaines, plus de Villes, & plus de places fortes à sa devotion ? Je croi qu'elle n'en eut jamais la moitié ; & outre tout ce qu'ils tiennent aujourd'hui, si les Ducs de Ferrare & de Savoye se laissent mourir sans enfans, & qu'ils se saisissent de ces successions-là, comme elles leur appartiennent ; voyez combien de forces, combien de richesses & de puissance leur

accroît ?

accroit ? Que si vous considerez toute la maison de Lorraine ensemble, comme il ne faut point douter qu'ils ne s'unissent quand il sera question de mener les mains, vous m'avoüerez qu'elle est sans comparaison plus puissante, non que la maison de Bourbon, mais que toute la France ensemble. Ajoûtez maintenant à leur parti la faveur de la Religion Catholique, & la haine de la Reformée. Que peuvent-ils souhaitter davantage pour venir à bout de leurs attentes ? Le Pape à votre avis leur refusera-t-il d'ôter la Couronne à un heretique pour la leur donner ? Le Roi d'Espagne leur déniera-t-il ses forces qui sont toutes prêtes & si proches pour accabler le Prince, lequel seul il peut aujourd'hui redouter ? Et quand ils seroient, par maniere de dire, si lâches de courage, ou si amateurs de cet Etat qu'ils ne voulussent rien entreprendre, les Cardinaux, les Evêques, les Parlemens qui ont tous serment au Pape, les Villes où on a massacré ; bref, la populace toute seule transportée de ce zele inconsideré de Religion, leur donneroit-elle pas le Royaume sans qu'ils se missent en plus grands frais que de recevoir la bonne volonté qu'ils ont meritée à l'endroit de tous bons Catholiques ? Et davan-

davantage la mort du Prince d'Orange nous apprend-elle pas combien les Jesuites ont de Scevoles à leur devotion ? Si vous avez quelques moyens à nous inconnus pour resister à tout cela, pensez-y ; mais si vous n'en avez point, comme je le croi, & comme on l'a vû par experience ; ne soyez donc si ennemi de vous-même que ne vous serviez de la prudence là où la force vous deffaut. La prudence, comme j'ai dit, sera de croire le conseil de Monsieur d'Espernon, & suivant icelui s'en aller en Cour se ranger du côté des plus forts, & fuïr toutes occasions de troubles & dissensions. Car ce faisant, ne doutez point que ceux qui se sont accrûs à l'occasion des troubles, seront tellement rabaissez par la paix, qu'au lieu d'entreprendre & se joüer à leur Maître, ils s'estimeront très-heureux d'être reconnus pour bons & fideles serviteurs. Voilà une partie de mes raisons, ausquelles j'en pourrois ajoûter plusieurs autres, si je n'estimois en avoir assez dit pour vous amener à mon opinion ; ou si cela ne peut vaincre votre opiniâtreté, cent fois autant ne serviroit de rien.

A la verité (dit Marmet en soûriant) vous dites vrai, que ni cent, ni mille

fois autant ne me convertiroient pas à votre avis. Je laisse à part la premiere question; Sçavoir si Monseigneur doit aller en Cour, laquelle m'est presque indifferente; pourvû que, soit ici, soit là, il soit en sûreté, & ait toûjours la crainte de Dieu & le salut de son ame devant les yeux. Je n'insiste point aussi sur la punition de la S. Barthelemy, laquelle je ne desire qu'entant qu'elle me semble necessaire pour appaiser l'ire de Dieu, lequel maudit celui qui ne fait point justice de l'homicide, & non pour aucun plaisir que je prenne à la vengeance. Je passe aussi sous silence les autres avantages & sûretez que j'avois demandées pour établir une bonne paix, pour une égalité entre nous & les Catholiques, non pas pour nous recompenser de nos pertes, mais seulement afin que puissions être assûrez qu'on ne nous tient plus pour heretiques, ni pour Juifs, & que le Royaume ne veut plus défavoriser notre Religion. Je ne parle donc de la derniere question; Sçavoir si le Roi notre Maître doit contrefaire le Catholique. Et de grace, examinons un peu vos raisons comme vous avez fait les miennes; car la matiere le vaut bien, & si ne m'en puis taire sans faire tort à ma conscience; puis qu'il y va du salut d'un si grand Prince,

ce, & auquel Dieu m'a ordonné pour nourrir ſon ame du pain de ſa parole, & le preſerver du levain de fauſſe doctrine. Vos raiſons donc en un mot ſont, qu'en ce faiſant il auroit les plus forts de ſon côté; & s'il fait autrement, il eſt impoſſible qu'il puiſſe reſiſter aux grandes forces & puiſſances des Catholiques, & ſe garentir des entrepriſes, menées, conſpirations & conjurations que tous vos ſuppôts du ſaint Siege Romain lui braſſeront de toutes parts: tellement que d'un côté vous nous promettez beaucoup de bien & de felicité, de l'autre vous nous menacez d'une infinité de maux. Mais s'il vous plaît m'écouter, je vous montrerai que vos argumens ſont fort aiſez à combattre, & répondre par même moyen aux exemples, deſquels vous vous êtes fortifié. Donc quant à votre premiere maxime de laquelle vous avez fait le pivot de tout votre diſcours, que le Roi notre Maître ne peut être aſſûré s'il n'a les forts de ſon parti, ne doutez point que je ne vous l'accorde très-volontiers. Vous me l'accordez (dit Roquelaure) prenez garde à ce que vous dites. Je vous l'accorde encore un coup (dit Marmet.) De là vous paſſez outre & faites un ſillogiſme indubitable, ce ſemble: car vous dites

tes que les Catholiques ſont ſans comparaiſon plus forts que les Huguenots;il faut donc que le Roi notre Maître ſe range du côté des Catholiques. Vous m'apprenez aujourd'hui la Dialectique (dit Roquelaure)& ſuis très-aiſe qu'ayez réduit mon diſcours au petit pied; car il en a tant plus de force.Or d'entrer en la comparaiſon des deux partis, je croi que vous ni perſonne de bon jugement ne le voudroit faire, tellement que m'ayant accordé ma premiere propoſition, il faut, veüillez ou non, que ma concluſion ſoit neceſſaire. Si vous aviez patience (dit Marmet) nous en aurions plûtôt fait. Quoi (dit Roquelaure) que ſçauriez-vous plus dire ? Voulez-vous revoquer ce que vous m'avez accordé ? Nullement (dit Marmet.) Lors Roquelaure s'adreſſant tout joyeux vers le Roi notre Maître, lui dit : Sire, Roquelaure n'eſt-il pas ſçavant, d'avoir rendu vaincu un ſi docte Miniſtre ? Tout beau, Monſieur de Roquelaure (dit Marmet) vous vous hâtez trop ; gardez que votre priſonnier ne vous emmene. Quoi (dit Roquelaure) voulez-vous nier que les Catholiques ne ſoient ſans comparaiſon plus puiſſans que votre parti, ſoit que vous conſideriez la France à part, ſoit que veüilliez comprendre

comprendre toute la Chrétienté?Si vous me niez cela, ce m'est assez, car quelle plus évidente preuve pourrois-je demander de la temerité & inconsideration de votre zele ? Pensez-vous en bonne foi la paix dont vous joüissez, tant chetive, qu'elle ait été obtenuë pour la crainte de vos forces? Je m'en rapporte au Roi notre Maître & à tous ceux qui en jugeront sans passion; croyez, Monsieur Marmet, que si le Roi n'avoit pitié de tant de pauvre peuple, qu'il lui déplaît d'exterminer & d'affoiblir d'autant son Royaume. Et si on ne lui avoit fait entendre que votre maladie se guérira par le lenitif plus aisément & à moindres frais qu'avec le feu & le fer, il y a long-tems qu'il n'y eût plus des Huguenots en France. Il ne falloit plus que trois-jours pour prendre la Rochelle, quand on leva le siege; & cela fait que vous restoit-il? Je n'en daignerois parler davantage: il me suffit que ceux qui auront tant soit peu de jugement de reste, qu'ils pourront connoître lesquels sont les plus forts des Huguenots ou des Catholiques, seront toûjours de mon opinion. Avez-vous tantôt assez triomphé? (dit Marmet) je vous prie pour l'honneur de Dieu, laissez-moi dire quatre paroles, puis vous aurez tout loisir de repliquer.

repliquer. Avez-vous jamais lû dans la ſainte Ecriture, Monſieur de Roquelaure? Fort peu, dit-il. Mais à quel propos me le demandez-vous ? Y trouverez-vous quelque paſſage qui parle de la force des Catholiques ou des Huguenots?En doutez vous?(dit Marmet)c'eſt un treſor où je ne cherche jamais à faute. L'Ecriture nous enſeigne que le Prophéte Eliſée fut une fois aſſailli d'une grande armée de ſes ennemis, dont ſon ſerviteur fut tellement étonné qu'il ne ſongeoit qu'à trouver quelque trou pour ſe cacher : Eliſée le voyant ſi épouvanté, pria Dieu de lui ouvrir les yeux, puis lui commanda d'ouvrir ſa fenêtre, & conſiderer de plus près le camp des ennemis. Alors ce pauvre garçon qui étoit ſi effrayé de la multitude des ennemis, fut encore plus émerveillé du ſecours qui étoit arrivé à ſon Maître : car c'étoient des milliers d'Anges que Dieu avoit envoyez pour la défenſe de ſon Prophéte, leſquels frapperent d'aveuglement ſes ennemis, & leur firent lever le ſiege honteuſement; dont & d'une infinité d'autres paſſages prononcez par le ſaint Eſprit pour notre inſtruction, il nous faut apprendre que la force des hommes eſt moins que rien contre la puiſſance de Dieu. Ne vous étonnez

étonnez donc plus, Mr de Roquelaure, ſi toutes les grandes forces des Catholiques ne nous étonnent point, encore que les imaginations ſoient cent fois plus grandes qu'elles ne ſont : car nous avons la force du Dieu des armées de notre côté, qui peut en moins d'un clin d'œil faire évanoüir cette humaine puiſſance, laquelle vous penſez nous devoir engloutir ſi aiſément ; & plus nous vous ſemblons foibles & débiles, plus devriez-vous connoître l'aſſiſtance de notre Dieu qui nous maintient contre tant & de ſi puiſſans adverſaires : partant, employant votre propos, pour moi je ſupplie le Roi notre Maître, avec vous, de ſe tenir du parti le plus fort; car comme dit le Pſeaume, Qui eſt fort ſi ce n'eſt l'Eternel? L'homme & tout ce qu'il peut faire, eſt trop peu de choſe pour étonner ceux qui ſont aſſûrez comme nous, que les Anges ont planté leur camp tout à l'entour de ceux qui craignent Dieu, veillans pour eux & pour leur ſûreté. Voilà bravement répondu en Miniſtre, dit Roquelaure, puis qu'ils ont la parole de Dieu, les Voilà au-deſſus du vent. Mais venez-çà; d'où vous vient cet orgueil de croire que Dieu ſoit plus pour vous que contre? Croyez-vous que nos Prêcheurs

ne

ne nous en disent pas autant ? Si font, Monsieur Marmet, & si confirment leur dire mieux que ne sçauriez faire le vôtre: car ils nous montrent que toutes les fois que nous vous avons fait la guerre, nous vous avons battu dos & ventre, tellement que si vous demandez où est le Dieu des armées, ils vous renvoyeront à Dreux, à Jarnac, à Moncontour, & autres endroits où il vous a défait par le bras des Catholiques. Comment osez-vous dire qu'il soit pour vous ? ou comme répondrez-vous à nos prêcheurs qui usent de pareilles raisons que vous? Fort aisément, dit Marmet, car ils m'accorderont toûjours que Dieu bataille pour ceux qui lui obéïssent, qui gardent ses Statuts & Ordonnances, & qui l'adorent suivant sa volonté déclarée par sa parole : au contraire, qu'il extermine & détruit tous idolâtres, tous superstitieux, & tous ceux qui lui veulent inventer nouveaux services à leur poste & fantaisie, comme il se voit par toutes les histoires des enfans d'Israël, lesquels ont toujours obtenu victoire de leurs enuemis, tant qu'ils ont obéi à la voix du Seigneur, comme aussi quand ils s'en sont détournez pour suivre l'idolatrie, ils ont été en proye à tous leurs voisins ennemis. Si donc je vous

verifie que notre Religion eſt celle même que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres nous ont laiſſée pour être agreable à Dieu, & obtenir de lui toutes choſes; & au contraire que la Religion Romaine eſt ce myſtere d'iniquité qui commençoit dès le tems de ſaint Paul. Si je vous prouve que nous obéiſſons à la voix de Dieu, & vous autres au fils de perdition, m'accorderez-vous pas que Dieu bataille pour nous? que ſes Anges ſont à nos armées? que c'eſt à fauſſes enſeignes que vos caphars ſe vantent de ſon ſecours? & partant que nous avons toûjours été & ſerons les plus forts, tant que vous ferez la guerre à notre Religion, ou pour mieux dire, à Dieu même qui en eſt l'auteur? Mais vous ne voulez pas entrer là & non ſans cauſe. Amenez-moi donc quelque Docteur Seraphique, ou quelque Sorboniſte bien illuminé qui veüille entrer en conference avec moi;&je ſuis content que vous ſoyez juge entre nous deux, pourvû que ſoyez dépoüillé de tout prejugé: vous donnerez gain de cauſe à celui qui donnera plus d'autorité à la parole de Dieu, à laquelle ſeule appartient d'ordonner du fait de la Religion: car celle-là ſeule eſt deſcenduë du Ciel,& partant nous peut ſeule apprendre le chemin d'y monter, non

 pas

pas la doctrine ni la ſageſſe des hommes qui ne ſont que terre, & ne peuvent parler que de la terre, ne ſçauroient regarder les étoiles que leurs yeux ne s'éblouïſſent; tant s'en faut qu'ils puiſſent penetrer dans cette lumiere inacceſſible, incomprehenſible & infinie, de laquelle ſeule il faut apprendre le moyen de cheminer en lumiere, & ſe retirer des tenebres de l'ignorance humaine.

Je vous ai vrayment dit, que je ne voulois point entrer en diſpute de la Religion (dit Roquelaure) non que j'eſtime qu'il ne ſoit fort facile de ſoûtenir une ſi bonne cauſe que celle-là; mais pource que ce n'eſt pas le moyen de ſe retirer d'un difficulté, d'en émouvoir encore d'autres plus obſcures, & plus mal-aiſées à réſoudre. Tellement donc (dit Marmet) que vous voulez convertir le Roi notre Maître à votre Religion ſans autrement en diſputer. Et certes vous avez raiſon, car ſi jamais nous avons tant d'heur qu'on veüille entrer en connoiſſance de cauſe, & que la France veüille écouter Dieu parler de ſoi-même, & chercher la verité en elle-même, aſſurez-vous que l'impoſture & les impoſteurs ſeront bien-tôt découverts. Mais ſi le Pape a puiſſance de

fermer

fermer le Ciel, ce n'eſt pas de merveille qu'il puiſſe ſiller vos yeux, & de tant de pauvres ignorans, & vous donner tel plaiſir en votre aveuglement que ne voulez permettre qu'on vous ôte cette taye qui empêche l'uſage de la vûë. Or puis que pour cette heure il ne faut point diſputer de la Religion, je ſupplie le Roi notre Maître de continuer en ſa ſainte reſolution, qu'il a ſuivie juſques ici; il a ſouvent oüi parler les uns & les autres. Votre ſaint Pere même l'a inſtruit par lettres des plus ſacrez myſteres de ſa doctrine. Ne doutez point donc qu'il n'en ait été jugé meurement & competemment avant que faire le choix qu'il a fait. Si donc tant qu'il a cheminé en la pureté de la Religion, il a ſenti un repos en ſa conſcience, tel que l'ont les fideles qui ſont aſſurez de la grace de Dieu: ſi au contraire quand il s'en eſt égaré, il a ſenti en ſon ame les tourmens & angoiſſes de ceux qui rendent témoignage à eux-mêmes de leur damnation: je le ſupplie humblement qu'il ne combatte point contre l'eſprit de Dieu; & maintenant qu'il eſt agité de tant & ſi vehementes tentations, qu'il ne revoque point en doute ce qu'il a une fois reſolu avec meure & longue deliberation, avec très-

ardentes prieres à Dieu, & qu'il a protesté devant Dieu & les hommes de suivre jusques à la derniere goutte de son sang. Et quoique Monsieur d'Espernon ou autres lui ayent conseillé, qu'il dise avec saint Paul, Dieu est pour nous, & avec David, Cent mille hommes de front ne me feront craindre encore qu'ils l'entreprissent. Vous voilà bien, Monsieur Marmet, dit Roquelaure, mais il ne vous souvient plus de Moncontour: Si fais bien, dit Marmet, si vous avez tant soit peu de patience; & puis que c'est là que m'attendez, je m'y en vais de ce pas; Vous dites qu'en toutes nos guerres vous nous avez battus, & que par là il apparoissoit que Dieu est contre nous: C'est cela même, dit Roquelaure: & moi tout au rebours (dit Marmet) qu'encore qu'en toutes nos guerres vous avez été mille contre un, que vous étant emparez de toutes les forces du Roi, vous les ayez déployées contre une petite poignée de pauvres gens sans forces & sans moyens, si avons-nous toujours été victorieux; & je vous prie, laissez-moi achever, & puis vous aurez tout loisir de vous gaber. Vous nous avez battus à Moncontour & en quelques autres endroits, vous êtes demeurez maître du champ,

champ, vous avez pris nos Villes, vous avez tué nos Chefs, tout cela eſt vrai; mais nonobſtant toutes ces pertes, ſi vous ferai-je avoüer preſentement que nous avons toujours été victorieux. Vous voulez dire peut-être que vous avez été les plus forts (dit Roquelaure) parce que vous avez porté les coups. Non, je ne dis pas cela, dit Marmet, mais je dis que nonobſtant tous les coups que nous avez fait porter, ſi avons-nous toujours eu par la grace de Dieu telle iſſuë que l'avons deſirée, & partant je dis que la victoire a toujours été nôtre. Car pour quelle occaſion avons-nous été forcez de recourir aux armes? Pour éteindre les feux auſquels vous nous faiſiez cruellement & trop injuſtement brûler. Ils ſont éteints pour joüir de la liberté de nos conſciences; nous en joüiſſons pour avoir moyen d'être inſtruits en l'Evangile de notre Seigneur; il eſt prêché & annoncé de toutes parts pour découvrir les abus de la Papauté, les petits enfans s'en mocquent, voyez donc votre victoire tant manifeſte. Vous autres au contraire, pourquoi nous avez-vous fait la guerre ſi cruelle & ſi ſanglante? Pourquoi nous avez-vous noyez, brûlez, grillez, lapidez & maſſacrez pour nous faire

reconnoître le Pape pour Lieutenant general de Dieu en terre, & pour Chef universel de l'Eglise ? Nous vous maintenons à votre barbe aussi haut & clair que fimes oncques, que nous le tenons pour fils de perdition, & qu'il ne faut attendre autre Antechrist que lui. Pour nous faire adorer vos images, nous vous disons que c'est idolâtrer : pour nous faire acheter des Pardons & Indulgences, nous soûtenons que c'est abolir le merite de la Mort & Passion de notre Seigneur : pour nous faire aller à la Messe, nous vous prêchons, crions & cornons que c'est une abomination diabolique qui a entierement perverti & aneanti la sainte & sacrée Cene instituée par notre Seigneur Jesus-Christ. Il s'en faut donc beaucoup que ne soyez venus au bout de votre attente, Dieu merci, & que la victoire vous soit demeurée. Et pour ce, nous chantons avec David, Viens çà ennemi caut & fin,as-tu mis ton entreprise à fin ? as-tu rasé nos citez belles, leur nom est-il mort avec elles ? Non, non, le Dieu qui est là haut y regne, qui jamais ne faut, &c. Ne pensez donc pas que notre France soit en la Rochelle, ni en ce Prince-ci, ni en ce Capitaine-là, c'est ce qui vous abuse,

pauvres

pauvres aveugles : car pource que vous ne voyez que ce qui eſt devant vos pieds, il vous ſemble qu'il n'y a rien plus aiſé que de venir à bout de notre foibleſſe ; mais vous reſſemblez au valet d'Eliſée ; vous ne voyez pas nos armées, vous ne connoiſſez pas le bras de notre Dieu, qui nous garantit de tout danger, qui eſt pour nous en toutes allarmes, & nous maintiendra éternellement contre tout effort : car comme jadis un Egyptien dit à Cambyzes, qu'il avoit beau tiranniſer l'Egypte, que s'il ne leur ôtoit le Nil, il ne les pourroit ruiner : auſſi ne nous ſçauriez-vous vaincre ſi vous ne nous ôtez notre Religion, & ne doutez point que nous n'ayons été & ne ſoyons toujours les plus forts, toutefois & quantes que Satan vous mettra en tête de nous perſecuter à cauſe d'icelle. Quoi ! Satan, Satan (dit Roquelaure tout courroucé) : Vous le prendrez comme d'un Miniſtre, dit Marmet, tel fait ſervice au diable, qui n'y penſe pas, témoin les Juifs, qui ſe vantoient d'être le peuple de Dieu, & alleguoient à ces propos les Prophetes ; mais tant que vous vous oppoſerez à l'Evangile de notre Seigneur, tant que vous aurez la cuiraſſe ſur le dos pour maintenir la tirannie du

Pape, vous ferez la guerre à Dieu, & service au diable; par consequent, quelque bonne intention que vous puissiez avoir, vous ne ferez rien qui vaille, & ne pensez pas qu'il y ait si peu de difference entre nous comme il vous semble; pensez-vous que tant d'excellens personnages eussent pris plaisir à se faire brûler pour peu de chose? Que tant d'autres eussent abandonné leurs biens, leurs Etats, femmes & enfans pour suivre notre Religion, s'ils n'étoient bien resolus qu'il n'y va rien moins que du salut de toutes leurs ames, lesquelles ils estimoient à bon droit pardessus toutes choses? Le mauvais Riche qui étoit en enfer, pensoit n'être pas loin du Paradis; mais Abraham lui dit, qu'il y avoit un si grand abîme entre deux, qu'il étoit impossible d'aller de l'un à l'autre: ainsi vous semble-t-il qu'il n'y a gueres à dire de votre Religion à la nôtre; mais si Dieu vous avoit dessillé les yeux, vous verriez qu'il y a autant à dire que du Paradis en enfer: car pour vous dire un mot en passant, notre Religion ne consiste qu'en la pure parole de Dieu, & si vous y trouvez un seul iota qui soit de l'entendement humain, nous sommes prêts d'y renoncer; vous ne pouvez donc

nier

nier qu'elle ne vienne de Paradis : la vôtre au contraire, c'est une pure superstition inventée par Satan, & masquée par les artifices de la prudence humaine, pour ôter du monde toute connoissance de verité ; & si vous en voulez avoir preuve, souvenez-vous combien vous avez vû brûler d'hommes, combien vous avez vû brûler, saccager & piller de pauvres maisons pour y avoir trouvé une Bible ; & certes les brûleurs avoient raison, car s'ils eussent pû effacer entierement les commandemens de Dieu, les leurs étoient en honneur. Mais depuis que ce Soleil de Verité est paru sur notre horison, toutes leurs ruses n'ont sçu empêcher cette épaisse nuée d'ignorance, par le moyen de laquelle ils regnoient, de s'évanouïr, tellement que je m'assure qu'il y a aujourd'hui fort peu de Catholiques qui soient Romains tout-à-fait : & vous-même qui voulez convertir les autres, qui vous demanderoit en particulier, si vous croyez que le Pape ait puissance de faire des articles de Foi, & d'établir une chambre des Comptes en Paradis ou en enfer pour enregistrer les années d'Indulgences & vrais Pardons qu'on a achetez en ce monde : que quand on met de l'argent

dans le baſſin d'un porteur de rogatons, les ames qui ſont en Purgatoire ſe prennent à rire, & infinis autres fatras de votre Religion, vous avoüerez que vous aimeriez mieux être mort cent fois que de croire toutes ces ſottiſes-là ; auſſi ſont-ce pures inventions diaboliques, leſquelles ont empieté peu à peu la Chrétienté, afin que ſuivant l'Ecriture le fils de perdition fût aſſis au Temple de Dieu, & y fût adoré comme Dieu. Donc pour retourner à mon propos, ne vous vantez plus que vous dites, Je croi en Dieu comme vous ; un perroquet le peut dire auſſi, & les Sorciers jamais ne font tour de leur métier, qu'ils n'y mêlent les plus ſacrées Sentences de l'Ecriture Sainte. Vous faites comme Simmaque, lequel en une Epître qu'il écrit aux Empereurs Valentinian, Theodoſe & Arcadius, déploye toute ſon éloquence pour leur perſuader que les Payens n'étoient pas fort differens des Chrétiens, & qu'ils adoroient une même choſe. A quoi ſaint Ambroiſe leur a répondu auſſi-droitement qu'éloquemment ; car c'eſt la fineſſe de Satan quand il ne peut perſecuter l'Egliſe, de tâcher à la corrompre par le mélange de l'idolatrie & ſuperſtition. Mais pour

vous

vous éclaircir si nous sommes si peu differens, prenez garde si vous ne priez point Dieu en langage inconnu; si vous ne le dépoüillez point de la gloire qui lui appartient, pour la transferer aux creatures; si vous le servez suivant sa parole, en renonçant à toutes traditions humaines comme nous faisons; si vous ne croyez que ce qui est dans le Symbole par abregé, & dans le vieil & nouveau Testament tout au long comme nous, & alors je vous accorderai que vous dites Notre Pere comme nous, & que vous croyez en Dieu comme nous; mais tant que vous appellerez le Pape votre saint Pere, Dieu ne peut être vôtre: car il est jaloux de son honneur, & haït ceux qui l'en dépoüillent, comme vous faites par ces beaux mots; tant que vous croyez les articles de Foi inventez par le Pape, vous ne croyez point au Symbole des Apôtres; car si vous y croyiez comme il faut, vous croyriez aussi que ceux sont maudits (fût-ce un Ange de Paradis) qui y ajoûte un seul petit point. Ne dites donc pas que nos differends sont moins que rien, il n'y en eut jamais de plus grands en l'Eglise Chrétienne; que c'est peu de chose de s'accommoder au fait de la Religion, c'est proprement re-

noncer à Jesus-Christ : car quant aux exemples que vous avez amenez ; à la verité il n'y a que celui de Julian qui soit à propos, car enfin si le Roi notre Maître suit notre conseil, tout le monde le tiendra pour un Julian, vous serez son Libanius ; mais finalement Christ demeurera victorieux à votre confusion & de tous ceux qui se bandent contre lui. Et voyez où votre passion inconsiderée vous pousse, d'aller chercher la memoire d'un méchant Apostat condamné par toutes les Eglises, & par les Heretiques mêmes, pour en proposer l'exemple à un Prince très-Chrétien. Que ne vous êtes-vous aidé plutôt de l'exemple de Salomon, auquel l'Ecriture rend témoignage d'avoir accompli en toute sapience plus qu'autre qui fût, ni sera jamais entre les hommes ? car il s'accommoda au fait de la Religion ; mais vous sçavez bien que j'eusse continué le texte, & vous eusse menacé du jugement de Dieu, tel qu'il l'a prononcé par son Prophete contre Salomon, contre Julian & tous autres Apostats ; que Dieu les exterminera devant sa face, qu'il maudira leur posterité & dissipera leurs Etats, & comme ils l'ont renoncé devant le monde, qu'il les renoncera quand il recevra ses

enfans

enfans en son Royaume. Et faites-moi Julian si grand guerrier que vous voudrez, & qu'Amian Marcelin l'exalte tant qu'il vous plaira, c'est un Apostat pour tout potage, & n'en faut point dire davantage. Quant à Constantin, voyez à quelle enseigne vous le mettez au rang de vos temporiseurs. Je vous confesse que les Historiens nous témoignent que Constantin son pere ne persecuta point les Chrétiens, & même qu'il honoroit ceux qui avoient soûtenu constamment les persecutions sous Diocletian & les autres : mais ce n'est pas à dire qu'il fût Chrétien pour cela, ni qu'il eût instruit son fils en la Religion Chrétienne, ni Helene sa femme non plus. Au contraire, il est bien certain que ledit Constantin étoit Payen quand il fut élû Empereur, & encore long-tems depuis. Car quand il voulut combattre Maxence, Eusebe nous apprend qu'ayant vû au Ciel une Croix avec des lettres à l'entour qui l'assuroient qu'en ce signe il auroit victoire des ennemis; il fit venir alors les Chrétiens, & commença à s'enquerir de notre Seigneur Jesus, de sa Nativité, de sa Mort & Passion, & de la Resurrection, puis qu'alors il commença à l'apprendre; il en étoit donc igno-

ignorant auparavant. Tellement que ce n'étoit point par dissimulation qu'il avoit épousé une femme Payenne, puis qu'il étoit Payen lui-même : mais depuis que Dieu l'eut appellé à sa connoissance, voyant ses deportemens, il institua des Evêques par tout son Empire, & les avoit ordinairement avec soi. Il ne bougeoit de leurs assemblées ; il presidoit aux Conciles ; il édifia plusieurs Temples pour l'exercice de ceux de la Religion ; il abolit les jeux seculaires, comme contraires à la reformation Chrétienne, & fit tous autres actes de très-bon Chrétien & ennemi découvert de l'idolatrie : car votre Pape même se vante qu'il lui donna la ville de Rome & tout ce qu'on appelle aujourd'hui le patrimoine de saint Pierre, dont toutefois je me rapporte à Laurens Valle. Mais quant à son baptême, ne pensez pas que ce fût pour complaire aux Payens, ou pour dissimuler qu'il le differa. Cette finesse-là eût été trop grossiere, vû qu'en tous ses deportemens, comme j'ai dit, il publioit son Christianisme, & faisoit entendre à tout le monde l'envie qu'il avoit d'être baptisé dans le fleuve du Jourdain, au lieu même où Jesus-Christ l'avoit été ; toutefois il y en a d'autres qui assurent qu'il

qu'il fut baptisé long-tems devant son trépas. Vous lui faites donc grand tort de le diffamer du nom de Temporiseur, là où l'antiquité lui rend cet honneur d'avoir été le premier Empereur Chrétien, d'avoir délivré l'Eglise de toute persecution, & l'avoir fait recevoir par tout ce grand Empire Romain. Oüi, mais, dites-vous, il ne démolit pas les idoles, & ne fermoit pas leurs Temples : non ; en quoi certes on ne peut nier qu'il n'ait failli : car comme Moïse rompit & brisa le veau d'or quand il apporta la Loi de Dieu au peuple ; comme Josias & tous les autres bons Rois d'Israël ont commencé la reformation de l'Eglise par la demolition des faux Dieux & de toute superstition : ainsi faut-il que le Prince qui a reçû la pureté de l'Evangile, chasse & extermine tout ce qui y est contraire : Si est-ce toutefois que votre conclusion ne seroit pas bonne de dire, Constantin ne démolit pas les Idoles des Payens, *ergo* il les adora ; il ne ruina pas leurs Temples, il étoit donc dissimulé au fait de la Religion : autant en pourrez-vous dire du Roi notre Maître, il ne fait mourir les Prêtres ni les Moines, il ne détruit point leurs Temples, il est dissimulé. Contentez-vous de cela, & nous voilà

là d'accord. Car pour vous montrer que nous desirons la paix, desistez-vous d'importuner le Roi notre Maître en sa Religion, & nous consentirons qu'il vous laisse en la vôtre, qu'il ne touche non plus à toutes les richesses de vos Eglises, qu'à vos Reliques, & qu'il vous laisse paisiblement joüir de vos Dignitez & Prelatures, tant que l'exemple des Idoles de toute cette Hierarchie Papistique tombe par terre de soi-même devant l'Evangile de notre Seigneur, comme fit jadis Dagon devant l'Arche. Venons à l'Empereur Maximilian : il reçût, dites-vous, un soufflet de l'Empereur Ferdinand son pere pour ne vouloir aller à la Messe, & toutefois il n'en fit difficulté quand il fut question d'être Empereur. S'il refusa d'aller à la Messe, pource qu'il connoissoit les abus Papistiques, & depuis enyvré des parfums & douceurs de cette grande Paillarde dont parle l'Apocalipse, il se soit pollu avec elle, comme tous les autres Rois de la terre; je vous dis franchement qu'en cela il a très-mal fait : car comme David ne dit pas seulement qu'il aimera Dieu, mais qu'il le chantera, qu'il le prêchera, qu'il le publiera; aussi ceux qui sont instruits en la crainte de Dieu, ne se doivent pas contenter d'une

pieté

pieté ensevelie au plus profond de leur cœur, mais sont obligez de la faire paroître par le dehors, & édifier leur prochain par leur exemple ; autrement, à quoi discerneroit-on les bons d'avec les méchans ? Mais ce soufflet-là, Monsieur de Roquelaure, m'est fort suspect, & croi que quand Maximilian le reçût, il dissimuloit plus que quand il alla à la Messe: car s'il eût été Protestant tout-à-fait, il eût bien évité cette rencontre, & est bon à voir que c'étoit un jeu joüé pour captiver les suffrages des Electeurs Protestans, lesquels faisoient semblant de ne vouloir plus d'Empereurs de la maison d'Autriche. Quant à l'argument qu'avez fait couler comme en passant, que s'il est permis à un Electeur Protestant d'ouïr une demi-Messe pour élire ûn Roi des Romains, à plus forte raison doit-il être permis d'en ouïr une tout-à-fait pour être Roi : je vous répond que l'argument ne vaut rien des parties de la Messe au tout : car je vous accorde qu'il y a de bonnes parties à la Messe, comme l'Epître, l'Evangile, le Symbole, l'Oraison Dominicale, mais tout ensemble ne vaut rien ; c'est tout le rebours du Theriaque, lequel se compose de beaucoup de poisons & de venins par un artifice si admirable

qu'il

qu'il leur ôte toutes les mauvaises qualitez, & en fait-on une medecine très-singuliere. Là où la Messe étant composée de beaucoup de bonnes choses, vous les adaptez d'une façon si pernicieuse qu'elle leur ôte tout ce qu'elles ont de sain & d'entier, & en fait une idolatrie abominable. Donc si les Electeurs pour entretenir la paix publique se trouverent dans un Temple avec les Catholiques, qu'ils oyent dire une Epître ou un Evangile, ne pensez pas pour cela qu'ils dissimulent. Car au contraire s'en allans quand on vient sur le bon de la Messe, ils font beaucoup plus grande profession de leur foi, que si on ne les y voyoit point du tout : car par là ils donnent à connoître combien ils ont en horreur l'abus qui se fait là du Sacrement, & sans dire mot, prononcent leur confession de foi, par maniere de dire, avec les pieds. Mais les Jurisconsultes m'ont appris qu'il ne faut point juger par exemples, ains seulement par la raison. Quand donc vous m'en amenerez une centaine, ils ne vous serviront de rien, si vous ne me montrez par la parole de Dieu qu'il soit loisible d'avoir une Religion au cœur, & l'autre à la bouche. Ce que ne ferez jamais, ni homme du monde.

Au

Au contraire, vous y apprendrez en mille endroits qu'il eſt impoſſible de ſervir à Dieu & à Mammon, que celui qui eſt Créateur du corps l'eſt de l'ame, & qu'il ne faut point mettre la lumiere ſous le tonneau; que la premiere regle de la Religion Chrêtienne eſt de renoncer à ſoi-même, & à toute prudence humaine; voire Dieu, diſant en l'Apocalipſe: A la mienne volonté que tu fuſſes chaude ou froide; mais pource que tu es tiede, je te vomirai de ma bouche. Bref, l'Ecriture veut qu'en toutes choſes notre parole ſoit, ouï, ouï, non, non, c'eſt-à-dire, que nous ſoyons veritables, ſans fard, ſans hyprocriſie, ſans diſſimulation; tant s'en faut qu'elle nous permette d'être hypocrites devant Dieu qui ſonde les cœurs des plus couverts, & auquel rien ne peut être caché: car ce que vous appellez exterieur, beau-ſemblant, prudence, accommodation, diſſimulation, c'eſt ce que les Grecs ont appellé hypocriſie. C'eſt ce vice deteſtable duquel Jeſus-Chriſt ne parla jamais ſans corroux, menace, & injure très-rigoureuſe. Et à la verité, nous pouvons dire que ces beaux temporiſeurs ſont ſeuls cauſe de tous nos malheurs: car ſi tous ceux auſquels Dieu avoit donné la connoiſſance

noiſſance de ſa verité en ces derniers tems, ſe fuſſent declarez, & n'euſſent point trahi la cauſe publique par leur coüarde prudence, il y a long-tems que le procès fût departi : mais qu'eſt-il beſoin de témoignage de l'Ecriture, vû qu'il n'y a Philoſophe ni ſage Payen qui n'ait toujours deteſté la diſſimulation & feintiſe, comme le plus pernicieux de tous vices, & le plus nuiſible à la ſocieté humaine ? Car croyez-vous que Dieu nous ait donné la parole pour mentir devant lui & les hommes, & pour dire ce que ne penſons & ne croyons ? Or ſi l'hypocriſie & diſſimulation eſt mal-ſeante à toute perſonne, certes elle eſt inexcuſable à un Prince : car c'eſt proprement un vice de valet & d'eſclave, lequel eſt contraint de mentir & faire le renard de peur des coups. Mais un Roi qui ne doit avoir peur de choſe du monde que d'offenſer Dieu, lequel Dieu a affranchi de toute ſuperiorité & puiſſance humaine : comment l'excuſerez-vous s'il eſt diſſimulé, principalement en ſa Religion ? Car ſi l'Ecriture eſt trop formelle contre vous, & eſtimez plus votre patrie que votre Juge ; liſez les Auteurs profanes, vous trouverez qu'ils

qu'ils ne recommandent rien tant que la pieté & la verité aux Rois & Princes, dont Dion Chrysostome Orateur Crec, tout Payen qu'il étoit, rend une très-belle raison en une Oraison qu'il a faite du Royaume, pource que le Prince qui a été honoré de Dieu pardessus tous, est tenu & obligé de lui rendre honneur & obeïssance pardessus tout: & comme Dieu est la verité même, aussi faut-il que le Prince, son image, soit toujours très-veritable. Car comme il est impossible au Soleil de se cacher des tenebres; aussi est-il inexcusable que le Prince puisse user de dissimulation étant exposé à la vûë d'un si grand theâtre, qui ne peut rien penser que tout le monde ne l'ait déja imaginé.

Voilà comme les Payens en ont parlé, & si j'avois à discourir ce point contre Machiavel, je lui prouverois fort aisément que la plus sûre finesse que puisse pratiquer un Prince, est de n'user jamais de finesse, d'aller rondement en besogne, & d'avoir le cœur entier devant Dieu & devant les hommes. Mais pour ne m'égarer plus loin, je vous supplie, Monsieur de Roquelaure, avant que conseiller autrui en matiere de Religion, vous en conseil-

conseiller vous-même avec les Prelats & Docteurs de votre Eglise ; car ils vous apprendront tous qu'il n'est aucunement loisible de dissimuler ou feindre en fait de Religion, afin que ne pensiez que soyons seuls de cette opinion. De ma part, je trouve votre conseil si pernicieux, que j'aimerois autant que dissiez en bon françois au Roi notre Maître qu'il se fasse Athéïste, & qu'il suffoque toute la connoissance que Dieu lui a donnée de soi; car vous lui diriez la même chose que vous faites, & parlant ainsi en bons & propres termes, vous l'avertiriez quant & quant de se donner de garde du venin qui est caché sous le miel de vos beaux conseils courtisanesques. J'aimerois mieux (dit Roquelaure) être crevé presentement que d'avoir pensé une telle méchanceté, & prenez fort mal mes conceptions. Je le croi bien (dit Marmet) que n'y pensezpas. Mais si est-ce que tout homme qui dissimule sa Religion, est au grand chemin de l'Atheïsme, & sera grand miracle, continuant quelque tems, s'il ne tombe bien-tôt en ce gouffre-là: car celui qui se contraint à feindre une Religion laquelle il condamne en son cœur, il ne peut avoir bien ni repos quelconque en son ame, tant qu'il se soit persuadé que toutes

toutes choses sont indifferentes, & n'a autre moyen de se délivrer des frayeurs que le juste jugement de Dieu livre à sa conscience, que se faire accroire que Dieu ne regarde pas de si près aux actions humaines, & que si-tôt qu'il en est venu là, c'est lors vrayment qu'il est ladre spirituel : car ayant perdu tout sentiment & toute crainte de la Justice divine, c'est un témoignage assûré qu'il ne connoît plus Dieu, car nier Dieu, & nier sa Justice & sa Providence, c'est tout un.

Je viens maintenant au dernier point de votre discours, auquel vous vous proposez toute la France bandée & conjurée contre le Roi notre Maître, si tant est que Dieu lui fasse la grace de perseverer en sa crainte ; à quoi il me suffiroit pour toute réponse d'employer l'exemple de la Reine d'Angleterre, laquelle n'étoit qu'une jeune pucelle d'environ vingt-quatre ans, quand la Reine Marie sa sœur la laissa heritiere de la Couronne d'Angleterre. Et toutefois elle a eu tant de constance & magnanimité, que non seulement elle a perseveré en sa Religion, mais a entierement aboli l'exercice du paganisme en tout son Royaume. Et si on ne peut douter qu'elle n'ait été menacée du Pape, de l'Espagne, de

la France, & de tous les côtez du monde, & même que les Catholiques ne fussent plus puissans que les autres en Angleterre, qui avoient été persecutez cruellement pendant le regne de la Reine Marie, & nonobstant toutes leurs conspirations, ligues & entreprises, vous voyez comme Dieu benit cette chrétienne Princesse, & la comble de tant d'heur & felicité, que sans doute la memoire en sera admirable à tous les siécles à venir. Mais pour vous mettre en plus beau chemin, posez le cas que je vous accorde tout ce qu'avez discouru des revoltes & conspirations dont on nous menace; si est-ce que tout cet argument-là seroit trop leger pour ébranler un bon huguenot, c'est à dire, un très-bon Chrétien & bien resolu de la puissance de Dieu. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il nous a été predit, que quiconque ira droit, sujet à mil maux sera, que les Rois de la terre se banderont, que l'ennemi du genre-humain remuëra, par maniere de dire, tous les élemens pour ébranler, s'il lui étoit possible, le Royaume de notre Seigneur: & en vain serions-nous avertis par saint Paul de nous armer de toutes pieces, si nous n'avions de grands & puissans ennemis à combattre; mais

mais celui qui nous veut éprouver & exercer par ces tribulations & afflictions-là, nous en sçaura bien tirer aussi, pourvû que nous ayons la patience d'attendre son secours, & que nous ne défaillions point à nous-mêmes. Nous en avons tant d'exemples de notre tems, qu'il n'est pas besoin d'aller chercher la mer rouge, ni tous les miracles d'Egypte pour voir les delivrances miraculeuses de l'Eglise. Qui eût pû penser il y a dix ans de voir la centiéme partie de ce que nous voyons ? de voir que dans Paris en pleine face d'une Cour de Parlement il fût loisible de se declarer de la Religion sans être aussi-tôt brûlé, noyé, ou massacré : mais de voir ceux même qui ne sont point de cette Religion-là, en emprunter le nom & le masque pour se rendre plus favorables ? Certes, plus j'y pense, & plus j'admire la puissance & la providence de Dieu en la conduite de son Eglise. Car de quoi vous ont servi tous vos massacres ? vous le voyez, vous êtes si saouls de notre sang que vous le vomissez de tous côtez, & si, graces à Dieu, nous n'en avons point tant perdu, que nous n'ayons le courage aussi bon & aussi franc que nous eûmes jamais : car nous avons experimenté que les châ-
 timens

timens que nous recevons par fois de notre Dieu pour nos grandes ingratitudes, ne sont point pour nous perdre; voire, & avons toujours vû qu'à peine il a pris ses verges à la main, qu'aussi-tôt se souvenant de sa clemence & misericorde paternelle, il les a jettées dans le feu; tellement qu'ayans tant d'experience du soin qu'il a de nous, & du secours que nous recevons de lui en nos adversitez, & ayans la memoire si recente de tant d'excellentes délivrances qui nous sont avenuës contre toute esperance humaine, que sçaurions-nous moins faire que nous abaisser toûjours sous le sceptre de cette divine parole qui est le vrai chemin de salut? Que si les forces humaines vous épouvantent, pensez que quand Moïse alla avec une verge à la main commander à Pharao de laisser sortir le peuple d'Egypte, il avoit bien plus d'occasion de trembler; mais comme ayant mis sous le pied toute crainte pour obeïr à la voix qui l'envoyoit, il accomplit sa charge heureusement, & eut cet honneur d'avoir délivré un si grand peuple d'une si dure servitude, & ensevelit toute la puissance d'Egypte en la mer rouge. Aussi ne doutez point que si le Roi notre Maître persevere fidellement

en sa vocation, qu'il ne vienne à bout heureusement de toutes difficultez, & qu'il n'immortalise son nom à jamais, pour avoir retiré ce beau & grand Royaume de la cruelle servitude de l'Antechrist Romain, & avoir abattu l'orguëil & outrecuidance de cet ennemi de l'Eglise, qui tient aujourd'hui le pied sur la gorge à tous les Rois de la Chrétienté, & leur a volé leur Couronne pour la mettre sur son chef abominable devant Dieu, & très-épouventable à tout le monde. Quelle entreprise plus loüable (Sire) sçauriez-vous souhaitter pour employer les dons & graces que Dieu a mises en vous? Au contraire, quelle reputation acquerrez-vous, si au lieu de parachever votre course, vous défaillez si près du but & du bout de la carriere; si étant prêt de triompher de votre ancien ennemi, vous lui allez baiser les pieds? Car (Sire) combien que tous les Rois de la Chrétienté ayent occasion d'être ennemis du Pape, d'autant qu'il entreprend sur son autorité; si est-ce qu'il n'y en a point à qui il ait fait plus de tort qu'à vous. Mais ne doutez point (Sire) que comme il a dépoüillé injustement vos ancêtres de leur Etat, qu'aussi Dieu vous fera la grace de lui rendre la pareil-

le au double. Gardez-vous ſeulement de parlementer avec lui ou les ſiens en façon quelconque, car leurs langues ſont ſans comparaiſon plus dangereuſes que leurs actions ; & que les Scevoles des Jeſuites ne vous étonnent point, vos jours ſont comptez, notre vie n'eſt pas en la main de nos ennemis, & ſi vous verrez que ce tiran de Caſtille recevra ſi peu de profit de ce malheureux aſſaſſinat, qu'il ne prendra jamais envie à perſonne d'uſer de ſi maudites & damnables reſolutions.

Mais je vous prie, Monſieur de Roquelaure, ne comparez point un Scevole qui hazarda de ſa vie librement & volontairement pour la liberté de ſa patrie, à ce vilain mercenaire, lequel a vendu ſa vie, ſon honneur & ſon ame à beaux deniers comptans pour aſſaſſiner un Prince lequel défendoit la liberté & le repos de ſon païs, contre la plus cruelle & inſupportable tirannie qui fut jamais. Ne doutez donc point que Dieu ne montre ſes merveilles aux Païs-bas auſſi bien qu'en la France, là où on penſoit, l'Amiral étant mort, que tout ſeroit mort pour nous, ſi vous voyez combien il s'en faut. Quant à Meſſieurs de Guiſe, je croi, & ſuis tout aſſuré qu'ils ne penſeront

feront jamais à entreprendre un jeu si temeraire que celui que vous dites, ils ont trop à perdre en cet Etat, & avez vû que quelques apprêts qu'ils ayent cidevant eu en Normandie & Bourgogne, qu'ils ont toujours saigné du nez quand il a falu venir à l'execution; car les Rois sont les oints du Seigneur, & n'y a si hardi qui ne pense plus de deux fois, quand il est question de commencer une revolte telle que vous l'imaginez. Et vous dirai bien davantage, que si Messieurs de Guise sont si grands que vous les faites, & que le Roi le connoisse, je n'ai pas opinion qu'il ne trouve bien-tôt occasion de les reculer d'autant plus qu'ils pensent être avancez: car les Rois ne prennent pas plaisir de voir de si hautes têtes de pavots en leur jardin. Bref, quand vous mettrez les Catholiques ensemble, si ayant le Roi de leur côté ils n'ont jamais sçu venir à bout de leurs intentions, comme je vous ai tantôt montré, à grand peine feront-ils les maîtres quand ils auront le Roi & la plus grande partie de la Noblesse & du peuple contre eux. Et davantage, ne pensez pas que les Catholiques hazardent si facilement leurs vies & leurs biens pour leur Religion, comme les Huguenots: car la

plûpart sont si las de leurs abus qu'ils en desireront autant la reformation que nous-mêmes : Quoi que c'en soit, laissons le soin de l'avenir à Dieu , il y sçaura bien pourvoir ; contentons - nous de lui obeïr, & nous gardons de faire mal, même, comme dit S. Paul, pour une bonne fin : car au lieu de mettre la paix en France en renonçant notre Religion, nous serions ébahis que Dieu nous susciteroit des ennemis, desquels nous ne nous doutons pas, qui nous empêcheroient bien de joüir du repos que vous vous imaginez. Les tentations du diable ont cela qu'elles nous promettent toûjours tout plaisir & felicité d'entrée, mais si-tôt qu'on se laisse embarquer, cette vaine joye s'en va, & en son lieu vient un desespoir & un tourment qui ne nous abandonne jamais ; là où au contraire l'esprit de Dieu nous épouvante du commencement , d'autant que nos pertes & ruines nous font toujours paroître , ou impossible, ou dangereux & difficile, ce que Dieu veut de nous; mais si nous sommes si sages & si heureux de fermer l'oreille à ces Syrenes-là, & étant conduits par l'oüie de la parole divine , il n'y a vent si contraire, ni tempête si forte qui nous puisse empêcher de surgir heureuse-

ment au port de nos desirs : & si pour y parvenir il faut endurer , il faut combattre, il faut s'opposer à beaucoup de perils ; souvenons-nous que tout cela nous a été promis, & sous ces conditions avons pris le parti de l'Evangile ; mais pour le moins avons-nous ce bien, que nous ni notre Religion ne seront point cause des malheurs de ce Royaume : car notre Dieu , c'est le Dieu de paix & de dilection, & sommes appris par sa parole à vivre en paix , à la chercher & la poursuivre , afin qu'il soit éternellement avec nous. Si donc vous craignez les malheurs qui nous menacent, n'ayez pas crainte de notre Religion , laquelle nous enseigne le moyen d'avoir la paix envers Dieu & avec les hommes ; mais fermez la porte de votre cœur à Satan , qui est homicide dès le commencement ; gardez-vous de tout conseil Romanesque , qui n'a autre but , que d'entretenir la marmite Papale, aux dépens de qui que ce soit ; fuyez toutes pratiques Espagnoles qui sont autant de pieges tendus à ce pauvre Etat par cette maudite race diabolique, cherchans d'un commun accord l'honneur de Dieu & le bien de notre patrie : ce faisant, ne doutez point que Dieu ne

vous beniſſe tant en cette vie preſente,& en la face des hommes, comme en la vie à venir lors qu'il rendra à un chacun ſelon ſes demerites, & fera les ſiens participans de la felicité qu'ils poſſedent déja par la fiance qu'ils ont en ſes promeſſes.

Monſieur Marmet étoit tellement affectionné en ſon diſcours, qu'il ne ſe pouvoit étancher, & vouloit encore entrer plus avant en matiere ; mais le Roi notre Maître qui l'avoit oüi patiemment juſques-là, s'adreſſant à Monſieur du Ferrier, lui commença à dire : Et bien, mon Pere, qu'en dites-vous ? Certes, Sire (dit Monſieur du Ferrier) je ne puis dire autre choſe, ſinon qu'ils ont tous deux vaillamment défendu leur avis, & leur feroit-on grand tort qui les accuſeroit l'un ou l'autre d'avoir prevariqué ou trahi ſon parti. Mais encore, dit le Roi notre Maître, que vous en ſemble ? Il me ſemble (dit Monſieur du Ferrier) qu'il y a dequoi les appointer contraires: c'eſt pour vous excuſer d'en dire mot (dit le Roi notre Maître ;) mais leurs queſtions ſont plus de droit que de fait, & avez moyen de les juger ſur le champ, ſans les tenir en plus long procès. Sire (dit Monſieur du Ferrier) vous m'excuſe-

rez

rez, s'il vous plaît, le jugement en appartient à vous ſeul. Et bien (dit le Roi notre Maître) dites-moi votre avis ſur chacun des points qu'ils ont diſcouru, & je vous prie, ne reculez plus.

Sire, dit Monſieur du Ferrier, l'affaire merite bien d'y penſer; mais puis qu'il vous plaît ainſi, je vous obeïrai : Vrai eſt que j'euſſe reputé à très-grande faveur d'en être diſpenſé; car il ne ſe peut faire que je ne mécontente l'un ou l'autre, & que par ce moyen je ne me rende ennemi de tous ceux qui ſont d'un ou d'autre avis, car je ſçai bien que toute votre Cour eſt toute bandée pour l'un ou pour l'autre, là où je ne deſire que parachever ſi peu de jours qui me reſtent, en quelque repos & tranquillité, & laiſſer les diſputes à ceux à qui le ſang boult encore dans les veines : Auſſi n'entends-je pas vous mettre en diſpute (dit le Roi notre Maître) mais ſeulement que me conſeilliez en conſcience, & ne craignez point que Roquelaure ni Marmet le puiſſent trouver mauvais : car ils ſont tous deux bien aſſurez que ne me ſçauriez dire choſe qui me puiſſe faire douter de l'affection que je ſçai qu'ils ont tous deux à mon ſerviee. Sire, dit lors Monſieur

sieur du Ferrier, ils ont tous deux parlé de plusieurs choses dont ils sont d'accord entr'eux ; & pource que je suis de même avis avec eux, je ne m'y arrêterai point, comme de l'affection que devez porter à l'entretenement de la paix, à rechercher l'amitié du Roi par tous offices de très-humble frere & fidele serviteur, appaiser toutes dissentions, & effacer toute memoire des dissentions passées par une demonstration d'une vraye & sincere union, à quoi vous êtes tellement enclin & affectionné de vous-même, qu'il n'est besoin de vous y inciter davantage. Leur dispute donc a été principalement sur ces deux points, l'un si vous devez aller en Cour, & l'autre si vous devez faire profession de la Religion Catholique. Quant au premier, il gît entierement en fait, & pour ce il est difficile de vous y donner bien conseil & vous en pouvez mieux resoudre de vous-même, que par l'avis de personne, tant pour la connoissance qu'avez de l'humeur du Roi, que pour les particularitez que pouvez avoir apprises de Monsieur d'Espernon. De ma part, je croi avec Monsieur de Roquelaure que serez très-bien venu & reçû. Si est-ce toutefois que je desirerois que n'y fissiez pas trop long sejour ;

jour ; car quelque peine que puissiez mettre à rendre tout devoir au Roi & lui augmenter l'amitié qu'il vous porte, vous serez toûjours en danger de quelque médisant, ou envieux à qui votre concorde déplairoit, & ne se pourroit faire que quelqu'un n'entrât en jalousie & en crainte de se voir deposseder du lieu qu'il auroit acquis pendant votre absence. Bref, si les freres n'ont pû vivre longuement ensemble, il seroit bien difficile, que la diversité de vos façons de vivre, de vos plaisirs & de vos Religions ne vous empêchât d'être si unis qu'il seroit à desirer. Pour cette cause, il me semble que votre entrevûë doit être si briéve qu'elle vous donne seulement le loisir de communiquer de vos affaires, & non de remarquer ce que pouvez avoir de desagreable l'un à l'autre, & vous exposer aux charitez de ces langues courtisanesques. Reste donc le dernier point que Messieurs que voyez ont deduit de part & d'autre avec grandes & particulieres raisons, auquel combien qu'ils soient d'avis directement contraire, si me semble-t-il qu'ils ne se sont pas justement rencontrez, d'autant que Monsieur de Roquelaure en a parlé comme homme d'Etat, & Monsieur

Marmet ayant ſommairement répondu à ſes raiſons, s'eſt principalement fondé ſur la Theologie, en laquelle Monſieur de Roquelaure a fort bien fait de ne vouloir point entrer : car outre ce que la partie ſeroit mal-faite de lui à un ſi grand Theologien, encore faut-il qu'il confeſſe, comme a très-bien remarqué Monſieur Marmet, qu'il vous donne un conſeil lequel ne ſeroit jamais approuvé de la Sorbonne, laquelle tient auſſi bien comme nous, qu'un homme de bien ne doit jamais diſſimuler ni feindre ſa Religion. Et de fait, ſi Monſieur de Roquelaure avoit eſſayé quel tourment & quelle gehenne endure celui qui veut dire d'un & penſer d'autre, en ce qui concerne la conſcience, je ſuis aſſuré qu'il changeroit d'avis. Qui voudroit donc enfoncer ce propos plus avant, & le traitter comme il appartient, il faudroit reprendre la diſpute de la Religion, & vous montrer que celle que vous tenez n'eſt pas bonne, avant que vous conſeiller de la changer, & faudroit voir là-deſſus ce que nous en apprenons par les ſaintes Lettres ; car les diſcours Politiques, & toutes les raiſons ſur leſquelles s'eſt fondé Monſieur de Roquelaure, ſemblent être fort à propos : vû que Jeſus-Chriſt ſe réjoüit

réjoüit & rend graces à Dieu ſon Pere, de ce que les Grands & les ſages mondains ne voyent goute en la doctrine de ſalut. Et ſaint Paul dit que toute leur ſageſſe eſt folie devant Dieu, tant s'en faut qu'il veüille prendre la peine de répondre aux Philoſophes & autres qui avoient traitté de la Religion autrement que par l'autorité de l'Ecriture. Et quoi que c'eſt la raiſon pourquoi Monſieur Marmet ne s'eſt plus longuement arrêté à diſcourir ſur le conſeil de Monſieur de Roquelaure, s'aſſurant que puis qu'il ne vous a point aſſailli par la force & vertu de la parole de Dieu, laquelle eſt la ſeule regle de notre Foi, il n'y a rien qui la puiſſe ébranler. Toutefois afin qu'il ne ſemble qu'elle diminuë quelque choſe de votre grandeur, & que Monſieur de Roquelaure & tous vos ſerviteurs ſoient délivrez de la crainte qu'ils ont que votre Religion ne ſoit comme un contrepoids qui vous empêche de monter à la cime de votre bonheur: diſcourons-en un peu plus amplement, & par les même raiſons deſquelles s'eſt aidé Monſieur de Roquelaure. Car comme ce qui le fait être de cet avis, eſt qu'il penſe que le Roi & toute la France, au moins tous les Catholiques, deſirent cela de vous, &

& qu'en ce faiſant, vous accommoderez fort bien vos affaires : pareillement, Sire, ſi vous verifiez qu'il n'en revienne nul bien au Roi, ni au Royaume, ni à vous ; je croi que lui-même m'accordera volontiers qu'il vaut mieux que demeuriez tel que vous êtes, que vous mettre en danger d'être reputé inconſtant & leger ſans apparence certaine d'en tirer aucune commodité. Voyons donc en premier lieu, quel interêt le Roi pour ſon particulier peut avoir au changement de votre Religion. Monſieur de Roquelaure dira que la Religion eſt le plus étroit lien qui ſoit entre les hommes, qu'il ne faut point eſperer que le Roi vous parle à cœur ouvert, ni qu'il s'aſſure de vous tout-à-fait tandis que ſerez diviſez de Religion. Mais ſous correction, je croi que le deſir particulier qu'il a de vous voir Catholique, l'a plus induit à toucher cette corde, qu'aucune raiſon pertinente qui le faſſe penſer que le Roi ſoit de ſon opinion : car comment le Roi s'imagineroit-il que la Religion pût augmenter l'union & l'amitié entre vous, vû qu'elle n'a pû entretenir celle qui étoit naturellement entre lui & feu Monſieur ſon frere ? Il n'y a point plus ſure regle pour deviner l'avenir que de le conjec-

conjecturer par le paſſé. Si donc feu Monſieur qui a toûjours été de même Religion que le Roi, & qui haïſſoit autant la nôtre comme lui, n'a pas laiſſé pour cela de lui faire la guerre, & entrer en défiance & mauvais ménage comme chacun ſçait ; comment voulez-vous que le Roi s'imagine que l'union de Religion lui doive apporter aſſurance quelconque de bonne volonté & affection en ſon endroit ? Si ceux qui ſont d'une même Religion étoient toûjours amis, je ſerois bien de votre avis, Monſieur de Roquelaure, mais vous voyez trop clairement que cela n'y ſert de rien : car de verité la Religion eſt le devoir de l'homme envers Dieu, & non du frere au frere, ni du ſujet au Prince, comme de fait vous voyez pluſieurs Royaumes, pluſieurs Villes, & même pluſieurs maiſons particulieres, où la diverſité de Religions n'empêche & n'altere nullement l'union d'amitié & concorde du pere Catholique avec le fils Huguenot, de l'oncle Proteſtant avec le neveu Calviniſte, de l'Empereur Catholique avec le ſujet Lutherien ou Anabaptiſte. Au contraire, en quelque quartier du monde le Catholique n'a-t-il pillé, ſaccagé, empriſonné, aſſaſſiné le Catholique même ?

me ? Combien de fois le fils aîné du Pape lui a-t-il fait la guerre ? Combien de fois le Pape a-t-il exposé son Etat en proye à qui le pourroit occuper ? Il faut donc chercher d'autres moyens de cette bonne intelligence entre le Roi & vous, que par vos Religions qui ne concernent que le salut de vos ames, & ne vous peuvent rendre plus amis ou ennemis : mais que dis-je, il les faut chercher, ains plûtôt il ne faut que continuer ceux qu'avez pratiquez jusques ici, de faire paroître à sa Majesté par tous bons déportemens que vous aimez ce qu'il aime, & êtes ennemi de ses ennemis; que vous êtes plus soigneux de sa santé, de son repos & contentement, que du vôtre propre, & fuir soigneusement toutes occasions de soupçon, jalousie ou défiance : cela étant, ne doutez point qu'il ne vous aime plus, que si vous étiez le plus grand Catholique de France; car il ne lui en reviendroit aucun bien, & si seroit toûjours en défiance que ce qu'en feriez seroit plus par feintise & dissimulation, que par dévotion; & vous estimant double envers Dieu, à votre avis s'il croiroit que fussiez plus ouvert & entier en son endroit. Tant s'en faut donc que la défiance se puisse guerir par cette dissimulation,

mulation, comme penſe le ſieur de Roquelaure, que ſans doute elle augmenteroit infiniment : car qui ne verroit au travers de tout ce beau maſque, que tout cela ne ſeroit que pour vous ſaiſir de l'Etat, & donner à entendre au Roi que le condamnez à n'avoir jamais enfans, & le tenez déja pour mort ? Et combien que ne le penſiez nullement, ſi faut-il penſer & confeſſer que le Roi auroit à bon droit vos déportemens fort ſuſpects : car d'où pourroit-il penſer que procederoit ce changement là ? Penſez-vous qu'il crût que Monſieur l'Evêque de Digne vous eût converti par quelques paſſages tout nouveaux, & dont n'avez point encore oüi parler ? Qu'en pourroit-il croire autre choſe, ſinon que vous l'ajournez à trois briefs jours à vous quitter la place ? Et d'autant que vous êtes plus éloigné de ce deſir-là, que n'eſt l'Orient de l'Occident ; pardonnez-moi, SIRE, ſi j'ai offenſé vos oreilles pour vous donner à connoître combien le conſeil de Mr de Roquelaure m'a ſemblé peu approcher de la volonté du Roi, lequel ores que par quelques miſſives il vous touche quelque choſe de changer votre Religion ; ſi devez-vous être tout aſſûré, que ce n'eſt point tout à bon eſcient, & qu'en ſon cœur il vous

vous aime trop mieux tel que vous êtes, & se fie plus de vous, que s'il vous voyoit être si ambitieux, & si desireux de porter sa Couronne (comme chacun vous jugeroit) si vous alliez quitter votre Religion seulement sur cette esperance-là. Tenant donc pour résolu, que non seulement le Roi n'a aucune occasion de vous importuner en votre conscience, mais a grand interêt que la conserviez pure & entiere, tant envers lui qu'envers Dieu; parlons maintenant des Catholiques en general que Monsieur de Roquelaure appelle toute la France, & voyons qui les pousse à souhaitter de vous voir Catholique, ou à entreprendre de le vous faire devenir par force. Monsieur de Roquelaure dit que c'est pour le zéle qu'ils ont à leur Religion, & pour le regret qu'ils auroient de voir tomber cette Couronne sur la tête d'un Huguenot. Mais sous correction, toutes ces considerations-là se trouveront fort legeres, si vous les pesez curieusement; car encore que chacun en particulier soit affectionné à sa Religion, si est-ce que la plûpart ne se soucie gueres de celle d'autrui, si ce n'est pour quelque commodité notable qu'il en espere. Or dites-moi, Monsieur de Roquelaure, quel bien reviendra-t-il aux Catholiques,

quand le Roi notre Maître sera reduit au giron de leur Eglise ? Ils ne seront pas mieux pour cela qu'ils ont été par le passé; car je croi qu'ils ne s'imaginent pas qu'il puisse être plus zelé que le Roi qui est à present, & que ses freres qui ont regné devant lui. Prenez le cas qu'il le soit autant; que leur aviendra-t-il ? Il fera la guerre aux Huguenots, comme on a fait depuis vingt-cinq ans, je le vous accorde, car en vain desireroient-ils qu'il renonçât à sa Religion, s'ils n'esperoient que l'ayant abjurée, il la feroit quitter aussi à tout le monde; mais quand il y voudroit employer toutes ses forces, ce n'est pas à dire qu'il en vienne plûtôt à bout que ses devanciers, ni que son propre Pere; que leur en reviendra t-il donc ? C'est que nos miseres continuans, notre pauvreté croîtra, & au lieu d'une décime ou deux qu'on a pris sur les Ecclesiastiques, on en levera quatre: au lieu de cinquante mille livres de rente qu'on a aliené du bien de l'Eglise, on en vendra trois fois autant; pour cent mille écus qu'on a empruntez à Paris, on en demandera un million; pour un impôt nouveau, il en faudra faire quatre; & quand cela sera, pensez vous qu'il y ait Messe ni Matine qui empêche les plus grands

grands Catholiques de dire, le diable y ait part, & maudire tout ce beau masque de Religion, qui n'est qu'une espece de pavot pour les endormir quand on leur coupe leur bourse. Je vous ai oüi dire, Sire, que le Roi étant à Lion l'an mil cinq cens septante-quatre, les Deputez du Clergé étant entrez au Conseil pour être oüis sur l'alienation du bien de l'Eglise, que feu Monsieur le Cardinal de Lorraine leur voulut faire consentir; l'un d'entr'eux lui dit à sa barbe qu'il étoit plus grand ennemi de l'Eglise que feu l'Amiral de Châtillon, lequel ne ruïnoit que les édifices, là où le Cardinal leur vouloit ôter le fonds qui portoit & entretenoit les édifices & ceux qui y étoient logez. Que si le Clergé a parlé en ces termes d'un si grand Cardinal, qui étoit le plus cruel & capital ennemi des Huguenots qui fut jamais, avisez, Sire, ce qu'ils pourront dire de vous, & soyez assûré qu'ils aimeront mieux, sans comparaison, vous laisser joüir de la liberté de votre conscience, en les laissant aussi joüir de leurs grands revenus, que de supporter les charges lesquelles le changement de votre Religion leur apporteroit indubitablement. Davantage, les Catholiques ont appris

une

une leçon qu'ils étudient tous les jours depuis vingt-cinq ans & plus, & est tems desormais qu'ils en fassent leur profit, qu'il n'appartient qu'à un seul Dieu de commander aux consciences: & ayant vû que la puissance de tant de Rois, l'autorité de tant de Juges, & la cruauté de tant de supplices n'a pû venir à bout d'une poignée de gens miserables, ausquels ils vouloient ôter la Religion; quelle apparence y a-t-il de forcer & tranniser le plus genereux & magnanime Prince de la Chrétienté? Bref, s'ils ont tant de zele à leur Religion, ils ne doivent & ne peuvent penser, Sire, que soyez moins affectionné à la vôtre, dont vous leur avez assez donné de preuves jusques ici: car la constance avec laquelle vous avez soûtenu tant & tant d'assauts, leur doit avoir appris que ceux qui vous pensent ébranler, ou par menaces, ou par promesses, ne gagneront rien sur vous non plus que les vagues de la mer agitée contre la resistance des rochers, vû que principalement vous avez échappé, graces à Dieu, la fureur des persecutions, & n'avez plus à combattre que je ne sçai quelles illusions de la chair & du monde, lesquelles épluchant de près vous trouverez

que ce n'eſt que du vent. Mais pource que ce nom de Catholique comprend pluſieurs eſpeces de perſonnes, & qui ont divers deſſeins, il faut, s'il eſt poſſible, ſatisfaire à tous: car ce que j'ai dit juſques ici, s'adreſſe principalement aux Catholiques Romains, leſquels ont le revenu du Pape & l'exercice de leur Religion en ſinguliere recommandation, auſquels j'eſtime avoir aſſez clairement montré qu'ils ne doivent non plus permettre d'entreprendre ſur votre conſcience qu'ils deſirent qu'entrepreniez ſur la leur & ſur leurs biens Eccleſiaſtiques, & qu'il leur eſt plus expedient de joüir paiſiblement de leur Egliſe telle qu'elle eſt, que par un deſir aveuglé de la vouloir augmenter, la mettre en hazard de renverſer de fonds en comble. Mais il y a une autre eſpece de Catholiques que j'appelle Politiques, du nombre deſquels je tiens Monſieur de Roquelaure, qui ne deſirent point tant que chacun ſoit de leur Religion pour le zele qu'ils y ayent, que pour les maux & miſeres qu'ils craignent & prevoyent devoir avenir, ſi vous ne le faites: & ce ſont ceux qui ſont d'autant plus dignes qu'on leur réponde, parce qu'ils diſent que leur crainte ne procede que d'une pieté qu'ils

ont

ont en leur patrie, & d'une sincere affection qu'ils vous portent, Sire, & ne doutez point qu'il n'y en ait beaucoup plus de ceux-ci en ce Royaume que des Romains. Or ce que craignent ces bons politiques, à ce que j'ai pû comprendre par le discours de Mr de Roquelaure, c'est que votre Religion ne soit cause de faire rebeller vos sujets contre vous, & que Messieurs de Guise, aidez des forces d'Espagne & de l'autorité du Pape, ne s'efforcent d'envahir l'Etat, lequel ils pensent que vous pourrez difficilement défendre contre des ennemis si puissans. Mais Monsieur de Roquelaure, puis que Dieu vous a fait la grace & à tous ceux qui ont le cœur aussi bon François que vous, de prevoir combien seroit malheureuse & pernicieuse une si enragée rebellion; je croi que vous & tous ceux qui vous ressemblent, vous garderiez bien de suivre, aider ou favoriser un si damnable parti. Or assurez-vous que si vous, Messieurs les Politiques, tenez pour le Roi, (comme je n'en doute point) les efforts des rebelles seront si foibles & debiles, qu'il n'y a pas dequoi trembler: car les excommunications du Pape ne font plus les gens si noirs comme le tems jadis, & dès le regne de Philippes le

Bel

Bel & Louïs douziéme, on a vû que les François ne font pas grand compte de sa Sainteté quand elle s'adonne contre un Roi qui entend à ses affaires. Quant au secours d'Espagne, il est appuyé sur un vieil roseau tout pourri : car avenant le trépas de leur Roi, ils auront tant d'affaires à garder ce qu'ils ont usurpé, & se garder des inconveniens qui accompagnent les minoritez des Monarques ; que difficilement auront-ils le loisir d'entreprendre rien par-deça, & quelque grand heur & prosperité qu'on remarque en ce Prince de Castille ; si faut-il avoüer que le cours de sa vie & de sa fortune tourne déja bien fort vers le couchant ; là où le vôtre, Sire, à peine commence de montrer son aube, tellement qu'avant que soyez à votre midi, il sera déja bien loin de notre horison. Mais posons le cas que toute l'Espagne soit au commandement de vos ennemis, si est-ce que vos amis sont sans comparaison plus puissans : car il se trouvera fort peu ou point de naturels François qui se voulussent aider de l'armée Espagnole pour exterminer les Princes legitimes : & quelque division qu'il y ait entr'eux, s'ils voyent le loup venir, ils ne tarderont gueres à se rallier, joint que le feu &

l'eau ne font point si contraires que le François & l'Espagnol, de sorte que cette antipathie les ruineroit d'eux-mêmes: car les uns n'auroient d'autre but que de faire la guerre à votre Religion, & les autres au contraire ne desireroient rien plus que la ruine de ceux mêmes qu'ils feroient semblant de secourir, tellement qu'en une si grande diversité d'intentions leur ligue ne pourroit pas long-tems durer. Là où au contraire vos forces étant composées de nombre d'hommes tous bien unis avec leur Chef, & qui n'auront qu'un desir & une volonté, sçavoir est le repos de leur patrie & l'honneur de leur Roi naturel & legitime, rien ne leur semblera impossible, tant s'en faut qu'une armée tant divisée en soi-même & ramassée de parties entre lesquelles il n'y pourroit avoir aucune sympathie, les pût étonner. Et pource que Monsieur de Roquelaure fait semblant de redouter si fort la puissance d'Italie & d'Espagne; permettez-moi, SIRE, que pour le guérir de cette peur je fasse montre de vos forces: je mets premierement toute la France, ôté peu de bigots, caphards & rebelles, que jaime mieux au camp de l'ennemi qu'au vôtre; les Suisses viennent après, & Huguenots & Catholi-

ques, lesquels pour les anciennes allian-ces qu'ils ont à cette Couronne, suivront toûjours le parti du Roi, de quelque Religion qu'il soit, & principalement contre les Espagnols. Quand vous n'auriez que cela, SIRE, ce seroit assez pour vous rendre Monarque de l'Univers. Mais si cela ne suffit pour assurer Monsieur de Roquelaure; en veut-il encore davantage? Envoyez cent mille écus à deux favoris du grand Seigneur, & avant qu'il soit six mois, on verra toute l'Italie si pleine de têtes blanches, que ses calamitez & miseres nous feront trop plus de pitié, que leurs ruses & finesses ne nous donneront de crainte. Et quant à l'Espagne, plus elle est avancée par nos folies & divisions, d'autant plus toute la Chrétienté desire se délivrer de son joug qui seul aujourd'hui menace toute l'Europe. Et croi, SIRE, que Dieu permet qu'elle monte si haut, afin que la gloire vous demeure tant plus grande de la mener devant vous en triomphe. Maintenant, Monsieur de Roquelaure, opposez-moi à ce que je vous viens de faire voir sommairement, toute la grandeur de la maison de Guise, dont vous avez fait tantôt si grande parade; voyez-vous pas que c'est si peu ou moins que rien? N'ayez

donc

donc pas peur de ce côté-là, car si vous mettez ces Messieurs de Guise au rang des Gentils-hommes (comme nous ne les tenons point pour autres en France) je vous confesse qu'ils sont des plus riches & plus puissans de ce Royaume. Mais si vous les comparez à nos Princes, toute leur grandeur est moins que le fêtu en l'air, & n'y a si petit Prince du Sang qui ne trouve plus d'hommes sous sa simple parole, soit en France, en Suisse ou en Allemagne, que toute la maison de Lorraine & de Guise, quand elles auroient tout l'or des Indes, & les clefs de tous les coffres de saint Pierre à leur commandement: car leur autorité ne vient pas d'eux, elle ne vient que des grands Etats qu'ils tiennent chez le Roi, desquels étant dépoüillez, ils demeureront plus nuds que la corneille d'Esope. Je ne voi donc plus rien qui vous puisse étonner, si ce n'est la fureur populaire, laquelle, comme avez trop mieux dit, se masquant d'un manteau de Religion, est plus à redouter qu'une mer en pleine tempête. Mais à cela je vous réponds, qu'encore qu'il y ait des fols & enragez parmi une si grande populace que celle de la France, si avez-vous vû jusques ici que le peuple, tout fol & insensé que le

 figurez,

figurez, a toûjours suivi la volonté du Roi; car quand il a voulu qu'on ait prêché dedans Paris, on y a prêché aussi librement & paisiblement que dans Guyenne, & avec si grand applaudissement du peuple, qu'il sembloit qu'il fût tout converti en une nuit. Quand aussi le Roi a voulu qu'on ait tué, qu'on ait massacré, on l'a fait. Bref, nous n'avons point encore vû en nos jours que le peuple n'ait été aussi prompt à obeïr que le Roi à commander, qui me fait esperer qu'il en sera toûjours ainsi. Que s'il y a quelque Ville en ce Royaume dont les pechez soient accrûs & montez jusques devant Dieu, qui permette qu'ils se mutinent contre leur Prince; concluez de là que sa ruine n'est pas loin, voire & fût-ce Paris sans pair. Car comment pourroit-elle subsister contre tout le reste du Royaume, & contre tant de millions d'Etrangers qui y accourent comme aux nôces, se promettant le sac d'une si opulente ville, & où il y a dequoi se payer de tous les arrerages échûs; & quand elle n'auroit autres ennemis que les maux qui accompagnent la rebellion & mutinerie, les factions, les tumultes, les rapines, les violences, les seditions, se feroit-elle pas plus de tort qu'à son

son Roi ? lequel étant aidé & favorisé de Dieu & des hommes, ne manqueroit pas de lui donner un si long repentir de ses courtes folies, qu'elle serviroit d'exemple memorable à toute la posterité, pour apprendre à tous sujets de n'entreprendre jamais de donner la loi à son Prince souverain, ou de tiranniser sa conscience. Vous voyez donc, Monsieur de Roquelaure, que comme les Catholiques Romains & devotieux n'ont aucun interêt au change de la Religion que conseillez au Roi notre Maître, n'en peuvent esperer aucun bien ; aussi les Politiques n'ont occasion quelconque de douter qu'il n'ait assez de forces pour venir à bout heureusement de ses ennemis. Je vous veux maintenant montrer que non seulement ce changement ne peut de rien servir au Roi notre Maître, mais que ce seroit sa ruine totale, & ce par raisons humaines seulement : car qui en voudroit parler chrétiennement, il est indubitable que qui renonce Dieu & sa verité devant les hommes, sera aussi renoncé de lui. Mais sans toucher cette corde-là, considerons les accidens qui pourroient avenir au Roi notre Maître étant Catholique, & voyons s'il aura toute chose tant à souhait comme

vous pensez. Car vous m'accorderez que le changement & la mutation sont si naturels à toutes choses humaines, qu'il se pourroit aisément faire que le Roi notre Maître entrât en quelque mauvais ménage avec le Roi, ou qu'étant parvenu à la Couronne, son Etat fût broüillé de guerres civiles, ou assailli par l'Espagnol qui se voudroit revancher des charitez qu'on lui a prêtées en Flandres. L'une de ces choses arrivant, de qui pensez-vous que le Roi notre Maître pût faire état pour courir sa fortune? Quant aux Catholiques, il seroit mal-aisé qu'ils pussent tant affectionner son service, qu'ils voulussent le deffendre & l'assister contre le Roi qu'ils ont toûjours suivi & obéï. Ou s'il avoit affaire contre l'Etranger, il y auroit grand danger qu'ils ne fussent plus à la devotion de ces Messieurs de Guise qu'ils adorent de si longue main, que d'un Prince auquel ils auroient fait la guerre dès le berceau, & qui ne seroit des leurs depuis trois jours: ou s'il renouvelloit nos guerres civiles, comme il ne faut point douter que changeant avec sa Religion tous ses bons serviteurs, & prenant en leur place un Duranti, un grand Aumônier & tels autres boutefeux, ils ne lui corneroient autre

chose.

chose. L'experience du passé vous a-t'elle pas appris que toute cette puissance Catholique est trop debile pour executer leurs sanglantes entreprises, & lors qu'ils pensent être au-dessus de leurs attentes, c'est lors qu'ils en sont plus éloignez. Car la verité est un mur d'airain auquelquiconque heurtera, se froissera la tête, tellement que soit contre le Roi ou contre l'Etranger, ou contre les Huguenots, vous voyez qu'il ne pourroit faire grand mise ni recepte des Catholiques. Quant à ceux de la Religion, qui ne doute que le Roi notre Maître en renonçant & abjurant leur parti, & les declarant par ce moyen Heretiques, qu'eux se voyant déja livrez aux bourreaux, & confisquez de corps & biens auroient très-juste occasion de lui dénier leur secours accoûtumé? Vû principalement qu'il faudroit par necessité qu'il fût plus cruel & animé contr'eux que si jamais il n'avoit été des leurs, autrement la Messe ne serviroit de rien, & seroit toûjours soupçonné de les favoriser secrettement; tellement qu'il seroit abandonné des uns & fort mal servi des autres. Or ne pensez, Monsieur de Roquelaure, que ce soit peu de chose de perdre un parti si éprouvé & assuré que celui de ceux de

la Religion, c'eſt pour le moins le tiers de la France, & ce tiers-là eſt ſi endurci & accoûtumé à ſouffrir l'effort de tout le reſte, que quand il faudra retourner à la guerre, il n'y a pas apparence qu'ils s'en étonnent plus qu'ils ont fait par le paſſé. Vrai eſt que s'ils ſe voyent abandonnez des Princes du Sang, ils donneront ordre à leurs affaires d'autre façon qu'ils ont voulu juſques ici: car il y a des Princes en Allemagne qui n'attendent ſinon qu'on leur faſſe ſigne du doigt pour paſſer le Rhin, avec telle force que ſe joignant avec ce tiers Huguenot, il leur fera quitter pour le moins les autres deux tiers, & ſera beaucoup ſi les Catholiques en peuvent garder un pour eux. Aviſez donc ſi vous voudrez conſeiller au Roi notre Maître de damner ſon ame en renonçant la connoiſſance que Dieu lui a donnée de ſon ſaint Evangile pour reduire ce Royaume en ſi piteux état, lequel on imputeroit à lui ſeul, & non à ceux leſquels étant oppreſſez en leurs conſciences & vies, ne pourroient être blâmez d'avoir recherché trop de moyens pour ſe défendre & garantir de l'oppreſſion. Et d'autant que les conſequences & conjectures ne ſemblent fort certaines du paſſé à l'avenir, & que les exemples domeſti-

mestiques touchent de plus près que les autres, je supplie humblement le Roi me permettre de vous dire qu'il est aujourd'hui combattu par les mêmes raisons & artifices, comme a été le feu Roi son pere d'heureuse memoire, & s'il croit votre conseil, il lui en prendra tout de même : car Monsieur Descars lui promettoit que changeant sa Religion, il gouverneroit tout seul le Royaume, & rapporteroit en bref cet honneur d'avoir délivré la France des Heretiques, & feroit si belle peur au Roi d'Espagne, qu'il tireroit de lui telle recompense de son Royaume de Navarre qu'il voudroit. Et de fait, vous sçavez qu'on faisoit semblant de lui offrir la Sardaigne avec bonne somme de deniers ; d'autre part il lui remontroit que persistant en sa Religion, il mettoit les forces de tout le Royaume entre les mains de la maison de Guise, épousoit un parti si foible, qu'il n'en pouvoit esperer secours, ni support quelconque. Mais finalement nous avons vû que ce malheureux conseil ne lui apporta que la mort, laquelle fut autant regrettée de ceux desquels il s'étoit fait ennemi, comme elle apporta de joye à ceux qui n'attendoient que cela pour dresser leurs desseins & entre-

 prises,

prises, lesquelles vous pensez aujourd'hui si prêtes à éclorre. Car il faut confesser que de ce malheur comme du cheval de Troye, sont sorties toutes les miseres qui ont continué depuis, & chose du monde n'a tant reculé la Maison de Bourbon, ni exalté celle de Guise que la mort de ce bon Prince, auquel Dieu avoit donné tant de moyens de suppediter ses ennemis, en établissant l'Eglise de Dieu en ce Royaume, que je ne me puis assez étonner qu'il se soit voulu perdre de gayeté de cœur, pour complaire à ceux dont il devoit plus craindre les caresses & amitiez que les épées. Or pour le moins recueillons ce fruit de son inconvenient, qu'il nous serve d'avertissement pour supplier le Roi notre Maître de s'en garder soigneusement, & boucher les oreilles au chant de telles Syrenes ; car sans doute une semblable faute donneroit aujourd'hui la Couronne à ses ennemis, ou pour le moins lui ôteroit tant de bons serviteurs, & lui feroit perdre tant de credit, tant dedans ce Royaume que dehors, qu'il se pourroit dire avoir perdu tout d'un coup le Ciel & la terre. Je conclus donc pour toutes ces raisons, que le Roi notre Maître ne peut esperer que tout malheur en chan-

changeant ſa Religion, que le Roi ne lui eu ſçaura aucun gré, que les Catholiques n'en recevront aucune commodité, & que tant s'en faut que ſes forces s'en accroiſſent, qu'il les reduiroit à neant; mais puis que Dieu l'a miş ſi près de cette belle Couronne, je lui conſeille (après la crainte de Dieu) de rechercher ce qui le peut faire aimer & obéïr volontairement de ſes ſujets, en quoi conſiſte la felicité & aſſurance de tous les Rois & Princes. Or ce qui fait aimer & haïr le Roi, comme j'ai déja dit, ce n'eſt point ſa Religion, mais c'eſt le bien & la liberté, ou le mal & tirannie que ſes ſujets reçoivent de lui. Et comme Dionyſius répondit à Alexandre qui lui demandoit s'il étoit fils de Jupiter ou d'un ſerpent, d'autant qu'on en parloit diverſement, même que ſa mere en doutoit; Que s'il étoit Prince vertueux, il ſe devoit aſſurer qu'il étoit fils de Jupiter; ſi au contraire il étoit tiran, que ſans faute il ſeroit reputé être engendré de quelque dangereux monſtre. Ainſi ſera-t-il de vous, SIRE, ſi vous êtes ſi bon Prince, que le Catholique & le Huguenot ait occaſion de ſe contenter de vous, l'un & l'autre vous aimera, & vous obeïra fidellement. Si au contraire, croyez

qu'il n'y a Religion au monde qui puiſſe perſuader un peuple que le Prince ſoit aimé de Dieu, ni homme de bien, duquel il eſt maltraitté. Que ſi on demande comment il ſeroit poſſible de contenter deux partis ſi contraires, il n'y a rien plus aiſé; car encore que les uns ſoient Catholiques & les autres Huguenots, ſi ſommes-nous tous hommes de chair & de ſang, ſujets à mêmes plaiſirs & déplaiſirs, & ne ſommes point ſi contraires que nous n'aimions une même vertu, & deteſtions un même vice, tant pource que nous ſçavons que Dieu nous le commande, qu'auſſi pour les grandes utilitez que l'un nous apporte, & les injures que nous recevons de l'autre. Voulez-vous donc être aimé, tant du Catholique que du Huguenot, faites ce qui eſt agreable, tant à l'un qu'à l'autre, comme David vous en donne les moyens, qui eſt maintenant reçû, graces à Dieu, & des uns & des autres. Faites au plus chetif juſtice, jugez pour l'orphelin ſans vice, juſtifiez l'homme foulé, & le pauvre à tort affolé. Car par la Juſtice vous établiſſez votre Royaume, & ſi ſerez beni, tant du Huguenot que du Catholique, faiſant joüir un chacun ſurement & paiſiblement de ce qui lui appartient,

qui est le but de tout Etat bien policé. C'est là le bien que les uns & les autres attendent de vous, Sire, auquel il faut que vous teniez la main, que le Catholique ne pille plus le Huguenot, & que le Huguenot n'entreprenne point sur le Catholique; que le Beneficier joüisse de ses benefices gros & gras, & que le Ministre soit en toute sureté en sa maison.

Toute la France est affamée, Sire, de voir ce tems-là, & ce d'autant plus que par la volonté du Roi nous commençons depuis quelque tems à reprendre le goût de la paix, de laquelle nos longues calamitez nous avoient presque fait perdre toute souvenance. Davantage, tant le Catholique que le Huguenot, haït les blasphemes, les insolences & dissolutions d'habits & dances impudiques, & toute autre espece de paillardise: Il deteste la fraude, la perfidie & la tromperie. Declarez donc la guerre à ces ennemis-là, Sire, & la leur faite si cruelle, que le blasphemateur, le parjure, l'adultere, le sodomiste, le trompeur, & tant d'autres pestes qui sont si frequentes en ce Royaume, sçachent qu'ils n'auront jamais ni bien ni trêve avec vous, mais que les poursuiviez à

feu & à ſang, à l'exemple de David au centiéme Pſeaume : car ce faiſant, vous ferez choſe très-agreable à Dieu & à tous vos ſujets, tant de l'une que de l'autre Religion, & ayant par ce moyen déchargé cet Etat de tant de mauvaiſes humeurs qui l'ont rendu ſi maigre & ſi défait que nous le voyons, vous l'appercevrez incontinent reprendre nouvelles forces ; & au lieu qu'au jugement, tant de ſes amis que de ſes ennemis, il n'a pour trois jours de vie, vous le verrez, par maniere de dire, rentrer en adoleſcence, & s'accroître en gloire & reputation, plus qu'il ne fit jamais. Et quand par votre exemple vous aurez amené tous vos ſujets à ce point, que chacun rapportera toutes ſes actions & affections au bien public, que chacun s'étudiera à être & ſe montrer fort vertueux & homme de bien, pour éviter votre indignation & s'inſinuer à votre bonne grace. Alors, Sire, ces deux fonctions qui ſemblent ſi incompatibles, ſe trouveront ſi doucement raſſemblées ſous les aîles de votre clemence, qu'elles dépoüilleront d'elles-mêmes toute haine & rancune, renonceront à toutes ligues ſeditieuſes, & deteſteront leurs fureurs paſſées, & quand vous les aurez ainſi diſpoſez,

ſez, il vous ſera très-aiſé par l'aſſemblée d'un ſaint Concile les ramener à l'union de la Religion & obeïſſance de la parole de Dieu. Voilà donc le moyen de vous aſſurer de vos ſujets. Quant aux étrangers, votre Etat étant paiſible, ils ſe trouveront aſſez embaraſſez à garder le leur, ſans entreprendre de broüiller le vôtre; car étant aimé en tout votre Royaume, toutes leurs pratiques & menées ſeront ſi-tôt éventées, qu'elles ne pourront reüſſir qu'à la confuſion de leur auteur, comme vous voyez qu'il eſt avenu ſi ſouvent en Angleterre. Bref, SIRE, ayez le cœur entier devant Dieu, & regnez en toute juſtice, & toutes choſes vous viendront à ſouhait: car Dieu, qui eſt la verité même, l'a ainſi promis de ſa bouche, & toutes les hiſtoires, tant ſacrées que profanes, nous témoignent que les Princes vertueux ont toûjours été heureux.

Ainſi un chacun & chacune
O Roi t'honorera
Sans fin, tant que Soleil & Lune
Au monde éclairera.

Sur cela le Roi de Navarre ayant tenu quelques propos fort bas à Monſieur du Ferrier,

Ferrier, lesquels je n'ai pû entendre, il sortit de son cabinet & s'en alla voir Madame sa sœur. Voilà, Monsieur, ce que j'ai pû retenir des discours de ces Messieurs qui furent beaucoup plus longs, & traittez avec beaucoup plus d'éloquence de part & d'autre. Ce peu suffira pour faire paroître parmi quelles tempêtes de vents contraires, le Roi notre Maître conduit sa barque, laquelle je prie Dieu vouloir amener à bon port, & l'assister du conseil de tous bons François & fidelles serviteurs de cette Couronne. Je vous baise bien humblement les mains, & prie Dieu, Monsieur, vous donner en santé très-heureuse & longue vie.

De Nerac ce 15. Juillet 1584.

MEMOIRE DU CONSEIL tenu par ceux de la Ligue, & de ce qui fut arrêté en la ville de Châlons, au mois de........ 1586.

ENVOYER vers le Pape, homme capable & d'autorité pour lui rendre compte de ce qui s'est fait depuis l'Edit des Heretiques, imputant la faute du retarde-

retardement des armées & des affaires à la connivence du Roi, & pour l'avertir de la grande levée des Heretiques qui ſe fait en Allemagne pour contraindre le Roi à leur donner la paix en France; & que cela ſe fait toûjours à la diminution de ſon autorité en ce Royaume, de ſon obeïſſance, & l'inviter à l'exemple deſdits Heretiques d'envoyer vers les Princes Catholiques, principalement en Allemagne, & les ſolliciter d'entrer en ligue generale pour le rétabliſſement de ſa dignité, & de la Religion Catholique, principalement en France, & leur ôter le vain ſoupçon que l'on leur donne de la grandeur de la maiſon d'Eſpagne; & l'avertir auſſi du traitté de Châlons avec les Princes étrangers, pour la continuation de la Ligue, & le ſolliciter de la vouloir autoriſer de ſon nom & moyens.

Envoyer au Roi d'Eſpagne pour l'avertir bien au long des cauſes pour leſquelles les choſes à lui promiſes ne lui ont été tenuës entierement par leſdits Princes Catholiques, & lui remontrer qu'ils n'ont pas peu fait d'avoir détourné la guerre de Flandres, le Roi étant ſur le point de l'embraſſer, & avoir fait chaſſer les Heretiques de France ſes ennemis capi-

capitaux, faisant priver le Roi de Navarre par le Pape du droit & pretention du Royaume : Que pour l'avenir, moyennant les cinquante mille écus qu'il a promis par mois, par le dernier traitté de Châlons, de ne se mettre en peine, ni de Flandres ni de Portugal, que parce que ce leur sera un moyen de continuer la guerre en France, & divertir les entreprises que l'on y pourroit faire, & la basse Navarre ne lui pourra enfin manquer, comme il lui a été promis, avec les autres pretentions en France, desquelles on lui donnera moyen selon les occasions, même au Duché de Bourgogne.

Pareillement, à la Seigneurie de Venise, qui se fait accroire que la division en France à cause des Heretiques leur tourne en consideration d'Etat indirectement, ayant aussi apprehension de la même grandeur d'Espagne : à quoi sera bon de lui remontrer qu'il est aisé d'y remedier s'étant une fois défait des Heretiques, qui seuls sont cause de ladite grandeur, par la division qu'ils ont mise en la Chrétienté, dont le Roi d'Espagne s'est bien sçû prevaloir, & que cet Etat étant gouverné par lesdits Princes Catholiques, lesquels étant Gentils-hommes

mes Venitiens, affecteront toûjours la grandeur de ladite Seigneurie, il empêchera bien la grandeur d'Espagne, & la balancera, si mieux ils ne pensent à propos de la diminuer, de quoi l'on les fera toûjours arbitres : au contraire, divisé comme il est, il ne peut rien leur remontrer, partant qu'en cette consideration ils ont plus d'interêts à son rétablissement que nuls autres. Cela est pressé, parce que leur Ambassadeur traite avec lesdits Heretiques, & est en tout partial pour le Roi & pour la paix.

Sera bon de faire de même à l'endroit du Duc de Florence, qui n'a pas moindre martel que ladite Seigneurie, mêmement à cause du mariage de Savoye, aussi il est Prince à qui tous partis sont bons, ayant aucune fois traitté avec lesdits Heretiques, & le feu Admiral ; & en cas qu'il s'y feroit tenir, ne seroit mauvais de le menacer d'excommunication, & n'y auroit de consequence, pour être trop proche du Pape : mais à l'endroit des Princes plus éloignez, cela seroit à craindre, de peur de les faire soustraire de l'Eglise, lui ôter les vaines apprehensions, que lui donnent les Heretiques, qui sont que le Duc de Savoye se

vers notre saint Pere, à ce qu'il consente & autorise la vente de quelque temporel, pour être employé contre les Heretiques, afin que le Roi ne se dégoûte de la guerre, pourvû que le maniement des deniers soit affecté à Monsieur de Mayenne. Aussi d'échauffer le Clergé par ses lettres à la publication du Concile, laquelle il faut obtenir par tous moyens pour tenir en bride le Parlement & le Conseil du Roi, & retrancher toute esperance de pouvoir traitter paix avec les Heretiques : n'y aura danger d'employer les menaces des censures Ecclesiastiques: car la devotion peut beaucoup envers le Roi ; pour ce aussi il faut insinuer auprès de lui des personnes capables, comme Jesuites, & personnes dependantes de sa Sainteté, qui épieront aussi ses plus particulieres actions, & lui prêcheront d'autorité pour la diminution de sa santé.

Supplier aussi sa Majesté d'envoyer vers les Princes Protestans, pour corrompre les uns par argent, & prier les autres de n'assister ses mauvais sujets ; qu'encore qu'il n'ait à leur rendre compte de ses comportemens en son Etat, que toutefois il leur veut bien dire, que non seulement ils contreviendront à sa

volonté

volonté vivans d'autre Religion que lui, mais que ladite Religion ne ſert que de pretexte à leurs mauvaiſes intentions.

Faudroit qu'avec Schomberg, lequel ne fera rien que par l'avis deſdits Princes, commettre un confident ſerviteur pour être averti au vrai de tout, & en cas de levée pour le Roi, qu'il tienne la main que ce ſoient Colonels du tout à la devotion deſdits Princes.

Auſſi ſous ombre de cette Ambaſſade, envoyeront leſdits Princes homme capable vers le Roi de Pologne pour l'inviter à une cauſe ſi ſainte, & lui propoſer le moyen de s'accroître de la dépoüille deſdits Princes d'Allemagne; il eſt courageux, & très-ferme Catholique, & les empêchera bien ſur le fait de l'Evêque de Cologne; & parce qu'il eſt Prince ambitieux, plûtôt lui donner eſperance imaginatoirement de l'Empire, au moins de tenir la main en ſa faveur avenant inconvenient de l'Empereur qui n'eſt trop ſain, & lui donner eſperance de faire quitter au Roi le titre & pretention de Pologne.

Faut pourſuivre la diviſion en Suiſſe, & n'y rien épargner, & leur faire prendre l'alliance

l'alliance d'Eſpagne, par le moyen du Colonel Phiffer. Quand chacun ſe trouvera empêché chez ſoi, il n'y a point de difficulté qu'en France le parti des Princes ne s'y rende le plus fort; les pratiques du Roi d'Eſpagne étant déja fort avancées en Suiſſe, comme auſſi celles du Pape, avec leſquelles il faudra joindre leurs partiſans par une même negociation.

Il faut faire de même en Ecoſſe & en Angleterre, par le moyen des Milords Catholiques, à inviter le Pape à pourſuivre les ſaintes reſolutions du feu Pape contre elle, dont le Cardinal de Loſme eſt très-inſtruit, & ſe ſervir des moyens de Mandoſſe, l'Ambaſſadeur de la Reine d'Ecoſſe reſidant à Paris; tâcher par le moyen des Jeſuites d'attirer en une ligue le Roi d'Ecoſſe, qui ſe pourront aider de l'eſperance de l'aînée d'Eſpagne, ce qui ſervira auſſi pour rompre le traité de la Princeſſe de Navarre.

Pour le même effet envoyer vers le Roi d'Eſpagne, pour lui perſuader d'aſſiſter les Ecoſſois à ce qu'ils troublent la Reine d'Angleterre du côté d'Ecoſſe, & lui aſſurer que s'il veut dépendre quatre cens mille écus en Irlande, il ſe délivrera de l'appre-

henſion de la Reine d'Angleterre, & la divertira de pouvoir entreprendre en Flandres.

Par le même moyen on lui pourra ôter les vains ſoupçons que l'on lui a donné de la grandeur des Princes Catholiques, qui ſont artifices des Heretiques, & le fortifiera-t'on toûjours en cette ſainte entrepriſe contre le Roi de Navarre, lui remontrant auſſi qu'avenant la paix avec leſdits Heretiques, & le Roi de Navarre, cela ne peut être que par une diviſion au Païs-bas ou en Portugal: au contraire, qu'avenant la mort du Roi, cependant que leſdits Princes Catholiques auront les armes en main, on lui aidera à l'abolition de la loi Salique plûtôt que de tomber ſous la puiſſance d'un Prince Heretique; mais il faut qu'il ſe tienne preparé & armé pour tout ce qui pourroit avenir, même ſur les frontieres de la France, & faire auſſi armer Monſieur de Savoye, qui eſt le plus proche voiſin, & lui commander de vivre en bonne intelligence avec les Princes Catholiques.

Faut perſuader au Roi d'envoyer vers la Reine d'Angleterre ſe plaindre grandement de l'aſſiſtance qu'elle fait à ſes mauvais ſujets, & qu'en ce qu'il fait,

il ne demande non plus d'autorité qu'elle a, & veut avoir ſur les ſiens, attendu qu'elle n'y permet qu'une Religion, qui eſt la ſienne. Et n'y aura point de danger qu'il parle fort haut, car en ce faiſant étant du naturel & ſexe qu'elle eſt, elle craindra. Par ce moyen l'on ſe pourra informer de ce qui ſe traitte avec le Roi de Dannemarc, pour y pourvoir, & faire tout ce qu'on pourra pour la mettre mal avec le Roi, & le Roi avec elle, par l'aſſiſtance qu'il fera à l'armée du Prince de Parme, par les traittez des bleds & vins qu'il lui faudra envoyer.

Il faut traitter avec Joyeuſe & d'Eſpernon pour faire ſes affaires, & non pas s'y fier; mais de telle ſorte qu'elle n'altere la bonne volonté de la Nobleſſe qui abhorre leur façon de vivre, en laquelle il les faut laiſſer pour un tems: Que l'affaire qu'on a deliberé, s'executant, ils demeurent ſeuls en proye. C'eſt le plus certain moyen ſelon Dieu, & ſelon les hommes.

Avoir un ou deux habiles hommes auprès du Roi de Navarre, qu'ils ne ſçachent rien l'un de l'autre, & n'eſt que bon de l'amuſer, & traitter avec lui de reconciliation pour faire une reünion de

tous les Princes contre le gouvernement present; mais ne traitter rien par écrit, de peur qu'il n'en fasse son profit auprés du Roi.

Pareillement auprés du Maréchal de Montmorenci, lui promettant les alliances contre le Maréchal de Joyeuse, & de ne se joindre que Catholiques avec eux, & se garder de faire aucun acte d'hostilité.

Près la Reine mere semblablement, & la tenir toûjours en défiance du Roi de Navarre, & tâcher de reconcilier le Roi de Navarre avec elle pour s'en servir contre son mari.

Avoir aussi, & gagner quelque Commis du Sieur de Villeroi, pour découvrir, s'il est possible, les secrettes intentions du Roi.

En avoir un autre près du Roi, très-habile homme, & qui ne se rende point suspect; qu'il reconnoisse les opinions de toutes parts, qui sont en Cour, & prendre garde à ceux qui y arrivent & leurs deportemens, & s'informer des plus secrets conseils du cabinet, n'y épargner rien, & qui reçoive dextrement les avertissemens des femmes affectionnées ausdits Princes.

Fermer les passages de la Guyenne, surpren-

ſurprendre les pacquets du Maréchal de Matignon, ſur les avenuës de S. Jean & Pons, pour ſçavoir de quel pied il marche, & n'oublier rien pour rendre les Heretiques irreconciliables avec le Roi, & les Catholiques avec le Roi de Navarre.

Allant l'un des Princes en Guyenne, il faut dextrement ſe loger dans les places és principales villes, ſous pretexte de mettre l'armée à couvert : ſur tout faut gagner l'autorité dedans les Parlemens, & de bonne heure en cas de quelque évenement, & ſur tout ſe maintenir avec le premier Preſident de Toulouſe.

Continuer dextrement les bonnes intelligences dans la ville de Paris, & allant l'un des Princes là, y faire aller force Nobleſſe, & faire couler autres gens de guerre dextrement pour y être ſelon les beſoins les plus forts : cela ſe pourra faire ſous couleur des armées qui ſe dreſſent contre les Heretiques, deſquelles faudra tenir la main qu'elles ſoient compoſées de gens de commandement qui ſoient à la devotion deſdits Princes, & par ce moyen obliger à eux force Seigneurs, faiſans remettre leurs compagnies pour être payées & faire montre.

Il faut aussi empêcher que les Princes Catholiques de Bourbon ne puissent avoir charges esdites armées, & les rendre suspects à cause du parentage. Au contraire, attirer, s'il est possible, quelques-uns des favoris du Roi dans l'armée, pour engager la volonté du Roi, & pour tout ce qui pourroit avenir. Sur tout tendre toûjours à demeurer armez & se servir de l'autorité & menaces du Pape pour empêcher qu'on ne traitte de paix, & garder que les personnes qui traitteront avec l'Ambassadeur d'Espagne ne soient découverts.

Flatter toûjours le Roi, & faire toûjours entendre de s'être departis de toute ligue & association.

INSTRUCTION A MONSIEUR de Guise retourné en Cour, par l'Archevêque de Lion, après la paix de Juillet 1588.

PUIS que la conduite de vos affaires a voulu que vous soyez retourné à la Cour, il faut aviser maintenant que votre retour & demeure en icelle vous serve d'avancement de ce que vous avez designé, afin que vous ne perdiez une seule

ſeule heure de tems, ou qu'ayant pris une autre route que la premiere en laquelle vous étiez entré, vous ne reculiez ou n'allongiez votre chemin, au lieu de paſſer plus avant pour parvenir à votre but.

Pour cet effet donc, il faut premierement vous inſtaler à la Cour, puis il vous ſera facile d'y mettre & inſtaler tels de vos ſerviteurs que bon vous ſemblera, & diſpoſer les affaires au bien de cet Etat & à votre avancement.

Pour bien vous mettre à la Cour, trois choſes vous ſont neceſſaires, la faveur du Roi, un état, & le troiſiéme qui vient des deux; à ſçavoir que tout le reſte des Courtiſans dépende, ou de l'affection qu'ils vous portent, ou de la crainte qu'ils auront de votre autorité & grandeur; j'entens Courtiſans ceux que le Roi favoriſe extraordinairement, ou qui ſont pourvûs d'états & charges au maniement de l'Etat.

La faveur du Roi ſera continuée, voire augmentée de jour en jour, ſi vous le ſçavez maintenir entre l'amour & la crainte, c'eſt-à-dire, s'il demeure toûjours en l'opinion qu'il eſt déja perſuadé que vous avez tant de puiſſance en ſon

Etat, qu'il n'est pas maintenant en la sienne de vous défaire, & que d'ailleurs vous lui fassiez connoître par vos paroles & vos déportemens que tant s'en faut que vous vouliez abuser du pouvoir que vous avez, qu'au contraire vous le voulez du tout employer pour son service.

Vous ferez demeurer le Roi en l'opinion qu'il a de ne vous pouvoir défaire, si vous maintenez bien tous ceux qui tiennent votre parti, & que vous ne les laissiez échapper à la legereté comme des hommes, & specialement des François; & vous les retiendrez tous par les liens qui arrêtent les plus farouches & malaisez, à sçavoir par la liberté & les bienfaits qu'ils recevront de vous. N'épargnez donc rien à ce commencement, soit de credit, de moyens, de faveurs, de charges, d'états, & bref de tout ce dont vous pourrez gratifier ceux qui sont vôtres, & ceux que voudrez acquerir pour vôtres, afin de ne faillir point en ce fait, en ce lieu, ou en ce tems, où plusieurs tâchent par toutes sortes de moyens & d'artifices de s'acquerir & s'assurer des serviteurs.

Le Roi se confirmera de plus en plus que vous ne voulez point abuser de votre pouvoir,

Pouvoir, si souvent vous lui faites entendre que telle est votre intention, & souvent la lui repetez, & si aux paroles il voit les effets entrejoints. Pour ce faut-il avoir l'œil à ce qu'il fera par toutes les Provinces, & faire entendre à tous Messieurs vos parens & autres qui tiennent votre parti, que pour peu de chose qu'ils penseroient entreprendre en icelle ne soient cause de vous laisser pour prendre racine à la Cour, où il est besoin vous affermir, pour puis après vous aider & faire les affaires eux-mêmes.

Quant à l'état de plus ample pouvoir, que pour le regard d'icelui vous pourriez obtenir, & au plûtôt que vous le pourrez avoir, c'est le meilleur. A cet effet, la bonne volonté que vous portera le Secretaire qui aura charge de vous depêcher ledit pouvoir, vous servira beaucoup ; car une ou deux choses ajoûtées en icelui importera grandement, tant pour l'execution dudit pouvoir que pour la reputation, avant qu'être vû és Cours de Parlemens & publié par tout. Et si ce n'est Monsieur de Villeroi qui aie charge de le depêcher, il est bien necessaire qu'il le sçache, soit pour vous servir en cet endroit, ou se maintenir avec vous. Le traitté de paix qu'il a manié

dernierement, lui a suscité tant d'envie d'un côté, & tant de haine de l'autre, que comme il a bien commencé de faire que par la paix vous ayez à retourner à la Cour, il faut qu'il acheve encore mieux, & soit cause que vous demeuriez en icelle très-dignement, considerant que la paix qui a chassé d'Espernon, laquelle il a tant desirée, sera entretenuë aussi long-tems que vous demeurerez à la Cour, & non plus, & lui d'autant plus loüé de ce qu'il a plus fait & plus assuré de ce que vous y serez; & si ledit pouvoir étoit déja scellé, on ne laissera pas toutefois de faire declaration & amplification là-dessus.

Les mêmes raisons qui serviront en cela pour ledit Sieur de Villeroi, serviront encore davantage pour le regard de la Reine mere du Roi, & du Roi même, entant qu'il desireroit la paix, pourvû qu'icelles raisons leur soient dictées, bien exprimées & repetées quelquefois. Cet office toutefois, tant envers leurs Majestez que ledit Sieur de Villeroi, se fera trop mieux par les vôtres, que par vous.

Mais le fruit plus singulier que vous recueillerez dudit Etat, proviendra de vous-même; d'autant que tel est un Roi, tel

tel eſt ſon Etat, & un homme conſtitué en dignité, telle eſt auſſi la dignité qu'il obtient. Quelque pouvoir donc que l'on vous donne, ne le meſurez pas au contenu de vos lettres, mais élargiſſez-le juſques où s'étend votre puiſſance & faveur. Charles Martel combattit & eut beaucoup de peine pour parvenir à être Maire du Palais de France & d'Auſtraſie, à raiſon des empêchemens que ſous main Pletrude mere du Roi lui donnoit, ne voulant point permettre qu'autre eût plus grande autorité au Royaume après le Roi ſon fils, qu'elle. Et enfin ledit Martel ayant obtenu la dignité qu'il demandoit, icelle dignité lui ſervit d'échelle & degré pour monter à la grandeur à laquelle il parvint, s'étant de privé & particulier qu'il étoit, fait Prince & Duc de France, & depuis ayant inſtitué & laiſſé des enfans Rois.

Voilà pourquoi vous devez pourchaſſer ſous main qu'en effet vous ſoyez, par la lettre de pouvoir que le Roi vous baillera maintenant, établi Connétable, encore que l'on vous donne un autre nom à cette heure. Et pour ledit nom de Connétable il faut tâcher que les Deputez des Etats requierent qu'il vous ſoit donné. Les raiſons dont uſeront leſdits Deputez

feront ; Qu'auſſi-tôt qu'il y a eu un Roi en ce Royaume, auſſi-tôt il y a eu un Connétable, & que par experience on a connu toutes choſes s'y être mieux portées lors que la Couronne a eu ſes officiers qui ont exercé leurs charges avec le nom & l'autorité que l'inſtitution de leurs Etats leur a donné, & qu'ils ont été reciproquement punis quand ils ont manqué & failli à leur devoir ; ce qui ne ſe peut faire s'il n'y a des perſonnes pourvûës deſdites charges. Pouſſez-vous donc en celle-ci par la faveur que vous donnera le Roi, & attendez le nom & établiſſement par l'amour que vous porte le peuple & le merite de votre vertu & valeur, & ſi auſſi vous en pouvez être pourvû, il vous ſera beaucoup plus honorable & plus utile à l'avenir, que ſi à preſent le Roi avec la charge vous donnoit le nom de Connétable.

Ayant l'état & la faveur, ſoit en verité ou pour le moins en apparence, reſte ſeulement que la Cour dépende de vous.

Ce qui vous ſera facile, ſi continuellement vous conſiderez les humeurs du Roi, & de ceux qui vivent en la Cour, & vous ſçavez aider & des uns & des autres,

tres, pour vous maintenir en votre place, & vous bien instaler en cette Cour, qui est cela seul que nous cherchons maintenant.

Les mœurs, le naturel & façons de faire ordinaires du Roi, soit qu'il se contraigne pour un tems, ou qu'il se laisse aller à sa volonté, vous seront mieux connus qu'à un autre.

Quant aux courtisans, les premiers qui viennent à être considerez à cette heure, sont Bellegarde & Laugnac, lesquels je souhaitterois que vous montrassiez aimer, pource que le Roi les aime, mais non de sorte qu'à trait de tems pour complaire au Roi vous vous rendissiez leur esclave : mais au contraire que vous retinssiez toûjours votre dignité & usassiez doucement auprès d'eux de l'autorité que votre tang, votre maison, & specialement votre vertu & votre experience vous donnent. Car par ce moyen vous ferez qu'ils vous aimeront & se tiendront heureux d'appocher & d'apprendre quelque chose de vous, qu'ils vous rechercheront & dépendront plûtôt de ce qui vous rend du tout recommandable, que non pas vous de leur grande faveur.

Je desirerois aussi que vous les retins-

fiez en amitié l'un avec l'autre, & non pas en picque, pource que de cette façon tous les deux vous aimeront, ou au contraire vous ne sçautiez être aimé que de l'un d'eux, & davantage le Roi vous tiendra plus cher: mais puis que la bonne fortune vous est si favorable, que vous venez à une Cour quasi toute neuve, & laquelle à cette occasion vous pouvez bien plûtôt disposer à votre intention & volonté, que si les favoris du Roi étoient de longue-main, & favorisé d'ailleurs des charges & états; faites en sorte que les erreurs passées ne vous laissent tomber en d'autres nouvelles; pour ce ne permettez point, s'il est possible, hanter pas alliance de Prince les dessusdits favoris, & ne permettez point aussi que les Etats principaux de la Couronne soient ôtez de votre maison ou des vôtres, ainsi que par ci-devant il a été pratiqué à votre detriment & dommage.

Le moyen d'empêcher cela, est de leur imprimer de bonne heure qu'ils se doivent rendre capables des charges auparavant que de les avoir.

Quant à la Reine mere du Roi, vous avez apperçû jusques ici que tôt ou tard elle vient à bout de tout ce qu'elle desire du

du Roi : que ceux-qui ont voulu nourrir quelque diſtraction & alteration de volontez entr'elle & le Roi, ſe ſont trompez, & ont enfin été ruïnez ; que le deſſein de la Reine eſt de vouloir ce que le Roi veut, & n'avoir rien plus cher que ſon fils, mais ne vouloir pas auſſi permettre qu'après lui, autre ſoit auſſi plus grand, ou autre aye plus de part au maniement de cet Etat, qu'elle.

Voilà pourquoi vous devez continuer à l'honorer comme vous faites, mais de ſorte que le Roi ne ſe mette en opinion que vous vous appuyez plus ſur l'autorité de la Reine, que ſur la faveur qu'il vous fait.

Facilement éviterez-vous cet inconvenient, ſi vous vous rendez comme moyen & mediateur neceſſaire pour entretenir entr'eux la bonne intelligence qui ſemble y être, & ſouvenez-vous bien que joignant de cette façon la puiſſance des deux à ce que vous aurez de faveur, vous ſeul vous vous attribuerez peu à peu, ſans que l'on s'en apperçoive, le pouvoir & l'autorité des deux enſemble.

Je n'entre point plus avant ſur les particulieres affaires qui peuvent naître en-

tre la Reine mere du Roi & le Roi, duquel n'y a si petite affaire qui n'ait ses épines, & ausquelles selon le tems, les personnes & les occasions, on peut remedier, & vous mieux que nul autre le sçavez faire.

La même bonne fortune vous favorise encore, vous ramenant à la Cour au tems que deux vieux Secretaires d'Etat sont sur le point de quitter leurs charges, & bailler en leurs places des personnes jeunes qui vous craindront & feront bien plus facilement ce que leur commanderez, que n'eussent pas fait les vieux.

Confortez donc Villeroi à prendre une grande & honorable charge au Conseil du Roi, aidez-lui en ce que vous pourrez pour cet effet ; il n'aura si-tôt baillé son Etat à Laubespine, que Bruslart baillera le sien à son fils : mais de bonne heure il faudra trouver moyen que Pinart, qui ne voudra demeurer seul après les autres, ne se défasse de sa charge entre les mains de personne qui ne soit à votre devotion.

Et bien que vous ne deviez insister à vous repaître de fumée, que le Secretaire d'Etat vienne à votre lever, si devez-vous tâcher avec le tems de faire en

sorte

ſorte qu'ils ne depêchent & ne reçoivent rien que vous ne ſçachiez, afin de vous rendre un jour maître abſolu en la connoiſſance de l'Etat; ce qui a par ci-devans fort recommandé feu Monſieur le Connétable, & ce qui l'a fait rechercher même en la défaveur. Comme leſdits Secretaires ſeront jeunes & nouveaux, vous pourrez lors plus aiſément que vous ne faites pas à cette heure, en familiariſer quelqu'un qui vous viendra voir, & à ſon exemple ou par jalouſie ſera cauſe que les autres viendront puis après, & l'accoûtumant peu à peu, il tournera en loi.

Je ne dirai rien de Monſieur le Chancelier & du premier Intendant des Finances, ſinon que par amour ou par crainte ils ſoient vôtres, ou dépendent de vous, ou bien que vous ou les Etats prochains en mettent d'autres. Et lors la nouveauté de ceux qui entreront en ces charges, vous ſera d'autant plus facile à ranger, qu'ils ne feront que venir à la Cour, & déja vous y ſerez inſtalé avec joüiſſance, autorité & faveur.

Qui eſt ce que je deſire voir, afin qu'y étant, comme je ſouhaite, nous cherchions puis après ce que vous de-

vez faire pour parvenir à votre but pour le bien de votre Etat & de votre établissement.

DISCOURS EN FORME d'avis, envoyé au Roi Henri III. par Monsieur le Cardinal de Joyeuse, sur la mort de Messieurs de Guise.

SIRE, Je reçûs le cinquiéme de ce mois les deux lettres qu'il plût à votre Majesté m'écrire le vingt-quatriéme du mois passé, sur la mort de Monsieur de Guise, & de Monsieur le Cardinal son frere. A la mienne volonté que ces deux Princes & autres de cette Maison eussent à l'exemple de leurs predecesseurs employé les graces & moyens qu'ils tenoient de Dieu & de vous, au service & contentement de votre Majesté, & se fussent contenus dans les limites de loyaux & obeïssans sujets, votre Majesté auroit deux grands serviteurs de plus, & la France & le parti Catholique deux hommes davantage. Mais puis qu'ils ont osé tant de fois tourner contre votre Majesté, les choses mêmes qu'ils tenoient partie en depôt, partie en don d'elle, & entreprendre de commander & forcer leur Prince

Prince ſouverain, auquel par droit divin & humain ils devoient obeïr & ſervir; & puis qu'après avoir tant de fois experimenté votre clemence, ils ſe ſont neanmoins rendus incorrigibles, & obſtinez en leur folle ambition: la reſolution que votre Majeſté a été enfin contrainte de prendre, ſera de tous hommes non paſſionnez, eſtimée très-neceſſaire & genereuſe, je prie Dieu auſſi qu'elle ſoit proſpere & heureuſe. A quoi ſervira grandement la prevoyance & le bon & prompt ordre qu'il vous aura plû & plaira donner, à ce que ceux qui reſtent de la Ligue ne puiſſent ſur l'occaſion de cette occurrence faire ſoûlever vos Villes, & ſuſciter un nouveau trouble pire que les premiers.

Et d'autant que ce fait eſt pris ici diverſement, comme il ſera par tout ailleurs ſelon la diverſité des opinions & affections des hommes, & qu'il importe à votre Majeſté de le ſçavoir; je mettrai ci-deſſus les divers jugemens qu'on en a faits par deçà, & les réponſes que j'ai faites, & fait faire à ceux qui en parlent, ou qui me rapportent ce qui s'en dit. Je mettrai des premiers ceux qui ſont les plus favorables, & qui ſemblent lui promettre le plus de bien; à ſçavoir,

voir, ceux qui sans se vouloir enquerir autrement du fait, loüent cette action de votre Majesté en quelque façon, & pour quelque occasion que ce soit qu'elle ait été faite, & vous accuseroient volontiers d'avoir tant attendu ; & au lieu de s'amuser à dire les raisons pourquoi votre Majesté le devoit long-tems il y a faire, qu'ils disent être trop claires, sans qu'il soit besoin qu'on les allegue, ils se mettent à raconter plusieurs grands biens qu'ils disent que votre Majesté a faits en une seule action. Le Roi, disent-ils, a relevé son autorité, qui étoit si ravalée, que les plus mal affectionnez s'en devoient émouvoir à pitié. Il a affranchi sa liberté qui étoit captive pour les deux tiers, & s'en alloit dans peu de jours asservie par le tout. Il a assuré sa vie, laquelle après la liberté perduë, ne pouvoit être si sure ni agreable, principalement à un si grand Roi, & par même moyen il a aussi conservé la vie, l'honneur & les biens à une infinité de ses fideles sujets & serviteurs, & de bonnes & notables familles qui s'en alloient détruites & ruïnées, non pour autre chose que pour avoir été fideles à sa Majesté, & n'avoir voulu être de la Ligue, ains il a conservé la Couronne entiere qui s'en alloit

alloit démembrer sans esperance de pouvoir jamais rassembler ses pieces, comme aussi s'en alloit toute la France, ravagée, déjointe & desolée par des seditions, qui n'eussent pris fin de tout un long siecle. Aussi il a assuré la Religion Catholique, qui étoit en grand danger pour la division que la Ligue avoit introduite entre les Catholiques. Sa Majesté pourra maintenant avec honneur & reputation achever de tenir ses Etats generaux, & y faire librement toutes bonnes & sures resolutions, tant pour la conservation de son autorité, que pour le soulagement & contentement de ses sujets; elle sera desormais, comme il appartenoit, arbitre de la paix & de la guerre, tant dedans que dehors le Royaume, selon qu'elle jugera être expedient pour son service, & pour le bien de toute la France: & comme il demeurera maître de ses sujets, & extirpera ou reduira les Heretiques; aussi aura-t-il la raison des injures que lui ont faites ses mauvais voisins, sous confiance de la Ligue, & ne sera empêché de faire ni dedans ni dehors la France, ce qu'il jugera être profitable & honorable, & de tous les biens que sa Majesté fera, elle en aura la loüange après Dieu, là où auparavant

ceux de la Ligue s'usurpoient la loüange de tout le bien que sa Majesté faisoit, & la chargeoient de vitupere & infamie de tous les maux que la calamité du repos apportoit, & qu'eux commettoient.

A ceux-ci, Sire, qui parlent si bien de vos actions, & esperent si bien de vos affaires, je ne fais que les loüer & remercier, prenant pour bon augure leurs bonnes opinions & esperances, priant Dieu qu'il nous fasse bientôt voir le bon succès qu'ils s'en promettent.

Il y en a d'autres qui sont contraires aux precedentes, & blâment cette action en tout & par tout; & ceux-ci sont principalement les Espagnols, & ceux de la faction Espagnole, de façon qu'il est aisé à juger qu'ils pensent ou sçavent y avoir quelque particuliere perte: & toutefois ils déguisent la fâcherie, & le creve-cœur qu'ils en ont, en disant & alleguant toutes autres choses. Le premier chef de leur médisance ne contient pas moins qu'une accusation de parjure & d'assassin contre la foi promise & jurée. A quoi je réponds que votre Majesté n'a point puni les défunts pour leurs demerites passez avant le dernier Edit de réünion, ains pour

pour d'autres tous frais & recens, commis depuis le susdit dernier Edit. Que je suis d'accord avec eux de tout ce qu'ils voudront dire contre le parjure en general, ou en faveur & loüange de la foi, qui doit être tenuë pour sainte & sacrée, comme celle qui est le lien de la societé humaine. Mais quand on descend au particulier, je leur montre que ceux qu'ils regrettent & pleurent, ont été les parjures & les assassins eux-mêmes. Ils avoient premierement un serment naturel à votre Majesté, que tous sujets ont à leur Prince. Secondement, autant de fiefs, autant de charges, états, offices, honneurs & dignitez qu'ils avoient de votre Majesté, qui étoient sans nombre, ils avoient autant de sermens à votre Majesté, tous lesquels sermens & devoirs ils ont violez mille & mille fois; autant de fois qu'ils s'étoient soûlevez & reconciliez à votre Majesté, autant de fois vous avoient-ils promis obeïssance & fidelité, & la derniere fois plus que jamais: & toutefois ce dernier serment a été aussi mal gardé que les autres precedens, jaçoit que votre Majesté de son côté ne leur eût depuis fait que tous accroissemens de bien & d'honneur, ils ont toûjours depuis l'Edit continué & augmenté

augmenté leur ligue, de laquelle ils avoient juré & promis ſe departir : témoins en ſont les brigues & menées qu'ils ont depuis ledit Edit fait faire ſeditieuſement par tout le Royaume, aux élections des Deputez, qui devoient être envoyez aux Etats, juſques à les faire même en la ville de Chartres, où étoit la perſonne de votre Majeſté ; témoin en eſt la continuation de l'Edit dernier, des deſobeïſſances & tumultes de Picardie, & le ſoûlevement de toute la Provence, laquelle lors dudit dernier Edit, étoit la Province la plus paiſible de France ; témoin en eſt encore l'intelligence avec eux confeſſée de Monſieur de Savoye au fait du Marquiſat de Saluces, & encore par aſſez d'autres preuves ; témoins en ſont auſſi les calomnies qu'ils ont depuis le même Edit fait continuer auprès du Pape, & en cette Cour de Rome, contre l'honneur & reputation de votre Majeſté par le Cardinal de Pellevé, & par autres leurs ſuppôts de moindre qualité, & entr'autres calomnies cette-ci : Que votre Majeſté n'avoit aucune bonne intention, & qu'au lieu de vouloir confirmer le dernier Edit en l'aſſemblée des Etats, elle avoit en la poche la minute d'une paix faite ſecrettement

tement avec les Heretiques, qu'elle eût fait passer en ladite assemblée sans ceux qui vous avoient prevenu & intimidé. Aussi tient-on ici qu'ils ont fait instance secrette & precise au Pape de trouver bon qu'ils se saisissent de votre personne, avec protestation que vous ne ferez jamais bien que par force. Et plusieurs gens d'entendement & qui sçavent les affaires de Rome, ont opinion que le Doyen de Rheims, sous couleur de la legation d'Avignon, étoit venu querir ladite permission, & qu'il l'a emportée; & pour cela même l'Abbé d'Orleans leur Agent, voyant qu'il n'auroit plus rien à faire ici après la prise de votre Majesté, s'en étoit parti depuis huit jours pour s'en retourner à ses journées.

A cette infraction du dernier Edit & continuation de parjures se peuvent referer les braveries, menaces & violences faites à votre Majesté aux Etats pour extorquer d'elle plusieurs choses à la diminution de son autorité, & à la degradation de ses plus fidelles serviteurs, Lieutenant des Provinces, & autres conseillers, à l'accroissement de leur ligue & avancement de leurs ambitieux & tiranniques desseins. Mais pour comble de leur

leur perfidie & felonie, j'allegue à ceux qui les pleurent, leur derniere conspiration, & la resolution, prise entr'eux, & toute prête à executer; soit que la permission vînt de Rome, ou non, de s'emparer de la personne de votre Majesté, & la mener à Paris pour la tenir en captivité & servitude, & sous son nom, ordonner & établir toutes choses à la fin où ils tendoient, & quand ils se verroient du tout établis & assurez, s'en défaire puis après de façon qu'il leur tourneroit plus à commodité, ou à plaisir. Par où je conclus que ce sont été eux qui depuis le dernier Edit ont manqué de parole & de foi, & qui par ce moyen ont mis votre Majesté en liberté de conscience de faire d'eux ce qu'il vous plairoit, & de leur donner une partie du châtiment qu'ils avoient merité.

Le second chef de la plainte de ces médisans, est que ces Princes étoient grands Catholiques, & que la Religion Catholique y avoit beaucoup perdu; & pour cette consideration, quand bien il y eût eu quelqu'autre chose, il les falloit épargner. A quoi je répons qu'ils étoient Catholiques voirement, & qu'ils l'eussent été davantage s'ils eussent obeï à leur Roi, comme Dieu & sa Religion le commandent:

mandent ; & si ce qu'ils disoient faire pour la Religion Catholique, ils l'eussent vraiment fait pour l'amour de la seule Religion, & non pour, sous couleur de ce beau pretexte, venir à bout de leurs beaux desseins : Que ceux sont vraiment pieux & devots qui servent Dieu pour l'amour de Dieu; mais ceux qui le servent pour le profit, sont avares : Ceux qui le servent pour se faire suivre, pour parvenir à un degré qui ne leur appartient, sont ambitieux & non devots Catholiques ; & quand ils eussent été Catholiques de la meilleure marque, ce n'est pas à dire pour cela que votre Majesté se dût laisser ôter par eux son autorité, sa liberté & sa vie. Les voleurs & malfaiteurs que nous voyons souvent executer au bout du pont saint Ange, sont Catholiques, & ne s'en voit pas un qui soit Heretique, mais pour cela on ne laisse pas de les punir : ains un Catholique est plus étroitement obligé à bien faire, & s'il commet quelque crime, il est plus coupable & punissable que n'est un Turc, à qui Dieu n'a pas fait la grace d'être si bien informé & persuadé de ce qu'il faut croire & faire. Je dis davantage, que la Religion Catholique n'a rien amandé par la Ligue, ains a beaucoup perdu,

parce que les Catholiques qui étoient tous uni avec votre Majesté, sont maintenant divisez ; les uns demeurans fermes en leur devoir avec votredite Majesté, les autres se distrayans & separans pour faire un parti après qu'ils ont appellé la Ligue, & d'autres par dépit de telle Ligue s'allans même joindre avec les Heretiques ; de façon que les Catholiques en sont demeurez plus foibles, & les Heretiques renforcez. Et c'est folie de penser faire rien de beau ni d'utile contre les Heretiques sans votre Majesté, qui est le Chef, & qui seule a plus de devotion & vrai zéle, que n'a jamais eu toute la Ligue ensemble : par ainsi quiconque a été le premier qui a mis telle Ligue en avant, & quiconque l'a favorisée & fomentée, soit à Rome ou ailleurs, a fait un grand desservice à Dieu & à la Religion, & a apporté une grande ruïne à la France, & aux Chefs mêmes de ladite Ligue, comme tous tels desordres & renversemens d'États, d'ordre & de police déplaisent grandement à Dieu, & ceux qui les font s'en trouvent à la fin mauvais marchands; mais tel fait semblant maintenant de plaindre la Religion Catholique, qui neanmoins n'est fâché, que de voir les intelligences d'Espagne

pagne manquer en France, & que votre Royaume pourra un jour se voir tranquille, & votre Majesté respectée & obeïe comme un si grand & si bon Roi doit être. La Religion Catholique se portera mieux desormais, quand on aura ôté la division d'entre les Catholiques; & les Heretiques seront reduits aux extremitez, quand tous les Catholiques d'un commu accord marcheront contre eux, sous l'autorité de leur Roi souverain, avec une saine & entiere intention de les convertir ou exterminer pour le seul honneur de Dieu, & pour le bien de la Religion Catholique, sans autre consideration. Et par ainsi je conclus que la Religion Catholique n'a rien perdu, ains qu'elle a beaucoup gagné par cette resolution de votre Majesté; outre l'assûrance que votre Majesté donne de poursuivre la guerre contre les Heretiques plus forte que jamais.

Le troisiéme chef de la plainte de ces passionnez consiste en la façon de proceder, dont votre Majesté a usé, & tient qu'il falloit les faire mettre prisonniers, & faire faire le procès à Monsieur de Guise, & envoyer le Cardinal au Pape pour le châtier. A quoi je répons & fais répondre: Que ces formes & procedu-

res de justice se doivent garder, quand on le peut faire avec sûreté; mais quand il y a du danger évident, qu'en voulant garder les formalitez des Loix, on ne perde les loix mêmes & tout l'État, alors on n'y est point tenu, ains seroit follement & très-mal fait de s'y amuser: les Loix mêmes qui ont prescrit telles formes & procedures, nous avertissent qu'il ne s'y faut point astraindre; là où il y a du danger à differer la peine, & même quand il s'agit d'un fait de faction; ains les mêmes Loix, en certains cas, permettent aux hommes particuliers & privez, de vanger par voye de fait & par mort, le tort fait au public, comme quand elles permettent à chacun de tuer les soldats qui se débandent, & s'en vont de l'armée, sans licence de leurs Capitaines. Et nous trouvons aux anciennes Histoires que des hommes particuliers en danger, ou même en soupçon de sedition, sont allez tuer de leur autorité privée celui qui étoit prêt à émouvoir le peuple, dont ils ont été loüez & recompensez, & leur mémoire en est encore aujourd'hui celebrée par lesdites Histoires. Qu'a donc pû & dû faire un si grand Roi à ses propres sujets qui lui entretenoient son Royaume en un continuel & perpetuel trouble

trouble & rebellion, & qu'enfin pour toute conclusion lui vouloient ôter son Etat, sa liberté & sa vie? A un homme particulier & privé, il est permis de tuer sur le champ tout homme qui voudroit ravir sa femme, sa fille, sa niece, ou même sa chambriere: & un Roi qui est le chef de la Justice & des armes, se laisse ravir son Etat, sa liberté, & sa vie, sans oser rien dire, ni rien faire de lui-même.

Oüi; mais l'un d'eux étoit Cardinal, & le falloit envoyer au Pape, & est chose sans exemple, disent-ils, qu'un Roi ait fait mourir un Cardinal; c'est une objection qui est facilement reçûë à Rome, où est le Pape & la plûpart des Cardinaux de toute la Chrétienté: c'est pourquoi j'ai été & suis plus soigneux d'y trouver des réponses, combien qu'ayant moi-même cet honneur d'être de ce College, je ne voudrois rien dire contre les droits & exemptions des Cardinaux; mais la verité est, que la raison & les loix ci-dessus alleguées ont lieu aussi bien aux Cardinaux qu'aux autres, & n'est permis à un Cardinal de troubler l'Etat, ni d'entreprendre de captiver & asservir son Roi, non plus qu'aux autres, pource que le danger & la necessité y est aussi

bien quand les Cardinaux l'y apportent, comme quand d'autres l'entreprennent ; & nous avons de nature même l'inſtinct & obligation de nous défendre de la violence des Cardinaux auſſi-bien que des autres. Si un Cardinal, & ſi le Pape même prend une ſouris par le bout de la queuë, la ſouris ſe tournera très-bien contre la main qui l'arrête, & mordra auſſi-bien la main du Cardinal, ou du Pape même, comme de tout autre. Et toutefois ces beaux praticiens voudroient que le premier Roi de la Chrétienté ſe fût laiſſé mâtiner, aſſervir, raire, ou même tuer par un Cardinal. S'il étoit vrai que jamais Roi n'eût fait mourir Cardinal, ce ſeroit parce que les Cardinaux (comme ils doivent montrer bon exemple aux autres) auroient été ſages, & n'auroient conſpiré contre leur Roi, ni donné l'occaſion d'être maltraitez d'eux, & non que les Rois les euſſent voulu ou dû épargner, quand les Cardinaux euſſent entrepris de violer la Majeſté des Rois, & de leur ravir la liberté, & de les enfermer dans un Cloître. Et quand le Cardinal de Guiſe ſeroit le premier qui auroit conſpiré & fait quelque choſe d'extraordinaire en ſon endroit ; & toutefois il n'eſt pas vrai que les

les Princes feculiers n'ayent jamais fait mourir un Cardinal : car fans aller querir plus loin des exemples, il n'y a pas longtems que le Cardinal Georges du païs de Hongrie, fut tué à coups de poignard par le commandement de l'Empereur Ferdinand dernier, & fut le Sieur Sforce Palanicin qui fit cette execution. Au demeurant, il ne faut pas tant regarder à la qualité d'un Cardinal, qu'on ne regarde plus au devoir d'un Cardinal, & qui veut être traité en Cardinal, il faut qu'il faffe & vive en Cardinal. Il n'y a pas trois jours que le Pape même difoit, que le Cardinal de Guife n'avoit rien de Cardinal que le bonnet, & qu'il ne le tenoit point pour Cardinal, tant pource qu'il ne vivoit point en Cardinal, que pource qu'il n'étoit oncques venu à Rome prendre le chapeau : Et de fait quelque inftance qui ait été faite à fa Sainteté par plufieurs fois, & par divers Seigneurs, jamais elle ne lui a voulu accorder la moindre grace de celles qui font dûës & acquifes aux Cardinaux : & toutefois les chofes dont fa Sainteté fe plaignoit, n'étoit que la negligence de fon devoir & de fa vacation, & les débauches & profufes dépenfes en jeux, en femmes, & en telles autres diffolutions,

qui convenoient si peu à sa profession, comme à l'entreprise qu'il faisoit de reformer le Royaume, & la personne de votre Majesté, de laquelle la vie privée & domestique est plus honnête, & sans comparaison plus reformée & plus reglée selon les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, que d'un million de tels Cardinaux qu'il étoit. Mais c'est bien encore autre chose, quand une personne Ecclesiastique, à qui n'est permis d'assister à un jugement criminel où il va effusion de sang, prend les armes, fait sedition, assaille les Villes Catholiques, répand le sang humain, entreprend d'asservir son Roi, & de faire autres maux qui sont detestez, même és gens de robbe courte, & partant n'est point merveille, ains possible un juste jugement de Dieu, que celui qui n'a oncques vécu en Cardinal, ne soit point mort aussi en Cardinal: s'il vouloit que la dignité de Cardinal fût respectée en lui, il falloit qu'il la respectât lui-même le premier. Que s'il ne l'a en sa vie rien estimée, pourquoi votre Majesté contre qui il avoit conspiré, en eût-elle fait plus de cas à sa mort? Je dis plus à ces beaux complaignans, qu'ils font une autre grande faute tout le long de leur plainte: C'est que comme d'un

côté

côté ils regardent à la dignité de ce Cardinal, sans en considerer l'office & le devoir; aussi de l'autre côté ils ne pensent point à la dignité & majesté des Rois, & mêmement d'un Roi de France, le premier de la Chrétienté, & au respect, fidelité, obeïssance, soûmission & servitude qui lui est dûë. Et toutefois il y a bien difference entre commander à un peuple qui n'est bien souvent qu'une petite Eglise, & à un Royaume, & entre avoir voix au Consistoire & au Conclave, & avoir sous soi tant de millions d'hommes, avoir le maniement des armes, la confection de la paix & de la guerre, la protection de la Religion & du Clergé même, dont les Cardinaux sont partie, la nomination des Evêchez & Abbayes, la disposition des loix & de la police, l'administration de la Justice, tant civile que criminelle, la dispensation des finances, & autres infinies choses qui ne se pourroient toutes dire ni penser, & qui font cependant qu'un Roi de France a plus de moyen de procurer ou nuire à l'Eglise & au saint Siege en un jour, que tout le College des Cardinaux n'a en cent ans. Et pource qu'on voudroit dire que ces grandeurs Royales ne sont que seculieres & temporelles, je leur dis que les

Rois de France sont oints & sacrez d'une huile miraculeusement envoyée du Ciel, & qu'il y a plus de mystere & plus de ceremonies & spiritualitez au sacre d'un Roi de France, qu'il n'y a en la creation de cent Cardinaux, lesquels même ne sont pas sacrez, si d'ailleurs ils n'ont les Ordres sacrez: Et toutefois le Cardinal de Guise n'a tenu compte de votre Majesté, & lui a fait des escornes, & dit des choses d'elle qu'il n'eût voulu faire ou dire du moindre de ses Gentils-hommes: & s'il ne s'étoit comporté envers votre Majesté comme envers un Roi, pourquoi votre Majesté seroit-elle tenuë de se comporter envers lui, comme envers un Cardinal, & même qu'outre la rebellion, il y avoit de l'ingratitude particuliere? Car le Cardinalat même dont maintenant on crie tant, il l'avoit eu par l'intercession de votre Majesté, & entre ses Benefices il avoit le premier Archevêché de France où les Rois ont accoûtumez d'être sacrez, & la premiere Abbaye de France où les Rois ont accoûtumé d'être enterrez; ce qui le devoit principalement admonêter de son devoir envers les Rois, & particulierement envers la personne de votre Majesté. Quant à renvoyer ledit Cardinal à Rome pour y être châtié des maux

maux qu'il a faits à V. Majeſté & au Royaume, outre que pour les raiſons & conſiderations ſuſdites il ne ſe pouvoit ni devoit faire, on ſçavoit comme la Ligue a été, ſinon conçûë & couvée, pour le moins fomentée & augmentée à Rome. On a oüi les loüanges qui ont été données aux Chefs d'icelle; qu'on y a extollez pardeſſus les Machabées, on y oit les regrets qu'on en fait aujourd'hui. On ſçait au contraire combien on y a défavoriſé & calomnié votre Majeſté; à quoi faire leur eût-on envoyé ledit feu Cardinal? Afin qu'ils l'euſſent recompenſé de ſa felonnie contre votre Majeſté, qu'ils appellent ferveur & zele de l'honneur de Dieu & de la Religion Catholique. En ſomme je leur dis que qui conſiderera non ſeulement qu'un Cardinal eſt mort, mais quel Cardinal, & ce qu'il avoit demerité, il jugera qu'il n'y a pas un de tous ceux qui en parlent mal, ni des Cardinaux (& moins le feu Cardinal de Guiſe que tous autres) qui, s'il eût été en votre place, eût fait ledit renvoi, ni rien de tout ce qu'ils diſent, ni qui eût eu la moindre partie de l'extrême patience & moderation de votre Majeſté, laquelle pour choſe qu'ils ſçachent dire, ne ſe repentira jamais de s'être

conſervé & aſſuré en ſa perſonne & en ſon Etat.

Les deux precedentes opinions ſont directement oppoſées l'une à l'autre. Il y en a une troiſiéme qui ſemble être moyenne entre les deux, mais elle tient plus de la premiere, & en effet elle eſt quaſi la premiere, mais dite plus couvertement & avec art, pour ne la trop découvrir & déplaire moins. Ils diſent donc que la mort de ces deux Princes en telle façon eſt mal, mais que ç'a été un mal neceſſaire; que comme la nature ne ſouffre point qu'il y ait deux ſoleils, auſſi la raiſon des Etats ne ſouffre point qu'en un Royaume il y ait deux Rois, & qu'il faut neceſſairement que l'un ſe défaſſe de l'autre. Et les choſes étant en ces termes, la condition de celui qui gagne le devant, eſt toûjours la meilleure: Que vôtre Majeſté donc a fait un mal, mais qu'il le falloit faire neceſſairement. A ceux qui parlent de la façon, je leur répons en ſoûriant que je les tiens pour nôtres & que je penſe encore mieux d'eux qu'ils ne diſent. Ce ſont les trois principales opinions qui courent dans Rome entre les gens d'entendement; le menu peuple en parle comme il lui vient en la bouche, aujourd'hui d'une façon, demain

demain d'une autre, comme ordinairement par tout ailleurs telles gens n'ont gueres de fermeté en leurs opinions ni affections. Mais il y a encore une certaine ſorte de gens qui attendent à en juger ſelon ce qui ſuccedera. Et encore que ce ne ſoit la vraye & ſ[illegible] regle de bien juger par l'évenement, toutefois en telle reſolution que cette-ci les gens mêmes d'entendement ſe laiſſent aller à juger & eſtimer ſelon le bien & le mal qui en avient : mais quoi que ce ſoit en jugement, il eſt bien certain que le fruit de cette action dépend de ce qui enſuivra, & l'évenement, à ce que diſent ici les meilleurs & les plus ſages, dépendra, après Dieu, de la prudence, diligence & vîteſſe dont votre Majeſté uſera en ces premiers ſix mois à achever de vous aſſurer de tout le Royaume. Par cette reſolution vous avez accru la volonté que les Ligueurs avoient de vous faire mal, & l'avez tellement augmentée qu'elle ne leur paſſera jamais. Il ne reſte donc, diſent ces diſcoureurs d'ici, que leur en ôter la puiſſance & bien-tôt. Car qui ne la leur ôtera bien-tôt avant que s'être revenus d'un ſi grand & peſant coup, il ne la leur ôtera jamais. Les voyes moyennes, quand on ne fait les choſes qu'à

demi, ont quelque apparence plus plausible envers le vulgaire, mais fort peu de sureté. Il y a du plaisir à oüir ceux de la premiere opinion, quand ils disent que le Roi par cette action s'est assuré d'un côté en reduisant ses ennemis si bas qu'ils ne se pourront jamais plus relever contre lui ; & d'autre côté en continuant & achevant ses Etats, & donnant à son peuple tout le soulagement & contentement que faire se pourra, & s'abstenant de toutes choses qui pourroient donner mécontentement au general de son Royaume ; & croyant plus volontiers aux avis qu'on lui donnera des machinations qui se feront contre lui, & y obviant promptement. Tous ces propos leur procedent de bon zele au service de votre Majesté, & au bien de vos affaires; & pour cela je les écoute volontiers, me souvenant neanmoins que votre Majesté sçait trop mieux ce qui lui convient faire, & ne le vous écrivant ici que par forme de nouvelle. Quant à l'opinion du Pape duquel votre Majesté voudra principalement sçavoir à mon avis comment il aura pris ce fait, je l'écrirai à votre Majesté à part en une autre lettre que je m'en vais lui faire, cette-ci n'étant déja que trop longue. Partant je prie Dieu, &c.

SIRE,

SIRE, par une lettre que j'écrivis hier à votre Majesté, je vous rendis compte comment la mort des feus Duc & Cardinal de Guise avoit été prise diversement par deça selon la diversité des opinions & affections des hommes, & vous dis ce que les uns & les autres en disoient, & les réponses que j'y faisois, & faisois faire par d'autres. Cette-ci sera pour vous avertir comme le Pape a pris cette occurrence, & de certaines autres choses que je m'y suis reservées en écrivant la susdite lettre d'hier pour la longueur d'icelle. Premierement donc il m'a été dit, qu'après que le Pape en eut reçû la premiere nouvelle, il en parla en dînant, & ne s'en montra point être autrement alteré, & dit qu'ils ne devoient être gardez, & puis qu'ils ne s'étoient sçû garder, cela leur demeuroit bien; qu'ils avoient été avertis plusieurs fois que votre Majesté leur en feroit une, & que qui ne se sçait garder après avoir été avisé, n'est pas à plaindre. Soudain Monsieur le Marquis de Pisani étant allé à l'Audience le Vendredi sixiéme jour de ce mois, qui fut le jour après que nous en eûmes reçû vos lettres, ne se trouva point aussi si alteré, comme il s'est

s'eſt depuis montré : car la premiere choſe qu'il répondit audit Sieur Marquis, fut en accuſant les Cardinaux de Pellevé, Coſmo, & le feu Pape Gregoire, comme ledit Sieur Marquis en rendra compte à votre Majeſté. Ce même jour de Vendredi l'Ambaſſadeur d'Eſpagne alla ſur le ſoir parler à ſa Sainteté, encore que ſon jour ordinaire d'audience ſoit le Samedi, comme il retourna auſſi le lendemain matin, & eut ſon audience avant moi immediatement. Laquelle audience dudit Ambaſſadeur d'Eſpagne le Samedi matin dura plus d'une groſſe heure & demie. En ces deux audiences ledit Ambaſſadeur d'Eſpagne, comme il m'a été dit, & comme l'évenement l'a montré, aigrit fort ſa Sainteté, auſſi les Cardinaux de la faction Eſpagnole ont fort exageré ce fait ; de façon que ſi votre Majeſté avoit fait tuer l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui eſt auprès d'elle, leſdits Eſpagnols ne ſçauroient montrer d'en être plus marris, ni en parler plus mal, en quoi ils ne font rien pour la memoire des défunts. L'audience que j'eus le Samedi au matin ſeptiéme de ce mois, n'eut rien d'ordonné ni moderé ; tout y fut confus & aigre ; je commençai par lui dire, Que ſa Sainteté avoit déja entendu par Monſieur

ſieur l'Ambaſſadeur ce qui avoit été fait des Cardinal & Duc de Guiſe, & les occaſions que votre Majeſté avoit euës d'en uſer ainſi. Que votre Majeſté m'avoit auſſi commandé de lui en rendre compte & de l'en informer, & lui ſans me laiſſer continuer ce propos, me répondit qu'il n'en ſçavoit déja que trop; & là-deſſus il ſe mit à dire, que ce n'étoit pas ainſi qu'il falloit faire mourir les gens de telle qualité, après leur avoir donné la foi, & s'ils avoient forfait de nouveau, il falloit les avoir fait prendre priſonniers,& avoir fait faire le procès au Duc de Guiſe, & lui envoyer le Cardinal qu'il eût bien puni: que perſonne ne ſe fieroit plus à votre Majeſté; que vos affaires en iroient plus mal; que c'étoit une choſe non jamais oüie qu'un Roi ait fait mourir un Cardinal. Je lui repliquai des raiſons que j'ai miſes dans ma lettre d'hier ce qui me ſembla le plus à propos, & lui dis auſſi que vos affaires s'en porteroient mieux, pource que vous n'auriez plus qui les traverſât, & que vous ſeriez eſtimé & redouté, & que perſonne n'auroit plus l'audace de conſpirer contre votre Majeſté comme l'on faiſoit à chaque pas, tellement que cela déja étoit paſſé en coûtume; mais à

chaque

chaque fois il m'interrompoit, & ayant allumé ma colere par la sienne, il fit que je ne l'écoutois gueres aussi longuement : tellement que nous ne faisions qu'estoquer l'un l'autre, & une des choses que je lui dis qui porta, fut que votre Majesté n'avoit fait en cela que suivre son avis, & que sa Sainteté se devoit souvenir que lors des desordres de Paris, elle dit plusieurs fois, que si votre Majesté avoit quelque soupçon sur ledit Duc de Guise, elle le devoit avoir retenu & fait tuer lors qu'il alla au Louvre venant de Soissons; que votre Majesté en ayant eu des nouvelles occasions, on en avoit fait suivant l'avis de sa Sainteté, qui le sçavoit si bien faire craindre, & que votre Majesté devoit imiter; il reconnut qu'il l'avoit dit, & ajoûta que votre Majesté devoit alors avoir fait jetter le Duc de Guise par les fenêtres; & moi le voyant ainsi découvert, je lui dis, Très-saint Pere, par votre jugement les formes de justice dont votre Sainteté parloit tantôt, ne doivent pas être toûjours gardées. Il ne sçût parler à ce coup, ni faire autre chose que se courroucer, & enfin dire, que si votre Majesté vouloit faire cela, elle le devoit avoir fait plûtôt. Je lui repliquai que pour le respect

pect de la Religion Catholique vous aviez differé & attendu s'ils se corrigeroient ; mais qu'eux faisans tous les jours pis, & ayans enfin conspiré de se saisir de la personne de votre Majesté, vous aviez pris cela pour une très-belle & très-juste occasion de faire voir à un chacun ce que votre genereuse magnanimité eût osé & sçû faire il y a longtems, si elle n'eût été retenuë par sa clemence & charité envers les Catholiques, encore que mal affectionn z & perfides : & ajoûtai, que votre Majesté avoit par ci-devant fait tant de preuves de sa debonnaireté & bonté, que personne ne la pourra justement soupçonner de crainte, mais qu'elle vouloit par tout exercer sa severité, & ne vouloit plus rien endurer de semblable, ni de ses sujets ni d'autres, attendu qu'outre la generosité & magnanimité qui vous étoit naturelle, & vous admonêtoit elle-même de n'endurer rien indigne d'un si grand Roi, on avoit trop abusé dans le Royaume & dehors, de votre clemence & bonté. Et comme sa Sainteté retourna parler du Duc de Guise, je lui dis que quant au Duc de Guise votre Majesté n'en avoit à rendre compte qu'à Dieu, & ce que votre Majesté en faisoit parler

Parler à sa Sainteté, n'étoit que d'honnêteté & pour la reverence qui étoit dûë au Chef de l'Eglise de Dieu; mais quant au Cardinal, pource que c'étoit une personne Ecclesiastique, & que ces personnes sont de plus près à sa Sainteté, vous avez bien voulu non seulement l'en informer, mais aussi lui en demander l'absolution, encore que des premiers Docteurs vous eussent dit n'en être besoin. Il me dit que pour avoir l'absolution, il falloit que votre Majesté lui en écrivît, & qu'il en parlât aux Cardinaux. Je lui repliquai que votre Majesté avoit écrit aussi, & qu'il ne vouloit point qu'il en fût parlé qu'à sa Sainteté seule, que sa Sainteté se devoit contenter de ce que votre Majesté lui en avoit fait dire par son Ambassadeur, consideré la devotion & pieté de votre Majesté, laquelle étant encore en la chaleur de son indignation contre ses mauvais ennemis sujets, s'étoit neanmoins souvenu de lui faire demander l'absolution, dont elle n'avoit autrement besoin que pour s'ôter tout scrupule. Il a persisté toûjours à dire que votre Majesté en écrivît, & qu'il n'étoit pas des choses de la conscience comme des affaires d'Etat, & que les affaires se traittoient bien par Ambas-

Ambaſſadeurs ; mais les choſes de la conſcience , il falloit que la perſonne même les confeſsât par ſa bouche propre , ou par lettre , qui eſt en ſomme tout ce qui ſe paſſa en madite audience.

Après laquelle je dis tout à Monſieur l'Ambaſſadeur, & nous prevoyans qu'au Conſiſtoire du Lundi enſuivant ſa Sainteté pourroit parler de ce fait, & exceder par trop , comme il lui avient ſouvent; nous aviſâmes qu'il ſeroit bon que ledit Sieur Ambaſſadeur retournât à l'audience expreſſément pour ce ſeul point, de prier ſa Sainteté de n'en point parler du tout au Conſiſtoire ; & ledit Sieur Ambaſſadeur fut à l'audience le lendemain huitiéme de ce mois ; il écrira à votre Majeſté ce qu'il y fit; tant y a que le Pape lui dit reſolument qu'il en parleroit au Conſiſtoire hier qui étoit Lundi. Sa Sainteté étant deſcenduë au Conſiſtoire , Monſieur le Cardinal de ſainte Croix lui alla parler à la chaire, & entr'autres choſes lui dit, qu'il avoit regardé ce que les Docteurs lui avoient écrit touchant ceux qui commettent quelque choſe contre un Cardinal , & qu'il y avoit vû qu'un Roi qui auroit trouvé un Cardinal faiſant ou machinant contre

contre son Etat, le peut faire mourir sans autre forme ni figure de procès, & que par ce moyen il n'avoit besoin d'absolution, dont le Pape se courrouça contre lui. J'allai aussi à mon tour à ladite chaire, & priai sa Sainteté de ne point parler de cette occurrence, ou s'il ne s'en pouvoit taire du tout, que pour le moins il en parlât en termes que votre Majesté n'eût occasion de s'en offenser, & que cela seroit de sa prudence & du bien & profit du Saint Siege. Il me dit que sa prudence n'étoit pas si grande que la faute que votre Majesté avoit faite, qu'il auroit bien affaire à se vaincre. Après que les audiences particulieres furent achevées, & que le Consistoire fut fermé, il commença à parler à tous en general, & dit qu'il avoit à nous dire une sienne douleur si grande qu'il ne la pouvoit exprimer, qu'on avoit fait mourir un Cardinal sans l'avoir condamné, ni oüi, que c'étoit une chose non jamais oüie & sans exemple; que l'Empereur Theodose pour moindre chose avoit été excommunié par saint Ambroise; qu'il y avoit neanmoins des Cardinaux qui avoient voulu excuser cela; que si telles choses avoient lieu, qu'il ôteroit donc lui-même aux Cardinaux

leurs

leurs privileges ; qu'il avoit bien encore d'autres choses sur le cœur qu'il taisoit ; que votre Ambassadeur lui avoit demandé l'absolution pour vous, mais qu'il avoit répondu qu'il falloit que votre Majesté en écrivît, & quand elle en auroit écrit, elle mettroit cette affaire en congregation des Cardinaux pour voir ce qu'il en aura à faire. Tel est le sommaire de sa plainte. Il ne parla point du Duc de Guise, & croi qu'il fut retenu par ce que je lui en avois dit en mon audience precedente ; (Que quant audit Duc sa Sainteté n'y avoit que voir,) aussi se garda-t-elle bien de parler mal de votre Majesté. Ce nonobstant moi qui avois prevû cette grande querimonie, m'étois apprêté pour y répondre pour votre Majesté, non à l'intention de rien excuser, mais seulement d'informer le College du fait, & de la trop juste occasion que votre Majesté avoit euë à se resoudre à ce qu'elle avoit fait ; & m'étant levé en pieds, je suppliai sa Sainteté de me permettre de parler, mais elle ne voulut point, & me demanda qu'est-ce que je lui sçaurois dire que je ne lui aye déja dit, & me commanda que je me tusse ; ce que je fis, n'y pouvant faire autre chose. Et me consolant en ce que tout

tout le College avoit vû le devoir que je voulois faire, & en ce qu'il n'avoit parlé du Duc de Guiſe, ains de ſon frere; cela eſt plus conforme au naturel, opinion & coûtume du Pape que d'aucun autre Prince que je ſçache. Je m'émerveillai grandement de ce qu'il montra le trouver ſi mauvais; & tout le mieux que j'en puis penſer, c'eſt qu'eux étant Catholiques, il regrette leur mort à raiſon de la Religion Catholique. Ce qui ſeroit aſſez convenable à la dignité à laquelle Dieu l'a élevé. Après cette penſée il m'en vint d'autres, & même cette-ci, Que poſſible n'en eſt-il pas ſi marri comme il montre, témoin ce que du commencement il ne l'apprehenda pas ſi fort. Mais attendu qu'il eſt Pape, & que les autres étoient Catholiques, & tant de choſes que ledit Ambaſſadeur d'Eſpagne lui a dites; il s'eſt ſouvenu qu'il ne pouvoit faire moins que d'en faire un peu de bruit, & même afin qu'il ne ſemblât point à tout le College qu'il tînt peu de compte des Cardinaux: auſſi crois-je qu'on lui peut avoir dit que tant plus il ſe montreroit indigné, tant plus doucement votre Majeſté ſe comporteroit envers les priſonniers & envers ceux qui reſtent en liberté. Et ſi il a ſçu quel-
que

que chose de l'Abbaye que votre Majesté a donnée à son neveu, comme je croi qu'il l'a sçu, il sera encore tant plus contraint; afin qu'il ne semblât que pour cela il en eût rien rabattu du mécontentement que pour les autres considerations il a pensé devoir montrer. Que si la fâcherie qu'il en montre est vraye, je penserois que c'est pour l'intelligence qu'il avoit avec eux, & pour les desseins qu'il avoit fondez sur leur ligue, faisant son état que par leur moyen il seroit à demi maître de votre Majesté & de votre Royaume, & vous garderoit de faire ce qu'il ne voudroit point, & vous contraindroit à faire ce qu'il voudroit; outre certains autres desseins qu'il pouvoit avoir sur Saluces & sur le Dauphiné, dont j'ai ci devant donné avis à votre Majesté, & lui en mettrai ci-bas quelque chose de nouveau. Cependant si ainsi est, tant plus & lui & les Espagnols & Savoyards en sont marris, tant plus d'occasion votre Majesté a de loüer Dieu & se réjoüir d'être défait de si dangereux ennemis, & d'achever de se mettre en sûreté une fois pour toutes.

Je croi que d'écrire à sa Sainteté pour l'absolution, ne sera sinon que bien,

attendu que votre Majesté a déja écrit & avoüé la chose, pourvû que ce soit de façon qu'on entende ici que c'est pour vous ôter tout scrupule, & non pour coulpe que votre Majesté sente en son ame, ayant fait très-justement mourir une personne qui avoit attenté à votre Etat, & à votre personne, & trouvant même par conseil que votre Majesté n'avoit besoin de demander aucune absolution; & qu'on entende aussi que votre Majesté ne veut qu'il en soit parlé qu'à sa Sainteté, & afin qu'on ne fasse mal son profit de chose qui soit en ladite lettre, plaira à votre Majesté la faire par l'avis du Conseil. Après que votre Majesté en aura écrit & rendu ce respect par deça, si on fait ici le rencheri, je pense qu'en bonne conscience votre Majesté se pourra contenter sans les faire trop supplier; & même d'autant qu'il seroit à craindre qu'en la congregation où sa Sainteté voudroit renvoyer telle chose, ils voulussent devant que de donner avis pour l'absolution, entrer en connoissance de cause, si votre Majesté avoit fait mourir le Cardinal de Guise justement, ou non, & vous imposer des penitences, & y mettre trop d'autres façons: je le juge par les communes coûtumes d'ici,
&

& par une particularité d'hier au matin en la salle du Consistoire avant que le Pape y descendît, où les Cardinaux Caraffi, qui est du Royaume de Naples, & d'ailleurs affectionné à l'Espagne, grand personnage neanmoins, & d'autorité en ce College, & saint Marcello Romain, mais compere du Roi d'Espagne depuis qu'il y étoit............... me demanderent si j'avois quelque Evêché ou Abbaye à proposer au Consistoire, je leur dis que oüi, & ils me dirent: Gardez-vous bien de dire que le Roi nomme, mais dites qu'il a nommé, car vous y trouverez de l'opposition: Je leur répondis, que je ne changerois rien de la façon de proposer accoûtumée, & que je dirois que le Roi nomme, comme aussi la nomination se fait vrayement lors que proposant en Consistoire on nomme au Pape de la part de votre Majesté celui qui doit être pourvû à l'Evêché ou Abbaye. Ils ne me repliquerent aucune chose, sinon que je verrois, & qu'ils avoient bien voulu m'en avertir: je leur dis qu'il me sembloit qu'ils ne le prenoient pas bien, & qu'ils ne feroient rien pour eux. Je ne proposai rien, parce qu'il n'y eut point de tems, & que le Pape employa le Consistoire en

autres choſes, & avant que le jour d'un autre Conſiſtoire vienne, j'en aurai parlé au Pape, avec reſolution de ne rien changer de la façon accoûtumée de propoſer, quand bien il le voudroit. Je n'ai point trouvé en mon pacquet la liſte que votre Majeſté m'envoyoit de la diſtribution des Benefices du feu Cardinal de Guiſe, je croi qu'elle a été oubliée par delà.

Ce que j'avois à dire à votre Majeſté, & que j'ai touché ci-deſſus du Pape, eſt que j'ai entendu dès long-tems y a qu'il vouloit non ſeulement ſe rendre arbitre entre votre Majeſté & le Duc de Savoye; mais auſſi être fait depoſitaire du Marquiſat de Saluces, juſques à ce qu'il fût tems de le rendre à votre Majeſté, lequel tems ne viendroit jamais à leur gré. Et un jour Monſieur le Cardinal de ſainte Croix me dit que le Pape voudroit fort que j'écriviſſe à votre Majeſté qu'il lui plût laiſſer Monſieur de Poigni à Thurin, & ne prendre aucune reſolution touchant ledit Marquiſat, juſques à ce que cet Ambaſſadeur, qui doit bien-tôt venir d'Eſpagne, fût venu. Je lui dis que telle attente ſeroit contre l'honneur de votre Majeſté, & que je ferois plûtôt office du tout contraire; mais ce qui

s'enſuit

s'ensuit m'a encore donné plus de mal à penser, c'est que le même Sieur Cardinal de sainte Croix me dit la veille des Rois en venant de Vêpres, que le Pape voudroit vous bailler la ville d'Avignon, & le Comtat de Venaissin, & que votre Majesté lui en baillât autant en Italie. Il n'eut pas plûtôt lâché la parole que je jugeai que la recompense qu'on vouloit, étoit le Marquisat de Saluces, tant pource que votre Majesté n'a pour cette heure autre chose en Italie, que pour les choses qui se sont passées audit Marquisat depuis trois ou quatre mois : toutefois je fis semblant du commencement de n'entendre point où telle proposition se referoit, & lui dis : Et de quoi voudroit sa Sainteté que le Roi recompensât ladite ville d'Avignon & Comtat? Il faudroit, dit-il, que le Roi lui fist avoir la Mirande avec ses appartenances, ce qui viendroit bien au saint Siege, à cause que l'Etat de la Mirande est près de celui de Boulogne. Je lui dis qu'outre qu'il n'est vrai-semblable que ceux qui ont la Mirande, où ils sont nez, élevez & habituez, & où leurs ancêtres ont dominé si long-tems, voulussent quitter ou changer leur patrie, votre Majesté qui les a en sa protection, ne les en voudroit

 dejetter,

dejetter, joint que la même difficulté de les recompenser se trouveroit aussi bien pour leur regard, que pour celui du Pape. Et quant au Marquisat de Saluces, (qui est la seule chose, lui disois-je, que le Roi ait en Italie,) je ne pense pas que sa Majesté le dût bailler pour un autre païs qui valût dix fois autant de revenu : & si sa Majesté avoit à leur bailler jamais pour quelque occasion, il est un Prince si genereux, qu'il tiendroit à grand déshonneur de le bailler jamais avant que l'avoir remis en sa main, & le posseder de fait, comme il en est Seigneur de droit ; ce n'est pas de cette façon que l'on induit les grands Princes à passer par où l'on veut. Ledit Sieur Cardinal de sainte Croix, me dit que je ferois plaisir au Pape d'écrire à votre Majesté dudit Etat de la Mirande. Je lui dis que je voyois en cela si peu de fondement & d'apparence, que j'aurois honte & ferois conscience de vous en écrire ; toutefois parce qu'il est de votre service, que votre Majesté le sçache, je le vous écris comme si c'étoit une autre nouvelle, afin que votre Majesté soit avertie des interêts & convoitises de ces gens ici, & qu'elle en conjecture ce qu'elle en peut tirer, afin qu'elle en soit d'au-

tant

tant plus encouragée à donner bon ordre à ses affaires. Je ne pense pas que le Pape même croye que cela de la Mirande se puisse faire, ni que le propos qu'il m'en a fait ouvrir, tende à avoir la Mirande, mais bien le Marquisat de Saluces. J'ai sçu que la premiere nouvelle que le Duc de Savoye eût de ce qui étoit arrivé au Duc de Guise, fut par un Courrier que Monsieur le Duc de Mayenne lui depêcha, & dit-on ici, que le Duc de Savoye fut si effrayé de cette nouvelle, qu'il fit tenir les portes de Thurin fermées deux ou trois jours, de quoi les Sieurs de Poigni & Descors vous auront averti. Toutefois j'ai lettres du Sieur Descors du trentiéme Decembre, qui m'écrit ne sçavoir pourquoi lesdites portes ont été fermées, & montre qu'il ne sçavoit rien de l'accident du Duc de Guise, qui fut sçu neanmoins à Lion dès le vingt-sixiéme.

Avant-hier je reçus deux autres lettres qu'il avoit plû à votre Majesté m'écrire le 20. Decembre, & ne faudrai de servir votre Majesté au fait de la dispense de Monsieur le grand Prieur de France de la même affection qu'elle me le commande. Et pour le regard de ce qui touche le particulier de notre maison, j'en

écrivis très-amplement à votre Majesté le vingt-sixiéme Decembre, par où elle verra qu'en cela, & en toute autre chose nous n'aurons jamais autre volonté que la sienne. Monsieur le Marquis de Pisani & le Sieur Hieronimo Gondi me communiquerent hier la magnanime & genereuse resolution que votre Majesté a prise touchant le Marquisat de Saluces, dont je me rejoüis infiniment, & en espere tout bien pour le service & reputation de votre Majesté, & à tant je prie Dieu, &c.

SIRE, Je viens d'entendre que le Pape a deputé cinq Cardinaux pour lui donner avis sur le fait de l'absolution que votre Majesté lui a fait demander, à sçavoir Seneca, Saverina, Sancti quatro pinelli, Lancelloto & Mathei. En quoi il a fait contre ce que nous lui avions dit que votre Majesté ne vouloit qu'il en fût parlé qu'à lui seul. Mais comme nous ne pouvons empêcher qu'il ne demande avis à qui lui plaira, aussi nous garderons-nous bien d'en parler en façon du monde ausdits Cardinaux.

SIRE, Je reçus avant-hier par l'Ordinaire de Lion, la lettre qu'il plût à

à votre Majesté m'écrire le 19. Janvier, après avoir reçû la mienne du 19. Decembre : & quant aux nouvelles que votre Majesté attendoit de nous de ce qui s'étoit passé ici sur la mort des feus Duc & Cardinal de Guise, je vous ai très-amplement écrit les 9. & 10. Janvier par le Courrier que votre Majesté depêcha après ladite mort, & les 20. 21. & 23. du même mois par le Coursille qui est des miens, que je vous depêchai exprès. J'ai bien noté ce qu'il vous a plû m'écrire touchant les occasions que vous avez euës de faire revenir Monsieur de Nevers avec l'armée qu'il conduisoit, & le regret que votre Majesté a d'être détournée de poursuivre la guerre contre les Heretiques, & votre resolution de la leur retourner faire au plûtôt, & plus fort qu'auparavant : ce que je ne faudrai de dire & remontrer où besoin sera, & là où il s'en presentera occasion. Aussi n'ometrai-je à dire comme votre Majesté a continué & achevé la tenuë des Etats generaux, & répondu les principaux & plus importans articles de leurs cahiers, avec resolution d'achever avant que de partir de Blois, & de donner à vos sujets le contentement qu'ils en attendent, comme votre Ma-

jesté vouloit faire auparavant que ladite assemblée se departît, n'eût été la pressée instance que les Deputez vous ont faite de les licentier : cependant je louë Dieu, & le prie qu'il vous fasse la grace de mettre en effet vos bonnes & saintes intentions & resolutions à son honneur & gloire, à la restauration de votre autorité, & de la dignité & splendeur de votre Couronne, & au bien, soulagement & repos de vos bons sujets, & confusion des mauvais. Par la lettre du 21. Janvier, votre Majesté aura pû voir comme nous avons dès-lors reçu la triste nouvelle de la perte que votre Majesté, & toute la France, ains toute la Chrétienté fit le cinquiéme, & le grand deüil que nous en portons, qui sera cause que je n'en parlerai ici plus amplement, sinon que je prierai encore Dieu sur cette occasion, que puis qu'il lui a plû vous ôter une aide & assistance si utile & si importante, il lui plaise vous le revaloir & recompenser par l'accroissement de soin, diligence, & de toute force & bonheur. Par la même lettre du 21. Janvier, j'écrivis à votre Majesté, que suivant votre commandement je parlerois au Pape de la dispense de Monsieur le grand Prieur de France; ce que je fis le 25. dudit mois

de Janvier, & remontrai à ſa Sainteté pluſieurs choſes à ce propos; & entr'autres, pource que peu de jours auparavant il avoit dit à Monſieur le Marquis de Piſani, & au Sieur Hieronimo de Gondi, qu'il ne vous accorderoit aucune grace, juſques à ce que vous ſoyez reconcilié ſur la mort du Cardinal de Guiſe. Je lui dis que ceci ne regardoit pas tant la perſonne de votre Majeſté, que le bien commun de la Religion Catholique, & que ſa Sainteté même avoit deſiré & procuré que votre Majeſté retirât d'avec les Heretiques le Maréchal de Montmorenci, & que cette diſpenſe étoit un des moyens d'aſſurer la retraitte dudit Sieur Maréchal, & qu'il ne ſeroit de la conſtance & bonté de ſa Sainteté de retarder un bien qu'elle-même avoit deſiré, & fait ſolliciter; maintenant qu'il étoit ſur le point d'être executé, & que l'occaſion s'en pouvoit perdre, attendu même que les choſes de France en ce miſerable ſiecle recevoient en peu de tems de grands changemens. Je lui remontrai auſſi la facilité de la diſpenſe, qui étoit telle que même ſans lui en rien demander, ou encore quand il l'auroit refuſée, votre Majeſté pourroit paſſer outre; attendu que par le Concile de

Trente, la profession faite avant qu'on aie seize ans accomplis, est nulle, & qu'il avoit été jugé par la Congregation qu'on appelle du Concile: Qu'un qui a fait profession avant qu'il ait ledit âge, il s'en peut retirer, même sans obtenir aucune dispense, ni declaratoire, ni licence aucune. Notre Pere me répondit, beaucoup plus doucement qu'il n'avoit fait audit Sieur Marquis, & de Gondi, depuis la nouvelle de la mort du Cardinal & Duc de Guise, soit qu'il fût vaincu par la force desdites raisons, ou qu'il voulût recompenser envers moi sa rigueur qu'il m'avoit tenuë au fait dont j'écrivis à votre Majesté par la lettre du vingtiéme Janvier. Il me fit donc la réponse qu'il leur avoit faite avant ladite nouvelle: A sçavoir que le Courrier qu'il avoit depêché vers le Maréchal de Montmorenci, n'étoit encore de retour, & quand il seroit arrivé, il regarderoit à nous contenter, de quoi je le remerciai très-humblement: & à ce propos je ne veux oublier que moi lui ayant dit pour l'émouvoir, que le Sieur Hieronimo de Gondi étoit comme au desespoir, & accusoit la mauvaise fortune, de ce qu'il falloit qu'il s'en allât sans rien obtenir, de tout ce pourquoi il étoit venu, non

pas

pas même cette diſpenſe ſi favorable & ſi facile ; ſa Sainteté me loüa fort ledit Sieur Hieronimo de Gondi, comme perſonne qui negocioit de fort bonne grace, & qui abondoit en raiſons, & avoit efficace en ſon parler. Depuis deux ou trois jours ledit Courrier que ſa Sainteté attendoit, eſt venu, & Monſieur l'Ambaſſadeur & ledit Sieur de Gondi ont été à l'audience, & écriront à votre Majeſté ce qu'ils y ont fait, & je continuerai à vous rendre compte du reſte de madite audience.

Quand ce point de diſpenſe fut achevé, je commençai à parler à notredit ſaint Pere de la ſuſpenſion qu'il avoit faite des expeditions qu'il avoit faites des matieres Conſiſtoriales, & lui dis que je ne voulois point lui en parler comme protecteur de vos affaires, ni comme François, mais comme Cardinal & zelateur de la reputation & autorité du Saint Siege, pour la décharge de ma conſcience : Que le zele que j'avois à l'honneur de Dieu, & au bien de l'Egliſe, ne me permettoit point de lui taire, que cette ſuſpenſion étoit grandement prejudiciable au ſervice de Dieu, & au ſalut des ames, & en particulier à l'autorité du ſaint Siege, & qu'il y alloit de

la conſcience de ſa Sainteté : Qu'elle ſçavoit ce que les ſaints Docteurs & Canons diſoient des maux qui aviennent de la longue vacance des Egliſes, & combien de belles conſtitutions les Papes avoient faites pour en empêcher la longue vacation : Que ce danger & dommage qui étoit grand en tout tems, & en tous lieux, étoit encore plus pernicieux en France, en ce tems-ci tant dereglé & deſordonné ; qu'il y avoit encore une conſideration de grande importance : c'eſt que les Etats avec votre Majeſté propre, avoient tant parlé contre les Œconomats & Confidences que chacun nommé étoit après à ſe faire pourvoir, & les Confidentaires à remettre les choſes au bon chemin, & par cette ſuſpenſion ſa Sainteté empêcheroit l'effet de la bonne volonté de votre Majeſté & deſdits Etats, & confirmeroit & inculqueroit leſdits abus des Confidences & Œconomats, & feroient ce que voudroient les Confidentaires & Œconomes qui ne voudroient ſe departir de leurs Confidences & Œconomats, ni dépenſer de l'argent pour avoir des proviſions Apoſtoliques, deſquelles même la plûpart d'eux étoient encore d'ailleurs incapables. Et pour lui donner encore à pen-

ſer

ſer, je lui dis que je ſçavois que le Clergé de France en pluſieurs aſſemblées avoit demandé à votre Majeſté qu'il lui plût remettre les élections, & que je croyois que cette requête n'auroit été oubliée aux Etats preſens, & qu'il pourroit arriver que votre Majeſté, mûë d'un côté de la requête deſdits Etats, & de l'autre de ce qu'on refuſoit à Rome vos nominations, pourroit remettre leſdites élections en la pragmatique Sanction tant regrettée de tous les Chapitres univerſels, Parlemens & autres tels corps & compagnies de France. Auquel cas on ne viendroit plus de France à Rome, que pour la confirmation de l'élection ſeulement de trois ou quatre Primaties qu'il faudroit encore expedier gratis. Sa Sainteté comme reconnoiſſant que j'avois raiſon, ne me repliqua, ſinon qu'il falloit que votre Majeſté envoyât ici, & puis on expedieroit, & que ceci ſeroit bien-tôt paſſé, & dit, & redit cela même pluſieurs fois, qu'il falloit que votre Majeſté y envoyât: Et pource que je ne répondis rien à ce qu'il diſoit, & rediſoit tant de fois, il commençoit à ſe fâcher, & pour cela & pour lui ôter l'opinion qu'il avoit que cela ſeroit bientôt paſſé, je lui dis que votre Majeſté feroit

roit toûjours ce qui feroit de fon devoir envers le faint Siege, & envers la perfonne de fa Sainteté : mais que je le priois de prendre en bonne part, & ne s'offenfer point fi je lui difois en vrai & loyal ferviteur que ces chofes pourroient aller à la longue, d'autant que les meilleurs & plus devots Catholiques de France ne tenoient pas bonnes les opinions qu'on a à Rome, en ce qui n'eft point de la doctrine & tradition de l'Eglife. En quoi n'y avoit aucune difference entre Rome & France; mais qu'en France on faifoit entr'autres chofes les droits du Roi & de la Couronne beaucoup plus grands qu'on ne les faifoit à Rome, & qu'on s'y eftimoit fi bien fondé, qu'on ne s'en departiroit pour rien du monde. Qu'en ce fait particulier votre Majefté trouveroit des plus fervens Catholiques qui lui confeilleroient, que non feulement votre Majefté qui a privilege fpecial de ne pouvoir être excommunié, mais le moindre homme du monde n'encourt point de cenfures pour faire chofe neceffaire à la confervation de fa liberté & de fa perfonne; & en tout évenement, que votre Majefté étoit abfoute par autorité de fa Sainteté propre, fuivant le brevet par elle octroyé. Notre faint Pere

en cet endroit devint un peu pensif, puis me repliqua fort amiablement, & peu; & sur ledit Bref seulement, disoit qu'il ne l'avoit point entendu ainsi comme nous, & que c'étoit à celui qui l'avoit fait, à le declarer, & qu'il n'avoit donné puissance d'absoudre d'un tel cas; outre qu'il falloit entendre tels Brefs, de pechez commis avant la concession d'iceux Brefs, & non depuis, & concluoit comme auparavant: Que votre Majesté devoit envoyer ici au plûtôt. Et après cette breve replique je ne sçai par quelle inspiration divine il se mit à dire: Qu'il reconnoissoit que votre Majesté avoit eu de grandes occasions de faire ce qu'elle avoit fait: Que Dieu avoit permis que le Cardinal de Guise & le Duc son frere mourussent ainsi pour leurs pechez: Que la Ligue avoit ruiné les affaires de France, & de la Religion Catholique même: Qu'il ne falloit jamais prendre les armes contre la volonté de son Prince, & n'en avenoit jamais bien: Qu'il m'appelloit à témoin de ce qu'il m'en avoit dit autrefois, qu'aussi avoit-il predit ce qui leur est avenu. Je le loüai fort de cette bonne & saine opinion, je le priai d'y perseverer, & de ne se la laisser ôter par les artifices de ceux qui tâchoient

à lui déguiser les matieres, & à lui donner mauvaise impression des actions de votre Majesté, & aussi je le laissai en cette bonne humeur, & m'en allai trouver Monsieur le Marquis de Pisani & le Sieur Hieronimo de Gondi, ausquels je dis tout ce qui s'étoit passé en ladite audience.

J'envoye à votre Majesté un écrit d'un très-docte Prelat de cette Cour sur le susdit Bref, où il prouve que semblables facultez de s'élire Confesseur n'entendent pas du passé seulement, ains pour l'avenir aussi, & pour toutes & quantesfois qu'on se voudra confesser, & m'a fait voir les lieux des Docteurs qui sont alleguez audit écrit.

Votre Majesté aura été avertie par le Sieur de Stors comme le Commandeur de Diou, après avoir traitté à Thurin de la part du Duc de Mayenne avec Monsieur de Savoye contre votre Majesté, s'en venoit à Rome en faire autant avec le Pape; il est arrivé ce matin, & y a encore avec lui d'autres.

Et les appelle-t'on (soit que cela vienne d'eux ou non) les Ambassadeurs du Duc de Mayenne & de la ville de Paris, & sont logez chez le Cardinal Pellevé: de la charge qu'ils ont, on n'en doit point

point preſumer, moins que ce que les Miniſtres de la Ligue ont dit ici tout haut avant leur venuë. A ſçavoir que votre Majeſté s'étoit miſe du côté des Heretiques, & avoient deliberé d'éteindre la Religion Catholique. Que ſa Sainteté doit abſoudre vos ſujets du ſerment & devoir qu'ils avoient à votre Majeſté, les prendre en ſa protection, contribuer de ſes moyens ſpirituels & temporels, & exhorter tous les Princes & Potentats Catholiques à leur aide & ſecours. Et ſi ſa Sainteté eſtimoit que pour ce il fût expedient de donner un plus grand titre & droit audit Duc de Mayenne, que pour le moins elle doit l'honorer du nom & pouvoir de Protecteur de la Religion Catholique en France, & porter tous les Catholiques de lui obeïr comme à tel.

SIRE, n'étoit que je ſuis par trop indiſpoſé depuis cinq ou ſix jours, je m'en irois incontinent au Pape lui remontrer ce qu'un tel cas requiert, comme je ferai, Dieu aidant, tout auſſi tôt que je pourrai ſortir, & en avertirai votre Majeſté. Cependant Monſieur le Marquis de Piſani ne manquera de ſon côté à y faire ſon devoir.

SIRE, la plus grande affaire que votre

tre Majeſté ait pour ce jourd'hui à Rome, eſt celui de la mort du Cardinal de Guiſe, & de l'abſolution pour laquelle on veut que votre Majeſté envoye par-deçà. Et partant j'eſtime être de mon devoir de vous en faire cette lettre à part. Notre S. Pere avec les cinq Cardinaux qui vous ont été écrits ci-devant, en tient ſouvent Congregation, & les choſes y paſſent aſſez ſecrettement juſques à ce qu'on voye comme les affaires iront en France, ſelon les ſuccès deſquels on entend publier ou du tout ſupprimer les reſolutions qui ſe font. Cependant il s'en découvre toûjours quelque choſe. Et entr'autres choſes j'ai appris que le Bref par le moyen duquel votre Majeſté s'eſt fait abſoudre, a tout gâté leurs myſteres, & qu'ils ſe trouvent bien empêchez, & ſi ſont fort marris, & le Pape même courroucé contre ceux qui l'ont expedié; combien que ce ne ſoit choſe nouvelle de donner tels Brefs à des Princes, & qu'il y ait même des petits compagnons & Seigneurs privez auſquels les Papes en ont donné, avec limitation neanmoins, & les appelle-t'on Confeſſionnaux ou Confeſſionnaires. Quant au vôtre, il eſt plus ample qu'il ſe pouvoit faire, ſans autre reſtriction ou modification,

dification, comme il appartient au premier Roi & fils de l'Eglise, & plusieurs à qui j'en ai parlé par-deçà, n'y trouvent rien à redire, disans que votre Majesté n'a besoin d'autre absolution, & je n'ai point oüi que le Pape même en dise autre chose, sinon que telles choses se doivent entendre du passé, & non de l'avenir, & qu'il n'a point entendu un tel fait que cettui-ci, & que c'est à lui qui fait le Bref à l'interpreter : Mais on lui peut repliquer que cette interpretation est contre les paroles expresses & formelles du Bref, & qu'elle vient tôt après, que lui-même s'est declaré partie en ce fait & en a fait les actes.

Une autre chose qui se découvre fort en eux, est un ardent desir qu'ils ont que votre Majesté envoye par-deçà pour demander l'absolution : Et au contraire une grande peur qu'ils ont qu'elle n'y envoye point. Quant au desir, ils ne le celent, ains se découvre à nous-mêmes, & nous font dire & conseiller sous main que nous vous en sollicitions, & m'assure qu'ils en feront presser & importuner par-delà votre Majesté par ses propres serviteurs. De ma part, sans en être admonêté par autrui, je desire toûjours de moi-même que votre Majesté com-

me Roi très-Chrétien, rende toûjours au ſaint Siege Apoſtolique, & à la perſonne du Pape, tout le reſpect qui lui eſt dû, & plûtôt plus que moins, pourvû que cependant & par ce moyen votre Majeſté maintienne ſaine & entiere ſon autorité & la dignité & reputation de ſa Couronne, qui eſt la premiere de la Chrétienté. Et à cette fin je mettrai ici certaines choſes que j'entends par ci par là qui appartiennent à cette deliberation. Leur deſir ſeroit donc que votre Majeſté envoyât (encore que du commencement on parlât d'écrire) une ou deux perſonnes de grande qualité, pour de votre part non ſeulement demander l'abſolution, mais auſſi rendre raiſon de la mort dudit Cardinal de Guiſe, & défendre à ce qu'on leur propoſeroit au contraire, & accepter les ſoumiſſions & penitences qu'on leur voudroit enjoindre. Et auſſi s'ils veulent entrer en connoiſſance de la mort dudit Cardinal, ils connoîtront par même moyen de la mort dudit Duc de Guiſe, puis qu'ils ſont morts tous deux pour une même cauſe, de quoi votre Majeſté ſçaura très-bien peſer l'importance de la conſequence: puis que nul de vos ſujets ne peut être tiré à Rome, non pas même pour les

les causes spirituelles. En après je suis averti que tout aussi-tôt qu'ils pretendent que ceux que vous devez envoyer auront en votre nom demandé l'absolution, on vous veut sommer de délivrer Monsieur le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion, en disant que ce sont choses incompatibles de demander l'absolution d'un excès commis en la personne d'un Cardinal, & cependant tenir un Cardinal & un Archevêque prisonniers, & qu'il faut premierement montrer repentance de ce peché-là en cessant de commettre celui-ci. Après tout cela on pense vous imposer certaines penitences servans à plusieurs & diverses leurs intentions, je ne sçai pas quelles, mais je vous dirai ce que j'en ai oüi dire aux uns & aux autres. Un Cardinal d'un grand entendement, qui n'est point de ladite Congregation, m'a dit à moi-même que si c'étoit à faire à lui, il vous imposeroit pour penitence de recevoir le Concile de Trente purement & simplement sans ladite modification des droits de votre Majesté & de votre Royaume, qui a été ajoûtée aux Etats, de laquelle restriction, pour vous dire cela en passant, le Pape est très-fâché, & même contre Monsieur le Cardi-

nal Legat, comme s'il avoit été en la puissance dudit Sieur Legat de disposer de votre Majesté & des Etats generaux de France, ainsi qu'il lui auroit plû. Le même Cardinal passant outre, me dit, qu'il vous enjoindroit encore d'exterminer de votre Royaume les Heretiques, & d'y introduire l'Inquisition, comme elle étoit du tems du Roi Henri votre pere, & de renoncer à toutes confederations & traittez avec la Reine d'Angleterre, Cantons de Suisses Heretiques, Protestans d'Allemagne & avec le Turc. D'autres m'ont dit qu'on voudroit aussi vous faire renoncer à la nomination des Benefices qui ont vacqué par la mort du Cardinal, & vous obliger envers le Pape & le Roi Catholique, les Princes d'Italie & Cantons des Suisses Catholiques pour la sureté & conservation de la Maison de Guise. Il s'en est trouvé encore qui m'ont dit de plus : Qu'on voudroit que le jour que l'absolution vous seroit donnée, la part où votre Majesté seroit, vous partiez de votre logis avec une torche ardente à la main, allassiez à l'Eglise, & y entendissiez la grande Messe de cette façon. Ce sont choses qui ne sont possible pas toutes vrayes, mais neanmoins se disent, & qu'il est

expedient d'avoir prevenu avant que d'enfoncer de ſoi-même pour y laiſſer trop du ſien.

Et pour ces conſiderations, il y en a qui aimeront mieux que votre Majeſté ſe tenant à ce qu'elle en a fait jusques ici, n'envoyât ni écrivît pour cela, & répondît à ceux qui lui en parleroient, qu'elle n'avoit beſoin d'aucune abſolution, pour un fait juſte & neceſſaire pour la conſervation de ſa liberté, perſonne & Etat. Et neanmoins que pour plus grande ſureté & repos de ſa conſcience elle a voulu avoir, & a eu de fait abſolution en vertu du Bref du Pape, qui eſt autant même que ſi ſa Sainteté vous avoit abſous, & dont vous vous contentez. Et diſent ceux qui ſont de cet avis, que par ce moyen votre Majeſté ni le Pape n'y laiſſeroient rien du leur, & que l'autorité de l'un & de l'autre demeureroit ſaine, & feroit fin de toute noiſe, ſans qu'il reſtât plus rien à faire, ſe délivrant votre Majeſté par ce moyen, de tous les ſuſdits empêchemens, & délivrant auſſi le Pape même, & leſdits cinq Cardinaux d'un labyrinte où ils ſe ſont mis avec leur congregation d'expeditions & autres choſes, ſans avoir poſſible bien conſideré le

moyen qu'ils auroient d'en ſortir, & dont ils ne ſont pas à ſe repentir maintenant, connoiſſans que tout ce qu'ils ont fait juſques ici, ne nuit de rien à votre Majeſté, ains à eux-mêmes, tant au ſpirituel, qu'au temporel, comme j'ai dit à pluſieurs, afin qu'il leur fût rapporté. Cette grandeur du Pape d'être aſſiſté en chappelle par les Ambaſſadeurs des Rois & Princes, en la ſuſpenſion des expeditions des Evêchez & Abbayes qu'ils ont faite, eſt tout au grand prejudice de l'Egliſe, ſalut des ames, & à la confirmation des abus des Œconomats & Confidences, & les prive cependant de pluſieurs ſommes d'argent qu'ils en recevroient, ayans eux-mêmes fait ce que les Rois de France ont accoûtumé de faire quand ils ſont courroucez contre cette Cour, & veulent punir ſon ingratitude, deffendans qu'on n'y envoye point d'argent pour aucune expedition que ce ſoit: outre les ſuſdites deux parties du tout contraires, à ſçavoir d'envoyer ici de la façon qu'on veut, ou n'y envoyer ni faire rien plus du tout, il y a poſſible quelque moyen entre les deux, au cas que votre Majeſté voulût complaire au Pape en lui demandant abſolution, qu'il deſire tant lui être demandée, qui ſeroit

celui dont j'ai par autres depêches precedentes écrit à votre Majesté à ſçavoir, écrire une lettre au Pape par avis du Conſeil, de laquelle on ne puiſſe aucunement faire ſon profit contre votre Majeſté en tel ſens que votre Majeſté, comme il a été dit ci-deſſus, ayant fait pour la conſervation de ſa liberté, perſonne & Etat, ce qu'elle a fait à l'endroit du Cardinal de Guiſe, elle n'a eſtimé offenſer aucunement l'ordre Eccleſiaſtique qui lui a toûjours été & ſera en très-grande reverence, ni avoir beſoin d'abſolution : toutefois pour plus grande ſureté & repos de conſcience elle en a voulu avoir, & de fait a obtenu abſolution en vertu d'un Bref de ſa Sainteté, qui eſt autant comme ſi ſa Sainteté vous avoit abſous elle-même. Et encore que vous ayez occaſion de vous contenter en Dieu, & en conſcience & devant les hommes du monde, comme de fait vous devez vous en contenter; neanmoins attendu que ſa Sainteté dit que vous devez encore prendre abſolution d'elle, vous êtes prêt & diſpoſé à la recevoir, & ſupplier ſa Sainteté la vous donner, & cette lettre ſe pourroit envoyer à Monſieur l'Ambaſſadeur pour la rendre, en lui défendant d'entrer en nulle juſtification

ni replique, ni mettre en avant aucun autre propos touchant ce fait, pour ôter à ceux d'ici tout moyen d'entrer en conditions, & de former un procès comme ils voudroient faire; Ou bien se pourroit envoyer ladite lettre par un Gentilhomme exprès, en quoi il y auroit un peu plus de respect, & commander audit Gentil-homme de ne faire autre chose sinon que de baiser les pieds à sa Sainteté de la part de votre Majesté & lui rendre ladite lettre: de laquelle, s'il sembloit bon, on lui pourroit encore bailler la copie, afin qu'il en dît de bouche le contenu à sa Sainteté, sans y ajoûter un seul mot; & si on vouloit l'interroger, ou lui proposer quelque chose touchant ce fait, ne répondre que ce qu'il a dit. De tous les susdits partis, comme je ne me voudrois ingerer d'en mettre en avant plûtôt l'un que l'autre, aussi ai-je estimé vous en devoir écrire ce qui s'en dit, puis que je suis sur les lieux, & que votre Majesté m'y tient pour son service. A quoi j'ajoûterai encore ceci: Que les plus clair-voyans & mieux affectionnez disent que quand bien votre Majesté y voudra envoyer ou écrire, il n'est bon de se hâter, parce que c'est chose qui se peut toûjours faire, & tant plus tard

vous y envoyerez ou écrirez, tant meilleure condition vous en aurez, pourvû que vos affaires aillent bien, selon l'état & suite desquelles il faudra faire & laisser beaucoup de choses. Car votre Majesté n'a à esperer ni à craindre rien, sinon autant qu'elle aura du bien ou du mal chez soi en son propre Royaume. Et pour sçavoir en quel predicament votre Majesté sera à Rome, elle n'aura besoin d'attendre à l'apprendre par la depêche de son Ambassadeur, ou mienne, elle le trouvera & lira chez soi de jour en jour à mesure qu'elle avancera ou fera progrès en sesdites affaires.

LETTRE DU ROI AUDIT Sieur Cardinal de Joyeuse, sur le sujet des precedens Memoires.

MON COUSIN, J'ai reçu vos deux lettres venuës ensemble des cinq & sixiéme de ce mois, & ne sçaurois assez loüer le soin & affection que vous rendez au bien de mes affaires, & les precedentes circonspections & bons offices que vous y apportez, vous assurant que pour l'une & l'autre considera-

tion vos depêches me donnent autant de contentement, que de nulle part que j'en puisse recevoir. Les remontrances que vous avez faites à sa Sainteté sur la façon dont elle a usé en ce qui touche mesdites affaires, sont si preignantes, qu'elle a pû mieux juger le prejudice qu'elle a fait à soi-même, qu'il n'a possible été consideré, ni connu, lors qu'elle s'est resoluë à vous faire si rigoureux traittement, & esperer que cela facilitera une meilleure & plus équitable resolution, après qu'elle aura oüi l'Evêque du Mans que j'ai depêché vers elle, & qui doit y être maintenant sur la charge que je lui ai donnée, qui donnera sujet à sa Sainteté de r'abiller avec honneur ce qui semble lui avoir été conseillé avec plus de precipitation, que ne meritoit la grandeur de l'affaire, & la dignité où il a plû à Dieu m'appeller.

Le zele que j'ai à l'honneur de Dieu & de sa sainte Eglise, me fait respecter ce qui vient de sa Sainteté, & veux toûjours honorer sa personne autant ou plus que nul autre Prince de la Chrétienté. Et comme je tiens le lieu de premier fils de l'Eglise, & le nom de très-Chrétien, j'ai pareillement la volonté de me

le

le conſerver par effets convenables à cette prééminence, eſperant que ſa Sainteté, en ce qui dépend d'elle, me rendra les offices que raiſonnablement il doit attendre par une reciproque correſpondance neceſſaire au bien de la Chrétienté. Ledit Sieur Evêque du Mans vous aura communiqué la charge qu'il a euë de moi, comme je lui avois ordonné faire, avant qu'entrer en aucune negociation, afin d'apprendre l'ordre par vos bonnes inſtructions, & de mon Ambaſſadeur, qu'il auroit à y tenir. Vous verrez ce que j'écris à preſent à mon Ambaſſadeur, que je veux vous être auſſi commun avec lui ainſi que je lui mande, & ferez ſur le contenu ce que par enſemble vous jugerez être requis au bien de mes affaires, que je ſçai ne pouvoir mieux diſpoſer en ce qui concerne les negociations de delà, que de m'en remettre à vos bons avis. Le Sieur du Belloi n'eſt encore de retour de ſon voyage de Languedoc, & ſuis toûjours attendant la réponſe qu'il me rapportera de ce côté-là. J'ai deliberé me mettre bien-tôt en campagne pour m'acheminer du côté où je reconnoîtrai être le mieux pour mon ſervice, ayant cette ferme fiance en la bonté de Dieu qu'il me fera ſi ſure garde de mes con-

ſeils & actions, que j'en attribuerai l'heureux ſuccès qui eſt dû à la juſtice de ma cauſe. Je le prie pour fin de la preſente qu'il vous ait, &c.

Addition.

MON COUSIN, Depuis la preſente écrite, j'ai encore conſideré le contenu de votre lettre en chiffre, par laquelle ayant entendu à quoi l'on pourroit ou voudroit étendre la requête de l'abſolution, j'ai bien voulu vous prier de regarder tout enſemble que cela ſoit conduit de façon qu'il ne m'en puiſſe avenir aucun prejudice, n'ayant penſé d'entrer en juſtification de ce que j'ai fait devant autre que devant Dieu, à qui ſeul j'en ſuis reſponſable. Et encore que l'abſolution que j'ai euë en vertu du Bref de ſa Sainteté, ſoit ſuffiſante pour me délivrer de tout ſcrupule que ledit fait me pouvoit apporter; toutefois pour plus grande ſatisfaction de ma conſcience, & pour le deſir que ſa Sainteté a montré avoir que je la priſſe encore d'elle, je me ſuis encore diſpoſé à la lui demander, eſtimant qu'elle ſe contentera de cet honneur: mais je veux bien qu'on lui faſſe connoître, que ſi on vouloit uſer de

de formalitez contraires à ma dignité, ce feroit chofe que je ne pourrois fouffrir ni paffer.

LETTREE NVOYE'E PAR les Princes du Sang, Pairs & Officiers de la Couronne, aux Ducs & Seigneurie de Venife, fur la mort du Roi Henri III.

SERENISSIME Prince, & très-illuftres Seigneurs, il attouche à nous Princes du Sang, & autres Princes, Ducs, Pairs, Maréchaux, & autres Seigneurs du Confeil de France, qui avons fidellement fervi & affifté le feu Roi notre fouverain Seigneur jufques à fon trépas, nous étant trouvez lors près Sa Majefté d'avoir foin en la defolation, où pour une fi grande & foudaine perte ce Royaume demeuroit, de la fureté & confervation d'icelui, & prévoir ce à quoi la raifon & l'obligation que nous avons par la dignité de nos rangs & états, nous devoit conduire & faire refoudre : en quoi nous avons fuivi ce que en nos confciences nous avons connu être de juftice, du bien de l'Etat, & de la Religion Catholique, Apoftolique &

Romaine, dont nous avons bien voulu rendre raison à notre très - saint Pere le Pape, & entre les Princes, bon amis & alliez de cette Couronne, en informer votre Serenité & très - illustre Seigneurie, ayant prié Monsieur de Luxembourg, Duc de Pinai, Pair de France l'un de nous, accepter cette legation, comme il a fait volontiers. A cette cause, nous vous prions très-affectueusement d'ajoûter foi à ce qu'il vous dira sur ce de notre part, & le recevoir selon le zele & affection que nous y apportons, non seulement pour le bien de ce Royaume, mais aussi pour toute la Chrétienté. Et nous remettant à la creance que nous esperons qu'aurez agreable prêter en cela audit Sieur Duc; nous prions en cet endroit le Createur,

Serenissime Prince & très-illustres Seigneurs, qu'il vous veüille longuement conserver en prosperité & santé. Ecrit au Conseil tenu par nous & autres Seigneurs, tous Conseillers au Conseil d'Etat, & signé par notre ordonnance de l'un des Secretaires d'Etat, au camp de

LETTRE

LETTRE DE MONSIEUR de Villeroi, à Monsieur de Bellièvre.

MONSIEUR,

Je vous écrivis il y a sept ou huit mois un petit mot parmi la douleur & les larmes, pour vous prier de me continuer en cette occasion l'amitié que vous m'avez toûjours montrée, & me rendre les effets, que je me promets de vous auprès de Sa Majesté, à laquelle vous pouvez mieux que personne témoigner ma très-humble servitude, que j'ai toûjours euë à souhaitter l'avancement de sa grandeur : & partant je cesserai de vous en entretenir, & changeant de propos, je commencerai de penser maintenant à bon escient à ce que vous sçavez, & vous remettrai devant les yeux que de l'impression que vous jugerez & donnerez de vous à ce premier mouvement, dépend le bon & le mauvais succès de vos affaires. Il n'est point question de consommer aujourd'hui le tems & l'entrée à vous fournir d'argument & de persuasions ; vous avez vû de l'antiquité

de la Theologie, pour remontrer à Sa Majesté, que notre Eglise est unie, & même avec l'Eglise primitive, & que s'il s'est coulé quelqu'abus aux moyens & à la pratique, il faut essayer de le retrancher, & non pas demeurer privé & separé de son union. Vous lui pouvez representer, comme Dieu ayant épandu tant de benedictions depuis mil à douze cens ans, sur les Princes qui ont gouverné cette Monarchie, & les ayant préservez par une faveur particuliere de toute tache d'heresie, sans avoir conjoint avec les François, la rebellion de l'Etat, du monde indissoluble, que nos Rois portans le titre de tres-Chrétiens, & premiers fils de l'Eglise, lequel ils ne peuvent justement posseder hors de la communion de celle qui la leur donne, qu'ils soient oints & sacrez avec les ceremonies & solemnitez, qui ne sçauroient être celebrées qu'en l'Eglise Catholique. De disputer si elles sont necessaires & essentielles à la Royanté, ce seroit possible chose à propos, si leur different avoit à se vuider en une école, ou devoit être decidé avec la plume. Mais tant y a qu'en la saison où nous sommes, vous n'imprimeriez jamais à la plûpart des François qu'il sont vrayment l'Oint
du

du Seigneur, s'il ne reçoit le Sacre & l'Onction en la même forme, & avec les mêmes sermens, que les Rois ses predecesseurs l'ont recû depuis Clovis, jusques à lui, étant cette creance de si long-tems gravée en l'esprit du peuple, même autrement les Rois ne commenceroient à compter leur regne du jour de leur Sacre & de leur Onction. Je sçai qu'à une ame bien née, comme est la sienne, la seule consideration de son salut, laquelle il reconnoîtra infailliblement, quand il lui plaira prendre la peine de s'en éclaircir, lui doit suffir: neanmoins s'il y veut ajoûter les raisons humaines, il se trouvera ce que je dis, être veritable. Il n'y aura pas un de ses serviteurs, non prevenu & aveuglé de passion, qui ne lui réponde qu'en se faisant Catholique, il se rendroit politique & fleurissant: car la Noblesse étant liée avec lui par cette chaîne, donnera toûjours, comme elle continuë en France, tôt ou tard, les loix aux deux autres Ordres, là où il se fie qu'elle est maintenant liée & attachée par sa fortune, par le desir de la vengeance. Tous ses bons sujets le doivent supplier qu'il considere combien le tems a plus de force pour relâcher & affoiblir ce nœud qui nous estraint par une seule passion, bien
que

que juste & équitable, que celui de la Religion, qui est une habitude profonde, imprimée & enracinée dedans les armes des François, est divisée en deux partis; l'un est le parti du peuple, & l'autre de la Noblesse, en repos sous son regne, sçachant lui-même avoir vû & experimenté une partie des miseres de son Royaume, & conquêté les moyens d'y remedier. Mais souvenez-vous, que tous les deluges & inondations des étrangers qui descendront en France, ne serviront qu'à ruiner ce Royaume, s'écouleront, & dissiperont avant que d'avoir tant repris de Villes, confirmées & endurcies en leur resolution, qui puissent polluer leur foi, & de la donner à un Prince qu'ils estiment être hors de l'Eglise, si cette reduction ne se prepare & facilite de la façon que je dis, & que le peuple ne soit auparavant disposé & amoli par l'esperance de pouvoir vivre, & voir vivre son Roi catholiquement. Car quant aux Huguenots qui sont dans le Royaume, outre ce qu'ils esperent toûjours meilleur traittement de lui que d'un autre, & partant ne s'opposeront si volontiers à sa grandeur. La Noblesse qui l'assiste en sa mauvaise fortune, quelque mécontentement qu'il se puisse feindre,

dre, voudra avoir aucunement part à sa bonne grace : & touchant le peuple, il est en chemin d'avoir assez de moyens pour contenter l'ambition de celui qui craindra s'en pouvoir rendre chef, avec ce que ceux-là ne seront de si grande autorité, même ayant perdu une bonne partie de leur credit, comme ils ont fait n'agueres dedans ses Villes, n'y auront des desseins si violens, étant fondez sur la défensive, qu'ils ayent le loisir de le traverser beaucoup, devant qu'il ait formé & établi son parti parmi les Catholiques, lequel étant assûré & affermi, il doit avoir plus de regret de commencer la fortune du Roi de Navarre, qui étoit, il n'y a pas long-tems, à celle du Roi de France. Mais notez qu'il se faut servir promptement de l'occasion, laquelle si vous laissez échaper, il sera trop tard de courir après, sans vous arrêter à cette timidité superstitieuse & puerile, que les Catholiques ne prendront pas assûrance de lui quand ils le verront si tôt changer de Religion : car au lieu qu'en une autre saison il eût fallu de la longueur pour affermir cette creance, la juste & nouvelle douleur du feu Roi, & le peril éminent de l'Etat, font souhaitter si ardemment à tous les bons François Catholiques,

&

& ſpecialement de la Nobleſſe qu'il ſe convertiſſe. Davantage il y a une voye moyenne pour ſatisfaire ſoudainement à leur deſir , ſans ſembler toutefois changer à la volée , qui eſt d'envoyer devers le Pape , lui remontrer les empêchemens qui l'ont retardé juſques ici, & l'intention qu'il a maintenant de s'y faire inſtruire. Les Catholiques prendront dès maintenant cette ſoumiſſion pour une converſion actuelle , & cependant il aura loiſir de penſer à s'éclaircir , & montrer qu'il n'aura rien fait qu'avec connoiſſance de cauſe. Ce que je m'aſſûre que le Pape embraſſera à bon eſcient , ira lui même au devant de cette Legation : car outre la conſideration du bien de l'Egliſe , qui doit preceder toutes choſes , & d'ailleurs qu'il ſera très-aiſe d'aſſûrer la France du revenu de ſon ſiege , lequel il voit courir fortune , & au reſte d'être honnêtement diſpenſé d'entrer aux frais de la guerre , lui qui aime l'épargne , & le ménage , qui eſt un eſprit deſireux de gloire , & qui ne demandera pas une plus grande faveur du Ciel , (comme chacun Pape eſt deſireux de ſignaler ſon Pontificat, par quelqu'acte remarquable) que de laiſſer le ſien honoré de reconciliation d'un Roi de France, en la loi Catholique:

voire iusques à abandonner, par maniere de dire, le parti d'Espagne pour cette loüable ambition. Et de fait, l'applaudissement avec quoi il reçût l'ouverture qui lui en fut faite, il y a un an ou deux, par un Prelat du Royaume, qui peut servir de préjugé : à l'aventure, qu'en une autre saison que la France seroit libre & pacifique, il y auroit moins de danger pour l'Etat de pécher en ces ceremonies; mais au tems où nous sommes, je vous prie de croire que ce sera un grand coup que de le prevenir, & qu'il est à craindre que par les communications, que la Noblesse méprisoit comme injustice, lors qu'elle assistoit un Roi vrayment Catholique, elle ne commence à les redouter, comme justes, se voyant à un Prince d'autre Religion : car de les remettre à la celebration d'un Concile, ce mot seul les desesperoit tous de la reduction de sa Majesté. Premierement, d'autant que les Conciles se tiennent pour decider, non pas pour enseigner : & que les Catholiques ne voudront pas mettre leur Religion en compromis, & la retourner pour la tenir d'un nouveau Concile sur mêmes articles, contre l'autorité de tous les precedens. Que si c'est un Concile National, le Roi ne se peut promettre qu'il n'aye premiere-

premierement remis le Royaume & tous les Ecclesiastiques sous son obeïssance, chose à quoi il est besoin que la conversion lui serve de preparatifs : d'ailleurs, qu'un Concile National n'est pas capable de juger souverainement des natures de la Foi : étant cette prerogative reservée à l'Eglise universelle, de laquelle seroit fouler aux pieds sa dignité, que la soumettre, après tant de Conciles generaux, à un Concile particulier. Car quant à un Concile general & oecumenique, vous sçavez quelles esperances il y a, ni de vingt, ni de trente ans, de le pouvoir assembler; joint que ceux de la Religion contraire croiront toûjours qu'il n'aura pas été libre, s'ils ne sont appellez pour y avoir voix deliberative comme les autres. Chose que l'Eglise n'a jamais consenti, ni ne consentira, de peur d'être contrainte de casser tous les autres Conciles de Nice, de Constantinople, d'Ephése, de Calcedoine, & autres celebres, contre les premieres heresies, là où jamais nuls autres n'ont assisté en cette qualité, que ceux qui avoient reçû le caractere Episcopal en l'Eglise : Bien pourroit le Roi, après une instruction particuliere, s'il plaisoit à Dieu l'inspirer, publier la convocation du

du Concile National, afin d'honorer ſa reduction de cet acte ſolemnel & autentique, comme fit Rocaron Roi d'Eſpagne, aſſemblant le troiſiéme Concile de Tolede, l'an cinq cens quatrevingt, après la mort de notre Seigneur, & par même moyen pourvoir aux retranchemens des abus qui ſe ſont gliſſez aux vies & mœurs des Eccleſiaſtiques, & reformer les pratiques des ſaints Decrets & Canons, pour la plûpart mal exercez & pervertis: ce qui ſeroit un ſacrifice très-agreable à Dieu, & bien pris de la part du Roi, pour toute l'Egliſe, en étant membre & partie, au lieu qu'ils en demeurent exclus & ſeparez: Toutes les corrections qu'ils y penſeront apporter, ſeront abhorrées des Catholiques, & tenuës pour oppreſſions & perſecutions. Voilà ce qui m'eſt venu en l'eſprit pour cette heure, que je n'ai point fait de difficulté de vous mander contre ma coûtume, qui eſt n'entretenir jamais mes amis des diſcours du monde, y étant pouſſé du ſeul zéle que j'ai à la gloire de Dieu, & à l'avancement des affaires de ſa Majeſté: vous êtes ſur les lieux, & faites, comme l'on dit, la guerre à l'œil, pouvant voir choſes qui nous ſont inconnuës, & ſur les occaſions former des avis & des conſeils differens,

differens, principalement en ce qui eſt de l'Etat. Au moyen de quoi je remets à vous de repaſſer votre jugement par deſſus tout ce que je vous en repreſente, pour en approuver tout ce que bon vous ſemblera, & même ſelon que vous trouverez à propos, prendre la hardieſſe de communiquer cette lettre au Roi. Je vous ſupplie de vous donner de garde que ces mêmes hommes qui auroient accoûtumé de regenter dans vos conſeils, lors que votre fortune étoit ſur la défenſive, ne vous perdent, maintenant que vous êtes ſur le recouvrement d'un grand Royaume : car les eſprits qui ſont bons pour démolir une Monarchie, & affermir un Etat populaire, ne ſont pas toûjours tels, quand il eſt queſtion de la rétablir, d'autant que les maximes & procedures de l'un & de l'autre ſont toutes contraires. Pour concluſion, je ne me laſſerai jamais de vous dire, que la conſervation de la Religion eſt le plus grand effet parmi les Catholiques, que poſſible ceux de votre parti ne ſe perſuadent, & qu'il eſt expedient, au moins de contenter en cet article, tous deſirs de ſes ſujets ; choſe que pour mon particulier j'eſſaye de publier le plus que je puis, afin d'aſſûrer les eſprits ébranlez, & les contenir ſous ſon obéïſſance,

ſance, n'étant pouſſé d'autre occaſion que de celle que j'apporte au bien de l'Egliſe & à l'établiſſement de la grandeur, puiſſance & autorité de ſadite Majeſté, de laquelle je ſerai toute ma vie très-humble & très-obéïſſant ſerviteur & ſujet, comme je me promets que vous me ferez cet honneur, les occaſions s'en offrant, de lui témoigner; & pour votre regard de m'entretenir & conſerver éternellement en vos bonnes graces, que je deſire meriter & poſſeder autant que choſe du monde. Adieu, Monſieur; je vous ſupplie de baiſer les mains de ma part à Monſieur de Chaſtillon, & l'aſſûrer de mon très-humble ſervice.

LETTRE ECRITE AU ROI par les Seigneurs de Geneve.

SIRE,

Ce que ce grand Dieu vivant a fait en vous & par vous juſques ici pour verifier devant les yeux de tout le monde ſon infinie puiſſance, & ſa volonté immuable en l'exécution de ſes promeſſes, nous aſſûre tellement de la force & vertu qu'il vous donnera juſques au bout à l'avenir, qu'au

qu'au lieu d'ajoûter foi aucune aux bruits qu'on fait courir, par trop indignes de vous, nous continuons tout au contraire d'esperer de plus en plus, que la perseverance vous ornera finalement devant Dieu & devant les hommes d'une couronne trop plus précieuse que ne sont les deux qu'il vous a imposées comme de sa propre main, quoique n'en ayez encore pleine & entiere possession; c'est là aussi où tendent nos prieres assiduelles envers Dieu. Laquelle sollicitude, selon notre devoir, s'est redoublée après avoir entendu l'assemblée assignée au 10. du prochain mois selon notre ancien calcul de pardeçà, ne doutant point que Votte Majesté n'y soit plus rudement assaillie que jamais, tant à main droite par très-grandes promesses & esperances à vous proposées par quelques-uns, voire de vos plus fideles serviteurs mêmes, pour vous tirer de leur parti, qu'à la main gauche, par plusieurs très-grandes apparences d'extrêmes dangers, comme inévitables, si vous persistez au contraire de leur intention. Voilà pourquoi nonobstant cette persuasion que nous avons de votre fermeté, nous estimons que l'Esprit de Dieu, tant par ce que vous-même avez appris de lui, avec très-grande expérience,

que

que par l'organe de ses serviteurs qui sont près de vous, vous aura réduit en memoire tout ce qui est requis en telle necessité : toutefois nous n'avons voulu faillir d'y ajoûter tout ce que nous pouvons juger pouvoir servir à l'acquit de votre conscience envers Dieu & son Eglise, suppliant votre Majesté de recevoir le tout en bonne part, comme de vos plus humbles & feaux serviteurs. Premierement donc, SIRE, quant à ce que votre Majesté a consenti à cette assemblée, pour y être instruit, entant que cela est conforme à ce qui est commandé par l'Apôtre à tous Chrétiens ; à sçavoir de rendre raison devant chacun de l'esperance qui est en nous, & que nous devons toûjours croître de foi en foi, votre soumission est grandement loüable, & doit fermer la bouche à tous ceux qui estiment notre Religion n'être autre chose qu'une opinion ou plûtôt opiniâtreté. Mais ayant à faire à l'esprit d'erreur si cauteleux, il est entierement besoin que votre Majesté prévoye & prévienne les filets qui vous y sont tendus. Contre un tel mal donc, duquel naîtroit un par trop horrible scandale par toutes les Eglises, & qui attireroit sur vous un terrible jugement de Dieu ; vous devez, SIRE, dresser & régler tellement cette con-

conference en soi & en toute sa procedure, que quelque bien qui en puisse avenir, contraire à l'esprit mensonger qui épie toute l'Eglise en votre personne. Faites donc en sorte que de votre part vous soyez muni & assisté de personnages qui puissent, en maintenant puissamment la verité, vous preserver contre vos nouveaux enseigneurs. Et consequemment avisez de quelles armes on se servira de part & d'autre en ce combat spirituel: les armes sont toutes forgées déjà, & très-égales, & ne faut que les mettre en bonnes mains, à sçavoir les saintes Ecritures, Prophetiques & Apostoliques, & vrayment avoüées Canoniques d'un commun consentement, par lesquels, & non autrement, se doit faire la décision en tout fait de Religion. Et si cela ne vous est accordé, Sire, gardez-vous d'entrer plus avant en cette lice; d'autant que vous aimez votre ame & votre salut. Et pource que sur cela on alleguera ces beaux noms d'antiquité de l'Eglise, de Conciles & de Peres pour vous éblouïr, consentez hardiment qu'après avoir exclu tout ce qui se trouvera avoir été ajoûté aux saintes Ecritures, ou rogné d'icelles, tant ce qu'on voudra mettre en avant des écrits des hommes

vieux ou nouveaux pour l'interpretation de l'Ecriture ſoit écouté avec inſpection des livres alleguez, d'autant que telles gens ont par trop accoûtumé d'en abuſer. Mais à condition que le tout ſoit très-ſoigneuſement examiné ſur la pierre de touche, à ſçavoir ſur le texte de l'Ecriture, le ſommaire de laquelle étant compris au Symbole Apoſtolique, on ne ſçauroit plus ſûrement & plus clairement diſcerner les fauſſes interprétations d'avec les vrayes, qu'en les rapportant aux articles de notre foi pour les approuver ſi elles ſont conformes, ou les rejetter & anathématiſer ſelon le commandement de l'Apôtre, s'il s'y trouve diverſité quelconque. Ces deux points ainſi diſpoſez (ſur leſquels ſoyez aſſûré qu'on vous fera infinies difficultez;) encore faut-il, SIRE, qu'on ſçache que la paix & reünion de l'Egliſe Chrétienne en France ne dépend pas de cette aſſemblée établie ſimplement à l'égard de votre perſonne, qui vous êtes ſoumis à cela volontairement, non point que vous ſoyez en doute ni irréſolu en la Religion en laquelle vous avez été nourri dès votre enfance; mais pour faire voir à tout le monde que par la grace de Dieu vous êtes amateur de la verité, ſoigneux de votre ſalut, &

tout autre que ne vous dépeignent ceux qui ſous couleur de Religion ont armé votre peuple contre leur vrai Roi, qu'ils oſent, contre verité, appeller les uns Heretique, les autres Relaps, ne refuſant pas même de recevoir ce qui vous pourroit être enſeigné de plus certain & meilleur, ſi cela ſe peut faire, par vrais & neceſſaires témoignages tels que ci-deſſus a été dit. Ne pouvant au reſte, ni ne devant jamais ſouffrir que violence ſoit faite à votre conſcience, comme auſſi vous ne voulez forcer celle des autres. Car vous ſçavez très-bien, Sire, que s'il falloit pourvoir pour un coup à la paix des Egliſes, il faudroit bien dreſſer & régler une autre aſſemblée, à ſçavoir un Synode National, auquel ne s'accordera non plus le Pape ni ſes eſclaves, qu'à ſe depoſer de ſon propre ſiege. Au reſte, Sire, tous préparatifs ſeront autant de travail ſans aucun fruit, ſi vous n'êtes diſpoſé à les recevoir comme de la main de Dieu. Sçachez donc, Sire, qu'en toutes vos affaires il ne vous faut jamais regarder ni à votre Etat, ni à votre propre perſonne, que Dieu, & ce que lui devez, ne vous vienne en penſée devant toutes choſes ſans exception quelconque, pour raporter à ce but toutes vos déliberations

&

& résolutions ; autrement tout ce que vous bâtirez, sera sans vrai fondement ; & si votre Conseil vous mene par autre chemin, croyez que vous êtes très-mal conduit. Considerant donc ce point, & spécialement combien de personnes ont l'œil jetté sur vous, comme leur étant envoyé de Dieu, entrez en vous-même à toutes heures, & vous representant la face de celui qui vous a tant honoré jusques ici, & qui vous a destiné à faire reluire sa grace par tout le monde ; humiliez-vous devant lui jusques au fonds de votre cœur pour lui demander un esprit vrayment contrit & froissé, afin qu'ayant obtenu pardon de tout ce en quoi vous sçavez l'avoir offensé, étant homme comme vous êtes, il ne retire de vous son esprit, sans lequel il vaudroit trop mieux n'avoir été que simple personne privée, que Roi ni Prince, voire n'avoir jamais été né, que de vivre en attirant sur soi sa damnation, d'autant plus âpre qu'on a plus reçû de graces du Créateur. Finalement, SIRE, avec vraie foi, appuyée sur tant de promesses que le Seigneur vous a fait sentir en vous par tant d'experiences, vous le supplierez qu'il lui plaise, par sa très-grande grace, parachever son œuvre en vous, afin que

ſoyez par effet l'organe choiſi de Dieu pour la conſervation de ſes propres enfans, & generalement pour le rétabliſſement de la pauvre France, ne me permettant que ſoyez en ſorte quelconque détourné du droit chemin par aucune efficace de l'eſprit d'erreur, ſoit pour une vaine eſperance d'avancer vos affaires, ſoit par l'apprehenſion des perils; mais que vous demeuriez ferme & du tout invariable en votre devoir envers lui & par conſequent envers les peuples qu'il vous a commis. Et de fait, SIRE, quant à l'avancement des affaires de votre Majeſté, ce n'eſt pas à elle, comme je m'aſſûre, qu'il faille enſeigner que Dieu eſt Dieu; c'eſt-à-dire, qu'appartenant à Dieu ſeul de hauſſer ou d'abaiſſer, & generalement de gouverner toutes choſes, grandes & petites, il n'y en ſçauroit avoir de plus inſenſez entre les hommes que ceux qui penſent faire leurs affaires en bleſſant ou endormant leurs conſciences, dont il aviendra finalement, ou que Dieu les ſurprenant ſoudain en ſa fureur terrible les tranſporte de ce monde aux tenebres de dehors où il y a pleurs & grincement de dents, ſans fin ni terme, ou pour combler leur meſure, ils dechéent, non pas de la verité en ſuperſtition ou idolâtrie,

qui

qui eſt le point auquel l'eſprit d'erreur prétend de vous réduire, mais à la Religion de Machiavel, qui eſt toute impieté envers Dieu, & toute diſſimulation & déloyauté devant les hommes : choſes que nous ſçavons être dignement repugnantes à votre naturel même. Au contraire, nous nous aſſûrons que votre Majeſté n'eſt à experimenter quelle eſt la conſolation d'une ame ſeraine, qui ſe repoſe ſur la providence de ſon Dieu, à l'heure même de ſes plus grands travaux: & quant à l'apprehenſion des dangers & perils, ſoit en votre perſonne, ſoit en votre Etat, de quoi pourroit votre Majeſté être menacée maintenant (quelque apparence ou fondemenr qu'il y ait de le prévoir) qu'elle n'ait ſouvent experimenté & ſurmonté par la grace de Dieu, dès ſa tendre jeuneſſe ? Vous êtes-vous point vû trop moins accompagné ? trop plus deſtitué de tous moyens humains ? Vos plus fideles ſerviteurs n'ont-ils pas été maſſacrez comme entre vos bras ? Et combien de fois a été votre vie expoſée comme à la merci de vos ennemis en mille & mille ſortes ? Et ſur cela que ſont devenus les ennemis de Dieu & de vous, ſur leſquels il a étendu ſon bras puiſſant, voir ſouvent ſans que vous y euſſiez penſé ? Et ceux
 qui

qui restent, ont-ils point affaire à même Juge pour même cause ? Voire ainsi, quand, & par l'issuë telle qu'il lui plaira, & qui ne peut jamais être que très bonne & heureuse à l'égard de ceux qui suivent sans varier par quelque chemin qui les conduise ; au lieu qu'il est dit par le Prophete, qu'il faut que tout homme perisse, qui n'est loyal à son service. Quoi plus, SIRE ? nous nous assurons qu'outre ce que dessus, & tout ce qui se sçauroit dire à ce propos, vous n'avez pas oublié, ni n'oublierez jamais cette tant precieuse sentence qui vous a été, à ce qu'avons entendu, tant expressément ramenteuë par la feuë Reine de Navarre votre mere, d'immortelle & de très-heureuse memoire, en la teneur de son testament, à sçavoir, *Que Dieu honore ceux qui l'honorent, mais deshonore ceux qui le deshonorent.* Aussi n'aurez-vous oublié, comme nous croyons, ce tant excellent propos que Dieu vous a mis au cœur & en la bouche plus d'une fois au milieu des larmes, comme il nous a été rapporté, à sçavoir : *Si mon Dieu veut que je regne, je regnerai, quoiqu'on m'en veüille empêcher : & s'il ne le veut, pas, je ne le veux pas aussi.* Parole digne d'un Roi très-Chrétien & de nom & de fait,

fait, tel que Dieu veüille que soyez toûjours par sa gloire, & pour l'établissement de votre France; se souvenant aussi votre Majesté, s'il lui plaît, de la fermeté de la pauvre Geneve, reduite en très-grande necessité; petite en pouvoir, mais de très-sincere affection à votre service; comme assiduellement,

Sire, nous prions l'Eternel qu'ainsi de notre tems il lui a plû nous representer en votre personne ce que jadis il a fait pour son peuple & son David, l'ayant miraculeusement élevé au trône Royal au travers de mille morts, puis armé de singuliere patience par l'espace de sept ans & six mois en Hebron en guerre civile, devant qu'être mis en possession entiere de son Royaume, veüille aussi, continuant cette même faveur envers vous pour toute la France, & specialement pour la tranquillité de son Eglise, vous affermir à toûjours par son bras d'enhaut en toutes difficultez, renverser par dedans & par dehors tous mauvais conseils de vos ennemis & les siens, vous remplir, tant en votre particulier qu'en toute votre administration Royale, de sa Sapience & de la crainte de son saint nom, en la pratique de cet excellent Pseaume cent & uniéme, lequel votre

Majesté ne sçauroit trop souvent dire, oüir & mediter, pour surmonter même David, à vous garder de ses défauts & l'imiter en ses vertus, attrempant tellement de votre autorité Royale votre benin naturel; que les vicieux tremblent devant votre face, les audacieux soient reprimez, l s rebelles par vos justes commandemens severement châtiez, & vos obéïssans sujets & serviteurs soient de plus en plus induits à vous reverer & honorer. Ainsi soit-il.

LETTRES MISSIVES, instructions & dépêches du Roi, à plusieurs Potentats, Princes, Seigneurs & autres ses amis, confederez & serviteurs.

AU ROI D'ECOSSE.

TRès-haut, &c. Le Sieur de Wimes votre Ambassadeur nous a fait entendre le desir que vous avez que les anciens traittez d'alliance, confederation & amitié qui ont été dès si long-tems faits & observez entre les Rois de France & d'Ecosse nos predecesseurs au benefice commun de leurs Royaumes & sujets,

jets, ſoient entretenus & continuez entre nous. Et comme il nous a en cela aſſuré de votre bonne volonté, il nous a prié non ſeulement d'y vouloir correſpondre de pareille affection, mais auſſi vous en donner toute la certitude qui peut dépendre de nous. En quoi étant recherchez de choſe que nous-mêmes deſirons, le langage qu'il nous a ſur ce tenu de votre part, ne nous a pû être que tres-agreable, joint même que la commodité de noſdits Royaumes & ſujets, & la memoire de nos predeceſſeurs qui en ont jetté & conſervé les fondemens, le requierent de nous reciproquement, comme un devoir annexé à la ſucceſſion de nos Couronnes, qui eſt un argument ſuffiſant pour vous rendre certain que l'obſervation en ſera toûjours ferme & inviolable de notre part. Toutefois nous avons bien voulu vous en donner encore particuliere aſſurance par la preſente; & de plus, vous dire que nous avons toûjours eu une naturelle & ſi affectionnée inclination de vous aimer, que nous vous rendrons très-volontiers tous les offices de ſinguliere & parfaite amitié qui ſeront en notre pouvoir, outre ce qui eſt du devoir de notre ancienne confederation & alliance, comme atten-

dant les effets, nous avons particulierement audit Sieur de Wimes pour le vous representer, à la suffisance duquel nous remettons aussi de vous faire part de nos nouvelles & de l'état de nos affaires, ainsi que l'en avons prié, sçachant qu'aurez à plaisir d'entendre la favorable assistance que de jour à autre nous y recevons de la grace de Dieu, que nous prions pour fin de la presente qu'il vous ait, Treshaut, &c. en sa très-sainte garde, &c du 15. Janvier 1590.

Au Landgraff de Hessen.

Mon Cousin, &c.

Au Duc Cazimir.

Mon Cousin, &c.

Au Sieur de Hamilton.

Mon Cousin, &c.

A MONSIEUR DE BEAUVOIR.

MONSIEUR DE BEAUVOIR, la raison & le bien de mes affaires me rendent si necessaire la continuation de

de l'emploi de mon armée, quelque incommodité que la saison y apporte, que je ne fais pas état de lui donner relâche durant cet hiver, ni laisser à l'occasion d'icelui de la tenir en exercice & entreprendre toûjours quelque chose, comme il semble aussi que Dieu m'y appelle par nouvelle prosperité qu'il lui plaît de jour à autre me donner, dont les évenemens me peuvent tirer d'un côté ou d'autre, selon que les occasions s'y offrent plus à propos. Et venant à m'éloigner de ces quartiers, soit pour aller en Bretagne ou ailleurs où les affaires se trouveront disposées à plus grand avantage pour mon service, il est croyable que les ennemis voudront entreprendre d'un autre côté pour en tirer de deux effets; l'un, ou de me divertir de quelque entreprise d'importance, pour accourir au secours de ceux qu'ils assailleront; ou ne le faisant pas, profiter de mon éloignement à se saisir de quelques places qu'ils trouveroient moins tenables, & lesquelles toutefois me donneroient après beaucoup de peine à reprendre. & à eux cependant le moyen d'occuper le païs. Et déjà se voit quelque commencement de ce dessein par les forces qu'ils ont fait entrer dans le Boulenois, où j'ai été averti

qu'il y a près de trois mille hommes de pied, & cinq ou six cens chevaux la plûpart étrangers, à ravager le païs pendant qu'ils me voyent empêché à d'autres affaires par-deçà. Il seroit fort à craindre aussi que lors que je serois plus loin, le Duc de Mayenne n'entreprît sur Dieppe, que vous sçavez n'être pour soûtenir un grand effort, si ce n'est avec plus grand nombre d'hommes que la garnison ordinaire, quelque forte qu'on la puisse tenir, & neanmoins est de telle consequence pour mon service, que j'ai très-grande occasion de rechercher tous moyens d'en assurer la conservation. Ce que toutefois je reconnois ne pouvoir faire, ni pareillement donner le remede qui seroit necessaire audit païs de Boulenois sans l'aide de la Reine d'Angleterre Madame ma sœur, laquelle le Sieur de Fournerolles m'a rapporté avoir fait en sa presence si ouverte declaration de me vouloir donner tout le secours qu'elle pourra, que j'ai d'autant meilleure esperance de n'être éconduit de la requête qui lui pourra être faite de ma part pour tenir lesdits païs en sureté contre les entreprises desdits ennemis pendant que je serai occupé d'un autre côté. A cette cause je vous prie qu'en lui mettant en conside-

consideration les choses susdites, & lui representant la grande confiance que j'ai de son amitié, vous la suppliez de ma part d'en étendre encore si avant les effets au bien de mes affaires, qu'étant requise par les sieurs de Gourdan ou de Châtres de leur donner quelque bon renfort, jusques à deux, trois ou quatre mille hommes de guerre pour un besoin pressé; soit pour renforcer leurs garnisons en cas de necessité, ou pour autre occasion concernant mon service, elle les en veüille accommoder, afin qu'ils puissent maintenir ce qui est sous leurs charges pendant que je travaillerai ailleurs, où j'espere que Dieu rendra mon labeur de plus en plus utile à la restauration de cet Etat, pour lui en faire quelque jour un bon service. Et d'autant que lors qu'ils lui feront ladite requête, le besoin pourroit être si urgent que toute dilation y seroit très-prejudiciable; vous ajoûterez à la priere susdite, qu'il lui plaise donner ordre de bonne heure à tenir lesdits hommes prêts, de façon que les lui envoyant demander, ils en puissent être secourus le plûtôt qu'il sera possible, l'assurant que l'une des choses que j'aurai en plus speciale recommandation, après que Dieu m'aura fait la grace de donner établissement

ment à mes affaires, sera de la rembourser de ce qu'elle y aura avancé du sien. Et neanmoins toute la prosperité que j'y aurai, lui sera une acquisition assureé à jamais avec ma propre personne pour la sureté de ses affaires. Et afin que lesdits sieurs de Gourdan & de Châtres sçachent s'ils pourront faire quelque état & fondement de sondit secours, vous les avertirez incontinent de la réponse qu'elle vous en aura faite, & de l'ordre qui y aura été donné, au cas qu'elle l'ait accordé, dont vous me donnerez pareillement avis le plûtôt que vous pourrez. Ledit Sieur de Châtres pourroit aussi avoir affaire de quelque nombre de soldats Anglois jusques à deux cens hommes pour remplir les compagnies de sa garnison, ne pouvant aisément trouver des soldats dans le païs dont l'on se puisse bien fier, ni moi lui en envoyer de mon armée pour le peu de François qu'il y a ; s'il vous en écrit, vous tiendrez la main à les lui faire recouvrer des meilleurs & plus aisez à discipliner qui se pourront trouver. Par quatre ou cinq depêches, dont la derniere est de Falaise avec les doubles des precedentes : je vous ai écrit que vous eussiez à me faire tenir à Caën, le plûtôt qu'il

qu'il feroit poffible, ce qui vous reftoit des cinquante mille écus, & que vous fuppliaffiez la Reine de trouver bon que ce que vous avez délivré pour la folde d'un mois de fes forces, me fût par même moyen envoyé, afin que je le leur puiffe moi-même faire payer ; je croi que vous y aurez fatisfait, ou fi quelque chofe y avoit apporté du retardement, ufez-y, je vous prie, de toute la diligence que vous pourrez, car fi bien-tôt je n'en fuis fubvenu, cela me pourroit faire perdre beaucoup de tems, & quelque bonne occafion. Je vous écrivis de Dieppe fur l'offre que le Sieur Amiral d'Angleterre faifoit de tenir quelques navires en mer pour mon fecours, vous ayant donné charge d'en accorder & arrêter avec lui les conditions, & m'avertir des expeditions qui y feroient neceffaires de ma part, felon le traitté qu'en aurez fait enfemble ; depuis je n'en ai point oüi parler, fi ce n'eft que ledit Fouquerolles m'a dit qu'il fe plaint qu'on n'a voulu accepter fa bonne volonté, ni lui declarer quelles villes me font obeïffantes ou rebelles ; je ne fçai d'où procede ni à quoi tend ladite plainte ; j'ai defiré ce fervice de lui, & en ai toûjours attendu la refolution, avec ébahiffement de n'en avoir

avoir jamais eu aucune réponse : je vous prie, s'il est encore en la même volonté, d'en resoudre, de poursuivre l'effet, étant marri que ce n'a été plûtôt, parce que ceux du Havre ont pillé & pillent tous les jours beaucoup de navires de mes sujets, dont je desirerois bien qu'ils pussent être garentis à l'avenir. Lesdits Anglois que j'avois en mon armée, prirent le chemin vers Caën pour y attendre les vaisseaux pour leur retour. Je croi que le Sieur de Frênes sera parti, ou pour amener l'argent, ou pour passer en Allemagne; toutefois si la presente se trouve encore par-delà, vous la lui communiquerez. J'arrivai devant cette ville Jeudi dernier, ceux de dedans ont toûjours depuis été à marchander à se rendre, plus longs à eux resoudre, parce que notre artillerie n'y a pû arriver que trois jours après à cause des mauvais chemins : mais hier matin la capitulation en fut arrêtée, suivant laquelle ils sortent ce matin avec leurs chevaux, armes & bagages, la méche éteinte, laissant l'artillerie, cornettes & enseignes. L'on a cependant traitté avec ceux de Bayeux qui sont déja tous disposez à se rendre, & nous donne-t'on aussi quelque esperance d'Avranches : toutefois je ne la tiens en-
core

core bien certaine, & y a apparence qu'ils attendront que nous en ſoyons plus prêts. Le Duc de Mayenne ſur quelque trahiſon bâtie dans Pontoiſe l'envoya inveſtir, & la pratique ayant été découverte, il l'a attaquée ouvertement, & priſe par compoſition au bout de dix-huit jours, après y avoir fait faire une forte batterie, & les nôtres ſoûtenu un aſſaut ; depuis il eſt venu aſſieger Meulan ; ceux de dedans ſe montrent fort reſolus, mon Couſin le Comte de Soiſſons eſt du côté de deça, avec trois ou quatre cens chevaux, & mon Couſin le Duc de Longueville de l'autre côté, accompagné du Sieur de la Nouë avec plus grand nombre, qui ne perdront l'occaſion de donner tout le ſecours qu'ils pourront à ladite place. Je prie Dieu pour la fin de la preſente qu'il vous ait, &c. Du 16. Janvier 1590. devant Lizieux.

A LA REINE D'ANGLETERRE.

MADAME,

J'ai ordonné au Sieur de Beauvoir de vous donner compte de l'état de mes affaires, ſçachant que vous avez plaiſir d'en entendre le progrès & avancement,

cement, qui eſt tel que j'ai de plus en plus occaſion de loüer Dieu : mais le principal eſt de pourſuivre le bon acheminement qu'il m'y donne, comme j'ai bien deliberé de n'y perdre aucun tems & ſur ce j'ai donné charge audit Sieur de Beauvoir vous repreſenter l'appui que vous y pouvez donner, & que je vous ſupplie y vouloir encore apporter ſelon que le beſoin ſe peut offrir. M'aſſurant que vous me portez tant de bonne volonté que vous ne vous tiendrez importunée de ce qu'il vous requerra ſur ce de ma part, dont me remettant à ce qu'il vous dira, enſemble à la perpetuelle devotion que vos bienfaits & votre amitié ont formé en moi, vous honorer & ſervir à jamais : Je prie Dieu qu'il vous ait, MADAME, en ſa très ſainte & digne garde. Du camp de Lizieux, ce 16. Janvier 1590.

A ELLE-MÊME.

MADAME,

La preſente eſt ſur le ſujet dont par autre mienne du même jour j'ai donné charge au Sieur de Beauvoir vous parler & requerir de ma part, envoyant celle-

ci

ci au Sieur de Gourdan pour accompagner la requête qu'il vous pourra faire pour mon service selon que les occasions le pourront desirer, soit du côté où il est ou du côté de Dieppe. Je vous supplie, MADAME, que lors qu'il recourra à vous, ou bien le Sieur de Châtres, il vous plaise continuer votre bonne protection & assistance en mes affaires, comme vous en avez le moyen & la commodité, croyant que vous ne perdrez ce que vous y employerez. Pour le moins vous veux-je assurer que jamais vous n'aurez occasion de me reprocher le vice d'ingratitude; car je m'estimerois indigne de vivre, si j'en étois entaché en votre endroit. Je prie Dieu me faire la grace de vous pouvoir témoigner que mon cœur ne reçoit si mauvaise impression, & qu'il vous ait, MADAME, en sa très-sainte garde. Au camp de Lizieux, ce 16. Janvier 1590.

INSTRUCTION AU SIEUR de Baradat, vers la Reine d'Angleterre.

LE Sieur Baradat Commissaire ordinaire des guerres, envoyé presentement par le Roi vers la Reine d'Angleterre,

terre, se conduira pour l'execution de la charge que Sa Majesté lui a donnée, ainsi qu'il est ci-après contenu.

Etant arrivé audit païs, s'adressera premierement au Sieur de Beauvoir la Nocle resident pour le service de sadite Majesté auprès de ladite Dame, & lui declarera entierement l'occasion de son voyage, selon qu'elle est ci-dessous exprimée, afin de se gouverner en la poursuite d'icelle, suivant l'adresse & avis qu'il lui en donnera, étant par lui conduit & presenté à ladite Dame à l'audience qu'elle lui aura accordée, laquelle ledit Sieur de Beauvoir tâchera d'avoir le plûtôt qu'il sera possible.

Après que ledit Sieur Baradat aura presenté à ladite Dame les lettres & très-affectueuses recommandations de Sa Majesté, il lui dira que sadite Majesté estime ses affaires toucher de si près à icelle Dame, non seulement pource qu'ils sont en cause commune au fait de cette guerre, mais aussi pour le soin qu'elle en prend, & par les moyens qu'elle y a contribuez. qu'elle feroit faute au devoir de leur bonne amitié, si elle ne lui faisoit entendre l'état de sesdites affaires, à mesure qu'il y a quelque chose qui le merite, & ne lui

lui communiquoit aussi ses deliberations pour y être aidée, tant de ses prudens avis que de sa bonne assistance, selon que les occasions le peuvent requerir.

Qu'elle a pû entendre le bonheur & la prosperité que Sa Majesté a euë en tout ce qu'elle a entrepris depuis son partement de Dieppe, en ayant ordinairement fait entendre les particularitez au Sieur de Beauvoir, pour les lui communiquer : Sa Majesté reconnoissant qu'il est dû très-bonne part de ces bons succès à ladite Dame, tant pour les forces & autres commoditez, dont elle y a été par elle secouruë, que par les affectionnées prieres que Sa Majesté sçait qu'elle a continuellement employées envers Dieu, pour le soûtenement de sa cause, lesquelles elle s'assure n'y avoir été de peu d'efficace & vertu, & qu'elle se sent obligée à elle de tant de façons, que la souvenance s'en represente à toutes heures à Sa Majesté, laquelle aussi fait continuellement prieres à Dieu lui faire la grace de pouvoir rendre autant de preuves à ladite Dame, de l'affection qu'elle lui porte, comme elle juge en son cœur, que la grandeur des obligations qu'il lui a, le meritent.

Qu'après

Qu'apres la prise de Falaize, les forces que ladite Dame avoit prêtées de ses sujets à Sa Majesté, continuant la poursuite qu'elles avoient de long-tems faite, qu'il leur fût permis de se retirer, prirent à cette fin leur chemin vers Caën, où Sa Majesté a ordonné de les faire accommoder de tout ce qui sera possible, même pour faire embarquer les malades, en attendant les navires pour le passage des autres: étant bien marrie, que pendant le tems qu'ils ont été en son armée elle n'a eu moyen de les pouvoir autant bien traitter comme elle reconnoît qu'ils l'ont vaillamment servie, & qu'elle ne les a aussi pû soulager dudit service durant l'hiver, où veritablement il ne s'est pû faire, qu'ils n'ayent beaucoup pâti de la rigueur de la saison; mais il ne se trouvera que Sa Majesté ait fait meilleur traittement à ses sujets qu'à eux, les uns & les autres ayans eu la commodité des vivres en assez grande abondance par le païs où Sa Majesté a conduit son armée, & du pillage des Villes & lieux qu'elle a pris par force. Et quant au surplus, la necessité de ses affaires la contraignant de combattre l'inclemence du tems, aussi bien que l'obstination de ceux de ses sujets qui persistent

persistent en leur rebellion, Sa Majesté s'assure que ladite Dame prendra son excuse en bonne part, si elle n'a pû en cela rendre la condition de sesdites forces meilleure que la sienne & de tout le reste de son armée.

Aussi les Chefs ne se sont jamais montrez difficiles en chose qui leur ait été commandée pour le service de Sa Majesté. Et particulierement elle a reconnu beaucoup de soin, valeur & prudence en leur General Milord Wilibi, avec une grande affection au service de Sa Majesté, s'étant dignement acquitté du commandement que ladite Dame lui avoit fait. De sorte qu'il merite que ladite Dame lui en sçache bon gré, & que Sa Majesté la prie de l'avoir en cette consideration, & pour l'amour d'elle en singuliere recommandation; & qu'elle fasse aussi connoître aux autres, s'il lui plaît, qu'elle a eu agreable qu'ils se soient vertueusement employez pour le service de Sa Majesté, laquelle la remercie très-affectueusement du bon & notable secours qu'elle auroit en cela reçu de sa part.

Que depuis leur partement, sa Majesté seroit venuë assieger cette ville de Lizieux, laquelle est tellement aidée de

la nature du lieu, circuit de grandes eaux presque tout à l'entour, qu'avec le nombre d'hommes qui étoient dedans, il y avoit apparence qu'ils se dussent resoudre à tenir bon, comme ils en firent quelque demonstration au commencement, ce que s'ils eussent fait, ils y pouvoient faire perdre du tems & des hommes à Sa Majesté; mais Dieu n'a permis qu'ils ayent eu le courage de faire ce qu'ils pouvoient & devoient par la raison de la guerre, ayant rendu ladite ville, à la charge de quelques coups de canon qu'on leur a tirez, & qu'ils sortiroient leurs chevaux, armes & bagage sauves, la méche éteinte, laissant l'artillerie, cornettes & enseignes, & ont été comptez en sortant, de sept à huit cens hommes de pied, & environ cent chevaux, fort bien equipez, & de meilleure apparence que de resolution.

Que dès hier Sa Majesté ordonna à Monseigneur de Montpensier de s'acheminer avec l'avantgarde à Ponteau-de-Mer, en intention de le suivre de bien près, & de là fait état d'aller attaquer Honfleur, où le Sieur de Villars a mis tout ce qu'il a pû d'hommes, & autres commoditez pour le défendre,

comme

comme il ne faudra d'y donner encore toute l'affiftance qu'il pourra par mer, au moyen des navires armez qu'il a au Havre.

Que Sa Majefté confiderant l'empêchement que cela lui pourroit donner à cette entreprife, & que tant pour cette occafion, que pour fon voyage de Bretagne, où de là elle fait état de s'acheminer, il lui eft très-neceffaire d'avoir quelques navires pour empêcher les courfes & entreprifes de ceux dudit Havre, elle a avifé de recourir à ladite Dame, afin que comme en autres chofes elle a volontiers favorifé les affaires de Sa Majefté, il lui plaife lui continuer encore les mêmes effets de fa bonté en cette occafion.

Que Sa Majefté defireroit qu'il lui plût à cette fin l'accommoder de trois ou quatre bons navires de guerre, & s'il y avoit de la longueur à en équiper jufques audit nombre, elle la fupplie, d'autant que le fait requiert celerité, qu'elle en veüille envoyer promptement, au moins deux, qui foient bons & bien armez, avec commandement à ceux qui en auront la charge, de venir gagner l'embouchure de la riviere de Seine, & y entrer fi avant qu'ils verront être

à propos pour faire tenir ſerrez ceux dudit Havre durant le ſiege & entrepriſe de Honfleur, & qu'après ils ſuivent & côtoyent auſſi l'armée de Sa Majeſté à meſure qu'elle marchera vers ledit païs de Bretagne, tant & ſi longuement qu'elle en aura beſoin de ce côté-là, où même ſera neceſſaire qu'ils s'avançent pour arriver devant ſaint Malo quatre ou cinq jours plûtôt que Sa Majeſté, par terre, afin d'empêcher les habitans de ſe ſauver par mer, ou d'y faire entrer des forces, comme il y a traitté avec eux de la part des Eſpagnols pour leur mettre ladite ville entre les mains ; ce qui leur ſeroit facile d'executer, ſi en même tems qu'ils ſeront ſerrez par terre, ils ne l'étoient auſſi par mer ; & la Ville perduë, le Château courroit grande fortune.

Lui dira pareillement, qu'il y a encore une autre occaſion en laquelle ledit ſecours de mer pourra être neceſſaire & à propos à Sa Majeſté, au cas que l'on puiſſe venir à bout d'une affaire qu'elle a en main, laquelle ledit Baradat lui declarera comme Sa Majeſté le lui a fait entendre; & parce qu'icelui ſuccedant, ce ne ſeroit que le commencement & acheminement d'une plus grande entrepriſe, qu'il faudroit

faudroit par necessité poursuivre, & où ne faut douter que l'ennemi ne fist tous ses efforts, & n'attirât tout le secours qu'il pourroit pour l'empêcher. Sa Majesté supplie aussi ladite Dame vouloir dès cette heure, assurer une levée de trois ou quatre mille hommes, qui soient tout prêts pour les envoyer faire passer vers elle incontinent qu'elle lui envoyeroit demander, ou bien sans attendre autres nouvelles de Sa Majesté. En quoi si le tems étoit contraire, il pourroit avoir du retardement, les lui envoyant d'elle-même, au cas qu'il partît des forces des Païs-bas, pour venir joindre les ennemis de Sa Majesté, dont ladite Dame pourra être incontinent avertie, laquelle se peut assurer que si la necessité des affaires de sa Majesté la contraint de lui être importun & à charge, elle recherche son aide plus hardiment pour l'affection & l'esperance qu'elle a de lui en rendre quelque jour si digne recompense, qu'elle reconnoîtra n'avoir perdu ce qu'elle y aura employé, Sa Majesté étant bien resoluë de n'épargner sa propre vie pour le service de ladite Dame, si l'occurrence s'en presente.

C'est en substance tout ce que le Sieur Baradat aura à lui dire de la part de sa

Majesté : dont après qu'il se sera acquité envers elle, il verra Monsieur le Comte d'Essex, & les Seigneurs du Conseil, auquel Sa Majesté écrit par lui, & leur tiendra à chacun d'eux tel langage sur le sujet de sa charge, que ledit Sieur de Beauvoir trouvera être expedient & convenable, duquel il recevra en cela sa principale instruction.

Particulierement, parlera au Sieur de Wassinghan, pour faire trouver bon à la Reine qu'il demeure sept ou huit cens hommes au service de Sa Majesté, de ceux qui en auront la volonté, & que le commandement en soit donné au Sieur de Bore, suivant ce que sadite Majesté en a écrit audit Sieur de Wassinghan seul, sans y avoir voulu employer aucun autre.

Sur tout poursuivra diligemment son expedition, même de faire partir & amener lui-même lesdits navires, s'il est possible ; en quoi toutefois s'il y avoit de la difficulté ou longueur, s'en reviendra au plûtôt, étant necessaire que Sa Majesté sçache ce qu'elle en doit attendre pour regler ses affaires & desseins, selon les moyens qu'elle pourra avoir de les conduire avec sureté & solide fondement. Fait à Lizieux le 17. Janvier 1590.

A

A M. DE BEAUVOIR.

MONSIEUR DE BEAUVOIR, après vous avoir fait la depêche, de laquelle je vous envoye encore copie avec la presente, une occasion m'est survenuë, qui m'a fait resoudre à depêcher le Commissaire Baradat present porteur de la Reine mere ma bonne sœur, pour lui representer ce que j'ai estimé être à propos sur ce sujet particulier, & sur le surplus de mes deliberations, & de l'état particulier de mes affaires, qu'il vous fera premierement entendre suivant le commandement qu'il a de moi, afin de se conduire en tout par votre conseil & avis. Je vous prie le presenter à ladite Dame, pour lui exposer la creance que je lui ai commise, & tenir la main de tout votre pouvoir à faire sur ce prendre la bonne & prompte resolution que vous sçaurez assez juger être necessaire au bien de mon service. Je n'écris point au Sieur de Fresnes, n'estimant pas qu'il soit plus par-delà, vû ce que je vous ai mandé & à lui par mes precedentes depêches. Et d'autant que ledit Baradat vous sçaura donner bien particuliere information de toutes nos nouvelles, je m'en remettrai

à sa suffisance, sans vous en dire autre chose par la presente. Priant Dieu, &c. Du 17. Janvier 1590.

A MONSIEUR DE SANCY.

MONSIEUR DE SANCY, je n'ai reçu aucun lettre de vous depuis celle du 25. Novembre, dont je suis en grande peine, d'autant plus mêmement qu'il a couru un bruit que vos Lansquenets avoient été défaits par les forces du Duc de Lorraine, & que les gens de cheval avoient reculé, ne faisant état de marcher s'ils n'avoient du secours pour les renforcer; si cela étoit, ce seroit enfin me faire perdre tout le fruit & service que je pouvois esperer de cette levée qui ne seroit de petit prejudice en mes affaires: mais quoi qu'il en soit, il me vient très-mal à propos de n'en être averti, afin de ne faire fondement en mes desseins que sur chose certaine & assurée. Je crains bien aussi que l'esperance que j'avois d'une plus grosse levée pour cette année, ne demeure sans effet, puisque par les depêches que j'ai ci-devant reçu de votre part, je n'ai point vû qu'il y eût aucun acheminement. Je ne doute pas que dès la premiere

miere vûë que vous avez faite vers les Princes vous n'en ayez fait ouverture & instance, & sçai bien qu'ils n'ont le fait d'autrui tant à cœur qu'ils soient aisez à émouvoir du premier coup; mais il ne faut laisser de les presser, & essayer de les persuader par leur propre interêt & danger. Et sur ce propos je vous dirai que la pratique est si avancée de la part du Roi d'Espagne avec les rebelles de ce Royaume, que déja on lui attribuë le tître de Protecteur & defenseur de la Religion Catholique en cedit Royaume & en toute la Chrétienté. Aussi il leur promet deux cens mille écus par mois pour faire la guerre, & de faire avoir un grand nombre de Suisses & de Lansquenets. Le Pape a envoyé le Cardinal Caëtan par-deçà pour Legat, avec charge d'employer toute son autorité & industrie à soustraire les Catholiques de mon service & obeïssance: il a été nommé de la part dudit Roi d'Espagne, comme aussi il est son serviteur, avec deux de ses freres; il a grand entretenement de lui durant ce voyage, & tous ceux qui l'accompagnent, & lui a-t'on outre ce, fait de grandes promesses pour l'engager encore davantage à faire ce que ledit Roi desire, tellement que je ne puis

attendre de lui que tout le pis qu'il pourra. Et si le Pape y contribuë encore quelque partie de ces millions qu'il a en tresor, comme il le promet, ce sera rendre la partie d'autant plus forte contre moi. Par là vous pouvez juger si j'ai besoin de bonnes forces. J'espere bien en avoir un bon nombre de mes sujets; mais en ayant une grande partie contre moi, & outre ce, de si puissans ennemis, pleins de deniers & moyens, meslez avec eux, difficilement pourrai-je faire armes suffisantes pour leur faire tête en cãmpagne, si je ne suis secouru & aidé de ceux qui ont interêt à ma conservation. Et si j'étois reduit à la défensive, je ne doute que les pratiques du Legat n'eussent le pouvoir d'ébranler beaucoup de gens qui regardent plûtôt les choses presentes que la raison & le devoir à quoi ils sont obligez. Je vous écris ceci, estimant que le Sieur de Guitri sera passé jusques à vous, & que vous serez retourné devers lesdits Princes, suivant ce que je vous ai écrit par lui, & quand vous ne l'auriez fait, il est besoin que vous le fassiez incontinent la presente reçûë, pour reprendre & continuer la poursuite dudit secours, sans lequel je pourrois avoir beaucoup d'empêchemens en mes

affaires;

affaires ; & pour m'être reposé sur la charge que je vous en ai donnée en votre partement, je n'ai point fait d'autre depêche pour ce regard, ce qui feroit bien tard de recommencer par les mains d'un autre, comme je ferois contraint faire si vous n'étiez plus par-delà. Quant aux remontrances & raisons dont vous aurez à vous aider envers lesdits Princes, je ne vous en puis donner plus particuliere instruction que celle que vous pourriez prendre de l'état susdit des affaires ; le titre que prend ledit Roi d'Espagne, & la faveur & assistance que le Pape lui prête en cela faisant clairement connoître son but & intention, dont si lesdits Princes ont autrefois apprehendé le seul projet, comme ils ont fait par le passé, qu'il a été parlé d'une Ligue pour la ruine de tous ceux qui ne reconnoissent le Pape, il est tems, à present qu'elle est formée & resoluë, & que déja ils en voyent les premiers effets contre moi, qui sont approches pour après venir à eux, d'y apporter un bon, fort & puissant remede de leur part, s'ils ne veulent abandonner, eux, leurs états & sujets à une prochaine & inévitable ruine, contre laquelle ils ne peuvent avoir plus assurée défense que la conservation de

cette Couronne ſous mon autorité, & ce dont poſſible nulle dépenſe ne les pourroit garentir ſi le mal étoit venu juſques à leurs portes. Ils le peuvent éviter & exempter des incommoditez & dangers que la guerre porte là où elle s'attache, en me donnant un bon ſecours tous enſemble, dont la part qui en touchera à chacun ne lui peut être à grande charge ; le fruit neanmoins leur ſera grand, car il regarde ſi avant leur ſureté, & le mal qui leur peut avenir de ne le pas faire eſt ſi preſent, qu'il y a plus de raiſon & de neceſſité de mettre promptement la main à l'œuvre que d'en deliberer ; & davantage ce ne ſera qu'un prêt qu'ils me feront, duquel ils ne ſçauroient employer les deniers à plus notable profit & avantageux interêt que celui qui leur en peut revenir, puiſque par là ils peuvent de chez eux & par autrui combattre leurs propres ennemis. J'ai fait preſſer la Reine d'Angleterre, ainſi que je vous ai ci-devant écrit, d'envoyer vers eux perſonnage, qui y apporte de ſa part toute la perſuaſion qui ſera poſſible, & qui ſoit auſſi accompagnée de moyens pour aider à la dépenſe dudit ſecours, ce que j'eſpere qu'elle fera & en attends réponſe; mais ores

ores qu'elle ne le fiſt, ou qu'il y eût de la longueur, cela ne doit retarder la bonne reſolution deſdits Princes, car elle m'a déja beaucoup aſſiſté, tant en deniers & hommes, qu'en autres commoditez, & continuë de m'aider de tout ce qu'elle peut. Et d'ailleurs étant auſſi en crainte, & menacée comme elle eſt, il n'eſt raiſonnable qu'elle ſe dégarniſſe des moyens qui lui ſont neceſſaires pour la défenſe de ſon Royaume, & eux-mêmes ne le doivent deſirer pour être auſſi la conſervation d'icelui l'un des principaux remparts de la leur. Vous avez en ce que deſſus ſommairement tout ce que je vous en puis dire, faites le valoir par votre induſtrie, & uſez de diligence, car le tems preſſe, lequel nos ennemis ne perdent pas à ſe preparer, comme je ne fais auſſi de ma part, ni à en faire de même de ce que je puis, ni à pourſuivre le bonheur dont il plaît à Dieu benir mes actions quoique la ſaiſon y ſoit contraire, mais nous en ſurmontons les difficultez le mieux qu'il nous eſt poſſible, qui donne de l'étonnement à mes ennemis, & un grand avancement à mes affaires.

Le dernier exploit duquel je vous ai averti, eſt la priſe de Falaize; le Comte

de Briſſac, que le Duc de Mayenne avoit envoyé de Paris avec deux de ſes meilleurs Regimens, pour les departir où il verroit être beſoin, en ayant laiſſé une partie dans Alançon & Argentan, qui ne m'avoient neanmoins empêché de les prendre, a été enfin lui-même pris dans ledit lieu de Falaize, qu'il avoit choiſi comme le plus fort pour ſa retraite, ayant avec lui le Chevalier Picart & ſon Regiment, & quelques autres forces qui firent bonne mine juſques au beſoin, & les nôtres plus que la raiſon ne vouloit à les forcer; ce ſont effets de Dieu, qui fait paroître ſa puiſſance à abattre l'orguëil des hommes: De là je vins à Lizieux, que j'ai trouvé beaucoup meilleure place qu'on ne me l'avoit figurée, étant toute environnée d'eaux, hormis une tête qui eſt le ſeul endroit où elle peut être battuë, garni neanmoins d'un bon foſſé bien profond, & le dedans remparé de terre, & y avoit, outre les habitans, près de mille hommes de guerre; toutefois la priſe de Falaize leur ayant apporté de l'étonnement, ils ſe rendirent bagues ſauves, à la charge de faire tirer le Canon, comme il en fut tiré deux volées ſeulement de huit pieces. Le même jour que

la capitulation en fut faite, mon Cousin le Comte de Soissons entra dans Verneüil au Perche où j'avois une entreprise, pour l'execution de laquelle je l'avois fait partir d'auprès de moi quelques jours auparavant, qui a si heureusement succedé, que ladite place qui est de la consequence que vous sçavez, est maintenant en mon obeïssance. Dès que je fus entré dans Lizieux, j'envoyai mon Cousin le Duc de Montpensier investir Ponteau-de-mer, ceux de dedans se rendirent le jour qu'ils sçurent que je devois arriver, mais ils ne voulurent sortir qu'ils ne m'y eussent vû; j'y allai passer hier, & aussi tôt ils sortirent, étant près de quatre cens hommes de guerre, dont la plûpart sont demeurez à mon service; & même le Sieur de Silleri qui y commandoit, neveu du Cardinal de Pelevé, a montré de s'y vouloir reduire, comme fait la plûpart de la Noblesse de ce païs qui étoit de la Ligue, à mesure que les Villes sont reduites à mon obeïssance, pendant l'occupation desquelles ils pouvoient sans leur entiere ruine se declarer pour mondit service. Il ne reste plus de ce côté que Honfleur que le Chevalier de Grillon, qui est dedans, montre vouloir défendre. Je verrai bien-tôt de près sa resolu-

resolution, & espere, Dieu aidant, que j'en aurai aussi bonne raison que des autres. La presente sera commune aux Sieurs de Guitri & de Reau, si elle vous trouve encore ensemble, pour fin de laquelle je prie Dieu, &c. De Honfleur le 22. Janvier 1590.

A MONSIEUR DE SILLERY.

MONSIEUR DE SILLERI, j'avois été longuement sans recevoir de vos lettres, quand le Capitaine Credder m'a rendu la vôtre du quatriéme Decembre, qui est arrivé auprès de moi depuis quatre ou cinq jours. Par icelle j'ai entendu comme par votre dexterité vous avez sçû convertir à mon avantage l'Ambassade que mes ennemis avoient pratiqué de faire envoyer vers le Duc de Savoye de la part des Cantons de Zurich, Berne & Schaffouse, & que cette recherche les a encore plus confirmez en mon amitié & à la défense de Geneve, pour avoir par les sages remontrances que vous leur avez faites, reconnu que lesdits ennemis ne tendoient qu'à les surprendre & tromper, de quoi j'ai été très-aise, esperant que cela leur servira d'avertissement à l'avenir contre

tre ſemblables artifices & pratiques, dont ſous beaux pretextes l'on ſe voudroit encore ſervir envers eux, & que ladite ville de Geneve étant appuyée de leur aſſiſtance, aura moyen de ſe conſerver avec l'aide de Dieu, que j'eſpere auſſi ne leur défaudra de ſon ſaint ſecours, comme il le leur a déja très-largement departi, ne pouvant les heureux ſuccès qu'ils ont contre leur ennemi avec ſi grande inégalité de forces, être attribuez qu'à ſa ſeule grace & bonté, deſquels la nouvelle m'a été très-agreable pour la peine en laquelle j'étois de les voir ſi étroittement ſerrez. Et encore qu'à preſent ils ſoient en plus grande liberté, ſi eſt-ce que je ne revoquerai rien de la reſolution que j'avois priſe pour les ſecourir, ainſi que je vous ai fait entendre, & recevrai grand plaiſir ſi les choſes ſe peuvent effectuer comme je l'ai ordonné, pour le deſir que j'ai qu'ils ſe puiſſent bien borner contre leurdit ennemi, qu'il ne les puiſſe ſi facilement & de ſi près bloquer qu'il avoit fait, joint les autres conſiderations qu'il y a du bien de mon ſervice. A quoi ſervira auſſi beaucoup ſi le traitté de Berne peut être rompu, & les partiſans du Duc rejettez. J'ai pareillement vû par votre lettre les pra-

tiques

tiques que mes ennemis continuent au prejudice de mes affaires de delà, mêmes les essais qui ont été faits pour ébranler le Canton de Soleurre, dont ils n'ont rapporté ce qu'ils desiroient; je m'assure que la principale raison de cela est votre presence, & la continuelle vigilance que vous y rendez : mais je connois bien aussi qu'à la fin ils pourroient bien échapper comme les autres, s'il ne leur étoit donné plus grand contentement que de parole. J'en pourrai avoir quelque peu plus de moyen cette année que la derniere, ayant, comme vous sçavez, trouvé cette Couronne à mon avenement chargée de plus grandes affaires qu'ait jamais eu aucun de mes predecesseurs Rois, & dénuée de tous moyens : particulierement j'aviserai de pourvoir au plûtôt au payement des interêts dont ledit Canton est obligé pour cette Couronne, & ce qui se pourra faire davantage pour subvenir aux autres choses plus pressées de ce côté-là, même à la necessité en laquelle je sçai que vous êtes pour votre entretenement : en quoi si vous souffrez votre part de l'injure du tems, j'espere que Dieu le rendra meilleur, & me donnera la commodité de vous en recompenser. Entre autres

moyens

moyens m'ayant le Sieur de Maiſe fait entendre qu'il y a des bagues de cette Couronne en Italie, ſur leſquelles ſe pourroit recouvrer quelque bonne ſomme, outre ce qui eſt dû à celui qui les a, je lui ai envoyé pouvoir pour faire ce ménage, avec commandement, s'il peut reüſſir, de vous faire tenir une bonne partie de ce qui en provjendra pour les employer en mes affaires de votre charge: Et cela avenant, je ſuis bien d'avis que ſpecialement vous donniez contentement à ceux dudit Canton de Soleurre pour les raiſons que vous m'écrivez, eſtimant neanmoins qu'ayant l'argent en main, & avant que rien délivrer, il ſera à propos leur toucher un mot par forme de plainte de ce que m'avez mandé avoir entendu qu'ils ont écrit à leurs Colonel & Capitaines qui ſont à mon ſervice, leur faiſant ſentir que par telles reſtrictions contraires aux traittez, leur amitié me ſeroit plûtôt frauduleuſe & dangereuſe qu'utile, pour les inconveniens qui m'en pourroient avenir au beſoin, & que connoiſſant le prejudice que les cinq Cantons font à l'alliance generale, ils ont plus d'occaſion de leur courir ſus comme à deſerteurs de la cauſe publique, que de les reſpecter & épargner,
en

ne pouvant douter, puiſque l'avarice leur a fait violer leur foi en mon endroit, qu'elle ne les fiſt bien paſſer juſques à entreprendre contre leurs compatriotes, ils en avoient le moyen, tant le vice a de pouvoir ſur ceux qui en ont goûté les premiers allechemens. Vous ménagerez cela en tems & lieu, comme vous jugerez être à propos. J'avois déja licentié le Regiment de Galati, ainſi que vous aurez entendu, ſi mes lettres, où je vous en ai donné avis, ont eu ſûr paſſage, & ai été très-aiſe que ce que j'ai fait pour la ſeule conſideration du ménage, ait prevenu & couvert ce qui ſe devoit faire par autre voye, comme j'ai vû par voſdites lettres.

Vous aurez auſſi été informé par les miennes precedentes du progrès de mes affaires, le dernier exploit, &c. *Comme à la precedente, excepté qu'il n'y a point à la fin de ces mots, la preſente ſera commune, &c.* Du 22. Janvier 1590. à Honfleur.

A LUI-MÊME.

MONSIEUR DE SILLERI, en attendant plus grande proviſion que je ferai faire le plûtôt qu'il ſera poſſible

aux affaires de delà, j'ai fait donner assignation au Tresorier des Ligues de la somme de douze mille tant d'écus, à quoi j'ai vû, par un état qu'il m'a baillé, que montent deux années qui échéent le mois prochain de.......... ou intetêts dûs à ceux de Soleurre, ladite assignation levée sur deniers que l'on m'a assuré se pouvoir bien-tôt recouvrer, moyennant l'ordre que j'y ai donné. Et neanmoins pour le desir que j'ai qu'il y soit promptement satisfait, j'ai mandé que s'il y en a de ceux de cette année plûtôt reçûs, l'on en acquitte ladite partie, à la charge du remplacement à mesure que les autres se recevront. De sorte que j'ai opinion que dans peu de jours vous aurez dequoi donner contentement pour ce regard aux susdits Sieurs de Soleurre, ce que je desire bien pouvoir faire aussi des autres choses qui leur sont dûës, comme je n'en laisserai passer l'occasion selon que l'avancement de mes affaires m'en donnera le moyen, esquels Dieu par sa bonté me favorise de jour à autre de si heureux succès, qu'il fait evidemment connoître sa protection à la conservation de cette Monarchie. Je vous ai donné avis par autres miennes des particuliers témoignages qu'il en rend continuelle-

tinuellement, lesquels j'espere qu'il me fera la grace de continuer à sa gloire, & au soulagement du pauvre peuple, qui par sa grande credulité à se laisser seduire, s'est rendu instrument de sa propre ruine. Je supplie la Bonté divine le ramener au chemin legitime de son bien & repos, & qu'il vous ait, &c. Du 24. Janvier 1590.

A MONSIEUR DE SANCY.

MONSIEUR DE SANCY, j'ai reçû depuis trois jours votre depêche du cinquiéme de ce mois, par laquelle j'ai vû le discours de la fortune qu'ont couru les forces que vous avez levées pour mon service, & ce que vous en avez sauvé.

Cette mauvaise rencontre me vient très-mal à propos, car si j'eusse eu ce renfort entier avec moi, j'eusse pû en bref donner un grand avancement à mes affaires sur l'ébranlement qu'apportoit déja en beaucoup de Villes, même à Paris, la prosperité dont Dieu a accompagné jusques ici toutes mes entreprises, & ai grandement à me plaindre de la longueur de Freuch Schelender, lequel a été cause d'avoir trop fait sejourner

ner les premieres troupes, qui a donné loisir d'y entreprendre & occasion à ceux qui les avoient chez eux, de s'en fâcher, & tenir la main à s'en délivrer.

Pour votre regard je ne doute que n'y ayez fait ce qu'avez pû pour éviter ce malheur, & n'en veux rechercher autre preuve que le danger où vous avez expofé votre propre vie, avec l'assurance que j'ai de votre affection à mon service, loüant la diligence & dexterité dont vous avez usé pour sauver le reste, que j'ai été très-aise d'entendre qu'il fût rendu avec votre personne, en lieu de sûreté, où je croi que vous n'avez gueres tardé à être rencontré de mes serviteurs qui étoient à cheval pour vous joindre; & entr'autres le sieur de Guitry y pourra bien-tôt être arrivé, lequel je dépêcherai dès le Mans, pour aller prendre la conduite desdites forces, en attendant mon Cousin le Maréchal d'Aumont, afin que vous puissiez tant plûtôt reprendre le chemin d'Allemagne, suivant ce que je vous ai mandé, où m'ayant le sieur de Frênes fait entendre qu'il esperoit s'acheminer dans peu de jours, j'ai avisé de vous écrire la presente & la lui envoyer, pour la vous faire tenir, estimant qu'il vous y trouvera de retour.

Quant

Quant à ce que vous y avez à faire & poursuivre, les memoires que vous avez tous de moi, vous instruisent assez du besoin de mes affaires & de mon intention ; le surplus dépend de ce qu'il portera d'Angleterre, dont je suis encore incertain, de la disposition des volontez de ceux de qui je puis y recevoir secours & assistance, envers lesquels combien que vous ayez occasion de faire ressentiment de ceux qui ont tenu la main à la défaite de mes Lansquenets ; toutefois il est besoin s'y conduire discrettement, & de façon qu'ils ne pensent qu'on les veüille mettre en guerre entr'eux ; car la jalousie qu'ils ont de leur repos, le leur pourroit faire prendre en mauvaise part; aussi je n'ai pas besoin qu'ils en viennent là, pource qu'ils pourroient être détournez de me donner secours, & ai plus d'occasion de desirer qu'ils s'unissent tous bien ensemble à favoriser ma cause, comme je veux croire que les plus avisez d'entr'eux y tâcheront, d'autant qu'elle leur est commune à tous, dépendant du succès d'icelle la sûreté ou trouble de leurs Etats, & de tous autres Princes voisins. J'ai principalement besoin de deux choses de ce côté-là, d'un puissant secours, & qu'il n'en soit point baillé ni permis tirer

tirer à mes ennemis. Ce dernier ne se peut, si les Princes Ecclesiastiques ne sont en bonne intelligence avec les autres: & partant leurs dissentions feroient fort contre moi. Quant à l'autre point, il dépend du moyen de soudoyer les hommes, qui ne peut pas encore sortir de ma bourse, comme vous sçavez. Les Princes avoient accordé de me prêter jusques à trois cens mille écus pour faire la grande levée; si cela étoit encore entier, il suffiroit pour faire la premiere montre, & les autres frais qui la doivent preceder. Mandez-moi ce que vous en aurez reçû, & un état de la dépense, afin qu'ayant à leur écrire, je sçache mieux de quoi les requerir pour ce regard: toutefois vous ne laisserez cependant d'en faire la requête selon qu'eux-mêmes en jugeront le besoin. Quant à la levée desdits gens de guerre, il est aussi très-à propos de prendre les Chefs de la main, ou par l'avis desdits Princes: car outre qu'ils connoissent mieux le merite & capacité des hommes, cela les tiendra en plus grand devoir & crainte de faillir: mais puis que le Comte de Nanteüil se montre du tout resolu à mon service comme il m'en a donné toute assûrance par le sieur de Baradat, que vous-même êtes d'avis

que

que je lui dois confirmer la charge qu'il avoit eu du feu Roi, de la conduite dudit secours, dont je lui envoyerai bien-tôt le pouvoir; il sera bien à propos aussi que la levée & tout ce qui en dépend, se fasse par son avis, & qu'il en prenne le principal soin, car y étant interessé de sa vie & de son honneur, comme il sera par la charge de ladite conduite, ce lui sera d'autant plus d'occasion de regarder de près à la qualité des hommes, & à tout ce qui sera necessaire au fait de ladite levée pout l'accelerer & m'en rendre service utile; & d'ailleurs le credit qu'il a pardelà, aidera beaucoup à disposer les Prince à embrasser plus vivement mesdites affaires, desquelles à cette occasion, & pour le bon jugement qu'il a, je desire qu'il ait communication en toutes choses, & que son avis y tienne le lieu que sa qualité & longue experience merite, vous priant vous y conduire comme vous m'avez promis par vos lettres, de façon que vous ayez tous une bonne intelligence ensemble, sans laquelle je n'en pourrois esperer que desordre & confusion.

J'en écris de même au sieur de Fresnes, qui, je m'assûre, s'y gouvernera avec la discretion & prudence qui doit tenir mes serviteurs en bon accord pour mon servi-

ce,

ce, & pour ce, je lui écris aussi tout ce que je vous pourrois dire à present de nos nouvelles, & que ce sera par ses mains que vous recevrez la presente, je me remettrai à lui de vous en faire part. Priant, &c. Du trentiéme Janvier mil cinq cens nonante.

A M. DE FRESNES.

MOnsieur de Fresnes, vous aurez connu par mes precedentes, écrites de ce lieu, si vous les avez reçûës, & aussi par la dépêche du Commissaire Baradat, que j'avois faite auparavant, en quelle peine j'étois du long-tems que j'ai demeuré sans avoir de vos lettres, pour l'incertitude où j'étois cependant que l'état de mes affaires de delà, tant pour le regard du reste du dernier prêt que la Reine m'a fait, que de votre voyage d'Allemagne, & de ce qui m'y est necessaire de la part de ladite Dame. A present je vous dirai la reception de la vôtre du trentiéme de ce mois qui me fut renduë hier au soir tout tard, par laquelle j'ai vû l'état que vous faisiez que le sieur de Buzenval pourroit partir dans quatre ou cinq jours pour m'apporter le reste dudit prêt par la commodité des navires qui devoient être envoyez

 pour

pour repasser les Anglois, & que vous aviez resolu, suivant ce que je vous avois mandé, de prendre de là votre chemin droit en Allemagne, sans revenir par deçà. J'ai été très-aise, que les choses fussent ainsi disposées pour le regard de l'un & de l'autre, car je ne vous sçaurois mieux exprimer en quel détroit me tient le retardement desdits deniers, que de vous dire, qu'ils sont dès longtems voüez & promis aux Suisses, desquels vous connoissez le naturel & l'impatience, si ce qui leur est accordé ne leur est observé à point nommé. Lesdits Anglois n'ont pû attendre la venuë desdits navires étant déja partis sur autres vaisseaux tels qu'ils les ont pû recouvrer, cela pourroit faire retourner les autres s'ils se sont rencontrez en mer: toutefois si ledit Buzenval venoit quant iceux, j'espere que celui qui en a la conduite, seroit bien autant pour mon service, que d'en faire passer un pour le rendre, & ce qu'il m'apporte, là où j'ai mandé le faire venir, qui est à Caën.

Quant à votre voyage d'Allemagne, votre retour de deçà n'en pouvoit qu'accroître la longueur & difficulté, vû même les dangers dont tout le chemin est plein avant qu'en gagner la frontiere,

qui

qui a été la principale occasion qui m'a mû vous faire prendre autre route, comme vous en pourrez trouver la commodité ; joint que mes affaires n'ont besoin d'y perdre aucun tems, car la saison s'avance, & vous sçavez que j'ai affaire à des ennemis, puis que le Pape & le Roi d'Espagne se montrent tels, qui ne sont moins vigilans à faire les preparatifs de m'endommager, que puissans de moyens pour les rendre bien forts : ce qui ne m'étonne aucunement, d'autant que je me fie en Dieu, qui se fait assez connoître le vrai & sûr protecteur de la justice de ma cause : & neanmoins ce seroit l'offenser de rien omettre de ce qui dépend de nous ; de ma part, je fais ce que je puis, que n'estimerois si peu, si autres ne s'en mêloient contre moi, que mes sujets rebelles, que je les pûsse ranger à leur devoir ; mais leur nom sert seulement de couverture aux desseins d'une tyrannie, qu'on veut établir aux dépens d'une Couronne & d'autres Etats qu'on prétend réduire en la même condition : ce qui est si clair & notoire, & le danger si éminent à tous, qu'il est très-necessaire que tous aussi pensent, pourvoyent & contribuent au remede pour éteindre le mal, sans lui donner plus de loisir de croître,

& se prendre aux parties où son venin n'a encore pû penetrer. Votre voyage est, comme vous sçavez, fondé sur ce sujet; vous n'avez rien oublié pour en faire bien considerer l'importance là où vous êtes; je croi aussi qu'on l'a sçû très-bien juger, & que connoissant la force que l'exemple & les persuasions de cette Princesse auront envers les autres Princes pour les animer davantage à donner un bon & puissant secours aux affaires de cette Couronne, comme une cause qui leur est commune avec moi; elle accompagnera votre charge envers les autres offices & moyens dont vous l'avez requise de ma part, combien que par votre derniere lettre j'aye vû que vous n'en avez encore entiere resolution, laquelle j'espere que ledit Buzenval m'apportera telle que je me suis promis de la bonté & prudence de ladite Dame, & de la bonne volonté qu'elle témoigne particulierement en mon endroit. Je ne doute que vous n'ayez entendu la mauvaise rencontre qu'a eu le sieur de Sancy en la conduite de la levée qu'il avoit faite pour mon service, les Lansquenets ayant été chargez sur les terres de Strasbourg avant qu'être tous assemblez, ni avoir fait montre, par les forces du Duc de Lorraine. De sorte

que de cinq mille qu'ils étoient, ce qui lui en est demeuré, est réduit au nombre de mille ou douze cens, non qu'il en ait été tué que bien peu, aussi ne rendirent-ils aucun combat, mais le reste fut aisé à persuader de s'en retourner ; ce malheur est arrivé, parce que la premiere levée a longuement sejourné à attendre l'autre, qui a donné loisir & occasion audit Duc d'y entreprendre, lequel l'on m'a dit avoir écrit, que ledit sieur de Sancy s'étoit vanté par tout en Allemagne qu'il le ruïneroit : chose que sa discretion rend trop peu croyable, avec ce qu'il n'avoit aucun commandement de moi de rien faire contre ledit Duc. Pour les gens de cheval, il n'y avoit encore que la levée de Donmartin arrivée, qui est de cinq cornettes, lesquelles ledit sieur de Sancy fit avancer avec lesdits mille ou douze cens Lansquenets qui se trouverent au rendez-vous qu'il leur avoit donné, & ont fait telle diligence qu'ils arriverent à S. Jean-de-Laune le dernier jour du mois passé, & du cinquiéme du mois, il m'a écrit d'auprès de Sevrée, que dès qu'il auroit trouvé à qui les pouvoir remettre, il s'en retourneroit en Allemagne pour les autres affaires qui y restent à traitter de ma part, faisant état qu'il se déchar-

geroit bientôt de ladite troupe entre les mains du ſieur de Tavanes, ou du ſieur de de Dinteville. Je croi que le ſieur de Guittry, de qui j'ai reçû lettres écrites de Châlons, les aura auſſi joints bien-tôt après, lequel j'y avois envoyé pour prendre ladite conduite, attendant l'arrivée de mon Couſin le Maréchal d'Aumont, ainſi que je vous ai ci-devant fait entendre. Quant à l'autre troupe de Freuch-Schelender, il donnoit eſperance de venir de jour à autre; & à cette occaſion le ſieur de Reau étoit demeuré à Strasbourg pour l'attendre & la conduire après l'autre; toutefois je n'en ai pas grande eſperance, vû la façon de laquelle ledit Freuch y avoit procedé, & que les empêchemens qui ſe feront pû preſenter en leur paſſage, n'auront pas aidé à échauffer une volonté vacillante de ſoi-même. J'eſtime, ſuivant leſdites dernieres lettres du ſieur de Sancy, que vous ne ſçauriez ſi-tôt retourner en Allemagne qu'il n'y ſoit déjà de retour: de ſorte que vous pourrez par enſemble conferer & aviſer de ce qui ſera expedient pour mon ſervice de ce côté-là, ſelon la charge que je vous ai donnez, rapportant en ladite conference que vous aurez du côté d'Angleterre qui y pourra ſervir, enſemble les dernieres ar-

remens

remens de ce qu'il avoit déjà pû entamer de la negociation desdites affaires. Vous trouverez aussi par delà le sieur deSchomberg Comte de Nanteüil, qui a envoyé vers moi le sieur de Baradat exprès pour m'assûrer de sa fidelité & devotion à mon service, & me donner avis de plusieurs points qui y sont d'importance, sur lesquels il a déja fait beaucoup de bons offices, avec intention de ne s'épargner en rien pour le bien de mes affaires, selon que je lui feray connoître d'avoir agreable qu'il s'y employe, désirant entendre sur ce ma volonté, & recevoir mes commandemens. Ledit sieur de Sancy par sa même lettre susdite, me mande qu'il est necessaire que je m'y serve dudit sieur de Schomberg pour le credit & reputation, en quoi il est envers les Princes, specialement, envers l'Electeur de Saxe, & lui donnant la charge de la grande levée, comme il l'avoit euë du feu Roi; cela l'interessera à s'affectionner davantage pour mondit service : vous sçavez que ç'a été toûjours mon intention de me servir de lui honorablement. si je connoissois que sa volonté y fût disposée, ce que je desirerois bien fort, l'estimant personnage prudent & doüé d'autres bonnes qualitez pour se bien ac-

quitter de ce qu'il voudra entreprendre, &n'attendois que d'être éclairci de son affection, laquelle j'ai été très-aise qu'elle se soit trouvée conforme à mon desir en cet endroit: & attendant que je lui renvoye ledit Baradat avec plus ample dépêche, je lui écris la lettre que vous trouverez enclose avec la presente, pour lui témoigner le contentement que j'ai eû de la déclaration qu'il m'a faite de sa bonne volonté à mondit service, & de la preuve qu'il en a déja donnée par-delà, & pour le prier vouloir aussi de sa part embrasser mesdites affaires, & y apporter toute l'aide, conseil & assistance qu'il pourra, afin qu'il puisse être plus sûrement conduit & manié, comme je sçai que son entreprise y peut être grandement utile & profitable, voulant que ledit sieur de Sancy & lui en communiquiez, & qu'ensemblement vous en deliberiez avec lui à mesure qu'il y aura chose qui le merite. En quoi je m'assûre que tous deux vous vous gouvernerez de façon en son endroit, qu'il aura occasion de s'ouvrir librement avec vous, & s'employer en tout ce qu'il connoîtra être du bien de mesdites affaires. Je vous envoye les lettres dont vous avez estimé à propos d'être encore acompagné de ma part, tant

tant en Allemagne qu'ès Païs-Bas: & neanmoins je vous dirai pour le regard desdits Païs-Bas, que j'ai déjà baillé dépêche au sieur de Saldagne, qui y doit aller de ma part, après avoir achevé quelques affaires que je lui ai commises du côté de la Rochelle, pour voir s'il en pourra tirer encore quelque commodité pour mon service, de sorte que vous n'y aurez à faire autre chose qu'offices de visitation & amitié, les assûrant qu'ils peuvent faire état très-assûré de la mienne, dont j'aurai à singulier plaisir que je leur pourrai faire ressentir quelques bons effets: & parce que ledit Saldagne s'est persuadé pouvoir aussi faire quelque chose à Hambourg, Lubech & Brenne, je lui ai pareillement baillé pouvoir & lettres à cette fin, l'ayant particulierement chargé de requerir ceux de Hambourg de m'accommoder en prêt iusques à deux cens ou au moins cent milliers de poudre. Je ne sçai quel secours de deniers se pourra recouvrer en Allemagne pour mesdites affaires. Par ci-devant l'on m'a écrit que les Princes l'avoient limité à trois cens mille écus de leur part, dont je ne suis pas bien informé quelle portion a été fournie au sieur de Sancy, ne m'en ayant mandé

autre chose, sinon qu'il y a quelque tems, que ce qu'il en avoit reçû & les deniers du Comte de Montbeliart pouvoit faire environ cent cinquante mille écus qu'il disoit pouvoir à peine suffire pour les frais & premiere montre des levées qu'il s'attendoit me pouvoir amener; mais l'on m'a dit qu'il doit avoir reçû près de deux cens mille écus des deniers desdits Princes. Il me viendroit très-mal à propos que la plus grande partie de ce qui devoit servir pour la grande levée, eût déja été consumé pour si peu d'effet que j'en puis esperer, car il ne sera pas aisé de faire de nouveau mettre la main à la bourse ausdits Princes. Ce n'est pas que ie ne croye que ledit sieur de Sancy y aura fait tout le meilleur ménage qu'il aura pû, mais je n'ai pas à me loüer de ceux avec lesquels il a traité pour lesdites levées, vû que le mauvais devoir qui y a été fait, est cause non seulement d'une grande dépense qui ne me rapportera pas grand fruit, ains aussi d'un notable préjudice en mes affaires, & est besoin regarder avec quelles personnes on negocie, pour les tromperies que de jour à autre l'on voit arriver. Et afin que je sçache quel fondement je puis encore faire sur les deniers

niers desdits Princes, faites en sorte qu'il me soit envoyé un état de ce qui en aura été reçû, & de ce à quoi il aura été employé, ensemble ce qui est provenu du contrat de Montbeliart. Je vous envoye deux memoires imprimez qui contiennent nos exploits depuis la mort du feu Roi jusqu'à la prise de Falaize, suivie de celle de Lizieu, & en même tems de la reduction de Verneüil au Perche, où j'avois envoyé mon cousin le Comte de Soissons, ainsi que je vous ai écrit. Je fis partir dudit Lizieux mon cousin le Maréchal de Biron, avec quelque troupe de gens de guerre pour aller vers Evreux, & m'étant acheminé avec mon armée du côté de deçà, le Ponteau-de-Mer me fut rendu, & de là je vins assieger cette place que j'ai trouvée bien fortifiée & fournie de grand nombre d'hommes, d'artillerie & munitions de guerre, & y commandant le Chevalier de Grillon : & encore qu'ils ayent tiré plus de six ou sept cens coups d'artillerie, avec nombre infini d'arquebusades, mousquetades durant six ou sept jours, toutefois nous n'avons, Dieu merci, reçu grand dommage, & n'avons laissé de nous loger si près que nous étions jusques sur le bord du fossé, notre batterie

prête à faire, & toutes choses preparées pour vuider & passer le fossé qui est grand & plein d'eau, ayans déjà ôté à coups de canon partie de leurs défenses, sur quoi l'on commença à parlementer, & sommes tombez d'accord, que si entre ci & Jeudi prochain le Duc de Mayenne ou de Nemours ne vient faire lever le siege, ils me rendront la place. Ledit jour de Jeudi mondit Cousin le Maréchal de Biron a si bien exploité son côté qu'il s'est rendu maître d'Evreux, & a reduit aussi plusieurs villes & lieux circonvoisins qui tenoient, & en la plûpart desquels y avoit garnison pour la Ligue. Après avoir, ainsi que dit est, assuré la reddition de cette place, je me suis resolu de faire une course de ce côté-là avec des gens de cheval seulement. Et à cet effet je parts ce matin, laissant ici le reste de mon armée sous la conduite de mon Cousin le Duc de Montpensier, esperant que mon voyage rapportera quelque chose de bon à l'avancement de mes affaires. Le Legat est arrivé à Paris sous l'escorte des forces du Duc de Lorraine, qui après l'exploit susdit des Lansquenets, se sont allez rendre en Bourgogne; Nous verrons ce que sa venuë éclorra, qui ne sera tout ce que mes ennemis . . . .

s'il

s'il plaît à Dieu. Je suis très-marri de l'indisposition du Sieur de Beauvoir, & pourvoirai au plûtôt à le retirer, puisque le sejour de delà est si contraire à sa santé; vous lui communiquerez la presente, comme je lui mande par un mot que je lui écris particulierement. Priant, &c. Du vingt-neuviéme Janvier mil cinq cens nonante.

A M. DE L'ONGLÉE.

MONSIEUR DE L'ONGLÉE, vos lettres du vingt-huitiéme Octobre & douziéme Novembre ont été cause que j'ai laissé passer beaucoup de tems sans vous écrire, car selon ce que vous m'écrivez même par la derniere, je pensois que vous n'auriez gueres tardé après pour vous en revenir. Mais étant depuis arrivé votre homme avec celle que vous m'avez écrite du vingtiéme dudit Novembre, j'ai entendu la resolution que vous avez prise d'attendre sur ce mon commandement, ce que j'ai trouvé bien à propos pour les raisons representées en vosdites lettres, depuis lesquelles j'ai encore reçû celle du dixiéme Decembre, avec le duplicata d'une du dix-septiéme Novembre, toutes donnans témoigna-

ges

ges par les avis & contenus de votre diligence & bon jugement à connoître & découvrir le cours des affaires & les intentions de delà, ſpecialement en ce qui me peut toucher, dont j'ai été bien aiſe d'avoir eu ſi claire lumiere, encore que par conjecture j'en euſſe la même opinion. Or puiſque par tel langage qui vous a été tenu, il eſt apparent que vous n'y pourriez plus demeurer ſans qu'il y allât de ma dignité & reputation, je vous envoye la lettre ci encloſe, portant le commandement ou permiſſion que vous attendiez de moi pour vous en venir, fondé neanmoins ſur l'inſtance que vous m'en avez faite pour le conformer à ce que vous en avez dit à ceux avec leſquels vous avez tombé en ce propos, & pour vous donner moyen de vous deſengager de là; j'ai donné ordre de vous faire envoyer ſix mille écus, que j'eſpere que vous ne tarderez longuement à recevoir après la preſente, ou au moins aſſurance de les pouvoir bien-tôt toucher, ce que votre homme attendra pour y tenir la main. Et cependant je vous ai bien voulu avertir afin que ſelon cette proviſion vous puiſſiez diſpoſer vos affaires pour votre partement; & lors que vous ſerez par deça, je ferai aviſer à ce qui

qui vous sera dû de reste pour vous en faire dresser le mieux qu'il sera possible, ayant aussi très bonne volonté de reconnoître en autre chose vos services selon que la commodité s'en pourra offrir, sçachant que vous vous y êtes porté si fidellement & vertueusement que la raison & votre merite intercedent pour vous. Les dernieres que je vous ai écrites, sont du Mans; après la reddition de ladite ville en mon obeïssance, Laval, Château-Gontier & Mayenne s'y sont remis incontinent après: depuis j'ai pris la ville & Château d'Alençon, encore qu'il y eût dans ledit Château plus de trois cens hommes de guerre, qui se rendirent après quelques coups de canon. En même tems le Château de Dompfront, qui est place forte, se trouva pour son service, le Capitaine ayant été tué avec sept ou huit autres qui vouloient resister. Après Alençon, la ville & Château d'Argentan se rendirent à moi, où y avoit trois compagnies de gens de pied: de là je vins assieger Falaize qu'on estimoit de très-difficile entreprise, tant pour la forteresse du Château tenu pour le meilleur de la basse Normandie après Caën, que parce que le Comte de Brissac étoit dedans avec le Chevalier Picart qui y avoit la plûpart de son Regiment,

ment, & accompagné aussi de nombre d'autres Gentils-hommes & Capitaines: toutefois la batterie y fut faite si à propos, & nos gens s'y porterent si vaillamment, qu'en moins de demi heure la Ville & le Château furent gagnez par force. Ledit Comte & tout ce qui pût échaper s'étant sauvez dans un donjon dudit Château, d'où ils euvoyerent incontinent vers moi pour se rendre, à quoi je ne les voulus recevoir qu'à ma discretion, excepté que j'accordai de retenir ledit Comte avec les autres principaux jusques au nombre de quinze prisonniers de guerre. De là je vins assieger Lizieux, très-bonne place, où y avoit près de mille hommes de guerre; toutefois l'exemple de Falaize en facilita la reddition, qui fut faite le cinquiéme jour après mon arrivée. En même tems une intelligence qui avoit été dressée sur Verneüil au Perche, fut heureusement executée par mon Cousin le Comte de Soissons que j'y avois envoyé exprès. Au partir de Lizieux, j'envoyai mon Cousin le Maréchal de Biron vers Evreux, & pris mon chemin en ce lieu avec mon armée; Ponteau-de-mer qui étoit à côté, & où y avoit nombre de gens de guerre, se rendit sans être battu: cette place s'est trouvée

trouvée meilleure qu'on ne me l'avoit figurée, & très-bien fournie d'artillerie, munitions & gens de guerre, y étant Gouverneur le Commandeur de Grillon, & encore qu'en trois ou quatre jours ils ayent tiré de six à sept cens coups de canon, avec infinies harquebusades & mousquetades ; si est-ce que sans perte, que de bien peu d'hommes ; nous étions déjà logez jusques sur le bord de leur fossé qui est bon & plein d'eau, mais après que nous eûmes tiré quelques coups aux défenses, notre batterie étant prête à faire pour le lendemain, il se commença quelque parlement, qui s'est terminé en une composition de me rendre ladite place, si dans quatre jours, dont les deux sont déjà expirez, l'on ne me faisoit lever le siege : ce n'est pas qu'ils en eussent esperance, mais parce que ledit Commandeur avoit envoyé avertir le Duc de Mayenne, il a voulu avoir encore cet avantage qu'il lui a donné loisir d'y venir. Ledit Maréchal de Biron de son côté s'est rendu maître d'Evreux, & y a plusieurs autres lieux voisins qui se sont aussi declarez pour mon service. Je parts ce matin avec une troupe de cavalerie pour aller vers ledit Evreux, esperant y faire encore quelque chose

chose de bon, & laisse ici mon Cousin le Duc de Montpensier à la conduite de mon armée pour achever ce qui reste de ladite reddition, & après s'acheminer là où je pense la joindre dans peu de jours, qui est sommairement ce qui se passe en mes affaires. Priant, &c. Du vingt-neuviéme Janvier mil cinq cens nonante.

Aux sieurs des Etats unis des Païs-bas.

Très-chers & bons amis, &c.

Au Comte Maurice de Nassau.

Mon Cousin, &c.

A la Princesse d'Orange.

Mon Cousin, &c.

AU COMTE DE NANTEUIL.

MONSIEUR LE COMTE, J'ai votre vertu & suffisance en telle consideration, que j'ai été très-aise que votre intention se soit trouvée conforme à mon desir en la resolution que j'attendois de vous pour le regard de mon service,

vice, ainsi que je l'ai connu, parce que le Sieur Baradat qui est arrivé vers moi depuis quatre jours seulement, m'a fait entendre de votre part, qui m'a été d'autant plus agreable que l'assurance des paroles est confirmée par les effets que vous en avez déja rendus par delà, & que vous ajoûtez de jour à autre. En quoi si votre affection me donne contentement, je ne louë moins votre bon jugement à prevoir & tâcher de disposer les choses à ce qui peut apporter plus de facilité & force à mon établissement, lequel si vous avez interêt de desirer, pour la part qui vous en touche, vous n'en avez moins d'occasion pour le bon & favorable traittement que vous y pouvez esperer de moi, & d'autant plus y ajoûtant le merite que de nouveau vous y pouvez acquerir, y portant sa bonne main & le service que vous avez moyen de m'y rendre, vous assurant que le fruit vous en sera attribué si dignement de ma part, que vous aurez occasion de vous en contenter, & n'y aura retardement qu'autant que l'incommodité du tems en apportera; car ma volonté y est dès cette heure disposée tout ainsi que vous sçauriez desirer; & comme ceux qui ont la justice de leur côté, quelque difficulté

qui

qui se rencontre en la poursuite d'icelle, sont consolez de l'opinion d'en avoir bonne issuë, fondez sur les promesses & assistance de celui qui est le vrai protecteur du droit; aussi combattant pour ma cause, vous aurez la même consolation d'en esperer avec raison un bon & heureux succès pour le public & pour votre particulier. Je vous renvoyerai dans peu de jours ledit Baradat avec la confirmation du pouvoir que le feu Roi vous avoit donné pour la conduite de l'armée qui aura à venir de delà, & toutes autres depêches qui seront necessaires sur ce qu'il m'a rapporté de votre part. Cependant le Sieur de Fresnes Conseiller en mon Conseil d'Etat que j'avois il y a quelques mois envoyé en Angleterre, avec charge de passer après en Allemagne pour s'employer en mes affaires avec le Sieur de Sancy, m'ayant écrit de Londres qu'il espere partir à cet effet dans peu de jours; j'ai avisé de vous écrire la presente, que je lui envoye pour la vous faire tenir, afin que s'il y arrive plûtôt que ledit Baradat, vous soyez averti qu'il est venu surement, & du contentement que j'ai reçû de sa depêche, desirant aussi que vous ayez entiere communication de mesdites affaires, pour y aider de votre bon

bon conſeil, conduite & credit, ſelon que vous connoîtrez être beſoin, comme je vous en prie, & m'aſſure que vous en prendrez volontiers la peine. J'entends pareillement que ce qui touche la levée des forces que vous avez à conduire, ſoit principalement remis à votre diſcretion & jugement: Car ayant à y hazarder votre vie & honneur, vous avez plus d'interêt que nul autre de travailler pour la rendre la meilleure qu'il ſera poſſible, comme vous connoiſſez auſſi mieux ceux qui y peuvent être plus propres. J'écris ſur le tout ma volonté auſdits Sieurs de Sancy & de Freſnes, leſquels, je m'aſſure, vous y defereront l'honneur & le lieu qui vous eſt dû, comme ils ſçavent être mon intention. Je ne doute auſſi que m'étans bons ſerviteurs, comme ils ſont, & ledit Sieur de Sancy ayant eu la charge que vous ſçavez de meſdites affaires, vous n'en uſiez de façon qu'ils auront encore autant ou plus d'occaſion de faire volontiers ce qu'ils ont à faire en cela par mon commandement, qui ſera le moyen de former & nourir une bonne intelligence entre vous, comme il eſt neceſſaire pour la conduite & maniere de noſdites affaires. Le Sieur de Freſnes a auſſi le diſcours de tout ce que je ſçaurois dire

de

de nos nouvelles, dont il vous fera part. Priant Dieu,&c. Du vingt neuviéme Janvier mil cinq cens nonante.

A M. DE BEAUVOIR.

MONSIEUR DE BEAUVOIR, attendant que je vous fasse plus ample depêche sur celles que m'ont apportées le Sieur de Buzenval & le Commissaire Baradat, je vous dirai qu'après la composition faite pour la reddition d'Honfleur en mon obeïssance, & avant que les ennemis en fussent sortis, dont je leur donnai terme de quatre jours, voyant que le Duc de Mayenne qui étoit logé dans la ville de Meulan au-delà de la riviere, & avoit aussi une partie de ses forces & de son artillerie du côté de deçà pressoit le fort, encore qu'il soit en Isle, de façon qu'il couroit danger de se perdre s'il n'étoit secouru, je me resolus de partir avec ce que j'avois de cavalerie & harquebuzerie à cheval tant seulement, pour venir joindre ce qu'en avoient déja mes Cousins le Comte de Soissons & Maréchal de Biron à Verneüil & à Evreux, & m'approchant dudit Meulan essayer d'y mettre quelque rafraîchissement pour leur donner moyen & courage de tenir bon

bon jusques à ce que je pusse faire plus grand effort pour contraindre l'ennemi à lever le siege, comme j'esperois que j'en aurois le moyen dans peu de jours, ayant laissé mon Cousin le Duc de Montsieur à la conduite du reste de mon armée, pour après que Honfleur l'auroit été remis en ses mains, la faire marcher au rendez-vous que je lui donnai à Berteüil, & mandai la Noblesse des Provinces voisines pour m'y venir trouver en toute diligence. Mon voyage eut assez bon succès ; car après avoir pris avec moi mesdits Cousins, avec les troupes desquels je me trouvai environ six cens bons chevaux & de mil à douze cens harquebusiers à cheval, je m'avançai à Evri près Anet, en esperance, pour avoir été ma venuë assez soudaine & non attenduë de l'ennemi, que j'aurois moyen de faire quelque bon exploit sur ceux qui étoient deçà l'eau, mais l'avis leur fut donné assez tôt pour avoir loisir de retirer tout à l'autre côté. De sorte que je fis jetter quelques munitions dans le fort : ce qu'ayant fait, je quittai le logis d'Evri & m'en allai à Berteüil attendre mes forces. L'ennemi prit cette occasion de s'avancer vers ledit Evri, se vantant que c'étoit pour me combattre, dont

dont il ne se mit pas en grand devoir, car voyant que j'étois délogé, il se contenta d'écrire & faire publier que je m'enfuyois, & s'en retourna autour dudit Meulan, d'où pendant qu'il s'étoit éloigné ayant laissé des munitions à Fresnes, gardées par quelque nombre d'hommes, ceux du fort firent une sortie de ce côté-là avec tel avantage............ .... quatre ou cinq caques de poudre & tout plein d'autres choses de l'equipage de l'artillerie. Je n'eus été deux ou trois jours audit Berteüil qu'il m'arriva grand nombre de gens de cheval, & s'étant de l'autre côté approché mondit Cousin le Duc de Montpensier avec le gros de son armée, je la fis rendre dans Nonancourt, où je m'acheminai aussi, pensant y faire mon premier logis pour m'en retourner vers Meulan. Mais les habitans pleins de mauvaise volonté furent si aveuglez que de vouloir tenir bon, de sorte qu'il fallut quelques heures à les forcer, comme il fut fait à leurs dépens, dont ayant laissé la charge à mondit Cousin, je passai encore ledit jour avec la cavalerie seulement, en nombre de plus de douze cens bons chevaux jusques à Evri, & le matin je poursuivis mon chemin droit à Meulan, où l'on

l'on me donnoit opinion que je trouverois encore partie de l'armée de l'ennemi deçà l'eau, parce qu'ils y avoient de l'artillerie, avec laquelle ils avoient battu le jour precedent un portail par où l'on entre sur le pont, & fait effort par un assaut qu'ils y donnerent d'y entrer, où ils perdirent tems & beaucoup d'hommes, entre lesquels y avoit cinq ou six Capitaines, & pensoit-on que ne m'estimant pas si près je les pourrois surprendre avant qu'ils eussent repassé la riviere; toutefois ils y userent de telle diligence après qu'ils furent repoussez dudit assaut, que je ne trouvai plus rien deçà l'eau. J'entrai le même jour dans ledit fort pour voir en quel état tout y étoit : Et sur la resolution en laquelle je vis ceux de dedans, & l'assurance qu'ils me donnerent de pouvoir tenir jusques à six semaines : je fis dessein de venir attaquer quelques places du côté de deçà, espérant que cela pourroit attirer l'ennemi au combat, à quoi je ne le pouvois contraindre s'il ne passoit la riviere, ou que j'aurois loisir de gagner lesdites places sur lui ; mais le jour même que je partis, ayant fait mon premier logis à Houdan, l'ennemi surprit sur le dîner un fort qui étoit au milieu du pont du côté

de la Ville, où ne se trouva personne, ni garde, parce qu'il y avoit une arche coupée qui empêchoit d'y venir ; ce qui apporta tel étonnement au dedans du fort, que sans la diligence que je fis d'y envoyer des gens sur l'avis qui m'en vint environ minuit, & d'y retourner le lendemain avec toute mon armée, la garnison étoit hors d'esperance de se pouvoir plus défendre. Je fus 3. ou 4. jours à essayer tous moyens de remedier à cet accident, & entr'autres choses, combien qu'il y eût des forces de l'ennemi dans Poissy pour garder ce passage, je me deliberai de tenter de l'emporter sur lui, & envoyai le Baron de Biron avec quelque nombre de gens de pied, où il fit si bien qu'il y entra par escalade, & ayant forcé quelque corps de garde où les ennemis firent tête, les contraignit, en demeurant plus de cinquante ou soixante morts sur la place, d'abandonner la Ville, s'étant sauvez dans un fort qu'ils avoient environ le milieu du pont, lequel ils gagnerent de vitesse, & hausserent le pont levis sur eux, étant l'arche coupée du côté des nôtres, qui les empêcha de poursuivre plus avant leur victoire. Le lendemain j'y fis amener quelques pieces d'artillerie & battre ledit fort ;

Le

Le Duc de Mayenne en fit mettre aussi de l'autre côté du pont, dont il faisoit tirer sur nous, étant près de là avec partie de son armée : Toutefois après que notre batterie eut ouvert deux tours qui faisoient le front dudit fort, le pont levis entre deux, nos gens se coulerent à chevauchons par dessus les garde-foux du pont, avec telle resolution & courage, que les ennemis qui étoient dedans en nombre de plus de deux cens, les appercevant entrer, ils s'enfuïrent avec tel étonnement, que laissans leur Mestre de Camp, nommé Conflans, qui y fut tué, qui ne se voulant retirer à un autre fort au devant duquel y avoit une autre arche coupée, qu'il leur falloit passer par dessus une échelle, plusieurs tomberent dans la riviere & se noyerent ; le jeune Sigoigne qui voulut aussi tenir bon, y fut fait prisonnier. Cela ayant été fait à la venuë dudit Duc de Mayenne, y étant aussi le Duc d'Aumalle, lequel y fut un peu blessé d'une harquebusade à la tête, qui est, toutefois à ce qu'on dit, sans danger : la nuit ils firent encore couper deux autres arches, pour m'ôter le moyen, s'ils étoient contraints de me quitter le pont, de m'en servir qu'avec beaucoup de peine & longueur : ce qui me fit resoudre de

n'y faire plus grand effort, & faire autre dessein qui pourroit contraindre l'ennemi à lever le siege, & à cet effet m'acheminai comme pour aller vers Paris, où déjà dès que j'étois approché de Meulan, se voyoit beaucoup d'étonnement: mais étant sur le chemin de Ville-Preux, où étoit mon logis ce jour-là, je reçûs une lettre du Sieur d'Alligre qui me mandoit avoir fait surprendre le Château de Roüen, y étant entré cent soldats de sa part, & me pressoit d'y aller profiter de cette occasion: aussi-tôt je tournai visage, & fis reprendre à chacun le logis d'où il étoit parti, ayant cependant depêché quelques-uns pour aller en toute diligence se mettre dans ledit Château, & ne perdre aucun tems avec mon armée pour y pouvoir bien-tôt arriver. L'ennemi qui avoit eu le même avis, me voyant acheminé, fit encore donner un assaut à Meulan, lequel ne lui étant mieux succedé que ses precedens efforts, il fit mettre le feu à ses barricades, & ayant entierement levé le siege, se mit aussi de son côté à marcher en toute diligence devers Roüen: mais avant que j'arrivasse à Gaillon, la nouvelle me vint que ceux qui étoient entrez dans ledit Château étant investis & battus de quelques pieces de

la

la Ville, encore qu'il n'y eût brêche dont gens de guerre eussent dû s'étonner, se rendirent par composition, ce que j'ai plus grand regret qu'il soit avenu, au moins avant que l'ennemi eût été plus avancé, & moi passé la riviere, pour avoir perdu l'occasion d'une bataille, que mal-aisément eût-il pû éviter. Et ne m'a aussi la precipitation de ladite entreprise, faite mal à propos, me voyant si éloigné, apporté peu de prejudice en chose plus sure, dont j'étois en esperance. Or le siege ayant été levé de devant Meulan, qui a été la principale cause de m'avoir tiré en ces quartiers, & la riviere m'empêchant de pouvoir venir au combat avec l'ennemi, j'essayerai à profiter de ma venuë en quelqu'autre chose, dont attendant sujet de vous pouvoir dire davantage, j'ai bien voulu vous avertir de ce qui s'est passé jusques ici. Priant Dieu, Monsieur, &c. Ecrit à Gaillon, le douziéme Fevrier mil cinq cens nonante.

ADDITION.

JE m'assure tant de la bonne volonté de la Reine envers moi, que nul autre ne recevra cette nouvelle avec plus de

joye & contentement qu'elle : auſſi vous dirai-je avec verité, que je ſuis tant jaloux du ſien, que s'il ſe preſente jamais occaſion de lui en pouvoir rendre preuve, je n'épargnerai jamais aucune choſe qui ſoit en ma puiſſance. Vous lui ferez donc part de ce je vous écris, & aux Sieurs de ſon Conſeil, que je ſçai auſſi qu'ils le recevront avec beaucoup de joye & plaiſir.

Au ſurplus tenant pour certain que la victoire qu'il a plû à Dieu me donner, excitera davantage le Roi d'Eſpagne à faire tout ce qu'il pourra pour entretenir les tróubles en ce Royaume, & poſſible y voudroit entreprendre ouvertement ſur les imaginées pretentions de ſa fille. J'écris en Allemagne, afin qu'on ne laiſſe de pourſuivre le ſecours pour cette année, que j'ai donné charge de demander, & vous prie ſupplier ladite Dame d'en faire une recherche bien expreſſe au Sieur Pallanicini : car ſans ledit ſecours, mes ennemis pourroient reprendre force & courage, & m'empêcher le fruit que je puis recueillir de ladite victoire : Il me viendroit auſſi fort à propos, ſi ladite Dame donnoit quelque moyen aux Etats des Païs-bas, pour faire quelque entrepriſe de ce côté-là, d'autant que cela

la empêcheroit ceux de la Ligue d'en tirer nouveau ſecours, encore que ceux qui ſont échappez de la bataille, n'encourageront pas les autres d'y venir. Par les dernieres lettres que j'ai d'Eſpagne, l'on me mande que l'armement qu'on y prepare, eſt de ſoixante ou quatre-vingt vaiſſeaux; qu'on y retenoit déja les mariniers de toutes parts, d'où ils en peuvent avoir, & qu'il ſe faiſoit levée de trente Enſeignes de gens de pied pour les envoyer aux garniſons d'Italie, & en retirer ceux qui y ſont pour ſervir en ladite armée. L'on me mande auſſi que le Duc de Parme avoit demandé & obtenu congé de ſe retirer ſous couleur de ſon indiſpoſition; l'on ſçaura bien-tôt s'il eſt vrai ou non. C'eſt tout ce que vous en aurez de moi pour cette heure, priant, &c. Du quatorziéme Mars mil cinq cens nonante.

A M. DE SCHOMBERG.

MONSIEUR LE COMTE, Il nous eſt tombé en main des lettres écrites de Rome par le Commandeur de Diou qui y eſt pour la Ligue, deſquelles je vous ai bien voulu envoyer les copies, où vous verrez les beaux diſcours qu'il

fait sur la disposition de cette Couronne, & l'intention de faire servir tous les autres, au profit de celui où il a son affection & possible engagé sa parole. Vous verrez aussi combien licentieusement & presomptueusement il parle du Pape & de son naturel, ce que j'estime qu'il seroit bon de lui faire voir & se pourroit faire par le moyen du Sieur Rucelai, en lui envoyant le double desdites copies, comme vous pouvez plus surement & commodément faire voir là où vous êtes qu'il ne feroit de deçà; & ce faisant, vous lui pourrez aussi mander qu'on fasse penetrer aux oreilles du Pape, que s'il doute du déchiffrement desdites lettres, il s'en peut éclaircir par l'une des deux voyes, ou de se faire montrer par ledit Commandeur ses minutes, où s'il disoit ne les avoir retenuës, de se faire porter son chiffre pour en faire perdre le doute: mais il ne lui faudroit donner loisir d'y rien changer, pouvant ledit Sieur Rucelai assurer qu'en ce dernier cas les originaux desdites lettres seront mis en telles mains que l'on voudra pour les déchiffrer sur ledit chiffre. Il y a aussi en icelles dequoi faire voir aux Princes d'Italie, jusques où le Duc de Savoye éleve ses fantaisies, en quoi se manifestant la grandeur

deur de ſon ambition, chacun d'eux a occaſion & interêt d'aider à lui en retrancher le progrès, comme étant dangereuſe au repos public de la Chrétienté. Vous en ferez principalement valoir le contenu envers les Princes d'Allemagne, deſquels ceux qui aiment le Duc de Lorraine, y trouveront ſujet pour lui faire connoître qu'on s'eſt voulu aider de lui & de ſes moyens à troubler l'Etat de ce Royaume dont le mal ſeul lui demeuroit, le bien, quand il aviendroit ſelon le ſouhait des Agens de ladite Ligue, étant déja voüé ailleurs. Il étoit bien à ſon aiſe, & eût mieux fait de s'y tenir, qu'en offenſant un Prince qui ne lui a jamais fait déplaiſir, le mettre en neceſſité de lui en faire. Je ne deſire ſa ruine, ni avoir rien du ſien, & ne tiendra qu'à lui qu'il ne vive en repos pour mon regard, & avec aſſurance de mon amitié, s'il me donne occaſion de la lui promettre. Mais s'il en fait autrement, j'eſtime leſdits Princes ſi raiſonnables, qu'ils ne le voudroient favoriſer ni défendre en une ſi mauvaiſe cauſe que celle où il ſeroit en mon endroit. Qui eſt ce que je puis reſoudre à ce que vous m'avez mandé touchant ſon particulier par Sainte-Germaine, lequel je vous envoyerai dans

quelques jours, avec réponse aux autres points de sa dépêche, n'ayant cependant voulu retarder cette-ci, qui étoit resoluë à son arrivée. Priant Dieu, &c. Du septiéme jour de Mars mil cinq cens nonante.

A MONSIEUR DE SANCY.

MONSIEUR DE SANCY, Incontinent après la reception de vos dernieres lettres écrites de Mousaulgeon, je vous en écrivis une que j'envoyai au Sieur de Fresnes en Angleterre, d'où j'estimois son partement plus prompt qu'il n'a été, & possible pourrez-vous recevoir la presente avant qu'il arrive vers vous, laquelle à cette occasion j'ai fait accompagner du double de la susdite presente.

Et vous dirai outre ce que vous verrez par icelle, que si à la reception de ladite presente vous n'avez encore fait acheminer les quatre mille Suisses, lesquels vous me mandez que vous allez lever, ou que la levée soit tellement avancée, qu'il n'y ait plus moyen de la retarder sans leur donner mécontentement, ou à moi trop de dépense sans fruit: Je serai bien-aise qu'elle soit differée, & neanmoins retenuë

retenuë pour la pouvoir promptement faire marcher, lors que je verrai l'occasion de m'en pouvoir mieux servir : mais si la chose n'est plus entiere pour la pouvoir arrêter en cet état, il importe que j'en sois averti d'heure, afin de pourvoir à la reception & emploi d'icelle levée. Je renvoye le Sieur Baradat vers le Sieur de Schomberg, Comte de Nanteüil, auquel il porte le pouvoir que je lui ai donné pour commander le prochain secours que je pourrai avoir de ce côté-là, & lui écris particulierement sur tout ce qui est à negocier de ma part, tant pour ce regard que pour toutes autres choses concernans mon service, que je desire être traittées avec sa participation & avis, ainsi que je vous ai déja écrit, m'assurant de sa fidelité, comme je sçai que son credit & moyen peut être grandement utile. Quant audit secours, si l'on pouvoit tant faire par une bonne intelligence de tous les Princes, que mes ennemis n'en pussent tirer dudit païs comme il faut que tous ensemble y tâchent, je me contenterois d'avoir jusques à quatre ou cinq mille chevaux & huit ou dix mille Lansquenets, faisant neanmoins en sorte, s'il est possible, que le reste jusques au nombre porté par votre instruc-

tion fût retenu & assuré, pour le faire marcher promptement, avenant que mesdits ennemis, ou ceux qui les favorisent en puissent obtenir, auquel cas j'ai besoin, pour ne décheoir de la prosperité que Dieu a donnée jusques ici à mes affaires, d'être le plus fort, & le premier armé. Pour le regard des Colonels, je trouve bon que l'élection en soit deferée aux Princes : & neanmoins ayant entendu que le Duc Cazimir y a déjà retenu place pour le Baron d'Osne, & que pour la mauvaise satisfaction que les autres Princes ont dudit Baron ils s'en pourroient tenir offensez, je serai bien-aise, si faire se peut, que l'occasion leur en soit ôtée, mais il faut que ce soit avec telle dexterité que ledit Cazimir ne s'en puisse fâcher, afin qu'au lieu de l'avoir pour ami, comme il se montre, il ne se rende contraire au bien de mes affaires. Le principal & où gît la grande difficulté, est le moyen de payer ladite levée, qui ne peut sortir de mes finances : car la reduction que j'ai faite sous mon obeïssance d'aucunes Provinces & de plusieurs Villes, ne me peut encore rapporter cette commodité pour la ruine & foule qu'elles ont reçûë. Le Sieur de Fresnes m'a écrit qu'il devoit bien-tôt partir, &
le

le Sieur Pallanicini quant & lui de la part de la Reine d'Angleterre avec 200000: francs, que, outre ce qu'elle m'a prêté d'ailleurs, elle a accordé pour aider aux frais de ladite levée, lui donnant aussi charge de faire tous les bons offices qu'il pourra en faveur de mes affaires. Je croi que les Princes qui ont déjà commencé à m'aider, ne me voudront délaisser. Il y a, Dieu merci, plus d'esperance que jamais d'une bonne & heureuse issuë de mesdites affaires, moyennant ce nouveau secours, & de pouvoir rendre l'argent qu'ils m'auront prêté, l'obligation demeurant de l'amitié qu'ils m'auront témoignée, de laquelle ils n'auront jamais occasion de ma part que d'esperer une bonne correspondance par tous les effets qui seront en mon pouvoir. Vous êtes assez instruit de tout ce qui se peut remontrer là-dessus pour les inciter à ne se lasser du bien qu'ils ont commencé de faire pour la conservation de cette Couronne sous mon autorité, laquelle il ne leur sera peu de gloire ni de sureté à leurs Etats d'avoir soûtenuë contre ses orages dont elle est à present assaillie & battuë. Je m'assure que ledit Sieur de Schomberg fera ce qu'il pourra pour les y échauffer, & veux aussi croire que les offices de la Reine d'An-

d'Angleterre y auront une grande force. Le Roi d'Espagne a liberté de faire tout effort pour laruine de cet Etat, & ne s'en peut moins attendre de la part du Pape. Cette conspiration va plus loin, lesdits Princes le sçavent assez, qui les doit autant plus émouvoir à s'efforcer de l'éteindre avant qu'elle fasse plus grand progrès, considerans que ce qu'ils protesteront pour maintenir cette Couronne entiere, sera le fondement du plus fort boulevart qu'ils sçauroient bâtir pour tenir le mal loin de chez eux, & assurer leur repos. S'ils peuvent être disposez à me secourir, comme la raison les y convie, & que le prêt soit tel, qu'outre les frais & premiere montre de la levée, il y ait dequoi acquitter ledit Comte de Schomberg de dix-huit mille écus qu'il doit aux Princes de Caubre, & subvenir de quelque somme à la dépense qu'il fait delà, en me faisant service, je desire qu'il en soit accommodé. A quoi vous tiendrez la main, s'il y a moyen de le pouvoir faire. J'ai été averti que lesdits Princes ne trouvent à propos de parler pour cette heure de la Ligue d'Etat, que je vous avois donné charge de proposer. Vous sçavez que ce n'est la seule necessité de mes affaires qui m'y a fait penser,

penser, comme aucuns pourroient estimer, & que je n'ai en cela, & en tout le surplus de votre depêche, fait que suivre la resolution que le feu Roi en avoit prise. Si vous voyez que cela ne doive être bien reçû, le taire, ou en user autrement comme ils trouveront bon, sera la seconde instruction que vous en aurez de moi. Je vous ai accordé le don de ce que vous pouvez devoir à ceux de qui la rebellion rend les biens confisquez; quand je pourrai faire mieux pour vous, le contentement ne me sera moindre de vous en gratifier, qu'il vous pourra être de le recevoir. Je me remets de nos nouvelles à ce que j'en écris audit Sieur de Schomberg, pour ne remplir le papier d'une même chose, qui, je m'assure, vous sera commune, comme je desire que soient entre vous deux, & le Sieur de Fresnes quand il sera arrivé, toutes les deliberations de mesdites affaires, lesquelles étant conduites par cette bonne intelligence, je n'en pourrai que bien esperer, ou avoir contentement, quelque succès qui en puisse avenir; Et en cela je m'assure que vous procederez de sorte envers ledit Sieur de Schomberg qui aura autant ou plus d'occasion d'avoir cette conference & communication agreable. J'ai entendu

entendu que votre Secretaire vous a laiſſé, & s'eſt retiré vers le Duc de Mayenne, ayant porté quant & ſoi le chiffre que vous avez de moi, & celui que vous laiſſâtes au Sieur de Silleri, dont ils ſe ſont depuis ſervis à faire quelques déchiffremens, qui eſt cauſe que je vous en envoye un nouveau, & un autre au Sieur de Silleri. Vous m'avertirez ſi vous l'avez reçû, afin d'en faire uſer quand je ſçaurai qu'il ſera en vos mains. Je prie Dieu, &c. Du 7. Mars mil cinq cens nonante.

ADDITION.

VOUS vous ſervez de cette occaſion envers les Princes, d'un côté pour leur faire concevoir l'avancement qu'elle donne à mon établiſſement, & d'autre part que les mêmes inſtrumens qui ont bâti & entretenu les troubles de ce Royaume, leurs mauvaiſes volontez s'échaufferont encore davantage à faire ce qu'ils pourront. Tellement que pour recueillir & aſſurer l'entier fruit de cette victoire, leur bon ſecours ne m'eſt moins neceſſaire qu'auparavant, dont à cette cauſe vous leur ferez la plus vive inſtance que vous pourrez ſelon la reſolution

que vous en prendrez ensemblement avec le Comte de Nanteüil, auquel, d'autant que j'écris sur ce particulierement, je ne vous en ferai redite, m'assurant que le tout se conduira entre vous, où je comprens le Sieur de Fresnes, avec la bonne intelligence que j'y desire, comme vous sçavez que le bien de mon service le requiert.

AUX VILLES IMPERIALES.

Très-chers et bons amis, Vous aurez assez entendu en quel état & trouble le feu Roi dernier decedé notre très-honoré Seigneur & frere, nous avoit laissé cette Couronne lors de son decès, au moyen de la rebellion qui avoit été suscitée, & müe contre lui, laquelle ayant encore depuis continué; nous avons été contraints en constituer le remede en la seule force de nos armes, le moyen de la douceur dont nous avons fait essai, n'ayant pû rompre l'obstination de la plûpart de ceux qui ont encouru ce crime à notre très-grand regret: & a en cela notre labeur été accompagné de telle grace & benediction de Dieu, que nous avons déjà purgé aucunes de nos Provinces des armées ennemies par

la

la reduction qu'avons faite sous notre obeïssance des Villes d'icelles ; les unes qui ont trop voulu resister, ayant reçû le châtiment de leur temerité ; les autres, mieux conseillées, experimenté notre clemence qui a toûjours à tous été proposée la premiere. Mais le mal étant fomenté d'ailleurs par l'ambition de ceux qui desirent à la ruine de leurs voisins étendre leur domination par tout : Nous avons besoin pour empêcher leurs mauvais desseins & parvenir à l'entier rétablissement de notre autorité en ce Royaume, d'être renforcez d'un bon & puissant secours de gens de guerre étrangers, tant de cheval que de pied, & de recourir à nos bons amis affectionnez & interessez à la conservation de cette Couronne, pour être aidée de quelque prêt de deniers à fournir à la dépense qu'il nous conviendra faire à la levée & entretenement de ce renfort ; à la charge de rembourser ceux qui nous feront ce plaisir, le plûtôt qu'il nous sera possible. Entre lesquels nous promettant ce bon office de votre part, sçachant la bonne volonté que vous avez toûjours portée à cette Couronne, & celle qu'en autres occasions vous avez témoignée envers nous particulierement : Nous avons estimé

mé pouvoir prendre cette confiance de vous requerir & prier nous vouloir assister en cette necessité pour un si bon effet, & qui ne regarde seulement cet Etat, mais aussi tous autres, ausquels la convoitise de ceux qui soûtiennent cette guerre contre moi, ne voudroit non plus pardonner; de telle somme que votre commodité pourra porter, ayant donné charge de faire cet office en notre nom à nos amez & feaux Conseillers en notre Conseil d'Etat, les Sieurs de Sanci & de Fresnes, avec pouvoir de vous passer toutes obligations & assurances necessaires pour votre remboursement. A cette cause, nous vous prions leur prêter en cela ou à l'un d'eux, la même foi & creance que voudriez faire à notre propre personne, vous assurant que nous faisant le plaisir que nous attendons de vous en cet endroit, nous le reconnoîtrons à jamais si avant que vous aurez occasion de vous loüer de notre amitié. Sur ce nous prions Dieu, &c. Du septiéme jour de Mars mil cinq cens nonante.

En a été expedié six semblables pour distribuer aux villes Imperiales.

A MON-

A MONSIEUR LE COMTE DE SCHOMBERG.

MONSIEUR LE COMTE, Incontinent après l'arrivée du Sieur de Baradat, je vous écrivis une lettre pour vous donner avis de sa venuë, & du grand contentement que j'avois de ce qu'il m'avoit apporté de votre part, ayant envoyé ladite lettre au Sieur de Fresnes en Angleterre, lequel selon ce qu'il m'avoit mandé j'estimois devoir partir de jour à autre pour passer en Allemagne, où je l'avois joint avec le Sieur de Sanci en la negociation qu'il y avoit à faire de ma part, ainsi que je vous ai ci-devant récrit. Mais parce que ledit Sieur Baradat que je vous renvoye maintenant, y pourra possible arriver le premier, j'ai avisé de vous envoyer encore par lui le double de madite lettre, & vous dirai derechef que j'ai été très-aise de vous voir du tout resolu à embrasser mon service, comme outre ce que m'en avez mandé par vosdites lettres qu'il m'a renduës, il m'en a donné toute assurance de bouche & les effets qu'en avez déja rendus par-delà le témoignent évidemment, que j'ai entendu avec singulier

lier plaisir, faisant tant d'état de votre vertu & bon jugement que vous êtes de ceux des serviteurs du feu Roi Monsieur mon frere, que j'ai estimé de plus de merite, sur qui j'ai premier jetté les yeux & l'affection pour vous retenir à mon service, en même rang & honneur que vous aviez près de lui, quand je serois certain de votre volonté, que j'ai eu très-agreable être en cela conforme à la mienne, & pouvez desormais vivre en même confiance pour ce regard, comme je l'ai entiere de votre preud'hommie & devotion à mondit service, où vous tiendrez toûjours le lieu & recevrez le traitement qui est dû à votre merite & prudence.

Et pour répondre à ce que ledit Baradat m'a exposé de votre part, je vous dirai que vous ne pouviez prendre moyen en mes affaires plus à mon gré que de commencer comme vous avez fait à procurer de tirer la declaration de l'Empereur que vous avez mise en avant; car je sçai que cela importe beaucoup pour ouvrir le chemin à d'autres Princes où ils font difficulté d'entrer s'ils n'y sont conduits par cet exemple, qui me fait vous prier de faire en cela tout l'effort que vous pourrez, même pour en faire vive-

vivement embrasser la poursuite par mon Cousin l'Electeur de Saxe, duquel cet office sera mieux seant, que recherché de ma part. Car outre que le refus, s'il ne le faisoit, nous mettroit en guerre ouverte, que je veux éviter pour le respect de la dignité qu'il tient, il lui peut remontrer que lui étant intime & comme le plus grand Prince de l'Empire, des choses qui ne seroient si bien reçûës, dites en mon nom, parce qu'on l'imputeroit à mon fait particulier, au lieu qu'il les lui peut representer comme convenables au lieu qu'il tient, & qui regardent le bien de l'Empire. Et pour y servir d'instruction que vous pouvez accommoder au langage qu'il aura à lui faire tenir selon que vous aviserez; je vous dirai qu'estimant en affaires qui passent, & qui sont enfin pour remplir toute la Chrétienté d'une dangereuse guerre, il dût comme y tenant le premier lieu & lui appartenant, mouvoir & embrasser les vrais moyens de couper chemin à tant de mal; j'avois deliberé d'envoyer vers lui quelque personnage de qualité, tant pour contracter une ferme amitié avec lui & le Saint Empire, que pour le requerir de mettre en avant la celebration d'un Concile pour reduire

reduire tant de diverſitez de ſectes & d'opinions gliſſées en la Religion, & qui menacent l'Egliſe de Dieu d'une entiere diſſipation, en une même foi & creance, choſe que l'exemple des Empereurs paſſez lui montre être de ſon honneur & devoir, & en laquelle tous les Potentats & Princes qui deſirent voir la Chrétienté en paix, ſe joindroient avec lui : de ſorte que ceux qui mûs de leur interêt & ambition particuliere ou autre affection, ſe voudroient empêcher, ne le pourroient faire, qui lui ſeroit la plus grande gloire & le plus ſolide affermiſſement de ſa dignité qui lui ſçauroit arriver. Mais comme il fait difficulté de me reconnoître en la qualité où il a plû à Dieu me conſtituer, j'ai été reçû de faire l'office ſuſdit en ſon endroit ; trouvant neanmoins étrange qu'au lieu de rendre les effets de ſa dignité communs & égaux à tous les Princes pour être également aimé & reſpecté d'un chacun, il veüille faire perdre le luſtre en les reduiſant & accommodant aux paſſions des uns, au deſavantage des autres, comme en mon fait il ſe montra trop partial, faiſant ce prejudice au Sceptre qu'il tient, & au lieu d'être l'exemple des autres, il ſe regle par l'exemple d'autrui ; dont encore non

non content j'ai avis d'Italie qu'il se montre si affectionné à seconder les mauvaises pratiques des Espagnols en ce Royaume, que de vouloir détourner les autres Princes d'Allemagne de m'assister, leur voulant, sans toutefois aucune apparence, faire peur de la descente du Turc en Hongrie, pour les persuader sous ce pretexte de ne laisser venir leurs sujets à mon service. Le Roi d'Espagne, pour mieux le gagner, le remet en esperance du mariage de sa fille, & ne laisse pas d'en donner quelque opinion au Duc de Lorraine pour son fils, & à ceux de la Ligue pour l'un des Princes de mon Sang, tout cela tendant à se servir d'eux pour troubler cet Etat; en quoi ne sera possible mal à propos de faire ouvrir les yeux audit Empereur, & lui faire connoître le peu d'assurance qu'il peut prendre des promesses qu'il lui fait, puis qu'en même tems il se sert d'un même sujet en divers endroits. Je vous prie d'en remontrer ausdits Princes ce que vous en jugerez convenir au bien de nos affaires, afin que connoissans de quel esprit l'Empereur est poussé, ils y apportent le remede & contre-poids qu'ils jugeront être necessaire pour le ramener des conseils & artifices Espagnols à ce qui est plus conve-

convenable au repos universel. A quoi servira beaucoup l'Union que vous poursuivez de l'Archevêque de Mayence avec les trois Electeurs lais ; car étans quatre d'une même volonté & intelligence, & y en ayant même un Ecclesiastique, il sera mal-aisé que les affaires prennent autre resolution que celle qu'ils voudront. Je louë aussi grandement votre bonne intention & sage conception, de vouloir persuader aux Princes Ecclesiastiques qu'ils poursuivent à Rome la condamnation de la memoire du meurtrier du feu Roi, chose à la verité qui regarde tous les Princes generalement : Car si tels actes ont pour loyer gloire & loüange, au lieu de les punir severement comme ils meritent, ce sera engendrer des confrairies & études d'assassins de Princes, dont à peine aucun pourra garantir sa vie. Il me reste à parler du secours que j'ai besoin d'obtenir pour cette année. En quoi j'ai suivi la même deliberation du feu Roi de le demander, de huit mille Reistres, & douze mille Lansquenets : toutefois si l'on pouvoit lier les Princes Catholiques, tant Ecclesiastiques qu'autres, d'une si bonne intelligence avec les autres comme vous tâchez de faire, que mes ennemis n'eussent aucu-

nes forces de ce côté-là, je me contenterois d'avoir quatre ou cinq mille chevaux, & huit ou dix mille Lansquenets, & partant il se faudra conduire & regler selon qu'on verra & sçaura sur les lieux lesdits ennemis en pouvoir esperer: car s'ils en peuvent tirer des hommes, je desire, s'il est possible, être le premier & le plus fort; & encore que du commencement ils n'en puissent obtenir, qu'en ce cas vous vous reduisiez au moindre nombre susdit; si est-ce que je voudrois bien, si faire se peut, que le reste jusques au premier nombre, fût retenu pour le faire marcher, avant que lesdits ennemis sous leur nom ou d'autres trouvassent moyen d'en avoir: mais la difficulté consiste à avoir dequoi les payer, qui ne peut provenir de mes moyens. Car encore que j'aie par la grace de Dieu déjà reduit quelques Provinces presque entieres sous mon obéïssance; toutefois elles demeurent si ruïnées de l'oppression que ceux de la Ligue y ont faite, & du dommage qu'elles ont aussi reçû de mon armée, qu'il ne s'en peut encore rien tirer, & s'il y reste quelque chose, les garnisons qu'il m'y faut entretenir mangent tout. Au moyen de quoi j'ai besoin que lesdits Princes m'aident, non seule-

ſeulement de leurs hommes, mais auſſi de leurs bourſes, comme ils ont déjà commencé. Eſperant que Dieu me fera la grace d'employer ſi à propos l'aſſiſtance qu'ils m'y feront, qu'ils n'y perdront rien, & que l'obligation qu'ils auront par ce moyen acquiſe ſur moi d'une aſſurée amitié, ne leur demeurera inutile. La Reine d'Angleterre m'a ci-devant prêté deux cens mille écus, argent comptant, & de nouveau cinquante mille écus; outre ſoixante milliers de poudre & trois mille boulets, m'ayant auſſi ſecouru de quatre mille hommes, payez pour quelque tems, & d'infinies autres commoditez pendant mon ſejour à Dieppe. Et neanmoins le ſieur de Freſnes m'écrit qu'elle envoye maintenant quant & lui en Allemagne le ſieur Palanicin avec deux cens mille francs pour aider aux frais de ladite levée, & charge de favoriſer de ſa part mes affaires de ce côté-là de tout ce qu'elle pourra. Je croi que leſdits Princes me portent tant de bonne volonté, & deſirent tant la conſervation de cette Couronne, qu'ils ne me voudront abandonner à mi-chemin de la proſperité que Dieu m'a déjà donnée, & que je ne douterois de pouvoir de moi-même conduire à heureuſe fin, ſi

les moyens du Pape & d'Espagne ne m'enpêchoient plus que les forces de mes sujets rebelles. Mais étant le Roi d'Espagne resolu de ne rien épargner pour la ruïne de cet Etat, comme j'en suis bien averti, mes amis doivent d'autant plus s'évertuer à la soûtenir, qu'ils portent une juste cause contre une tyrannique ambition, & que l'évenement regarde eux & leurs Etats, ensemble tous les autres de la Chrétienté que la convoitise Espagnole a déjà devorez d'esperance. Je vous prie, Monsieur le Comte, d'employer votre secours à le leur bien faire goûter, & y apporter toutes les plus vives persuasions que vous pourrez, pour leur faire vivement embrasser ma défense, qui est, quoique maintenant lointaine, la leur propre. Je sçai la bonne part & credit que vous avez envers eux, & m'assure tant de votre affection au bien de mes affaires, que vous n'y voudrez épargner ce qui pourra dépendre de vous, entendant que la levée se faisant, vous en ayez le commandement, ainsi que je vous ai cidevant écrit, & à cet effet je vous envoye le pouvoir semblable à celui que vous aviez du feu Roi. Quant à la charge qu'il avoit donnée au sieur de Bussy de Commissaire general, j'ai pensé qu'y

étans

étans les sieurs de Sancy & de Fresnes avec vous, il n'est besoin d'y envoyer autres personnes, & faudra que vous avisiez entre vous à ladite charge, soit que l'un d'eux y puisse satisfaire, ou que vous choisissiez d'un commun avis quelqu'autre pour le faire : étant bien d'avis pour le regard des Colonels, que vous priez les Princes d'en faire élections, comme ledit Baradat m'a proposé de votre part. Car outre qu'il est raisonnable de leur deferer cet honneur ; ce secours étant dressé de leurs moyens, ceux qu'ils auront choisis, seront retenus en plus de devoir par le compte qu'ils auront à leur rendre de leurs actions. J'ai entendu que le Duc Cazimir y a déjà pris place pour le Baron d'Osne; je desirerois bien qu'on s'en pût décharger, parce qu'on m'a dit que les autres Princes ne le trouveront bon pour la mauvaise satisfaction qu'ils ont de lui; toutefois il se faut conduire en cela & en toute autre chose concernant ledit Duc Cazimir, de sorte qu'on ne l'irrite, d'autant que cela pourroit beaucoup nuire à mes affaires. Baradat m'a dit que les Princes mes amis voudroient tâcher de joindre à eux les autres, pour tous ensemble essayer de mettre ce Royaume en paix. Je ferai

très-aise que vous teniez la main à ce bon œuvre, leur faisant connoître que s'ils le peuvent faire, je leur en aurai beaucoup d'obligation, & y donnerai tel lieu à leurs bons conseils & avis que merite l'affection & bonne volonté qu'ils me portent. Mais prenez aussi garde, si l'on en met quelques moyens avant, qu'ils puissent produire une vraye reconciliation, & non nourrir la défiance, comme on feroit si la sûreté de mes sujets qui se sont dévoyez de leur devoir, étoit fondée sur autres moyens que sur ma foi & parole, que je tiens plus chere que ma propre vie. Avisez aussi qu'en faisant connoître que je desire ladite reconciliation, l'esperance qu'en pourroient prendre lesdits Princes, ne les fasse relâcher de la volonté qu'ils auroient de me servir. Car outre que l'issuë de cette proposition est incertaine, il n'y a moyen plus sûr, ni plus certain de faire condescendre nosdits sujets à la raison, que de me voir en main dequoi les y pouvoir ranger quand de bon gré ils ne le voudroient faire. J'avois pensé que le Duc de Lorraine feroit mieux son profit qu'il n'a fait du conseil de ses amis, dont il lui fût mieux avenu & à ses sujets, que de se broüiller avec moi, comme il a fait; j'en

j'en suis très-marri, non tant pour doute que j'aie que Dieu ne m'en fasse la raison, que pour l'amour de ceux qu'il n'a voulu croire, avec lesquels je desire avoir une bonne amitié & intelligence, comme ils font demonstration de le desirer. Au demeurant, l'un des points de la charge que j'avois donnée au sieur de Sancy, étoit de proposer & poursuivre une ligue d'Etat, qui n'a été que suivre le dessein & resolution que le feu Roi en avoit fait, & avec quoi il étoit sur le point de le dépêcher lorsque son decès avint. Aussi l'exemple de celle que le Pape & le Roi d'Espagne ont de si long-tems tâché de bâtir, & que l'on dit être faite entr'eux & le Duc de Savoye, me sembloit nous instruire à faire le semblable, non tant pour effet que je sçai ne reüssir guere souvent selon le projet, que pour la reputation & pour encourager les Princes d'Italie qui n'osent se declarer de se joindre à nous, comme il y a de l'apparence qu'ils feroient pour l'Etat, quand par notre union ils verroient un corps formé duquel se pouvoir appuyer. Toutefois j'entens que les susdits Princes d'Allemagne ont d'autres raisons qui ne leur font approuver ce moyen : si ainsi est, je m'en arrêterai plûtôt à ce qu'ils en

trouveront bon, qu'à toute autre opinion, & après leur avoir representé que les considerations susdites m'y avoient plûtôt mû par un bien commun que ma condition presente, je suis d'avis qu'il n'en soit plus parlé, si le propos n'en est ouvert par eux-mêmes. Je vous envoye copie d'une lettre du Legat, où vous verrez que tout son but ne tend qu'à allumer de plus en plus la division en ce Royaume, & me fermer la porte à toute esperance d'aucun accommodement des affaires d'icelui. Vous verrez aussi la replique qui lui a été faite là-dessus de la part des Cardinaux & autres Ecclesiastiques mes serviteurs, & ferez part de tout ausdits Princes, afin qu'ils connoissent tant plus clairement le besoin qu'il y a d'être pourvû de remede aux mauvaises intentions dudit Legat, qui ne sont guidées que des instructions d'Espagne, & qu'il reçoit de jour à autre des Ministres dudit Roi, étans à Paris.

Pour votre particulier, je suis marri n'avoir moyen de vous envoyer de l'argent, tant pour vous acquitter de dixhuit mille écus que vous devez aux Princes de Combre, que pour subvenir à votre dépense ; je m'assure que considerant l'état de mes affaires, vous le prendrez

pour excuſe legitime. Si le prêt qu'on pourra recouvrer, eſt tel qu'outre les frais de la levée & premiere montre vous en puiſſiez tirer la commodité d'acquitter leſdits dix-huit mille écus, & prendre quelqu'autre ſomme pour votre dépenſe, je ſuis content que vous en ſoyez ſecouru; ſinon aſſurez-vous que des premiers moyens que je pourrai avoir, je vous en ferai accommoder. Je vous ai accordé la confirmation de la reſerve que le feu Roi vous avoit donnée pour votre Chanoiné, & vous gratifierai toûjours très-volontiers de toute autre choſe qui ſera en mon pouvoir. *Faut ajoûter pour les nouvelles ce qui eſt écrit en une lettre à Monſieur de Maiſſe, commençant,* Le dernier exploit, &c. Du camp devant Dreux, le ſeptiéme Mars mil cinq cens nonante.

A LUI-MÊME.

MONSIEUR DE CHOMBERG, comme je me promets que vous continuerez envers moi la même devotion que vous aviez envers le feu Roi, Monſieur mon frere, pour le ſervice de cette Couronne, puiſqu'il a plû à Dieu m'y appeller en ſon lieu, je vous veux auſſi

bien assurer que mon intention est vous y continuer l'état & appointement de Colonel qu'il vous y avoit donné, dont la presente vous servira de confirmation de moi, attendant occasion de vous y employer, & s'il vous est dû quelque chose de votredit appointement, ou pension, j'entends aussi que vous en soyez satisfait. A quoi je ferai pourvoir le plûtôt qu'il sera possible; cependant étant en lieu où vous pouvez aider le bien de mon service, je vous prie d'y secourir le sieur Comte de Nanteüil votre frere, de votre bon credit, & assister aussi mes autres serviteurs qui sont par-de là, és affaires qu'ils y ont à traiter, de tout ce que vous pourrez, croyant que les bons offices que vous y ferez, ne tiendront peu de lieu en la connoissance de vos merites, que vous pouvez esperer de ma part. Sur ce, je prie Dieu, &c. Du camp devant Dreux, le septiéme Mars mil cinq cens nonante.

ADDITION.

VOus ferez part de la presente aux Princes que vous connoissez aimer & favoriser la prosperité de mes affaires, pour les rendre participans du plaisir

plaisir qui suit un bonheur avenu aux choses où l'on a donné son cœur & son affection, dont le contentement est d'autant plus grand quand l'on sçait que la cause en est juste, comme je suis certain qu'ils sont assez éclaircis, que la mienne est fondée de tout droit & raison ; & faisant cet office envers eux, il est besoin que vous leur remontriez par même moyen, qu'encore que cette victoire qu'il a plû à Dieu me donner, apporte un grand ébranlement aux affaires de mes ennemis, toutefois elle me demeureroit comme inutile, si je n'avois moyen d'en poursuivre le fruit : car les Chefs étant échappez, qui ont eu plus de soin de leur vie que de leur honneur, il ne faut douter qu'ils ne relevent les cœurs du peuple par belles esperances, pour toujours le rendre plus obstiné, secondez des Prêcheurs, qui abusent tant de leur ministere que de l'accommoder aux volontez & passions des Chefs, dont, comme la rebellion a pris source, elle en est encore nourrie & fomentée ; tellement que le peuple trompé par ces gens-là, ausquels il a creance, il ne peut être induit à recevoir la clemence & douceur que je lui offre tous les jours, que par la terreur de la force. D'autre part, le Roi d'Espa-

gne s'étant proposé la ruïne de cette Couronne, pour la grandeur de la sienne, & n'en pouvant esperer meilleur moyen, que de fortifier les troubles en ce Royaume, il est certain qu'il contribuera tout ce qu'il pourra, pour empêcher qu'ils ne soient assoupis. J'ai de nouveau avis d'Espagne, qu'il y est tout resolu, & qu'il fait ce qu'il peut pour y échauffer davantage le Pape, qui, à son gré, ne s'y montre si favorable qu'il desireroit, même à fournir argent qu'il lui veut faire débourser contre ce que porte son naturel. Et neanmoins il seroit enfin beaucoup à craindre qu'il s'y laissât aller, y intervenant avec l'instance dudit Roi, les persuasions du Cardinal Cajetan, duquel vous jugerez assez que l'on n'y peut attendre que tous mauvais offices par la copie que je vous envoye d'une lettre qu'il écrivoit au Duc de Mayenne, trouvée non encore ouverte, parmi d'autres papiers de ses Secretaires, par laquelle il anime & presse de donner bataille, faisant en cela plûtôt office de serviteur du Roi d'Espagne, que de Ministre du Pape, qui comme pere commun, & qui a interêt à la conservation de cette Couronne, pour le bien de la Chrétienté, y doit apporter tous moyens de paix : de quoi il en a donné quelque charge audit Cardinal, comme j'entens

qu'il

qu'il a fait depuis que le ſieur de Luxembourg a parlé à lui ; ladite lettre fera connoître qu'il eſt très-mal ſervi & obéï en cet endroit. Or ne me pouvant promettre pour toutes conſiderations, ſinon que la victoire que Dieu m'a donnée les excitera encore davantage à faire d'autant plus grand effort contre moi ; il eſt très-neceſſaire que de ma part je recherche tous moyens d'avoir dequoi empêcher leurs mauvaiſes intentions, & pour cet effet je vous prie encore plus inſtamment qu'auparavant, d'employer toute votre induſtrie & credit, pour obtenir deſdits Princes le ſecours & aſſiſtance, que déjà j'avois aviſé de leur demander. A quoi ayant ſi bonne volonté envers moi, qu'ils en font demonſtration, ils auront tant plus d'occaſion de ſe diſpoſer, que ce bon commencement, dont Dieu a beni mes affaires, eſt comme une eſperance certaine à ceux qui m'y auront aidé, d'en cueillir le fruit qu'ils peuvent deſirer, tant de leur rembourſement, que du ſupport de cette Couronne à leur beſoin. Et ne faut oublier, outre ledit ſecours, de les prier faire tout ce qu'ils pourront pour empêcher toutes levées que l'on voudroit faire de ce côté-là contre moi, de quelque part

que

que ce soit : & si vous estimez à propos de faire aussi quelque office à cette fin de ma part envers les Princes Catholiques & Ecclesiastiques, sur l'occasion de cette victoire ; je le remets à votre prudence, me semblant leur pouvoir là-dessus être remontré, que la longueur & continuation de cette guerre pouvant apporter divers accidens & occasions d'entreprises, leurs Etats n'en seroient peut-être à la fin exempts, & que le vrai moyen de couper chemin à cet inconvenient, est d'assurer la tranquillité de ce Royaume, qui peut tenir celle de tous les autres Etats en égal contrepoids, qui consiste au contentement que chacun doit avoir de ce qui lui appartient, sans entreprendre sur autrui. Et ceux qui font le contraire, doivent être tenus & traittez comme ennemis du repos public. Que si tous les Princes de la Germanie conviennent & demeurent bien résolus en ce point, cela aidera à faire contenir ceux qui maintiennent la guerre en ce Royaume ; la paix s'y établira, & tous les autres Etats auront leur repos plus assuré : Protestant que de ma part je ne desire que l'obéïssance qui m'est dûë de mes sujets ; voir toute la Chrétienté en paix & repos, & vivre avec tous les Princes en bonne amitié

amitié & intelligence pour le bien d'icelle. Vous avez par-delà les sieurs de Sancy & de Fresnes ; ces offices se pourront departir entre vous, selon que vous en resoudrez par ensemble, & faut aussi que tout se conduise d'un même accord & avis avec le sieur Pallanicin Ambassadeur de la Reine d'Angleterre.

A MONSIEUR DE SILLERY.

MONSIEUR DE SILLERY, La derniere lettre que j'ai de vous, est celle du quatriéme Decembre, que m'apporta le Capitaine Creder, & la derniere que je vous ai écrite, est de Honfleur, du vingt-neuviéme Janvier, de laquelle vous avez encore le double avec la presente, se presentant peu de commodité de vous faire sçavoir de mes nouvelles si souvent que je desirerois, joint que depuis la composition de la reddition de ladite place de Honfleur, j'ai presque toujours été à cheval : car incontinent qu'elle fut faite & avant que les ennemis fussent sortis, dont je leur donnai terme de quatre jours, je partis avec ce que j'avois de cavalerie & arquebusiers à cheval, pour venir vers Meulan, que le Duc de Mayenne tenoit assiegé de plusieurs

ſieurs jours auparavant, & eſſayer d'y mettre quelque rafraîchiſſement d'hommes & munitions, attendant qu'après que le reſte de mon armée que j'avois laiſſé juſques à ce que ladite compoſition fût effectuée, & d'autres forces que je mandai, ſpecialement des gens de cheval, dont j'étois peu accompagné, ſeroient arrivez, j'euſſe moyen de faire plus grande entrepriſe; mon premier deſſein ſucceda ſi heureuſement, que le Duc de Mayenne qui tenoit les deux côtez de la riviere, me ſentant à ſept lieuës de Meulan, ſe retira delà l'eau. De ſorte que j'eus moyen de rafraîchir ladite place, comme je deſirois; ce qu'ayant fait, je me retirai à Berteüil où j'avois donné le rendez-vous, & fut uſé de bonne diligence par les autres à m'y venir joindre; que ledit Duc de Mayenne qui avoit publié que je m'en étois fuy, me vit plûtôt de retour qu'il ne penſoit, qui ne pût toutefois être ſans qu'il en eût avis aſſez à tems pour retirer ce qu'il avoit derechef fait paſſer de ſes forces & artillerie deçà la riviere, ayant auparavant fait battre & aſſaillir le portail du bout du pont de deçà, où ils furent repouſſez avec perte de bon nombre d'hommes, même de quelques Capitaines. Il tenoit enco-
re

re le siege de l'autre côté, & avoit quelques compagnies dedans Poissy, outre la garde qu'il tenoit dedans le fort du pont, qui avoit un pont-levis du côté de la ville; mais y ayant fait donner par escalade, elle fut emportée de force, & le pont gagné jusques audit fort, lequel je fis battre le lendemain, & prendre à la vûë dudit Duc de Mayenne qui étoit de l'autre côté avec quelques pieces dont il tiroit contre nous & partie de son armée, ayant nos soldats passé à chevauchon sur les parapets du pont avec telle hardiesse, que de la seule vûë des premiers qui entrerent dans ledit fort, les ennemis qui y étoient en nombre de plus de deux cens, tournerent le dos avec telle precipitation, que n'ayant autre commodité de passer une arche qu'ils avoient coupée, que par échelle, plusieurs tomberent en l'eau, & se noyerent: les nôtres ne pûrent aussi poursuivre plus outre lors à cause de ladite arche, & la nuit ensuivant l'ennemi en fit encore couper les deux autres, & se retrencha dans la terre au bout dudit pont, dont voyant à cette occasion ne pouvoir forcer le passage, qu'avec beaucoup de difficulté & longueur, je pensai n'y avoir meilleur moyen de le contraindre à quitter du tout

tout Meulan, qu'en faisant marcher mon armée vers Picardie, où l'alarme en étoit déjà bien chaude avec grand effroi; mais comme j'y étois acheminé, j'eus avis que le sieur d'Allegre avoit fait surprendre le Château de Roüen pour mon service, qui me fit incontinent rebrousser chemin pour y aller, tirant au pont de l'Arche pour y passer la riviere. L'ennemi me voyant parti, fit encore un essai, & donna l'assaut à Meulan du côté où il étoit, qui ne lui rapporta plus d'avantage ni d'honneur, & que le premier qu'il avoit donné de l'autre côté, y ayant pareillement été repoussé & perdu bon nombre de ses gens, cela fut la fin de son siege, lequel il leva lors du tout, sans y laisser personne, & marcha aussi vers Roüen: toutefois ceux qui s'étoient jettez dans ledit Château par faute de resolution, ne nous donnerent loisir d'aller guere avant, s'étant rendus dès le second jour, à quoi j'ai beaucoup de regret, pour avoir perdu l'occasion d'une bataille, que difficilement l'ennemi eût pû éviter, s'il eût marché encore un jour, & moi passé la riviere; Dieu ne l'a ainsi voulu, il se faut contenter de ce qu'il lui plaît. J'ai sejourné deux jours à Gaillon, & m'en retourne vers Verneüil, ayant

ayant pris mon chemin par Poiſſy, tenant pour l'ennemi, & qui neanmoins s'eſt rendu quelques heures après mon arrivée ſans faire tirer le canon, faits ſages par l'exemple de Nonancourt, qui s'étant opiniâtré comme je paſſois par là pour retourner à Meulan, encore qu'il n'y eût dedans que les habitans, fut emporté & traitté comme ville priſe par force. C'eſt ce que je vous dirai pour cet heure de l'état de mes affaires, enſuitte de ce que vous verrez par la precedente. J'ai fait bailler aſſignation, que j'eſtime ſera valable & prompte, de la ſomme de douze mille tant d'écus, pour les arrerages des interêts de Soleure, en attendant mieux, comme il fera le plûtôt qu'il ſera poſſible. Le ſieur de Sancy retournant en Allemagne, ainſi que je lui ai ordonné pour pourſuivre la grande levée, m'a écrit qu'il alloit paſſer en Suiſſe, pour en tirer quatre mille hommes, qu'il eſperoit faire rendre à Saint Jean de Laune, dans un mois, ayant, comme je croi, pris cette reſolution au lieu des Lanſquenets, qu'il n'avoit pû emmener. En quoi je ne puis que loüer ſon affection au bien de mes affaires; toutefois ladite levée n'étoit déjà partie, ou en état qu'on ne la puiſſe retarder ſans mécontentement,

ment, ou trop grand interêt pour moi; je ſerai bien aiſe, que vous le faſſiez differer, la faiſant ſeulement tenir prête, s'il eſt poſſible, pour la faire venir lorſque je vous le manderai, car j'en ai encore aſſez pour cette heure, & ne me ſeroit que dépenſe & charge ſuperfluë, attendant la ſaiſon & l'occaſion de faire plus grands efforts. J'entends auſſi au cas qu'il n'en vienne pour mes ennemis; car ſi vous voyez apparence qu'ils fuſſent pour en avoir bien-tôt, il ne ſeroit à propos de retarder ladite levée, ains au contraire de l'accelerer en ſorte que je ſois le premier renforcé de ce nouveau ſecours; que je remets à votre prudence, de ménager, & conduire ſelon que vous connoîtrez être neceſſaire au bien de mon ſervice. Priant Dieu, &c. Du camp devant Dreux le ſeptiéme jour de Mars mil cinq cens nonante.

ADDITION.

JE m'aſſure que vous ſçaurez bien faire valoir par-delà l'heur dont il a plû à Dieu benir mes affaires en cette occaſion, & la bonté que j'ai uſé à ceux de la nation qui s'y ſont trouvez en l'armée des ennemis, leſquels étant demeurez

rez denuez de toutes autres forces, & avec l'honneur de ne s'être point démarchez ni débandez, vous pouvez juger s'il m'étoit aisé de les faire tailler en pieces. Mais j'ai bien voulu donner cette grace aux Cantons qui sont demeurez fermes en mon alliance, & à leurs Regimens qui sont à mon service, afin que les autres recevant ce benefice à leur occasion, reconnoissant d'autant plus combien leur importe de se maintenir en bonne paix, union & amitié avec eux, sans se démembrer de l'alliance generale qu'ils ont avec cette Couronne, dont aussi le peu d'heur qu'ils ont rencontré en cette bataille leur doit servir d'avertissement à l'avenir de ce que peuvent attendre ceux qui violent la foi publique des alliances: & quand ces raisons cesseroient, ils seroient peu sensibles du tort que leur a fait celui au service duquel ils étoient, de les avoir ainsi abandonnez & laissez en proye, & peu soigneux de leur vie & honneur, s'ils se remettoient encore pour lui en semblable hazard. Je ne doute qu'on ne vous mette en avant pour toute raison le défaut de payement. Le moyen de les en satisfaire, dépend de mon établissement; s'ils aident à l'avancer, ils feront en cela pour eux-

eux-mêmes, comme au contraire le secours qu'ils donneroient à mes ennemis les en reculeroit, ainsi qu'il est déjà avenu par ci-devant. C'est tout ce que je vous dirai pour cette heure. Du quatorziéme jour de Mars mil cinq cens nonante.

A MONSIEUR DE QUITTRY.

MONSIEUR DE QUITTRY, J'ai été bien aise d'entendre que vous soyez arrivé aux troupes que le sieur de Sancy a amenées de la levée qu'il avoit faite pour mon service, & que l'on ait profité de leur sejour par-delà aux occasions & affaires que vous m'avez écrit en attendant mon commandement, qui a été très-à propos pour soulager ma ville de Langres, & l'incommodité qu'elle recevoit de l'occupation des lieux qui ont été repris. Mon Cousin le Maréchal d'Aumont étoit acheminé pour aller de ce côté là, suivant la resolution que j'avois prise avant votre partement, comme j'avois aussi volonté de poursuivre le voyage que vous sçavez que j'avois entrepris d'un autre côté : mais ayant entendu que le Duc de Mayenne avoit pris la ville de Meulan, & pressoit le fort en sorte qu'il

qu'il étoit en danger de se perdre s'il n'étoit secouru; je me resolus, après la composition faite pour la reddition de la ville de Honfleur en mon obéïssance, de m'approcher de deçà, avec ce que j'avois de cavalerie & arquebusiers à cheval, pour donner rafraîchissement & plus de courage à ceux dudit fort, attendant que le reste de mon armée que j'avois laissé sous la conduite de mon Cousin le Duc de Montpensier, puisse se rendre près de moi pour essayer de faire lever le siege. Mon voyage eut si bon succès, que ledit Duc de Mayenne qui avoit déjà son armée départie és deux côtez de la riviere, sçachant que j'étois arrivé à Evry, près Annet, à sept lieuës dudit Meulan, retira ce qu'il avoit de ses gens de deçà la riviere: de sorte qu'il y eut moyen de jetter quelques munitions dans ledit fort, attendant mieux, & ceux de dedans étant sortis sur la retraite de l'ennemi, en gagnerent quelque quantité des siennes, qu'ils eurent la commodité d'emmener quant & eux : mais estimant que l'occasion dudit siege pour le faire entierement lever, comme c'étoit mon intention, nous pourroit amener à quelque combat, j'avois écrit en plusieurs endroits, même aux Provinces voisines, afin d'être renforcé,

renforcé, ſpecialement de cavalerie, dont j'étois lors peu accompagné, ayant entr'autre dépêché vers mon Couſin le Duc de Longueville, le Capitaine Boiſſeau, avec lettres auſſi pour vous que je lui ai donné charge de vous porter la part où vous ſerez, par leſquelles je vous ai mandé d'amener les forces que vous conduiſez, droit au Château-Thiery, & de là à Senlis, eſperant que vous y pourrez arriver à tems pour vous joindre avec mondit Couſin, & tous enſemble me venir trouver, ſuivant ce que je lui ai écrit: & après ledit rafraîchiſſement donné au fort de Meulan, je m'en retournai juſques à Berteüil attendre le reſte de mon armée qui arriva bien-tôt, & me vint auſſi en peu de jours ſi bon nombre de cavalerie, que ſans plus longue attente je retournai vers Meulan, où depuis mon éloignement l'ennemi avoit remis le ſiege deçà l'eau, & voulut forcer le premier portail qui couvre le pont, par où l'on entra dans le fort, après y avoir fait aſſez rude batterie: toutefois les aſſaillans furent bravement repouſſez, avec perte de grand nombre des meilleurs hommes qu'ils euſſent. Mon retour ne pût être ſi ſoudain ni ſi ſecret, quelque diligence que je fiſſe, que déjà tout ce qui étoit deçà l'eau, n'eût

n'eût repassé : & parce que le siege continuoit de l'autre côté, & que l'ennemi avoit surpris le premier fort qui étoit sur le pont pour la mauvaise garde qui s'y trouva lors, à cause qu'il y avoit une arche coupée au-devant, ne voulant laisser la place en danger, je fis prendre de force sur l'ennemi la ville de Poissy, & forcer le pont jusques aux deux ou trois dernieres arches qu'ils avoient coupées, & au bout fait un retrenchement, où ils firent venir partie de leur armée & artillerie pour nous empêcher de racoustrer & passer ledit pont, de sorte qu'il me fallut resoudre à autre dessein pour leur faire lever le siege, dont au même instant survint une nouvelle occasion par la prise du Château de Roüen, pour le recouvrement duquel ils y firent acheminer leur armée après avoir fait nouvel effort sur ladite place, où ils furent pareillement repoussez & bien battus, l'ayant entrepris, parce que sur l'avis de ladite prise j'étois parti le premier pour aller aussi au secours de ceux qui l'avoient executé : mais le peu de resolution qu'ils ont eu à se défendre, ne m'a donné le loisir ni à l'armée de l'ennemi, de passer guere avant, m'étant venu la nouvelle avant qu'arriver en ce lieu, qu'ils s'étoient

rendus. A quoi je n'ai tant de regret pour la perte du Château, comme pour avoir perdu l'occaſion d'une bataille que l'ennemi ne pouvoit éviter, s'il eût marché outre, moi paſſé la riviere. Dieu ne l'a ainſi voulu, il ſe faut contenter de ce qu'il lui plaît, & ſe reſoudre à quelqu'autre choſe : pour le moins mon voyage a produit le premier effet pour lequel je l'ai entrepris, puiſque ladite place demeure libre, où l'ennemi n'a pas ſi bien fait ſes affaires à ce premier eſſai, qu'il y ait apparence qu'il y doive ni puiſſe bien-tôt retourner. Je n'ai point changé ma reſolution de votre venuë vers moi avec leſdites forces que vous conduiſez, ains deſire que vous vous rendiez le plûtôt que vous pourrez près de mondit Couſin le Duc de Longueville ; & au cas qu'il ſoit parti, vous ſçaurez de mes nouvelles & ce que vous aurez à faire avant que vous paſſiez Senlis, & pour l'eſperance que j'ai de vous voir bien-tôt, je ne vous ferai plus particuliere réponſe aux autres points contenus en vos lettres qui m'ont été renduës par la Robiniere preſent porteur, remettant à y aviſer plus amplement lorſque vous ſerez près de moi. Priant Dieu, &c. Du camp devant Dreux, le 7. jour de Mars 1590.

A MON-

A MONSIEUR DE LUXEMBOURG.

MON COUSIN, Le sieur de Maisse m'a fait entendre votre arrivée & bonne reception à Venise, & aussi celle que vous avez eüë, tant des autres Princes vers lesquels vous avez passé, que finalement du Pape, nonobstant toutes les traverses & empêchemens qu'on s'est efforcé vous donner pour vous y faire refuser la porte. Je loüe Dieu qui a voulu donner plus de lieu à la raison & à votre merite & qualité, qu'aux artifices que l'on y a voulu mettre en obstacle, dont j'espere que la suite pourra aussi réüssir au bien de ce Royaume; pour le moins vous laisserez cette loüable memoire à la posterité de n'avoir craint les dangers, ni épargné votre peine pour y servir en occasion si importante & de si grande consequence; les dépêches dudit sieur de Maisse accusans votre reception en tous les lieux susdits, sont arrivées en même tems, qui ont été les premieres nouvelles que j'ai euës de vous depuis celles que le sieur de Sillery mon Ambassadeur en Suisse m'avoit données de votredit passage audit païs, de sorte que pour la malice du tems j'en étois aucune-

ment en peine, & ai été très-aise d'entendre que fussiez par-delà, mais je le serai encore plus de vous voir de retour près de moi en bonne santé, où vous pouvez être assuré que vous serez le très-bien venu. J'écris audit sieur de Maisse bien amplement de mes nouvelles, & lui mande vous en faire part, qui me gardera de vous en rien dire par la presente. Priant Dieu, &c. Du septiéme Mars mil cinq cens nonante.

A Monsieur de Beau-jeu.

Monsieur, &c.

Au Comte de Ville-claire.

Monsieur le Comte, &c.

A Monsieur de Forsbicher.

Monsieur, &c.

A la Seigneurie de Venise.

Très-chers & grands amis, &c.

A Monsieur le Duc de Ferrare.

Mon Cousin, &c.

A

A Monsieur de Mantouë.

Mon Cousin, &c.

A Monsieur le grand Duc.

Mon Cousin, &c.

A MONSIEUR DE MAISSE.

MONSIEUR DE MAISSE, J'ai reçû il y a cinq ou six jours votre dépêche du vingt-quatriéme de Janvier, & encore depuis celle du dixiéme, contenant le sommaire des precedentes que vous m'avez faites, desquelles j'avois aussi auparavant reçû celle du quinziéme Decembre, toutes lesquelles portent un si évident témoignage du grand & continuel devoir que vous rendez pour mon service par delà, qu'il ne s'y peut rien desirer davantage de votre part, ni ajoûter au contentement que j'en ai, sinon de le vous faire connoître, pour la reconnoissance du merite que vous y acquerez, que vous pouvez croire ne vous sera retardée par faute de bonne volonté de ma part. Et pour répondre particulierement au contenu de vosdites dépê-

ches, je vous dirai en premier lieu que je fus très-aise d'entendre que mon Cousin le sieur de Luxembourg étoit arrivé sûrement par-delà, ayant auparavant demeuré assez longuement sans avoir de ses nouvelles, qui me tenoit aucunement en peine, vû la condition du tems, & que mes ennemis n'épargnent aucune sorte de moyens pour traverser mes affaires.

J'ai aussi trouvé bon l'avis que vous lui donnâtes de commencer à exposer sa charge par ces sieurs, qui a été fondé de très-pertinente raison, comme aussi le succès l'a fait paroître & reconnois avoir beaucoup d'obligation ausdits sieurs d'avoir par une si grande demonstration de leur bonne volonté en mon endroit fait ouverture, & donné occasion aux autres Princes qu'il a depuis vûs, de faire le semblable comme vous me mandez qu'ils ont fait, de quoi j'ai été grandement joyeux, & ne le suis moins de la bonne reception que j'ai aussi entendu par votre derniere lettre lui avoir été faite par le Pape, & du langage qu'il lui a tenu. Car encore que cela produise autre effet, il servira au moins à la vûë du monde pour diminuer la crainte de laquelle aucuns pourroient être retenus

nus à découvrir leur affection en mon endroit, & rabattre quelque peu à mes ennemis de la grande confiance qu'ils constituent & dont ils tiennent leur faction en esperance de son appui & support. Et combien que le bon succès qu'il a plû à Dieu donner jusques ici à nos affaires, ait servi à cette bonne disposition en laquelle il a trouvé les choses à Rome, si est-ce que j'en attribuë une grande partie à l'exemple & aux bons offices qui ont procedé desdits sieurs, ce qui me rend encore d'autant plus leur obligé, & veux que leur fassiez entendre ce que j'en ressens en mon cœur, les remerciant de ma part le plus affectueusement que vous pourrez de tous les bons offices qu'ils rendent en mes affaires, avec assurance que vous leur donnerez que je ne desire plus la prosperité d'iceux, que de leur pouvoir témoigner que l'amitié qu'ils me portent ne tombe en cœur ingrat, & qu'ils trouveront en moi une reciproque affection, l'entretenir à jamais inviolable entre nous. Je dépêchai votre Secretaire peu de jours après qu'il fut arrivé vers moi, & je vous envoyai par lui le double de ma precedente dépêche, que vous me mandez avoir été ôtée par chemin à celui qui la portoit,

toit, & si ledit Secretaire a pû échapper, vous avez aussi eu par lui les lettres de creance envers lesdits sieurs qui vous étoient necessaires avec ma réponse sur ce que vous m'aviez fait entendre de la restriction qu'ils voudroient faire de votre assistance aux ceremonies & service de l'Eglise, vous ayant mandé que je ne voudrois en cela être rien changé de la façon accoûtumée, pour être chose qui touche la dignité de cette Couronne, & non ma personne. Et neanmoins je me suis remis à votre prudence de la manier de sorte qu'il n'intervienne sur cela aucune rupture, s'il est possible, pour ne perdre l'occasion des bons services que je puis recevoir de votre demeure par-delà. Je vous ai aussi envoyé pouvoir pour retirer les bagues desquelles vous m'avez écrit & les engager ailleurs, m'ayant été assuré qu'outre le remboursement de celui qui les a, il s'en pourra encore tirer une bonne somme de deniers, qui viendroit très-à-propos pour subvenir à mes affaires, & en ce cas vous en pourriez prendre quelque somme pour votre entretenement, qui, quelque retardement qu'il y ait, ne vous sera retenu, & voudrois aussi qu'il en fût envoyé une bonne partie en Suisse pour être distribuée

buée par mon Ambassadeur, selon qu'il connoîtroit être à propos pour mon service, lequel il a jusques ici dignement & vertueusement soûtenu par sa dexterité, & la bonne estime en laquelle il y est ; mais les pratiques & deniers d'Espagne en ébranlent plusieurs, faute de moyens, de ma part, & fait perdre credit à ceux qui me demeurent encore affectionnez, & d'ailleurs ils sont tous ambitieux de leur profit. Neanmoins avec quelque peu d'argent comptant & l'esperance de mieux, à mesure que Dieu m'en donnera les moyens, l'on y pourra conserver encore fort bonne part pour mon service, qui me fait grandement desirer que vous puissiez faire quelque bon ménage desdites bagues pour donner quelque remede à mes affaires de ce côté-là : car il m'est pour cette heure difficile d'y pouvoir subvenir d'ailleurs, dont vous pouvez juger quel regret je puis avoir, sçachant, comme vous faites, combien il importe au bien de ce Royaume & à tous ceux qui ont interêt à la conservation d'icelui, de ne laisser perdre cette alliance. Et pour cette cause je vous mandois aussi de voir, au cas que le moyen desdites bagues faillît, si ces Princes de delà me voudront accommoder de quelque ar-

gent pour aider à y soûtenir mesdites affaires. Je vous ai pareillement fait entendre l'ordre que j'avois donné pour faire assaillir le Duc de Savoye chez lui; depuis j'ai envoyé le S. d'Emery vers mon Cousin le Duc de Nevers pour en conferer avec lui, & sçavoir s'il y voudroit entendre, en quoi il l'a trouvé très-bien disposé, & m'a rapporté de sa part l'ordre & le moyen qu'il y faudroit tenir; mais le principal est d'avoir fonds assuré jusques à six cens mille écus, à raison de cinquante mille écus par mois, dont il desireroit qu'il en fût fourni deux cens mille au commencement, & le reste mois par mois, offrant, pour faire connoître qu'il s'y veut interesser à bon escient, qu'en lui payant par le Duc de Mantouë son neveu cinquante mille écus qu'il lui doit, il les y employera les premiers. Et sur ce m'a donné avis de faire traitter avec les Princes de delà pour voir s'ils me voudront accommoder en prêt de la somme susdite: car sans en avoir assurance il ne s'y voudroit embarquer. Partant je vous prie de leur faire entendre & proposer cette resolution, & s'ils veulent qu'elle soit suivie, il est besoin y user de diligence, & qu'au plûtôt nous sçachions ce qu'ils en voudront faire, & où, & par quel

moyen

moyen les deniers pourront être touchez ſous l'obligation que vous leur paſſerez en mon nom de les en rembourſer, vous envoyant des lettres de creance de moi envers eux comme vous m'avez mandé être neceſſaire, deſquelles vous vous ſervirez tant à cet effet, qu'en toutes autres choſes que vous verrez toucher le bien de mondit ſervice. Mais il faut que l'affaire ſuſdite ſoit traittée dextrement & ſecrettement, même pour la perſonne de mondit Couſin le Duc de Nevers : car ſi l'on peut tant faire qu'il ne ſoit découvert, ſon intention eſt, que je trouve très-à-propos de s'en aller aux bains pour ſa ſanté, & pour s'éloigner des troubles de ce Royaume, & étant là dreſſer les moyens de faire quelque bon coup, pourvû qu'il y eût des forces prêtes, pour paſſer incontinent vers lui, leſquelles on pourroit cependant dreſſer ſous autre couleur, tant au Dauphiné & Provence, que du côté de Geneve pour la guerre qui y eſt déjà; toutefois l'on ne peut mettre la main à faire leſdits preparatifs, qu'on n'ait premierement dequoi ſatisfaire aux frais; ce qui dépend principalement de ce que leſdits Princes voudront faire. Vous me mandez que ces Seigneurs ſont en peine du fait dudit Ge-

neve, c'est aussi chose qui me travaille grandement : car quelque état que j'aye fait d'y envoyer secours, ainsi que je vous ai écrit, étant fondé sur moyen incertain, & qui dépend de la volonté en laquelle on aura trouvé ceux du Languedoc, Provence & Dauphiné d'y contribuer, je ne sçai bonnement qu'en esperer, parce que lesdites Provinces sont d'ailleurs tellement chargées qu'il ne sera aisé leur persuader à faire cet effort : mais je n'ai pû prendre autre expedient que de les en rechercher ; & d'autant que c'est un des principaux moyens de travailler ledit Duc, que de lui faire tête de ce côté-là, & qu'il importe à tous ceux ausquels son ambition est odieuse & suspecte, de lui empêcher cette entreprise ; vous aviserez aussi, soit avec ces Seigneurs ou avec eux & les autres Princes, s'ils voudroient passer si avant que de m'aider pareillement de quelqu'autre somme jusques à quinze ou vingt mille écus par mois, durant quelque tems, qui seroit une dépense très-utile à l'effet qu'on desire, d'autant qu'elle seroit encore assistée de quelque secours de Cantons Protestans, qui constitueroit ledit Duc en autant plus grande difficulté & détroit. Je sçai que lesdits Princes sont

si

ſi prudens & clair-voyans, que d'eux-mêmes ils jugeront aſſez combien eſt neceſſaire faire effort en toutes façons d'étouffer le mal naiſſant de la convoitiſe de ce voiſin avant qu'il prenne accroiſſement, qui pourroit attirer plus grande ſuite, comme pluſieurs ſuivent plûtôt le vent de la fortune que la raiſon. J'ai au demeurant vû ce que m'avez écrit des mauvais déportemens du ſieur de Lencoſme là où il eſt, leſquels je n'ai trouvé fort étranges de lui, qui avoit déjà la reputation de n'avoir par le paſſé guere bien ſervi ſon maître, & eſt venu fort à propos que ſes dépêches ſoient tombées en vos mains, qu'il ne croyoit poſſible nettes de vice de perfidie dont il eſt entaché, puiſqu'il vous en a confié l'adreſſe. Je vous ſçai auſſi très-bon gré du moyen que vous avez tenu pour le faire connoître tel qu'il eſt; loüant qu'outre ce que vous en avez écrit au premier Baſſa, vous y avez fait intervenir le témoignage de ces Seigneurs, leſquels vous en remercierez auſſi en mon nom, & continuerez de faire tous les offices que pourrez pour faire perdre credit audit Lencoſme, en attendant que j'y envoye quelque perſonnage qui prenne la place de ma part:

ce que je ferai au plûtôt, & n'eusse tant tardé, si la nomination qui m'avoit été faite de Petremol qui y a autrefois été, ne m'eût fait perdre tems à l'attendre, qui neanmoins n'est à la fin venu pour l'incommodité de ses affaires. J'ai reçû la lettre que vous m'avez envoyée du Comte de Villechiaire, & entendu par les vôtres l'affection que lui & autres montrent avoir à mon service : je lui fais un mot de réponse. que vous lui ferez tenir & l'entretiendrez, ensemble tous les autres qui me portent bonne volonté, en cette disposition par tous les honnêtes moyens que vous pourrez. J'écris aussi au sieur Bragadin en réponse d'une que j'ai pareillement reçûë de lui ; on me le dépeint pour homme qui sçait le secret, à la recherche duquel plusieurs ont consommé leurs âges & moyens, & jusques à me dire que ces Seigneurs en ont quelque creance, & m'assûre-t'on qu'il est plein de bonne volonté de me venir faire service. Si vous jugez à propos, vous lui baillerez ma lettre, où bien sans lui bailler, il n'y aura point de mal de le disposer à me venir trouver, ce qu'il pourra commodément, avec l'occasion du retour du sieur de Luxembourg, s'il n'est déjà re-

passé,

passé, non que je croye ce qu'on dit de son sçavoir; mais étant bien resolu, comme je suis, de m'y laisser tromper, je ne veux aussi faire difficulté de le voir & ouïr.

Je vous envoye le double de la derniere lettre que je vous ai écrite, où vous verrez ce qui s'étoit passé en mes affaires de deçà depuis les precedentes. En continuation de quoi je vous dirai à present qu'après la composition faite par la reddition de Honfleur en mon obéissance, avant que les ennemis en fussent sortis, dont je leur donnai terme de quatre jours; je me resolus de m'approcher de deçà avec ce que j'avois de cavalerie & arquebusiers à cheval, pour donner rafraîchissement au fort de Meulan que le Duc de Mayenne tenoit assiegé, étant logé avec la plus grande partie de son armée dans la ville au-delà de l'eau que les nôtres lui avoient quitté quelques jours auparavant, non toutefois sans lui avoir fait coûter des hommes & de la munition, encore qu'elle ne fût tenable, & qu'ils n'eussent commandement de la défendre, & le reste étoit logé deçà l'eau, pressant ledit fort, de sorte que sans un prompt secours il étoit en danger de se perdre, qui me donna occasion de m'avancer,

vancer, combien que je n'eusse que cinq à six cens chevaux, avec mille ou douze cens arquebusiers à cheval, & que le bruit étoit, que l'ennemi avoit près de trois mille chevaux & douze mille hommes de pied; mon dessein étant d'essayer avec ma petite troupe à faire jetter quelques hommes & munitions dans la place pour les encourager à tenir, & n'étoit sans esperance qu'arrivant à l'impourvû sur ce qui étoit logé deçà l'eau, je pourrois faire quelque bon coup, attendant qu'après l'arrivée du reste de mon armée que j'avois laissée sous la conduite de mon Cousin le Duc de Montpensier, & d'autres forces que j'avois mandées, specialement de cavalerie, dont j'étois lors peu accompagné, je pusse faire plus grand effort pour l'entiere délivrance de ladite place; mais quelque diligence que je fisse, ma venuë ne pût être si secrette & accelerée, que déjà tout ne fût retiré delà l'eau, avec telle précipitation neanmoins que ceux du fort étant sortis prirent sur eux quelques caques de poudres & autres munitions; j'y en fis aussi jetter quelque quantité avec des hommes, m'étant cependant arrêté à Evry, distant de sept lieuës dudit fort, d'où après avoir

fait ce que je desirois pour lors, je m'en retournai à Berteüil, attendre mes forces, ausquelles j'y avois donné le rendez-vous, dont l'ennemi prit occasion d'approcher d'Evry avec la plûpart de son armée, & de faire incontinent publier qu'il m'en avoit fait fuïr; mais la honte en retomba bien-tôt sur lui, car la plûpart de mesdites forces s'étant renduës audit Berteüil trois ou quatre jours après moi, je retournai tout incontinent vers Meulan, prenant mon chemin par Nonancourt, dont les habitans ayant été si temeraires de vouloir tenir contre moi, ils en reçûrent le châtiment qui avient aux Villes prises par force. Pendant mon éloignement, l'ennemi avoit encore remis le siege deçà l'eau, & fait battre un portail qui couvre le bout du pont du même côté, où ayant été donné l'assaut, ils furent repoussez avec perte de bon nombre de leurs hommes, même de quelques Capitaines, & me voyant revenir, ils ne furent moins diligens que la premiere fois à retirer l'artillerie, & tout ce qui étoit du côté de deçà: de sorte que je ne pûs faire autre chose, après avoir été dedans ledit fort, & reconnu en quel état il étoit, que de me loger le plus près que je pûs, & le deuxiéme

xiéme jour je fis conduire deux pieces dans icelui, pour tirer dans le camp de l'ennemi, & voir s'il se voudroit resoudre de venir de notre côté pour donner la bataille, comme il avoit les passages à son commandement par Mante & Poissy, & voyant qu'il n'en faisoit aucun semblant, j'envoyai assaillir ledit Poissy, où il y avoit deux Regimens, & neanmoins il fut emporté de force par escalade, & plusieurs des leurs tuez, le reste se sauva sur le pont, au milieu duquel il y avoit un fort & un pont-levis du côté de la ville. Le jour suivant, j'y fis mener de l'artillerie, & battre ledit fort: l'ennemi amena aussi de l'artillerie de son côté, avec une partie de son armée, les Ducs de Mayenne & d'Aumale y étant en personne, lesquels nonobstant tout l'effort de leurdite artillerie, que Dieu ne permit faire grand effort contre nous, virent en leur presence gagner ledit fort par les nôtres qui passerent à chevauchon par-dessus les garde-foux du pont, & entrerent de telle furie, qu'à la vûë des deux ou trois premiers, les ennemis s'enfuïrent, abandonnant un de leurs Mestres de Camp, nommé Conflans, qui y fut tué, & le jeune Sigognes pris. Il y avoit une arche coupée derriere eux,

où il n'y avoit qu'une échelle pour passer: de sorte que plusieurs en fuyant tomberent dans la riviere & se noyerent. Cet empêchement arrêta aussi les nôtres de poursuivre plus avant leur victoire; mais des arquebusades qu'ils tirerent sur les ennemis remparez sur l'autre bout de l'arche, un coup porta jusques où étoit ledit Duc d'Aumale, qui en fut un peu blessé à la tête: & la nuit suivante, les ennemis rompirent encore deux autres arches pour nous faire perdre plus de tems à r'abiller le pont, au cas que nous le leur fissions du tout quitter, s'étant neanmoins encore retrenchez hors icelui, afin de défendre ledit passage le plus longuement qu'ils pourroient. Au moyen de quoi ne m'ayant semblé à propos de m'y arrêter davantage, je me resolus à autre dessein pour faire du tout démordre ledit Duc de Mayenne du siege de Meulan, & m'acheminai comme si j'eusse voulu aller vers Paris; mais étant déjà à une lieuë de Ville-Preux, j'eus nouvelle que le sieur d'Alegre avoit fait surprendre le château de Roüen, transporté de plus d'affection que mû de jugement pour considerer ce qui en pouvoit avenir. Je ne laissai de retourner visage pour m'y en aller,

aller, étant ce jour-là retourné d'où j'étois parti, & le lendemain poursuivis mon voyage avec toute la diligence que peut une armée déchargée d'artillerie & grand équipage : l'ennemi marcha aussi de son côté pour aller au secours de la ville, ayant avant que partir, & me voyant déjà en chemin, fait donner un nouvel effort sur Meulan, qui ne lui rapporta autre chose qu'après y avoir encore beaucoup perdu, le faire resoudre de brûler ses barricades & lever le siege : mais avant que je fusse à Gaillon, j'eus avis que ceux qui étoient dans ledit Château, y ayant été fait quelque batterie par ceux de la Ville qui avoient de l'artillerie, assistez de quelques forces venuës du Havre, s'étoient rendus aussi legerement, comme imprudemment ils avoient fait l'entreprise. J'ai sur tout regret qu'ils n'ayent tenu si longuement que l'ennemi eût été plus avancé, & moi passé la riviere : car mal-aisément s'en fût-il pû démêler que par une bataille, à laquelle je ne l'ai pû attirer par autre moyen. Le principal fruit qu'a apporté mon voyage de deçà, est, que ladite place de Meulan demeure libre, qui est l'effet pour lequel je l'avois entrepris, & n'y a l'ennemi si bien

bien fait ses affaires à ce premier essai, qu'il y ait apparence qu'il y puisse ou doive bien-tôt retourner. J'ai séjourné deux jours à Gaillon, d'où je suis venu passer à Poissy, en ayant mis hors une garnison qui y étoit pour les ennemis. Il y a quelque tems que la grosse tour de Dreux fut prise pour mon service, & y a toûjours depuis été conservée, qui m'a donné occasion d'y venir pour mettre aussi la Ville en mon obéïssance, de laquelle les fauxbourgs ont été gagnez d'arrivée par les miens, qui n'a pû toutefois être si-tôt que les ennemis n'en n'ayent brûlé quelque petite partie, comme ç'a été en tous les autres lieux leur plus grande vaillance, y ayant dans la Ville sept ou huit enseignes de gens de pied : toutefois j'espere, s'ils font les opiniâtres qu'ils n'auront occasion de s'en réjoüir. Si mon Cousin le sieur de Luxembourg est encore par-delà, vous lui ferez part de toutes nosdites nouvelles : & sur ce je prie Dieu, &c. A Mante, le vingt-cinquiéme Mars mil cinq cens nonante.

A D-

ADDITION.

JE sçai que cette nouvelle sera très-agreable à ces Seigneurs pour l'affection qu'ils ont au bien de mes affaires, & partant je veux que vous leur en fassiez part, & les assuriez qu'ils ne se rejoüissent point plus du bonheur que Dieu me donne, que je desire leur prosperité, ainsi qu'ils connoîtront, si jamais l'occasion se presente de le leur témoigner par effet. Vous pourrez faire semblable office envers le Grand Duc & Duc de Mantouë, par telle voye toutefois envers ledit Grand Duc, que cela n'accroisse la jalousie que l'on a déjà de sa bonne volonté en mon endroit. Je vous redirai encore ce que je vous ai touché par autres precedentes, que faute de moyens m'est un grand obstacle à l'avancement de mes affaires, & que si j'y pouvois être secouru de quelque bonne somme, je ferois en peu de tems ce qui (cette commodité me défaillant) pourra prendre plus long trait, en danger que la longueur n'engendre plus grandes difficultez, même que le Roi d'Espagne a déjà assez fait connoître sa mauvaise volonté à la ruïne de cette Couronne, pour croire

croire qu'il n'épargnera ses moyens à relever & soutenir les affaires de mes ennemis. Vous pourrez dextrement mettre cela en consideration aux susdits Princes, pour voir s'ils se voudroient dispo- ser à m'accorder quelque notable prêt pour m'aider à soutenir plus facilement les efforts qu'il pourra dresser contre moi, lesquels neanmoins j'espere que Dieu renversera sur lui comme fauteur d'une mauvaise cause. Faites-moi réponse le plûtôt que vous pourrez au contenu de mon autre dépêche, en ce qui concerne le fait du Duc de Savoye. Priant Dieu, &c. Du quatorziéme Mars, mil cinq cens nonante.

A MONSIEUR DE FRESNES.

MONSIEUR DE FRESNES, Ne vous pouvant écrire que la même chose que j'écris au Comte de Nanteüil & sieur de Sancy, & m'assurant que cette dépêche vous trouvera tous ensemble, je me remettrai à la communication qu'ils vous en feront : & où déjà vous vous seriez départis à faire les offices par-delà, qui sont necessaires pour mon service en divers endroits, ils ne faudront de vous faire part du contenu en ladite dépêche, où

où vous trouverez nouveau ſujet de loüer Dieu avec tous mes autres ſerviteurs, comme de ma part je lui en ai rendu & rends graces de tout mon cœur, le ſuppliant qu'il veüille imprimer és cœurs de mes ſujets une telle reconnoiſſance de mon devoir, que la clemence & douceur ſoient plûtôt les inſtrumens de leur reduction, que la force & violence des armes. Et comme j'ai cette volonté, auſſi je n'omettrai aucun moyen pour les en rendre capables & aſſurez. Mais étant choſe que je ne me puis pas ſi aiſément promettre que la deſirer, vous entendrez ce que je mande là-deſſus par madite dépêche, de laquelle je deſire que le ſieur Pallanicin ait auſſi part, pour y conformer les offres qu'il aura à faire pour mondit ſervice, en execution de la charge qui lui a été commiſe, & où je m'aſſure qu'il n'omettra aucune choſe qui y puiſſe donner avancement : je lui écris un mot de nouveau, outre ma precedente qu'il recevra de ma main, & pour n'avoir à preſent de quoi vous faire la preſente plus longue, je prie Dieu, &c. Du quatorziéme Mars mil cinq cens nonante.

AVER-

AVERTISSENENT SUR *le discours du siege de Paris.*

DÈs le mois de Novembre dernier (LECTEUR CATHOLIQUE) un mien ami m'écrivant de Rome qu'il y couroit depuis quelques jours certaine relation du siege & délivrance de Paris, laquelle on s'arrachoit des mains pour l'extrême desir que chacun avoit de lire, mais qu'elle étoit écrite en langue Italienne, & peut-être par un Italien même; qu'il n'avoit encore eu ce bien de la voir, mais bien l'avoit-il ouïe communément loüer d'un chacun. Se plaignant au reste de ce que parmi tant de beau esprits qui pour lors étoient à Paris, il ne s'étoit encore trouvé personne qui l'eût fidelement mise en François, pour en faire part au public, je commençai dès-lors à m'enquerir soigneusement par-deçà, qui en pouvoit être l'Auteur: mais ne le pouvant découvrir, & ayant été déjà imprimé en cette ville quelque discours en François sous le nom d'un certain Pierre Corneio, encore qu'il fût assez goffe & imparfait, je voulus bien toutefois l'envoyer à ce mien ami pour sçavoir de lui, si à l'aven-

ture, la resolution dont il m'écrivoit pourroit avoir été tirée d'icelui : mes lettres (à ce qu'il me répliqua) le rencontrerent à Naples, où ayant recouvré la même relation imprimée, il me fit cette faveur de m'en envoyer un exemplaire, ajoûtant, que par la lecture & tissure d'icelle, je verrois que c'étoient non seulement divers Auteurs, mais que l'un s'étoit plû a étendre les vanitez & flatteries, l'autre à restraindre la verité & merites : que l'un ne touchoit que bien legerement l'écorce, l'autre penetroit bien jusques à la moëlle des plus beaux secrets & plus rares occurrences de ce siege : que l'un sembloit n'être que pour le simple vulgaire, & l'autre pour les personnes d'entendement, y ayant assez de quoi contempler sur ce premier crayon, tant étroit & racourci pût-il être, non seulement pour les gens d'Etat, ou qui font profession des armes, mais encore pour ceux qui n'ont l'œil que sur l'œconomie ou ménage particulier, tant subtil & habile s'étoit fait paroître le pinceau de l'Auteur, à bien & naïvement représenter tous les traits plus importans de ce siege, & de la délivrance qui s'en est ensuivie. Que s'il eût voulu tout d'une main y appliquer les plus vives

ves couleurs, que les raiſons d'Etat & de Police, que les hiſtoires & la Theologie même lui auroient pû fournir, à la verité le tableau en eût été mieux achevé, & l'air d'icelui beaucoup plus agréable. Cette ſi honorable cenſure venant de la part d'un perſonnage, dont la race, experience & bon jugement s'eſt rendu fort ſignalé & recommandable, tant au dedans que dehors ce Royaume, fit que tout incontinent je devorai (s'il faut ainſi dire) plûtôt que je ne lûs cette excellente hiſtoire, ſi grande fut l'ardeur dont je me mis à la courir; ce que je n'eus ſi-tôt fini, qu'il me prit une envie de la communiquer à notre France en ſon langage, & le faire d'autant plus volontiers, qu'elle eſt déjà divulguée, à ce que m'en écrit ce mien ami, & fort bien reçûë, non ſeulement par toute l'Italie, mais encore en Eſpagne, en Allemagne, & autres endroits de l'Europe. Et afin auſſi que la ville de Paris venant à contempler dans ce beau miroir la beauté de ſon heroïque & genereuſe conſtance, elle devienne de jour en jour plus amoureuſe de ſoi-même, ſans permettre qu'aucune tâche du refroidiſſement, tant petite puiſſe-t'elle être, vienne jamais ſoüiller cette pureté

& splendeur, qu'elle a rapportée de l'ardente fournaise de tant de persécutions & adversitez, si vertueusement par elle soutenuës, & à cette heure notamment qu'elle voit éclorre les fleurs des fruits prochains que l'Auteur lui avoit prédis & promis par ce même discours-ci, que non seulement elle se fera paroître en toutes occurrences semblable à soi-même, mais encore verra-t'on (Dieu aidant) que le reste de la France reprenant ses esprits, sera encouragée par elle, s'unira de plus en plus avec elle, imitera son exemple, & sa sainte foi, comme de celle qui est le cœur, le centre & la mere des autres Villes du Royaume: de maniere que, lorsqu'il plaira à sa divine Justice permettre qu'aucun des autres membres soit visité de pareille affection, il ne voudra pour rien dégenerer de la constance & magnanimité, par laquelle son chef s'est acquis envers Dieu un merite excellent, & à l'endroit des bons, une loüange immortelle. Et quoi qu'à l'aventure un chacun ne puisse comprendre & ne soit capable de l'importance de tous les secrets contenus en cet écrit, si est-ce que la lecture n'en peut être sinon à tous utile, & devroient, à mon jugement, les plus sensez

& les plus sçavans s'étudier à la faire comprendre aux plus ignorans, les Superieurs à leurs sujets, & sur tous les autres, les peres de famille à leurs enfans & à leurs domestiques pour toûjours leur imprimer & apprendre, par l'exemple, & aux dépens d'autrui, avec quelle prudence, sagesse, resolution & courage, on doit prévenir tels accidens, & y pourvoir : leur montrans ainsi le vrai, legitime & naturel chemin qu'il faut tenir & suivre, pour avoir incessamment la face tournée à Dieu, & le doigt à l'Heretique, pour la défense & conservation de l'ancienne, vraie & orthodoxe Religion de cette Couronne florissante, & de la propre patrie. Au demeurant, tous bons Catholiques, c'est-à-dire, tous bons, vrais & naturels François, & les Parisiens en parriculier, sont extrémement tenus & ont une bien grande obligation à quiconque soit l'Auteur de cet œuvre, pour la peine qu'il a voulu prendre de représenter à tout le monde, au vif & comme à l'œil & avec tant d'energies, les effets & merites de cette notre constance, afin d'émouvoir & exciter un chacun à condouloir nos miseres & calamitez, & s'éjouïr à la vertu, dont il a plû à ce grand Dieu

fortifier ce peuple, nous remettant quant & quant devant les yeux les vrayes causes des miseres & rudes fleaux dont nous sommes battus, avec les moyens de les éviter pour l'avenir, & de nous reconcilier parfaitement avec Dieu, qui est (comme le même Auteur touche sur la fin) celui qui frappe & qui guerit. Il reste seulement à vous supplier (Ami Lecteur) qu'il vous plaise prendre en bonne part encore ce mien petit labeur, & vous servir, si bon vous semble, de cet abregé, en attendant que quelqu'autre vous donne une plus ample & plus particuliere histoire de ce même sujet, très-digne certes, s'il en fut onc, d'éternelle memoire. Dieu vous veüille assister de sa sainte grace, vous préservant de pareille infortune.

Fin du Tome Troiziéme.

TABLE

DES PIECES CONTENUËS en ce Troisiéme Tome des divers Mémoires d'État.

A

Fin de la Table du Tome Troisiéme.





